

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

PAULIN LADEUZE (1870-1940)

Jeunesse et formation (1870-1898)

Vie et pensée d'un exégète catholique au temps du modernisme (1898-1914)

IV

Dissertation présentée en vue de
l'obtention du grade de
Docteur en philosophie et lettres — Histoire
par
Luc COURTOIS

Louvain-la-Neuve, 1998

SECTION B.

**LES CONTROVERSES BIBLIQUES ET LES DIFFICULTÉS
SUBSÉQUENTES**

Après avoir présenté de façon systématique les écrits de Ladeuze, il nous est beaucoup plus aisé à présent d'essayer de mettre son œuvre scientifique en perspective dans le contexte des soubresauts de la crise moderniste. De ce point de vue, l'accès à l'ensemble des archives susceptibles d'éclairer la problématique et le développement général des études historiques suscité par cette accessibilité, permettent de renouveler totalement la connaissance que nous avons de la réception des idées de Ladeuze dans le monde catholique de son temps. En fait, seuls son enseignement et ses publications exégétiques, ont réellement posé problème et ce, uniquement à partir de 1903, avec son article sur le *Magnificat*. Ses « hardiesses » méthodologiques dans le domaine de la patrologie, qui illustraient pourtant ses mêmes aptitudes pour la critique littéraire, sont, elles, passées inaperçues. Il est vrai que, appliquées à des textes qui n'étaient pas couverts par l'inspiration et mises au service d'une défense vigoureuse du monachisme égyptien, ces hardiesses n'avaient rien de compromettant. Après la crise du *Magnificat*, ses difficultés avec la frange conservatrice — ou plus simplement timorée — du clergé et de la hiérarchie devaient resurgir de façon récurrente jusqu'en 1909, pour culminer avec le blocage romain intervenu à l'occasion de sa nomination au rectorat, blocage que nous étudierons en détail au cinquième chapitre de cette partie. Devant ces difficultés, souvent profondément meurtri par l'incompréhension d'une Église à laquelle il était attaché de tout son être et que sa conscience l'obligeait à servir — il en était convaincu — par la pratique d'une exégèse critique sans concessions, Ladeuze s'est efforcé, tout en protestant de son intégrité doctrinale, de rallier ses coreligionnaires à une méthode dont il était à ses yeux parfaitement illusoire de croire qu'on pourrait faire l'économie. Envisagés dans ce contexte, un certain nombre d'articles constituent manifestement les éléments d'une stratégie globale visant à l'adoption de la méthode critique par les milieux catholiques et tenant compte des impératifs ecclésiastiques du moment.

Globalement, nous pouvons distinguer deux phases dans l'activité exégétique (ou le « militantisme critique ») de Ladeuze, deux phases ponctuées de plusieurs temps forts que nous révèle très clairement sa correspondance avec les autorités ecclésiastiques. Dans un premier temps, de 1898¹ à 1906, Ladeuze est allé résolument de l'avant, sans

¹ A moins qu'on ne retienne 1902 ou 1903, selon le point départ que l'on choisit. Ladeuze a commencé son enseignement exégétique à la *Schola minor* en 1898, en effet, mais il n'a publié son premier article dans ce domaine qu'en 1902 (*Les destinataires de l'Épître aux Éphésiens*, dans *Revue*

tenir compte des difficultés que pouvait soulever, dans les milieux catholiques habitués à l'exégèse traditionnelle, l'usage qu'il y introduisait de la méthode historique. C'est ce que nous pourrions appeler le temps des illusions où, fort de sa conviction personnelle que la foi traditionnelle n'a rien à craindre de la critique, il s'y engage sans ménagement, pour prouver tout à la fois aux savants indépendants que le catholicisme est parfaitement compatible avec la vraie science et aux catholiques que la science moderne est parfaitement compatible avec la vraie foi. Cet optimisme a eu du mal à survivre tel quel à trois incidents dont le premier fut très sérieux : tout d'abord, ce que l'on peut appeler l'« affaire du *Magnificat* » (1903), qui vit l'enseignement de Ladeuze dénoncé auprès des évêques et désavoué par la hiérarchie ; ensuite l'incident Delattre (1904), que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises et qui faisait suite à une recension très critique de Ladeuze de l'ouvrage du Père Delattre dirigé surtout contre Lagrange ; enfin, ce que nous appellerons ici la « question des *fratres Domini* » (1904-1905), qui ne fut jamais révélée dans le public et qui résultait d'une dénonciation anonyme de l'enseignement donné par Ladeuze à Louvain sur ce très vieux problème. Dans un second temps, à partir des années 1906-1907, Ladeuze a cherché à se laver des soupçons d'hétérodoxie qui pesaient sur lui, tout en essayant de plaider pour un usage « raisonnable » de la critique. C'est en quelque sorte un essai de conciliation au cours duquel il prend clairement ses distances par rapport à Houtin et Loisy, s'efforce de se refaire une virginité doctrinale à travers ses conférences apologétiques sur l'origine du dogme eucharistique et sur la résurrection, mais tout en marquant discrètement, avec son écrit sur le IV^e Évangile, les limites entre compromis et compromission. Cet essai de conciliation n'ayant pas abouti, Ladeuze, de plus en plus inquiet devant une situation qui se détériore, s'engage alors, à partir de 1907, dans la voie du silence. C'est le temps de la prudence où, devant les réactions que suscitent ses écrits et le limogeage de Mgr Batiffol à Toulouse, Ladeuze refuse, comme il s'en ouvre à Lagrange, de poursuivre certaines publications. C'est à l'étude de ces deux étapes de la carrière exégétique de Ladeuze que sont consacrés les deux premiers chapitres de cette section. La crise provoquée à Rome par sa nomination au rectorat, objet du troisième chapitre, montre que Ladeuze n'avait pas eu tort de se méfier du climat qui désormais régnait dans l'Église. C'est dans ce climat que le nouveau recteur, une fois la crise apaisée grâce à Mercier, devra gérer ses premiers dossiers, comme nous le verrons au dernier chapitre.

biblische internationale, t. XI, 1902, p. 573-580), et ce n'est qu'en 1903, avec la publication de son article sur le *Magnificat*, qu'il s'engage réellement dans le domaine de l'exégèse critique en posant pour la première fois le problème de l'historiographie biblique pour le Nouveau Testament.

CHAPITRE III : COMBATS POUR L'EXÉGÈSE. UN ENGAGEMENT RÉSOLUMENT PROGRESSISTE (1898-1906)

Venu à l'exégèse néo-testamentaire au départ de la patrologie, où il s'était initié de façon fort convaincante à la critique littéraire avec l'historien Cauchie, Ladeuze est entré dans la critique biblique comme on entrait à l'époque en religion : de plain-pied et sûr de sa foi. Familiarisé dès ses études aux principes de la nouvelle exégèse par l'enseignement de Van Hoonacker, Ladeuze appartient en fait à la seconde génération des catholiques critiques : ceux pour qui les idées de Lagrange et de Loisy première manière, celles de Batiffol et de quelques autres, jamais condamnées du temps de Léon XIII, font déjà partie, en quelque sorte, des acquis. Tous ses premiers écrits exégétiques se ressentent, quand leur objet s'y prête, de cet état d'esprit : ils manifestent l'engagement spontané d'un progressiste qui est certes conscient de mettre en œuvre des principes nouveaux, mais qui est convaincu que l'évolution à laquelle il prête son concours va de soi². A partir de là, l'évolution de Ladeuze se fera par paliers. Avec les controverses relatives au *Magnificat*, tout d'abord, il prend conscience que l'évolution ne va pas de soi, précisément, et qu'il y a désormais deux écoles catholiques qui s'affrontent. Avec son compte rendu de l'ouvrage de Delattre, ensuite, il marque clairement son appartenance à l'un des deux camps et passe ainsi d'un engagement progressiste « spontané » à un véritable « militantisme critique », conscient de lui-même certes, mais pas encore parfaitement éclairé quant au véritable rapport des forces en

² Nous songeons ici, parmi les écrits révélateurs de ses conceptions critiques, aux deux recensions de Belser et de Jacquier, et à l'article sur le *Magnificat*.

présence. Avec les controverses qui se développent, enfin, et qui le touchent personnellement à travers les réactions de Delattre et la question des « *fratres Domini* », il se rend mieux compte des dangers de la situation et opte pour la diplomatie, comme nous le verrons au chapitre suivant.

A. L'affaire du Magnificat (1903-1904)

1. Contexte immédiat

Lorsqu'au début de sa carrière professorale, Ladeuze se lance dans la bataille exégétique, la perception à Louvain de la situation sur le front des études bibliques est plutôt à l'optimisme, Coppens parlant même d'un « sot optimisme »³. Il en veut pour preuve, mais à tort selon nous, comme nous le verrons, le fait que l'on ne s'y soit pas inquiété des difficultés que rencontrait Henri Poels qui, après avoir défendu à Louvain une thèse critique sur l'*Histoire du sanctuaire de l'Arche* dirigée par Van Hoonacker⁴, avait été jugé trop avancé par son évêque pour occuper une chaire d'exégèse dans son diocèse⁵, et le fait que dans ses premières recensions critiques, la jeune *Revue d'histoire ecclésiastique* se soit montrée totalement inconsciente des dangers qui s'annonçaient⁶. C'est dans ce contexte optimiste que Ladeuze rédige en 1902 ses recensions des ouvrages de Belser et Jacquier⁷, à qui il reproche, comme nous l'avons vu, de ne pas pousser assez loin l'application des principes critiques, et qu'à l'occasion de la défense

³ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 55 : « een stout optimisme ».

⁴ H. POELS, *Histoire du sanctuaire de l'Arche* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XLVII), Louvain, Van Linthout, 1897, XXII-437 p.

⁵ Cfr *supra*, le chapitre IV de la première partie, p. 346 et note 127. Sur cette affaire, voir également J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 48-52.

⁶ *Ibid.*, p. 55.

⁷ Cfr *supra*, p. 606-608, l'analyse de P. LADEUZE, [Compte rendu de] J. BELSER, *Einleitung in das Neue Testament...*, et ID., [Compte rendu de] E. JACQUIER, *Histoire des livres du Nouveau Testament...*

de thèse de son élève Coppieters⁸, en juillet de la même année, il tient, en présence de l'évêque de Gand, Mgr Stillemans, un discours, que nous conservons partiellement grâce à Coppens⁹, où il expose de façon très nette son adhésion à la méthode critique :

« Porro, ubi sic enuntiantur quaestiones a critica solvendae, luce clarius apparet libros sacros ipsos esse objectum hujus Criticae, cum scripti sint ab hominibus in certis adjunctis historicis et inde ab eo tempore magis quam quilibet libri saepius transcripti fuerint et in alias linguas versi. Sed simul manifestum est viros catholicos in librandis illis quaestionibus scientifica libertate gaudere et imo uti debere » ; « Unde quaestiones de origine humana et de compositione librorum sacrorum manent quaestiones historiae litterariae quae directe solvendae sunt testimoniis historicis et examine critico. Pluries certam solutionem non admittunt [sic] ; quando autem talem admittunt [sic], certitudo haec est certitudo historica. Caeteroquin, sine tali certitudine historica, tota demonstratio christiana in circulo vitioso versaretur » ; « Critica igitur biblica, sub quocumque respectu consideretur, exerceri a viris catholicis et potest et debet. Sola enim critica exegesis respondet necessitatibus nostri temporis. Nec possumus munere Apologetarum contenti esse unice solliciti de refutandis hypothesibus doctorum non catholicorum » ; « Timendum est ne nos in contrarium vitium incidamus, ne scilicet nimis urgentes respectum divinum, ultra debitum negligamus respectum humanum in libris sacris qui eo ipso quod pro hominibus scripti sunt, divinam doctrinam exhibere debuerunt sub forma accommodata circumstantiis historicis in quibus ante multa saecula prodierunt ».

L'attitude est donc résolument conquérante, mais il faut bien voir qu'après une période de raidissement manifeste, la fin du pontificat de Léon XIII a connu une détente très nette sur le front biblique : c'est dans le contexte de cette détente qu'intervient, nous l'avons vu¹⁰, la nomination de Lagrange à la Commission biblique, et que la désignation de Van Hoonacker et Poels, malgré le choix du conservateur Lamy, est interprétée à

⁸ Consacrée, pour rappel, aux Actes des Apôtres : H. COPPIETERS, *De historia textus actorum apostolorum dissertatio* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. LIII), Louvain, Joseph Van Linthout, 1902, IX-252 p.

⁹ Cité par J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 58, qui n'indique pas sa source.

¹⁰ Cfr *supra*, p. 494.

Louvain comme une victoire manifeste de l'exégèse progressiste¹¹. Lorsqu'il rédige son article sur le *Magnificat*, Ladeuze est donc persuadé, non seulement que l'avenir est à la méthode historique, mais encore que Rome a déjà choisi son camp, celui de l'avenir. Le revers sera à la hauteur des illusions.

Comme nous l'avons signalé plus haut, les controverses relatives au *Magnificat* avaient été vives avant que Ladeuze n'entre dans la bataille, en octobre 1903¹², et elles ne cessèrent évidemment pas avec lui, que du contraire. Du côté protestant, F.C. Burkitt se déclara partisan de l'attribution à Élisabeth (1905 et 1906)¹³ et J. Wordsworth défendit la thèse traditionnelle (1905)¹⁴, alors que, sur le problème de l'origine littéraire, F. Spitta reprit son argumentation concernant l'origine préchrétienne du chant (1906)¹⁵. Du côté catholique, tandis que F. Jubaru prit la plume pour s'opposer aux thèses de Loisy¹⁶ (fin 1904), l'hypothèse de Ladeuze d'un psaume chrétien que Luc aurait intercalé dans l'Évangile de l'enfance, « interprétant librement par là la réponse que Marie dut faire à Élisabeth », allait faire scandale et introduire la controverse parmi les exégètes catholiques eux-mêmes¹⁷. J. Van der Meersch, professeur au grand séminaire

¹¹ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 58-60. Il cite notamment le témoignage en ce sens d'un ancien étudiant de Van Hoonacker (p. 60, note 107). Voir également ici la correspondance échangée entre le nonce et le recteur à ce sujet : A.K.U.L., P.M.L., n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège II » (1919-1939), Lettre de Granito di Belmonte à Hebbelynck, Bruxelles 30 janvier 1903, et réponse d'Hebbelynck au nonce, Louvain 1^{er} février 1903 (minute). Sur Genaro Granito Pignatelli di Belmonte (1851-1948), nonce apostolique à Bruxelles du 10 novembre 1899 au 2 mars 1904, voir A. TIHON, *Granito Pignatelli di Belmonte (Genaro)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXI, col. 1167-1168.

¹² Nous connaissons la date exacte de publication grâce aux archives (cfr A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Réunion des évêques. Procès-verbal autographié de la réunion du 5 novembre 1903, ou la version manuscrite, identique, de Mgr Rutten).

¹³ F.C. BURKITT, *Note on the Biblical Text Used by Niceta*, dans A.E. BURN, *Niceta of Remesiana. His Life and Works*, Cambridge University Press, Cambridge, 1905, p. CXLIV-CLIV ; ID., *Who Spoke the Magnificat ?*, dans *The Journal of Theological Studies*, t. VII, 1906, p. 220-227.

¹⁴ J. SARUM [= WORDSWORTH], *On the Adscription of the Magnificat to S. Elizabeth*, dans A.E. BURN, *Niceta of Remesiana. His Life and Works...*, p. CLV-CLVIII.

¹⁵ F. SPITTA, *Die chronologischen Notize und die Hymnen in Lc. I u. 2*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, t. VII, 1906, p. 281-317.

¹⁶ F. JUBARU, *Le Magnificat, expression réelle de l'âme de Marie. Revendication critique contre M. Loisy et autres. Rapport au Congrès marial de Rome, décembre 1904*, Rome, 1905, 30 p.

¹⁷ P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth...*, p. 644.

de Bruges, rédigea une contre-attaque dans les *Collationes Brugenses* (1904)¹⁸, bientôt suivi, d'après Coppens¹⁹, par un séminariste de Tournai agissant peut-être en sous-main pour le compte de Mgr Walravens, l'ordinaire de Ladeuze²⁰. Coppens²¹, repris par le Père Bogaert²², signale enfin que Ladeuze reçut, selon le témoignage d'un contemporain, une admonition épiscopale, et que les évêques belges publièrent, en date du 18 janvier 1904, une lettre collective qui est susceptible d'être interprétée comme un désaveu de la thèse de l'exégète louvaniste, encore qu'il puisse s'agir, selon Coppens, d'une diversion destinée à rassurer une opinion que les propos de Ladeuze avaient pu troubler²³. Pour ce qui concerne Ladeuze, cependant, ces trois manifestations publiques de désaccord signalées dans les travaux ne constituaient que la partie émergée de l'iceberg, l'essentiel des controverses s'étant déroulé dans la plus grande discrétion. Si l'article sur le *Magnificat* allait en fait provoquer un véritable électrochoc sur les autorités ecclésiastiques, électrochoc dont la décharge allait être ressentie jusqu'à Rome, il ne troubla guère la paix des fidèles qui ne devaient plus être informés, par la suite, d'éventuelles difficultés de l'exégète louvaniste.

2. Les réactions publiques

Comme nous l'avons signalé, les seules réactions publiques au *Magnificat* de Ladeuze, si l'on excepte la recension d'un séminariste tournaisien que nous n'avons pas

¹⁸ J. V[AN] D[ER] M[EERSCH], *A propos de l'origine du Magnificat*, dans *Collationes Brugenses*, t. IX, 1904, p. 522-529.

¹⁹ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 64.

²⁰ Il signale cette publication dans « une revue diocésaine pour l'étude de la théologie » (« *een diocesaan tijdschrift voor de studie van de theologie* »), mais sans fournir d'autres précisions. Il pourrait s'agir, à l'époque, des *Collationes Ecclesiasticae dioecesis Tornaciensis*, mais nous n'avons pas réussi à le vérifier.

²¹ J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 203 et note 2.

²² P.-M. BOGAERT, *Épisode de la controverse sur le « Magnificat »*. *A propos d'un article inédit de Donatien De Bruyne* (1906)..., p. 40.

²³ Il s'agit du mandement de carême pour 1904, dont un passage concerne le *Magnificat*. Pour le texte de cette lettre, voir *Mandement de carême pour l'an de grâce 1904. Lettre pastorale de S. É. le cardinal archevêque de Malines et de NN. SS. les évêques de Belgique au clergé et aux fidèles*, dans *Collectio epistolarum pastoralium, decretum, aliorumque documentorum, quae pro regimine dioecesis Mechliniensis publicata fuerunt*, t. XIV, Malines, 1906, p. 161-168, ici p. 162.

retrouvée²⁴, furent celles de J. Van der Meersch, dans les *Collationes Brugensis*, et celles des évêques belges, à travers leur mandement de carême de 1904. En fait, dans sa recension critique, le professeur brugeois démontrait à merveille l'extrême difficulté, pour un catholique formé à l'exégèse traditionnelle, de simplement comprendre la démarche de la critique littéraire pratiquée par Ladeuze, tandis que les évêques, illustraient parfaitement, dans leur lettre collective, une des composantes de l'attitude conservatrice, à savoir temporiser pour ne pas heurter la foi des fidèles. Dans la mesure où ces deux attitudes se retrouvent à travers toute la question biblique, nous pouvons d'ores et déjà considérer l'« affaire du Magnificat » comme un excellent paradigme de la crise moderniste, du moins dans sa composante savante. Par ailleurs, on soulignera combien ces deux réactions furent discrètes par rapport à la vague de polémiques haineuses que suscitaient en France, par exemple, les prises de position progressistes dans le camp conservateur. Sans doute faut-il voir dans cette discrétion un des facteurs qui expliquent l'absence de condamnation en Belgique et qui est à l'origine de l'idée, à notre avis trop simpliste, selon laquelle la crise religieuse du début du siècle épargna ce pays. Comme l'illustreront les controverses privées, l'absence de polémiques fracassantes et de condamnations retentissantes n'est pas forcément synonyme de quiétude théologique.

a. Le compte rendu de J. Van der Meersch : le choc de la critique littéraire

Dans sa recension du *Magnificat*, Van der Meersch commençait par bien distinguer les deux parties de l'article, liées aux deux aspects de la controverse : le problème historique de l'attribution du psaume à Marie, où Ladeuze démontrait « avec une rigoureuse logique et une grande clarté d'exposition »²⁵ la thèse traditionnelle, et le problème littéraire des sources utilisées par l'évangéliste pour rédiger l'Évangile de l'enfance, qui constituait à ses yeux la partie essentielle du développement de Ladeuze et contre lequel il s'inscrivait en faux. Pour Van der Meersch, la thèse fondamentale de Ladeuze était ici que le *Magnificat* ne pouvait appartenir au document qui avait fourni à Luc le reste de la narration de l'enfance et que cette thèse s'appuyait sur des considérations « psychologiques » : « l'A(.)[uteur] invoque et développe surtout deux

²⁴ Cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 64.

²⁵ J. V[AN] D[ER] M[EERSCH], *A propos de l'origine du Magnificat...*, p. 522.

raisons d'ordre psychologique, à savoir : 1/ la différence entre l'attitude qu'accuse le *Magnificat* et l'attitude prise par Marie aux événements antérieurs à la Visitation ; 2/ l'incompatibilité du *Magnificat* avec la situation de Marie lors de la Visitation »²⁶. Or, faisait valoir Van der Meersch, en ce qui concerne la première raison, l'attitude reconnue à Marie au moment de la Visitation ne paraissait pas essentiellement différente de celle attribuée auparavant et, quand bien même on admettait cette différence, ce n'était pas une raison pour contester l'authenticité immédiate de la prière, la grâce divine suffisant à expliquer la rupture psychologique constatée. Ensuite, pour ce qui est de la seconde raison, il estimait que le *Magnificat* répondait manifestement aux sentiments tels qu'on pouvait se les imaginer au moment de la visite de Marie à Élisabeth. Enfin, il soulignait la contradiction existant, selon lui, chez Ladeuze, dans le fait que, d'une part, ce dernier s'attachait à montrer que le *Magnificat* ne pouvait pas avoir été prononcé par la Vierge lors de la Visitation mais que, d'autre part, il avançait que saint Luc, lui, ayant trouvé le document du *Magnificat*, l'avait interprété en ce sens...

En fait, on peut dire que Van der Meersch n'était pas réellement entré dans la problématique de la critique littéraire. Il y a dans son argumentation un glissement immédiat, et presque imperceptible pour un lecteur non averti, du plan rédactionnel au plan psychologique : le fondement de l'analyse de Ladeuze n'était pas d'affirmer une différence objective d'états chez Marie avant et pendant la Visitation, mais bien de souligner l'incompatibilité, chez l'auteur biblique, de deux présentations opposées de la psychologie mariale. En faisant porter toute son argumentation sur le contenu de la narration et non sur l'acte narratif lui-même, Van der Meersch illustre surtout les limites de sa propre pensée, bien plus que de réelles difficultés chez son adversaire. Ensuite, on remarquera que le recours à la grâce pour expliquer un éventuel changement d'attitude chez Marie est irrecevable dans le contexte d'une exégèse scientifique qui entend mettre en œuvre des principes herméneutiques rigoureux : dans la mesure où elle peut toujours tout expliquer, l'hypothèse de la grâce est aussi universelle qu'elle est infalsifiable, pour reprendre la terminologie de Popper. Enfin, on perçoit chez Van der Meersch une attitude intellectuelle qui semble caractéristique de l'attitude conservatrice (on la retrouvera chez un autre contradicteur de Ladeuze, le Père jésuite Alphonse Delattre), qui consiste à s'attaquer aux détails de l'argumentation de

²⁶ *Ibid.*, p. 522-523.

l'adversaire, mais jamais à prendre en compte réellement le problème posé. En d'autres termes, on défend le statu quo en s'efforçant d'écarter par tous les moyens ce qui le menace, mais sans jamais se préoccuper de repenser les problèmes en fonction des nouvelles données intellectuelles. Coppens note, à propos de cette recension²⁷, que Ladeuze n'y a jamais répondu publiquement, mais signale avoir eu en main — sans préciser comment — un exemplaire du compte rendu annoté par le professeur louvaniste dans lequel ce dernier marque bien les limites de son contradicteur : il s'était placé au point de vue de la critique littéraire et non à celui de la piété ou de la théologie, et de ce point de vue, il n'entendait pas concéder à son opposant la moindre liberté avec les textes²⁸.

b. La lettre collective des évêques : rassurer la piété des fidèles en attendant de voir clair

Au début de 1904, par ailleurs, les évêques belges avaient publié, indubitablement dans le contexte de la sortie de la publication de Ladeuze, une lettre collective sur le *Magnificat*, mais dont le sens et la portée sont difficiles à préciser sans autre appui documentaire. Il s'agissait en fait d'une simple reprise de la présentation traditionnelle du récit de Luc, mais sans que le nom de Ladeuze y soit jamais cité et sans qu'il soit question d'une quelconque problématique critique :

« Lorsque fut venue la plénitude des temps, la reconnaissance envers Dieu prit plus d'élévation et d'ampleur. Avant même que le Divin Sauveur vînt au monde, elle s'épancha en doux cantiques pour célébrer son prochain avènement. La Vierge Marie ayant, sur la parole de l'archange Gabriel, conçu dans son sein le Verbe de Dieu par l'opération du Saint-Esprit, s'en alla en toute hâte par delà les montagnes visiter sa cousine Élisabeth, qui était sur le point de devenir la mère du Précurseur. Sitôt que celle-ci la vit entrer, éclairée d'en haut sur le mystère de l'Incarnation, elle s'écria : Vous êtes bénie entre les femmes et béni est le fruit de vos entrailles. Marie lui répondit par le Magnificat où elle glorifie le Tout-Puissant qui, abaissant son regard sur son humble servante, venait d'opérer en elle de grandes choses pour le salut d'Israël et de toute la postérité d'Abraham. Trois mois après cette scène touchante, le prêtre Zacharie, époux d'Élisabeth, recouvra la parole qu'il avait perdue et entonna à son tour le Benedictus. L'Église a pieusement recueilli ces deux cantiques et les met chaque jour sur les lèvres de ses ministres, en mémoire de la Rédemption du monde par le Fils de Dieu fait homme »²⁹.

²⁷ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 33.

²⁸ *Ibid.*, p. 34.

²⁹ Lettre des évêques en date du 18 janvier 1904. Cfr *Coll. Epist. Past.*, t. XIV, p. 162, citée par J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 203.

En fait, tel qu'il était rédigé, le texte aurait pu sans difficultés être signé par Ladeuze, ce dernier ne mettant en cause ni l'historicité des faits en question, ni l'authenticité du *Magnificat*... Mais il n'est pas évident que les évêques en aient été conscients, et la question se pose dès lors de savoir quelles étaient leurs intentions en le publiant. S'agissait-il, en réaffirmant ni plus ni moins la thèse traditionnelle, de condamner discrètement les audaces de Ladeuze sans le nommer, ou bien était-il question, en ignorant volontairement la problématique critique, de rassurer l'opinion sans condamner le travail scientifique de l'exégète ? En réalité, ce n'est qu'à travers les archives inédites que l'on peut découvrir l'interprétation correcte à lui donner. Concrètement, il semble, à travers les controverses « privées » qui suivirent, que l'alternative posée par Coppens n'ait pas été aussi tranchée qu'il la formule³⁰. En publiant « leur » lecture du *Magnificat*, les évêques tenaient manifestement avant tout à rassurer la piété traditionnelle des fidèles que les « hardiesses » de Ladeuze avaient pu ébranler, sans qu'il faille y voir nécessairement une prise de position implicite sur l'exégèse de ce dernier. Leurs discussions tout au long de la crise, en effet, illustrent leur grande perplexité devant les chemins nouveaux qu'empruntait la critique et leur difficulté à trancher un débat dont ils étaient conscients de ne pas maîtriser, sur le plan doctrinal, tous les tenants et les aboutissants. En dernière analyse, c'est de Rome qu'ils attendaient un jugement autorisé dans le domaine biblique et c'est le désir de voir les exégètes louvanistes agir en conformité avec les autorités romaines qui explique toute leur action. Lorsqu'ils publient leur mandement de carême en 1904, ils n'ont pas d'opinion arrêtée en matière biblique et n'agissent, par conséquent, que pour des raisons pastorales.

3. Les controverses privées

L'essentiel des discussions qui entourèrent la publication du « *Magnificat* » gardèrent, comme nous l'avons déjà signalé, un caractère « privé » : menées entre Ladeuze, l'autorité universitaire et la hiérarchie, elles trouvèrent certes parfois quelque écho dans des cercles ecclésiastiques plus larges — nous songeons notamment ici au clergé tournaisien, associé de loin à certains épisodes de l'affaire — mais jamais le public catholique n'en fut informé, par exemple par voie de presse. En fait, les

³⁰ J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 203 et note 2.

difficultés soulevées par les théories de Ladeuze relatives au cantique marial s'inscrivent dans la continuité d'une première dénonciation, probablement anonyme, intervenue peu de temps auparavant : les évêques avaient été alertés du fait que l'enseignement exégétique de Ladeuze ne cadrerait plus avec les vues catholiques habituelles et faisait courir de graves dangers au jeune clergé. Instruit dès février 1903, le dossier ne fit l'objet d'un examen formel qu'à la réunion annuelle de juillet 1903 et se solda cette fois par un non-lieu : les évêques ne s'opposaient pas aux progrès de l'exégèse, mais ils entendaient que les professeurs observent un minimum de règles de prudence et, le cas échéant, se soumettent aux directives venues de Rome, et tout spécialement de la Commission biblique. La sortie de l'article sur le *Magnificat*, le 15 octobre 1903, allait donc trouver une conférence épiscopale déjà sur ses gardes en raison du précédent incident et provoquer un approfondissement de la crise. Lors de la réunion du 5 novembre 1903, les évêques chargèrent immédiatement le recteur de dire à Ladeuze la « pénible impression » que leur avait faite son écrit sur le *Magnificat* ; en mars et en juillet 1904, ils lui adressèrent, à titre conservatoire, quelques recommandations en attendant d'arrêter des mesures définitives ; et en mars 1905, ils prirent toute une série de mesures qui visaient à encadrer sévèrement l'enseignement de l'exégèse à Louvain. Entre-temps, cependant, l'article de Ladeuze avait été lu dans divers milieux ecclésiastiques, tant en Belgique qu'à Rome, et y avait soulevé — sauf auprès des biblistes bien disposés aux idées nouvelles, comme Lagrange — une réprobation unanime...

a. Un premier barrage : la lettre anonyme de 1903

C'est en février 1903, bien avant la sortie de l'article sur le *Magnificat*, que vont en réalité commencer les premières difficultés de Ladeuze. L'origine en est une lettre de dénonciation dont nous ne conservons à Malines qu'une copie anonyme, sans doute destinée initialement à l'archevêque, Mgr Goossens, dans laquelle un mystérieux correspondant dénonçait l'enseignement de l'exégète comme étant « plein de périls et néfaste pour le jeune Clergé Belge »³¹. Les griefs contenus dans la lettre anonyme (recours plus ou moins exclusif aux auteurs indépendants, minimisation de l'inspiration,

³¹ A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre ou copie de lettre de dénonciation de Ladeuze, s.l.n.d. [février 1903].

etc.) étaient pour ainsi dire des « classiques » du genre, mais ils ne permettaient guère d'identifier à coup sûr l'auteur de la dénonciation. Dès réception, cependant, l'archevêque adressa une lettre circulaire à l'épiscopat dans laquelle il informait ses collègues des accusations formulées contre Ladeuze, lettre qui provoqua des réactions immédiates de la part de l'évêque de Gand et, surtout, de l'ordinaire de Ladeuze, l'évêque de Tournai. Mandé d'urgence par son supérieur hiérarchique, Ladeuze fut d'emblée informé de l'acte d'accusation déposé contre lui et invité à se défendre, ce qu'il fit très rapidement. Lors de leur réunion de mars 1903, les évêques eurent un premier entretien sur l'enseignement de Ladeuze et, plus largement, sur l'enseignement exégétique de Louvain, d'autres griefs étant alors formulés. A la suite de ce premier entretien, sans doute assez informel, les évêques décidèrent d'enquêter de manière plus approfondie tout en ménageant leur professeur : l'évêque de Tournai était chargé d'entendre son exégète et de l'exhorter à la plus grande prudence. Ce n'est qu'en juillet qu'ils prirent connaissance de la note de défense de Ladeuze et qu'ils arrêtaient leur position : ils ne se prononçaient pas sur le fond du problème et, en attendant les lumières de Rome, recommandaient de s'aligner sur l'enseignement des auteurs les plus prudents.

L'acte d'accusation. — Dans son réquisitoire, le dénonciateur anonyme de Ladeuze invoquait plusieurs motifs pour fonder sa « conviction que l'enseignement de Mr. X [était](est) plein de périls et néfaste pour le jeune Clergé Belge »³². Contrairement aux recommandations du Saint-Père, « ce professeur » faisait un usage excessif, sinon exclusif, des ouvrages protestants et rationalistes, surtout allemands, et il ne citait guère les auteurs catholiques, si ce n'est pour les réfuter ou montrer leur infériorité. Il s'ensuivait « une infiltration » — terme cher aux conservateurs et qui rappelle les pamphlets anticritiques du Père Julien Fontaine³³ — des méthodes rationalistes dans

³² *Ibid.*

³³ J. FONTAINE, *Les infiltrations protestantes et le clergé français*, Paris, Victor Retaux, 1901, IX-288 p. ; ID., *Les infiltrations kantiennes et protestantes et le clergé français. Études complémentaires*, Paris, Victor Retaux, 1902, XXXV-489 p. ; ID., *Les infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau Testament*, Paris, Victor Retaux, 1905, XIV-512 p. Sur le Père jésuite Julien Fontaine (1839-1917), prêtre du diocèse de Saint-Brieuc entré tardivement à la Compagnie de Jésus (1873), professeur d'apologétique aux Facultés catholiques d'Angers (1893), attaché à la résidence de Versailles (1896) jusqu'à la fin de ses jours, voir É. POULAT, *Fontaine (Julien)*, dans *D.H.G.E.*, t. XVII, col. 819-821. Grand pourfendeur des « nouveautés », Fontaine fut un opposant décidé à l'exégèse critique, jugée « naturaliste », qu'il s'agisse de celle de Loisy (radicale) ou de celle de Lagrange (mitigée). A propos de son opposition à la nouvelle

l'enseignement et, chose plus grave, la lecture habituelle des auteurs non catholiques par les étudiants, « non sans grand danger pour la pureté de leur foi »³⁴. Et le recours à ces méthodes induisait l'adoption de certains principes qui, tout en sauvegardant théoriquement l'inspiration des livres sacrés, conduisaient en pratique à les traiter comme des documents purement humains, d'une manière qui n'était pas très éloignée du naturalisme et du rationalisme. Il citait deux exemples : d'une part, Ladeuze avait enseigné que la nature de l'inspiration des livres sacrés devait être mesurée au but poursuivi par l'auteur et que, par conséquent, si par exemple un livre avait un but moral, l'inspiration ne s'étendait qu'aux enseignements moraux ; d'autre part, il avait professé que saint Matthieu, ayant pour but de prouver que Jésus était le Messie, avait employé des arguments, bons de son temps, mais sans valeur de nos jours ! Il résultait de tout cela que les étudiants étaient très partagés (« Comme ce professeur est un prêtre exemplaire et populaire, beaucoup donnent entièrement dans ses idées. D'autres — et les meilleurs — sont troublés et se tiennent dans une grande réserve »³⁵) et que certains professeurs, même, étaient « inquiets »³⁶.

L'auteur de la note anonyme. — Si nous pouvons identifier avec certitude le mystérieux « Mr. X » comme n'étant autre que Ladeuze lui-même³⁷, nous ne savons malheureusement rien de son accusateur, excepté ce que nous en laissent deviner quelques indices. Le fait, tout d'abord, qu'il soit question, dans la lettre de dénonciation, d'un certain « Mr. X », laisse supposer, d'une part, que le destinataire savait qui était visé par la lettre (ce qui implique un minimum de liens entre l'accusateur et l'archevêque, ce dernier devant pouvoir comprendre le « code utilisé ») et, d'autre part, que l'accusateur ne voulait pas qu'un tiers, secrétaire de l'évêché ou autre, puisse

exégèse, voir également ID., *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 153-156, 217-218, 385-386.

³⁴ A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre ou copie de lettre de dénonciation de Ladeuze, s.l.n.d. [février 1903].

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ La lettre circulaire envoyée par l'archevêque à ses collègues de l'épiscopat pour les inviter à examiner le dossier, reprend mot à mot la note de dénonciation et identifie clairement « Mr. X » à Ladeuze. Cfr *ibid.*, Lettre circulaire de Goossens aux évêques, Malines 12 février 1903 (voir également copie en A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Lettre de Goossens à ses collègues de l'épiscopat, Malines 12 février 1903).

associer son nom à une dénonciation de Ladeuze (ce qui implique un minimum de liens entre l'accusateur et l'accusé cette fois, étant entendu que l'on souhaite généralement garder l'anonymat pour ne pas être reconnu *in fine* par celui que l'on charge). Le fait, ensuite, que l'auteur anonyme présente son courrier comme « le résultat de [s](m)es investigations »³⁸ montre qu'il ne s'agit pas d'une simple réaction d'humeur d'un étudiant plus conservateur, par exemple, ou de l'expression des scrupules d'une conscience en proie au doute devant un enseignement nouveau et déconcertant, mais qu'il y a eu enquête systématique avec l'intention d'instruire un véritable dossier à charge de Ladeuze. Le fait, enfin, que l'enquêteur anonyme fournisse des détails très précis sur le contenu de l'enseignement et évoque l'inquiétude de certains professeurs, montre qu'il s'agissait de quelqu'un de très bien introduit à la faculté de théologie et susceptible d'enquêter discrètement sans éveiller les soupçons.

L'ensemble de ces indices oriente spontanément la recherche vers un professeur prêtre de l'Université, c'est-à-dire, en réalité, sur quelqu'un qui, par son état de professeur et par sa formation théologique, était susceptible à la fois d'être relativement proche de Ladeuze à Louvain et d'apprécier un minimum le genre de problèmes dont il était question. Si nous devions, sur la base de ces considérations, risquer un nom, nous avancerions celui d'Henri de Dorlodot³⁹, dont nous savons qu'il s'était déjà entretenu

³⁸ A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre ou copie de lettre de dénonciation de Ladeuze, s.l.n.d. [février 1903].

³⁹ Henry de Dorlodot est né à Marchienne-au-Pont le 15 juillet 1855 et décédé à Louvain le 4 janvier 1929. Candidat en sciences naturelles du Collège Notre-Dame de la Paix de Namur, il vint à Louvain pour préparer le doctorat, mais son entrée dans les ordres abrégé sa formation académique : il ne sera reçu docteur (*honoris causa*) à Louvain qu'en 1902. Entré au grand séminaire de Namur en 1877, il partit ensuite pour Rome (1880), où il conquiert son doctorat en théologie à la Grégorienne en 1885. Ordonné prêtre en 1882, il commença alors sa carrière ecclésiastique dans le ministère paroissial, d'abord comme vicaire à Ciney (octobre 1885), puis, trois mois plus tard, à Gembloux. A Pâques 1886, la chaire de dogmatique étant devenue vacante au grand séminaire de Namur, il y fut nommé professeur, ce qui lui donna l'occasion d'approfondir ses connaissances doctrinales en parcourant les quatre années du programme de théologie. En 1890, il fut appelé par Mercier à l'Institut supérieur de philosophie pour y professer le cours de cosmologie, ce qui lui permit de parachever une formation philosophique qui étonnait chez un géologue. Cependant, son activité théologique, ne lui avait pas fait oublier sa passion pour la géologie : en 1892, il devint membre de la Commission géologique nationale, en 1894, il fut nommé professeur de paléontologie et en 1898, il fut désigné comme suppléant pour le cours de géologie, dont il devint le titulaire en 1903. Ce n'est qu'à partir de 1920 qu'il abandonnera progressivement ses charges d'enseignement, pour se consacrer surtout à la direction de son Institut, à la préparation des doctorands et à ses recherches personnelles. Voir ici J. THOREAU, *Dorlodot (Henry de)*, dans *B.N.*, t. XXXIII, col. 265-268, et L. WALSCHOT, *Dorlodot, Henry de*, dans *N.B.W.*, t. IX, col. 211-216, qui fournit un relevé très complet des notices disponibles.

d'exégèse avec Ladeuze et qui, formé à la Grégorienne dans un esprit de respect intégral de l'orthodoxie, considérait comme son devoir d'état de dénoncer à l'autorité toute déviation constatée chez ses confrères par rapport à ce qu'il estimait être la vérité catholique⁴⁰. Ainsi, pour ce qui est de ses relations avec Ladeuze, nous pouvons signaler qu'en 1902, de Dorlodot avait engagé un dialogue assez pointu avec lui sur l'exégèse de Mc XIII, 32⁴¹ et sur le problème, combien central au cours de la crise moderniste, de la science humaine du Christ⁴². Et pour ce qui est de sa rigueur dogmatique, mentionnons qu'en 1905, à l'occasion du projet de nommer le recteur, Mgr Hebbelynck, coadjuteur de l'évêque de Gand, il dénoncera ce dernier au Saint-Office⁴³, Hebbelynck ayant fait pression sur lui, de Dorlodot, pour essayer de l'empêcher de dénoncer à Rome un collègue de la Faculté de théologie, M. Becker⁴⁴, qu'il jugeait suspect.

⁴⁰ Cet aspect de sa personnalité, paradoxal pour un savant d'une grande ouverture d'esprit et d'une grande créativité dans le domaine scientifique (il a, par exemple, joué un rôle essentiel dans la réception précoce des idées évolutionnistes à Louvain : cfr V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de leuvense Universiteit [1859-1914]*, Mémoire de licence inédit en histoire, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, 1984), est cependant souvent souligné par ses biographes : « Dans les rapports avec ses pairs ou avec ses disciples, qu'il s'agît de prises de position dans le domaine scientifique ou de jugements à porter dans le domaine moral, il n'admettait aucun compromis. A tout ce qui lui paraissait porter atteinte à la vérité, il réagissait immédiatement et souvent de manière très vive » (J. THOREAU, *op. cit.*, col. 268) ; « on s'étonnait de le trouver d'une intransigeance pleine de scrupules et irréductible dans tout ce qui, à tort ou à raison, lui était une fois apparu comme l'expression de la justice et du devoir » (P. LADEUZE, *M. le chanoine Henry de Dorlodot, Professeur à la Faculté des Sciences. Discours prononcé [...]*, dans *AN.U.C.L. 1930-1933*, p. x) ; etc.

⁴¹ Mc XIII, 32 : « Pour ce qui est du Jour et de l'Heure, personne ne le sait, ni les anges dans le ciel, ni même le Fils, mais seulement le Père » (d'après la Bible de Maredsous, 1973).

⁴² A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de de Dorlodot à Ladeuze, Louvain 21 décembre 1902 : « L'abbé Grégoire m'a fait part d'une conversation qu'il a eue avec vous au sujet du v. 32, ch. XIII de St Marc. Ne pouvant admettre que Notre Seigneur ait parlé à la façon des bons Pères de sa... 'Compagnie', vous vous seriez demandé si l'on ne pouvait admettre que Notre Seigneur, selon sa nature humaine, aurait ignoré le jour du jugement, jusqu'à sa passion. ». Au terme d'un long développement scolastique, de Dorlodot marquait son accord complet avec Ladeuze en concluant que, pour lui, le Christ, lors de son passage sur terre, n'avait pas jugé autrement que les prophètes... Soulignons ici le caractère progressiste de l'interprétation de Ladeuze et du très orthodoxe chanoine, en rappelant que c'est pour avoir défendu une position semblable que Jean Rivière verra son orthodoxie mise en cause en 1918 et sera privé de son enseignement au grand séminaire d'Albi (cfr É. POULAT, *Histoire, dogme et critique...*, p. 509-511).

⁴³ A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1905, Lettre d'Henry de Dorlodot au Saint-Office, 27 janvier 1905, transmise à la Secrétairerie d'État le 10 février 1905.

⁴⁴ Sur cette affaire Becker, voir *infra*, l'épilogue de cette partie, p. 906-909.

Cette hypothèse, cependant, outre qu'elle n'est confirmée par aucun autre document, pose problème dans la mesure où le très orthodoxe prêtre namurois n'était pas lui-même un modèle d'orthodoxie dans son domaine, la paléontologie, et qu'il partageait avec Ladeuze des vues très progressistes pour l'époque sur le problème christologique posé⁴⁵. Par ailleurs, Ladeuze a lui-même écarté l'idée d'une dénonciation par quelqu'un de rompu à la théologie, ce qui était manifestement le cas de de Dorlodot, et pointé son doigt accusateur dans une autre direction. Dans la lettre de défense adressée à son évêque à cette occasion, en effet, il estime, « tout bien considéré, [...] pouvoir encore espérer que cet accus(.)[ateur] n'est pas un de [ses] (mes) collègues »⁴⁶. D'abord, en raison de ses excellents rapports avec tous ses confrères, mais aussi parce que les termes mêmes de l'accusation, dont il a manifestement eu communication intégrale, lui paraissent indignes d'un théologien et, d'après lui, doivent plutôt orienter les soupçons vers une communauté religieuse louvaniste :

« il y a des choses si ineptes parmi les accusations portées que je n'ose pas, sans preuve, les attribuer à un professeur d'univ(.)[ersité]. Ainsi l'accus(.)[ation] note que je reste d[an]s les limites de la stricte orthodoxie, et il ajoute [plus] (+) loin que d[an]s les livres qui ont un but moral je restreins l'inspir(.)[ation] aux affirm(.)[ations] morales, ce qui serait une hérésie *formelle*. Ne vaudrait-il pas mieux rendre responsable de pareilles accus(.)[ations] l'un ou l'autre membre d'une congrégation religieuse voisine du Coll(.)[ège] du S(.)[aint]-Esprit qui, deux fois déjà, a accusé deux de mes Coll(.)[ègues] de la f(.)[aculté] de Théol(.)[ogie] d'hérésie auprès de Mgr le Recteur, et dont le niveau intellectuel peut se mesurer à ce fait que S(.)[on] E(.)[?] a dû interdire la publication en partie au moins, d'une revue que cette Cong(.)[régation] faisait paraître et qui n'était rien moins que stupide »⁴⁷.

S'agissant d'une « congrégation religieuse voisine du Coll(.)[ège] du S(.)[aint]-Esprit », il doit sans doute s'agir des Pères des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie (Picpus), qui possédaient à l'époque une maison au 9 de la Montagne Saint-Antoine, non loin de là, mais d'autres instituts religieux pourraient être concernés⁴⁸... Quelle aurait pu être la motivation des Picpus ? Nous l'ignorons, mais ce qui est certain, c'est que, quelle que soit l'origine de la lettre anonyme de dénonciation, elle fut, en toute hypothèse, prise très au sérieux par l'archevêque.

⁴⁵ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de de Dorlodot à Ladeuze, Louvain 21 décembre 1902.

⁴⁶ *Ibid.*, n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903, annotations de Ladeuze sur la lettre.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines*, t. VII, 1903, Malines, 1903, p. 85.

Premières réactions épiscopales.— Très rapidement, car sa lettre est datée du 12 février 1903, Mgr Goossens adressa une lettre circulaire à ses collègues de l'épiscopat libellée en ces termes : « Je crois devoir attirer *confidentiellement* l'attention de Vos Grandeurs sur les informations qui me sont parvenues au sujet de l'enseignement de M. Ladeuze, Président du Collège du S[ain]t[-]Esprit, professeur d'Écriture Sainte (Nouveau Testament) »⁴⁹. Et après avoir reproduit textuellement la lettre de dénonciation qu'il avait reçue, il proposait d'en débattre lors de la prochaine réunion épiscopale, prévue pour le 2 mars 1903. La lettre circula de Gand (14 février) à Liège (19 février) et s'enrichit de gloses griffonnées par l'archevêque, mais dont on ne connaît pas toujours l'origine ni la signification précises⁵⁰. On peut cependant résumer ces bribes de phrases en trois points : l'enjeu du débat était clairement identifié (la lettre était désignée par la mention « Critique historique ») ; les deux tendances face à cet enjeu étaient présentes : progressiste (une note énonçait : « Un effet de l'Encyclique *Providentissimus*. Dans dix ans on n'en parle plus ! [mention ajoutée 'Mgr Abbeloos il y a 4 ans'] ») et conservatrice (une autre signalait « dangereux au point de vue de l'univ[ersité] [...] ») ; enfin, plusieurs évêques s'inquiétaient des répercussions de l'enseignement critique sur l'esprit sacerdotal des jeunes prêtres (« Les étudiants marquent une certaine tendance dans leurs conversations [Bruges] » ; « on a dit : Mgr Beelen est une nullité » ; « Un élève de Liège a dit que M. [?] est une croûte »⁵¹).

La lettre circulaire de Mgr Goossens parvint en premier lieu à Gand, le 14 février⁵², où elle suscita immédiatement une enquête informelle de l'évêque auprès du recteur. Comme en témoigne une lettre conservée aux archives de Gand, Mgr Hebbelynck, originaire de ce diocèse et toujours prêt à rendre service à son ordinaire, Mgr Stillemans, avait été chargé d'emblée par ce dernier de s'informer de façon informelle

⁴⁹ A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre circulaire de Goossens aux évêques, Malines 12 février 1903 (voir également copie en A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Lettre de Goossens à ses collègues de l'épiscopat, Malines 12 février 1903).

⁵⁰ A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre circulaire de Goossens aux évêques, Malines 12 février 1903.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Elle a été visée par Mgr Stillemans à cette date (*ibid.*)

sur l'affaire et d'entendre l'intéressé⁵³. Ladeuze s'était alors aisément justifié en disant que l'Évangéliste avait interprété l'Ancien Testament dans un sens « typique » (« typologique » dans le langage actuel, c'est-à-dire en affirmant un fait ou un personnage de l'Ancienne Alliance comme la préfiguration du Christ et/ou de son ministère), et en signalant que, dès avant la Noël 1902, il avait mis ses élèves en garde contre *L'Évangile et l'Église* de Loisy, qu'il ne considérait plus comme un livre catholique⁵⁴. Ces explications eurent l'heur de plaire à l'évêque de Gand, car elles ne donnèrent lieu à aucune suite dans le chef du doyen de l'épiscopat, lequel devait toujours, par la suite, conserver sa confiance en l'exégète. Tout autre fut la réaction de Mgr Walravens, l'évêque de Tournai dont relevait directement l'exégète dont l'orthodoxie était mise en doute. Parvenue à la curie épiscopale de Tournai le 17 février⁵⁵, la lettre de Mgr Goossens y provoqua une réaction immédiate et énergique : Ladeuze fut mandé d'urgence chez son évêque et sommé de s'expliquer dans les plus brefs délais. Comme il l'a lui-même consigné dans ses papiers, Ladeuze se rendit le jour même à Tournai, fut d'emblée informé des accusations qui pesaient contre lui et adressa sa défense à Mgr Walravens quelques jours plus tard, le 21 février 1903 :

« Le 17 février 1903 (veille d'enterrement d'Élise Bouttiau⁵⁶), [je] fus appelé par un télégr(.)[amme] par Mgr de Tournay. On m'avait accusé au sujet de mon enseign[emen]^t et les points d'accusation circulaient d'évêque à évêque. On m'accusait de ne me servir que d'auteurs protestants et de mépriser les cathol(.)[iques], — de faire acheter les [auteurs] protestants par [les] élèves, — de restreindre l'inspir(.)[ation] aux choses de foi et de mœurs etc. [Je] Me suis rendu à Tournai. [Le] 21 [février, j'ai] écrit à Mgr [une] lettre d'après [les] fiches ci-jointes »⁵⁷.

Réactions de Ladeuze. — Les archives de Tournai ayant été détruites dans le bombardement de la ville en 1940, nous n'avons pas conservé le plaidoyer exact adressé par Ladeuze à son évêque en date du 21 février, mais nous possédons un résumé de sa

⁵³ A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Un document intitulé « Entretien du Recteur avec M. Ladeuze. Commencement février 1903 ».

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre circulaire de Goossens aux évêques, Malines 12 février 1903 : l'évêque de Tournai a visé le document à la date du 17 février.

⁵⁶ Une tante maternelle de Ladeuze.

⁵⁷ A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903, annotations de Ladeuze sur la lettre.

lettre de réponse reproduit sur une lettre ultérieure de son évêque⁵⁸ et des fiches de travail ayant servi de base à sa défense⁵⁹. S'il est difficile de dire dans quelle mesure ces documents reproduisent fidèlement la correspondance qu'il adresse alors à l'évêché, nous sommes cependant en droit d'y voir un bon témoignage sur son état d'esprit au cours de cette première crise qu'il affronte et sur les arguments suscités par les accusations de la lettre anonyme. Tandis que le résumé de la lettre, qui devait sans doute précéder et introduire un argumentaire détaillé, nous renseigne plutôt sur ses dispositions psychologiques face à l'attaque de son enseignement, les fiches de travail, elles, nous éclairent sur le contenu proprement intellectuel de cet argumentaire.

Dans le « résumé » de sa lettre à l'évêque de Tournai, Ladeuze faisait surtout état des sentiments que provoquaient en lui les termes de l'accusation contenus dans la note anonyme qui lui avait été communiquée. Trois éléments méritent à notre sens d'y être relevés. En premier lieu, le fait qu'il ne pouvait cacher, après avoir remercié son supérieur de l'avoir informé des accusations portées contre lui, sa profonde amertume devant ce qui lui arrivait⁶⁰. En second lieu, le fait qu'il ne pouvait s'empêcher de crier à l'injustice et de juger totalement immérités les griefs retenus contre lui : ils étaient selon lui calomnieux ou sans objet⁶¹, totalement déplacés⁶² et, au terme d'un examen de conscience scrupuleux, parfaitement irrecevables⁶³. En troisième lieu, enfin, le fait que,

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*, Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

⁶⁰ « Je suis profondément froissé, je l'avoue, de ces accus(.)[ations] » confesse-t-il au début de sa lettre, tandis qu'il affirme, *in fine*, être « tout découragé [...] par le rés(.)[ultat] auquel je vois aboutir une vie que je puis dire ne pas passer d[an]s l'oisiveté ni les plaisirs ». *Ibid.*, Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903, annotations de Ladeuze sur la lettre.

⁶¹ *Ibid.* : « l'accus(.)[ateur] note que je reste d[an]s les limites de la stricte orthodoxie, et il ajoute [plus](+) loin que d[an]s les livres qui ont un but moral je restreins l'inspir(.)[ation] aux affirm(.)[ations] morales, ce qui serait une hérésie *formelle* ».

⁶² *Ibid.* : s'il était « le prêtre exemplaire » que son détracteur évoquait — et nous retrouvons là intégralement le contenu de l'enseignement qu'il avait reçu en philosophie à Bonne-Espérance sur la correction fraternelle (A.S.B.-E., A.B.-E., n° 5, Anciens professeurs de Bonne-Espérance. Anciens élèves de Bonne-Espérance, Un cahier de l'élève « P. Ladeuze ») —, ce dernier aurait dû lui adresser un avertissement privé, sans provoquer de scandale public.

⁶³ A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903, annotations de Ladeuze sur la lettre : « D[an]s les l[on]gues heures de chemin de fer que j'ai eu à passer solitaire mardi et merc(.)[redi], j'ai eu t[ou]t(.) le

tout en confessant sa détermination à défendre ce qu'il croyait être conforme à la vérité, il n'en réaffirmait pas moins sa soumission aux directives de l'épiscopat, avec quelque nuance toutefois : tout en affirmant « NN. SS. les Év(.)[êques] ne trouveront jamais en moi ni un hérétique, ni même un révolté »⁶⁴ et en admettant être « prêt à donner, sans aucune [restriction ?], t[ou]tes les expl(.)[ications] que l'on voudra »⁶⁵, il ajoutait néanmoins espérer qu'elles seraient « écoutées avec autant de bienveill(.)[ance] que les délations d'un zèle peu prudent et peu chrétien, toujours prêt à faire descendre le feu du ciel et dont les procédés nous reportent aux [?] » — les notes de Ladeuze sont ici illisibles, mais nous pouvons aisément leur trouver l'une ou l'autre suite : « aux excès de l'inquisition », « aux époques les plus tristes de l'histoire de l'Église », etc.⁶⁶.

Dans ses notes préparatoires⁶⁷, Ladeuze s'était davantage centré sur les aspects techniques de l'accusation, distinguant nettement, pour autant que nous interprétions correctement ses idées libellées ici en style télégraphique, les problèmes en jeu : celui des principes herméneutiques mis en œuvre dans l'exégèse nouvelle ; celui du concept d'inspiration y engagé ; et, enfin, celui des nécessités apologétiques actuelles dans le domaine biblique. Du point de vue herméneutique tout d'abord, Ladeuze défendait sans la nommer la théorie des genres littéraires, c'est-à-dire un principe d'interprétation selon lequel la nature d'un livre influe fatalement sur son contenu, mais sans que le principe d'inerrance soit en cause. L'exemple qu'il citait dans ses notes était celui des paraboles, dont le genre propre avait manifestement modelé le contenu et qui réclamaient une lecture adaptée. Par ailleurs, la lecture qu'il avait pratiquée — et qu'on lui reprochait — de l'utilisation matthéenne de l'Ancien Testament pour prouver l'appartenance messianique de Jésus, était selon lui parfaitement légitime. Elle pouvait également relever d'une catégorie particulière de la théorie des genres littéraires (le *sens typique*) et elle n'était pas neuve : il invoquait ici l'autorité de Mgr Meignan, dans des conditions qui, comme nous allons le voir, sont assez surprenantes. Enfin, il semble avoir réclamé, pour toutes ces questions, le statut de « q(.)[uestions] libres », en citant — ce que l'on

temps d'exam(.)[iner] ma consc(.)[ience] et mon ens(.)[eignement] » : « Je ne crois pas avoir rien à me reprocher, ni à retirer de mes doctrines au p(.)[oint] de vue des règles de la foi et du sens catholiques ».

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*, Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

comprend bien — l'exégète récemment converti à la critique, Franz von Hummelauer⁶⁸ et — ce que l'on comprend moins bien à la date du 21 février 1903 — la Commission biblique⁶⁹.

Parmi ces considérations herméneutiques, une — celle où il est question de Mgr Meignan — mérite, nous semble-t-il, que nous nous y arrêtions davantage, parce qu'elle montre qu'à l'époque il n'y avait pas encore — fait occulté par la suite, mais bien réel — de rupture claire entre les progressistes et ceux qu'on appellera plus tard les « modernistes ». Il faut savoir, en effet, que lorsque Ladeuze invoque l'autorité de Mgr Meignan dans ce qu'il appelle l'« arg(.)[ument] de S(.)[aint] Matthieu »⁷⁰, il renvoie en réalité dans ses notes de réflexion à « Mgr Meignan R(.)[evue] Bibl(.)[ique] 1896, p. 186 »⁷¹. Or, ce que l'on trouve sous cette référence, ce n'est pas un article de l'archevêque de Tours, mais un texte de Loisy sur *L'Apocalypse synoptique*, le seul qu'il ait donné à la *Revue biblique* et où Meignan n'apparaît que sous la forme d'une citation en note⁷². Ce que Ladeuze a lu et cite ici, ce n'est pas Meignan, mais Loisy utilisant Meignan, certes de façon légitime quant au principe invoqué, mais dans une perspective qui n'était pas véritablement celle de l'exégète libéral. A regarder les textes de plus près, on s'aperçoit que l'idée que l'exégèse « typique » de Matthieu était légitime de son temps mais sans valeur pour le critique moderne vient de Loisy et non de Meignan. C'est Loisy qui, à propos de l'invocation du prophète Daniel (Dan. IX, 27 ; XI, 31 et XII, 11) par Matthieu (Mt XXIV, 15), affirme :

⁶⁸ Il a noté : « Von Hummelauer (in Deut., in Josué (Civiltà 15 fév. », c'est-à-dire dans F. VON HUMMELAUER, *Commentarius in Deuteronomium* (Cursus scripturae sacrae), Lethielleux, Paris, 1901, 568 p., et dans un article relatif à Josué [?] paru antérieurement un 15 février dans la *Civiltà cattolica*, mais que nous n'avons pas retrouvé.

⁶⁹ Le 13 février, en effet, la Commission avait fourni sa première réponse en condamnant la théorie des citations implicites (voir L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 107-108, et l'*Enchiridion biblicum*..., pour le texte), ce qui pouvait être interprété comme un signe de raidissement. Il est vrai qu'à Louvain, on était encore sans doute dans l'euphorie des premières nominations à la Commission, parmi lesquelles figuraient Van Hoonacker et Poels, qui étaient intervenues quelques jours avant les premières difficultés de Ladeuze, le 31 janvier 1903 (L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 104).

⁷⁰ A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² A. LOISY, *L'Apocalypse synoptique*, dans *Revue biblique internationale*, t. V, 1896, p. 186.

« La citation de Daniel, comme toutes les citations prophétiques du Nouveau Testament, doit être interprétée d'après le sens le plus naturel qu'elle présente en elle-même et dans le contexte évangélique, abstraction faite du sens beaucoup plus précis qu'elle peut avoir dans son propre contexte »⁷³.

Et c'est pour légitimer son affirmation « rien ne prouve que notre Seigneur ait voulu citer Daniel dans le sens historique et littéral de sa prophétie »⁷⁴ qu'il cite alors Meignan : « Un croyant peut donc admettre que Daniel a prédit la persécution d'Antiochus et la mort d'Onias, à la condition de considérer la profanation du temple, la persécution des fidèles, la mort d'Onias comme des figures où se reflètent vivement la mort du Sauveur, la ruine définitive du temple et les persécutions qui suivirent »⁷⁵). Or, il faut souligner combien les perspectives de Loisy et de Meignan sont ici différentes. Même s'ils recourent tous deux au sens « typique », Meignan l'invoque pour démontrer la valeur de la prophétie, Loisy l'utilise pour montrer sa dimension symbolique et, de là, le caractère anhistorique de la citation de Matthieu. Si Ladeuze a puisé quelque part son interprétation discutée de saint Matthieu, ce n'est pas chez Meignan mais chez Loisy...

Après avoir consigné dans ses notes quelques arguments en faveur des nouveaux principes d'exégèse, Ladeuze s'est attaché à élaborer — très sommairement — un argumentaire en faveur du concept d'inspiration verbale, concept qu'il partage avec Lagrange et... Loisy. Si nous interprétons correctement ses annotations, nous pouvons dire que cette idée d'inspiration, couverte ici par l'autorité de Mgr Le Camus⁷⁶, englobait

⁷³ *Ibid.*, p. 187.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Loisy fait référence au « Card. MEIGNAN, *Les derniers prophètes d'Israël*, p. 141 », mais nous n'avons pas réussi à identifier ce qu'il met sous ce titre. Meignan a rédigé de nombreux volumes sur les prophètes : de G. MEIGNAN, *Les prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois avec une introduction sur les types ou figures de la Bible* (Prophétie messianique), Paris, Palme, 1878, LXXV-224 p., à ID., *Les prophètes d'Israël et le Messie depuis Salomon jusqu'à Daniel* (*Le Christ et l'Ancien Testament*, 7), Librairie Lecoffre, Paris, 1893, VII-607 p., en passant par ID., *Les prophètes d'Israël et le Messie depuis Daniel jusqu'à Jean-Baptiste* (*ibid.*, 7), Librairie Lecoffre, Paris, 1894, X-579 p. ; etc. Mais à notre connaissance, aucun ne correspond aux indications fournies par Loisy.

⁷⁶ Ordonné prêtre à Carcassonne en 1862 après des études au grand séminaire de la ville, à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, et à Rome, au Collège romain et à la Minerve, Mgr Le Camus (1839-1906) poursuivit une carrière dans le ministère de la prédication qui le conduisit de Narbonne à Avignon, Lyon, Montpellier, Paris et Rome (1862-1869). Conseiller théologique de Mgr de Las Cases au premier concile du Vatican (1869-1870), il se tourna ensuite vers l'enseignement. Chanoine théologal de Carcassonne en 1897, il fut nommé évêque de La Rochelle et Saintes en 1901. Intéressé dès ses études à Saint-Sulpice par l'exégèse, Mgr Le Camus fut l'auteur d'une œuvre très populaire, que l'on peut qualifier de « sagement progressiste ». Plusieurs séjours au Proche-Orient accomplis à partir de 1888 lui permirent d'apporter une

les écrits bibliques considérés globalement et pris dans chacune de leurs parties (« Insp(.)[iration] verbale. Livres inspirés et parties »⁷⁷), et qu'elle pourrait se formuler à peu près comme suit :

« [il s'agit d'une] Inspir(.)[ation] d'une seule nature, [s'exerçant] de façon qu'aucune affirm(.)[ation] de l'auteur ne puisse être fausse[,] mais [où le] travail humain subsiste t[ou]t entier (et où subsistent donc des] Imperfections ([par] ex[emple] dues à une mauvaise qualité] de la plume) [; ces imperfections] Dieu ne devait pas les empêcher, d'après [la] doct(.)[rine] de S(.)[aint] Thomas [; il s'agit] D[on]c [d'une] question de fait. T[ou]t(.) le monde admet que [l'inspiration n'a] pas empêché [les imperfections] en mat(.)[ière] scientif(.)[ique]⁷⁸ ;] Josué a parlé d'après [les] idées de son temps : ça n[ou]s choque et pourtant nous l'admettons. P[ou]rquoi [ne] pas [admettre la] même infl(.)[uence] en [d']autres matières ? »⁷⁹.

Après avoir défendu, sans lui donner le nom qui lui a depuis lors été attribué, la théorie des genres littéraires, il défendait donc également ici celle des apparences historiques...

Du point de vue apologétique, enfin, Ladeuze faisait valoir une série de considérations qui témoignent de son souci de ne pas rendre incompatibles pour les esprits contemporains les données de la foi et les exigences de la rationalité moderne : il était injurieux d'imposer à la foi des conceptions indéfendables sur le plan intellectuel ; il y avait diverses manières d'entendre la prudence en matière d'exégèse, l'idée implicite de Ladeuze étant sans doute ici que ne pas familiariser les fidèles avec les nouveaux problèmes qui se posaient et qu'ils finiraient en toute hypothèse par connaître était

contribution importante aux sciences auxiliaires de la Bible et lorsqu'il eut accédé à l'épiscopat, il joua un rôle significatif dans son diocèse pour développer un enseignement moderne des sciences scripturaires. Au cours de la crise moderniste, il prit position contre Loisy en publiant une lettre *Vraie et fausse exégèse* (Paris, 1903), lequel lui répondit dans un chapitre de sa défense *Autour d'un petit livre* (Paris, 1903, p. 61-108) et qui donna lieu à une ultime réplique de l'évêque (*Fausse exégèse, mauvaise théologie*, Paris, 1904). Peut-être Ladeuze évoque-t-il déjà ici le premier ouvrage rédigé par Mgr Le Camus contre Loisy ? Cfr R. Leconte, *Le Camus (Émile)*, dans D.B.S., t. V, col. 348-350, et J. TRINQUET, *Le Camus (Émile-Paul-Constant-Ange)*, dans *Catholicisme...*, t. VII, col. 143-144.

⁷⁷ A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

⁷⁸ Barré par Ladeuze : « p[ou]rquoi [pas] en mat(.)[ière] d'hist(.)[oire] ».

⁷⁹ A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903. Notre lecture de ces notes éparses de Ladeuze se base naturellement sur les autres documents disponibles où il s'est exprimé sur les mêmes thèmes (sur le problème de l'inspiration, voir par exemple : A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise intitulée par Cerfaux « Mgr Ladeuze », Un manuscrit de Cerfaux *L'œuvre exégétique de Mgr Ladeuze*.

encore plus dangereux que les laisser dans l'ignorance sous prétexte de ne pas ébranler leur foi ; il ne fallait pas laisser se creuser un abîme entre la doctrine catholique et la science contemporaine ; et, pour terminer, il ne fallait pas confondre la religion catholique avec toutes les opinions traditionnelles (au sens d'opinions « habituelles ») et compromettre ainsi dans l'aventure la foi elle-même. Laissant parler ses sentiments, Ladeuze clôturait ses notes par des propos très amers, qu'il disait inspirés de « paroles du P. Rose », professeur d'exégèse à l'Université de Fribourg⁸⁰, et qui en disent long sur son état d'esprit. Sans trop de risques de se tromper, on peut interpréter comme suit ses états d'âme exprimés par quelques bribes de phrases dans ses fiches : ceux qui s'attaquaient aux exégètes progressistes n'étaient que des « esprits chagrins » ; dès que quelqu'un travaillait à l'université (il citait Van Hoonacker, Cauchie et Becker), il était « accusé d'hérésie » ; et le but poursuivi par ces flaireurs d'hérésies, c'était d'enrayer toutes les initiatives, le contrôle de l'enseignement supérieur catholique permettant de fait un contrôle sur l'ensemble de l'activité scientifique⁸¹.

Le verdict épiscopal. — Lors de leur réunion de mars 1903, les évêques eurent un premier entretien sur l'enseignement de Ladeuze où, pour autant que l'information adressée par Mgr Walravens à Ladeuze soit correcte — et il n'y a pas de raison d'en douter —, ils décidèrent, d'une part, de se donner le temps d'enquêter plus avant sur les termes de l'accusation tout en ménageant la réputation de leur professeur louvaniste et, d'autre part, de charger l'évêque de Tournai d'entendre et d'exhorter, de manière « très confidentielle »⁸², son exégète à la plus grande prudence :

« On a posé en principe qu'il fallait contrôler les accusations énoncées dans la lettre — qu'il fallait ménager votre personne autant que possible.

On m'a chargé de vous faire savoir avec la plus grande délicatesse que j'avais entendu mettre en doute sinon la parfaite orthodoxie, du moins la prudence de votre enseignement. Je dois vous

⁸⁰ Sur le Père Vincent Rose (1866-1944), prêtre dominicain (1892), formé à l'exégèse à l'École biblique de Jérusalem (1893-1894) — où il enseigna ensuite un an comme professeur d'hébreu —, et professeur d'exégèse du Nouveau Testament à Fribourg (1895-1905), voir A. DUVAL, *Rose (Jean-Baptiste, en religion Vincent)*, dans *D.B.S.*, t. X, col. 1009. On notera que dans l'atmosphère créée par la répression antimoderniste, le Père Rose renonça à son enseignement à l'été 1905, quitta l'ordre des dominicains en 1906 et renonça ensuite définitivement à ses activités sacerdotales.

⁸¹ A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

⁸² *Ibid.*, Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903.

entendre et vous exhorter à une grande réserve sur certaines questions délicates et qui sont d'actualité »⁸³.

D'après Mgr Walravens, deux plaintes — la dénonciation anonyme n'était plus seule en cause — avaient trouvé un écho auprès de la conférence épiscopale de mars, plaintes qui ne concernaient pas Ladeuze de façon isolée mais touchaient « Louvain en général »⁸⁴. La première concernait l'encyclique *Providentissimus*, à propos de laquelle les professeurs de Louvain se seraient montrés trop négatifs, et la seconde avait trait au manque de modestie et au pédantisme que l'enseignement critique provoquait chez les séminaristes et qui faisaient grand scandale dans le clergé, surtout en Flandre. A propos de *Providentissimus*, comme nous l'avons vu, le problème essentiel résidait dans l'extension à donner au texte pontifical : pour les progressistes, le document n'allait pas suffisamment loin et il était nécessaire d'étendre au domaine historique l'idée admise pour les sciences (à savoir que l'auteur sacré avait parlé selon les apparences), tandis que pour les conservateurs, il fallait au contraire s'en tenir à une exégèse restrictive de la pensée pontificale. Peu au fait des débats dans le domaine, semble-t-il, les évêques interprétaient spontanément l'attitude ouverte des professeurs louvanistes d'un point de vue conservateur, c'est-à-dire comme un non-respect de l'encyclique : « On a cité plusieurs paroles venant de Louvain et qui expriment une défiance vis à vis [*sic*] de l'acte du S[ain]t[-]Père, un regret de l'attitude prise par le S[ain]t[-]Père, presque un désaveu de cet acte, une affirmation de son inefficacité »⁸⁵. Quant à l'esprit du jeune clergé, la formation exégétique donnée en théologie à Louvain avait des effets désastreux sur la modestie sacerdotale :

« On se plaint beaucoup du pédantisme des élèves dans cette matière. Les curés flamands sont mal impressionnés et peu édifiés du langage qu'ils tiennent. Les professeurs d'Écriture Sainte qui suivent la méthode traditionnelle sont des *croûtes*. Beelen ne connaissait pas la notion de l'inspiration, n'en avait pas une juste idée, etc. Il y a dans les élèves, dit-on, un orgueil scientifique très déplacé et très dangereux. Ils scandalisent les curés qu'ils fréquentent pendant les vacances »⁸⁶.

D'une façon générale, Walravens notait, à propos de l'épiscopat, qu'il y avait unanimité pour n'« entraver en aucune manière le progrès de la science scripturistique

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

[sic] », mais qu'il était indispensable de « concilier ce progrès avec toutes les règles de la discipline ecclésiastique et de toutes les délicatesses des enseignements de la S[ain]te Église »⁸⁷. Dans l'immédiat, n'ayant pas compris que l'interprétation de l'enseignement pontifical posait problème, les évêques se contentaient de réclamer « la soumission aux enseignements du S[ain]t[-]Père » et projetaient de mettre les vacances de Pâques qui arrivaient à profit « pour interroger discrètement les étudiants et se faire une idée »⁸⁸.

Quelle suite fut réservée à cette affaire pour ce qui regarde Ladeuze, cette fois, et non plus seulement « Louvain en général » ? A propos de la réunion épiscopale de mars 1903, l'évêque de Tournai avait conclu à l'intention de Ladeuze, dans la lettre circonstanciée qu'il lui avait fait parvenir à ce sujet : « Vous le voyez, tout s'est bien passé et l'on reste plein d'estime pour vous et de confiance en vous » ; mais il avait ajouté aussitôt : « vous le voyez aussi, il faut user de grande prudence et de grande réserve autant pour sauvegarder votre réputation que pour maintenir un bon esprit parmi les élèves de la faculté de théologie »⁸⁹. En juillet 1903, lors de leur réunion annuelle consacrée plus spécialement aux problèmes universitaires, les évêques estimèrent qu'en matière biblique, ils n'avaient pas à trancher sur le fond. Dans les notes de Mgr Hebbelynck, en effet, on peut lire à ce sujet : « N.N S.S. les Évêques ne croient pas devoir porter un jugement ni sur l'École de la Revue Biblique en général, ni sur chacun des écrivains cités dans la note de M. Ladeuze »⁹⁰. Ils s'en remettaient à cet égard au Saint-Siège et, en attendant que celui-ci ait imprimé aux études bibliques une orientation mieux définie, via la Commission biblique, ils souhaitaient « que l'enseignement de Louvain s'inspire des écrivains qui mettent dans l'examen des problèmes nouveaux, le plus de pondération, de rigueur et de souci de la tradition »⁹¹. En ce qui concerne plus particulièrement Ladeuze, ils s'en remettaient à la prudence et à la science dont ce

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Brouillon de note d'Hebbelynck intitulée « Juillet 1903 » (également conservée en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 »).

⁹¹ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Brouillon de note d'Hebbelynck intitulée « Juillet 1903 ».

dernier avait généralement fait preuve jusque-là et ils lui recommandaient, puisqu'il était en relation avec le secrétaire de la Commission biblique, le Père Fleming, de le consulter à l'occasion sur les orientations à suivre.

b. L'article de Ladeuze sur le Magnificat

Les choses demeurèrent en l'état jusqu'à la mi-octobre 1903, moment où l'article sur le *Magnificat* raviva un débat qui, dans l'esprit des évêques, avait été clos quelques mois auparavant par de sages recommandations : s'aligner sur ce qui se faisait de plus prudent et s'en remettre au jugement de Rome. Lorsqu'en novembre Leurs Grandeurs eurent l'occasion d'échanger leurs premières impressions sur l'objet du scandale, ils chargèrent immédiatement le recteur de confesser à Ladeuze la « pénible impression » que leur avait faite son analyse iconoclaste du pieux cantique. Passé l'automne cependant, Ladeuze avait reçu, après avoir essuyé ces premières foudres épiscopales, deux jugements très encourageants : l'un de Lagrange, directeur de l'École biblique de Jérusalem, qui approuvait sans réserves, l'autre de Fleming, secrétaire de la Commission biblique jusqu'en 1905⁹² et qui, tout en émettant des réserves sur le cas d'espèce, approuvait sans restriction les principes mis en œuvre. Tout autre cependant était la perception de certains milieux romains influents auxquels l'écrit litigieux avait inspiré les craintes les plus vives et qu'illustre parfaitement la réaction de dom Laurent Janssens, recteur du Collège Saint-Anselme et très bien introduit dans les milieux romains, notamment à la Commission biblique⁹³ : la seule solution, selon lui, pour effacer la « pénible impression » laissée par le *Magnificat*, était un article réparateur dans lequel Ladeuze se serait, sinon retracté, du moins expliqué sévèrement avec Loisy, ce nouveau Renan. Après avoir repoussé les griefs du savant bénédictin, Ladeuze, pour des raisons de circonstances, fit-il valoir, ne suivit pas son avis en matière de publication réparatrice, mais il adressa à l'épiscopat, en janvier 1904, un mémoire de défense dans lequel il entendait, sans artifice apologétique, exposer le fond de sa pensée et, dans une seconde partie, plaider sans concession pour l'école progressiste. Après avoir reporté à deux reprises (en mars et en juillet 1904) l'examen du problème de fond, à savoir l'opportunité d'enseigner « au jeune clergé » la méthode exégétique défendue

⁹² Voir l'article de L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 104.

⁹³ Cfr *infra*, p. 707-715.

par Ladeuze dans la seconde partie de sa note, les évêques se résolurent enfin à statuer : d'une part, ils décidèrent d'adresser un certain nombre de recommandations aux professeurs et de n'autoriser l'accès aux cours de « haute critique » qu'aux étudiants déjà rompus à la théologie par un premier cycle et, d'autre part, ils approuvèrent toute une série de « précautions à prendre » proposées par le recteur.

Première réaction épiscopale : une pénible impression devant le rationalisme de Ladeuze. — En ce qui concerne les évêques, la réaction fut immédiate et d'une portée théologique qui dépassait largement le seul article incriminé. On reprochait à Ladeuze de pratiquer une exégèse de type rationaliste, ruinant le dogme de l'inspiration ainsi que son corollaire de l'inerrance, et de contribuer ainsi à jeter le trouble dans le peuple chrétien. Au procès-verbal de la réunion épiscopale de novembre 1903, en effet, on peut lire à ce sujet :

« NN. SS. les Évêques expriment la pénible impression que leur a causée l'article de M^r Ladeuze sur le Magnificat (Revue Hist. du 15 oct.). Ils regrettent que l'auteur fasse si peu de cas de la Tradition, des règles d'interprétation suivies de tout temps et recommandées par S.S. Léon XIII. Son système paraît se ressentir beaucoup de celui des rationalistes qui, se basant sur des arguments très fragiles, contestent la véracité des Livres Saints, leur intégrité ou leur authenticité du moins pour certaines parties. Ils regrettent qu'on ébranle ainsi la confiance des fidèles et que la critique interne s'attaque, semble-t-il, de préférence aux parties les plus connues du peuple et les plus vulnérables comme le *Pater*, le *Magnificat* qu'on prétend dépouiller, dans une certaine mesure, de l'honneur d'avoir été composés par N.-S. ou par la S[ain]te Vierge. Avec des procédés aussi peu sûrs on peut battre en brèche toute l'Écriture Sainte⁹⁴.

En conséquence, le recteur était chargé « de faire des observations à Mr Ladeuze » et de lui faire comprendre combien son système était « dangereux pour ses élèves et nuisible au bon renom de l'Université »⁹⁵. Il est vraisemblable que le recteur — minimisant, comme il le fera tout au long de la crise moderniste, l'âpreté du conflit — n'en ait rien fait, car c'est de son ordinaire à nouveau que Ladeuze, « *peut-être* renseigné d'une manière insuffisante »⁹⁶ par Mgr Hebbelynck, fut à nouveau informé des griefs qui pesaient sur lui⁹⁷. En lui transmettant « très confidentiellement » copie intégrale du

⁹⁴ A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Réunion des évêques. Procès-verbal autographié de la réunion du 5 novembre 1903, ou la version manuscrite, identique, de Mgr Rutten.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 30 novembre 1903.

⁹⁷ Dans sa lettre, qui est une réponse à une demande d'information de Ladeuze, l'évêque de Tournai lui signale à ce sujet : « Si Mgr le Recteur ne vous a pas fait cette communication, comme je vous la

procès-verbal de la réunion épiscopale de novembre le concernant, procès-verbal rédigé « après un échange de vues assez long », Walravens précisait : « Votre article a été soumis, *non par moi*, mais par un autre à la réunion des Évêques et il a été *très vivement critiqué* non pour la 1^{ère} partie qui a reçu l'approbation unanime, mais pour la 2^{de} partie du travail qui a été désapprouvée »⁹⁸. Pour des raisons qui apparaîtront plus clairement dans la suite de cet exposé, il y a gros à parier que l'autre évêque en question n'était autre que Mgr Rutten, le très conservateur évêque de Liège⁹⁹, mais ce n'est pas attesté. En toute hypothèse, et même si l'accusation n'émanait pas de lui, Walravens — et avec lui l'élite du clergé tournaisien (il citait notamment le vicaire général, le président et plusieurs professeurs du séminaire) — nourrissaient les mêmes sentiments :

« Tous, nous sommes unanimes à louer la première partie de l'article : le cantique n'a pas pour auteur Élisabeth. Mais tous nous regrettons la 2^{de} [seconde] partie de l'article et un même jugement a été porté par tous les lecteurs : La 2^{de} [seconde] partie au point de vue du raisonnement n'est pas

communiqué *confidentiellement*, laissez[-]moi vous dire tout simplement qu'il a cané et je le regrette, car à mon avis, dans cet ordre de choses, et en dehors du domaine public, rien de tel que la bonne et simple vérité » (*ibid.*). Cette attitude attentiste d'Hebbelynck, qui témoigne d'une sous-estimation de la situation, n'est pas isolée. En mars 1905, comme nous le verrons, ce dernier donnera des assurances aux évêques de la part de Ladeuze sans que celui-ci ait été consulté et sans qu'il ait été informé en retour des recommandations épiscopales (cfr *infra*, p. 725-726).

⁹⁸ Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 30 novembre 1903 (cfr note 96, *supra*).

⁹⁹ Martin-Hubert Rutten est né à Geystingen le 18 décembre 1841 et est décédé à Liège le 17 juillet 1927. Après des études ecclésiastiques menées au petit séminaire de Saint-Trond et au grand séminaire de Liège, il est ordonné prêtre en 1867 et commence alors une carrière dans l'enseignement : d'abord comme professeur de mathématiques et de sciences naturelles (1868) puis directeur (1873) du petit séminaire Saint-Roch de Ferrières, ensuite comme supérieur du petit séminaire de Saint-Trond (1878) puis du grand séminaire de Liège (1879). Nommé vicaire général en même temps qu'il accède à la présidence du grand séminaire, il occupe une position de plus en plus en vue dans le diocèse : chanoine honoraire depuis 1875, il est chanoine titulaire en 1883, doyen du chapitre en 1888, prélat domestique en 1889, vicaire capitulaire en 1901 et évêque de Liège en 1902 (cfr A. SIMON, *Rutten [Martin-Hubert]*, dans *B.N.*, t. III, col. 659-662, et G. MICHIELS, *Rutten, Martinus-Hubertus*, dans *N.B.W.*, t. VII, col. 832-836, qui fournissent la bibliographie de base). « Flamand d'origine et de tempérament » a noté Aloïs Simon, Mgr Rutten fut un ardent défenseur de la cause flamande et peut être défini comme un conservateur dans l'âme. Tandis que sur le plan politique et social il s'oppose avec force au mouvement démocrate chrétien au nom de l'unité du parti catholique, dans le domaine de la pensée, il se montrera toujours très soucieux de défendre une ligne conservatrice. Ces tendances intellectuelles devaient fatalement entrer en conflit avec les vues plus ouvertes de Mercier, devenu archevêque en 1906, comme l'illustre de façon remarquable l'article qu'a consacré aux deux hommes le chanoine Aubert : R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LVII, 1990, p. 161-200 (republié dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 167-200).

digne de M. Ladeuze ; Elle est regrettable au point de vue du respect que nous professons envers la S[ainte]¹⁰⁰ Écriture »¹⁰⁰.

Ladeuze passait donc auprès des évêques et du clergé tournaisien pour avoir une façon de raisonner inacceptable et des principes incompatibles avec l'idée catholique d'inspiration. Ce n'était pourtant ni l'avis de Lagrange, ce qui se comprend aisément, ni l'avis de Fleming, ce qui, eu égard à ses responsabilités comme secrétaire de la Commission biblique, peut paraître plus étonnant de prime abord.

Accord des exégètes progressistes : les réactions positives de Lagrange et de Fleming. — Après son « admonition épiscopale », la première réaction connue en date émane de Lagrange et est largement favorable à Ladeuze. Pour le directeur de l'École biblique de Jérusalem, il n'y avait aucun scrupule à avoir. En ce qui concerne le problème de l'attribution du cantique à Marie ou à Élisabeth, Lagrange partageait la même opinion que Ladeuze et rappelait avoir déjà défendu cette thèse, qu'il disait empruntée à Marius Lepin, dans la *Revue biblique*¹⁰¹. Il approuvait également Ladeuze d'avoir signalé les difficultés subsistantes du point de vue de la critique littéraire et faisait valoir, en comparaison avec le problème du *Magnificat*, une série de considérations du même type que celles avancées à ce propos par Ladeuze et valables également pour la littérature psalmique. Il notait de ce point de vue combien les psaumes constituaient la littérature des pauvres par excellence et insistait sur le fait que bien des chants attribués à David ou à Salomon n'avaient en réalité pas été composés par eux. Donnant raison à Ladeuze d'insister sur le caractère chrétien du poème (sans doute en opposition à la thèse de Spitta qui y voyait un texte d'origine juive), il estimait dès lors que le *Magnificat* avait toutes les probabilités d'avoir été rédigé par Marie elle-même, étant entendu qu'« on ne voit pas bien les chrétiens le composer pour le chanter eux-mêmes »¹⁰². Dans sa conclusion, Lagrange redisait son soutien sans réserve aux idées de Ladeuze en s'étonnant des réactions négatives en Belgique (« Votre thèse me paraît donc inattaquable, et je ne puis

¹⁰⁰ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 30 novembre 1903.

¹⁰¹ Il citait la « Revue biblique 1901, p. 631 », c'est-à-dire une recension consacrée à Loisy et à sa position sur le *Magnificat* (*Revue biblique internationale*, t. X, 1901, p. 631-632).

¹⁰² A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Lagrange à Ladeuze, 2 décembre 1903.

comprendre qu'on soit encore si chatouilleux en Belgique »¹⁰³) et réaffirmait, tout en ne cachant pas son agacement devant les difficultés faites aux exégètes critiques, combien il était nécessaire de persévérer :

« Quand on voit paraître tels ouvrages avec des approbations d'évêques nombreuses et senties, tandis que les critiques sont plus ou moins suspects, les bras vous tombent. J'ai souvent été tenté de me confiner dans l'épigraphie phénicienne. Je recevrais plus que des encouragements, je ferais honneur à la religion, etc.

Pourtant le devoir est là qui nous presse un peu de sacrifier la paix du moment pour travailler à l'œuvre de l'avenir, une concorde vraie et non fictive, parce que modérée entre la critique et la foi¹⁰⁴ ».

Enfin, détail révélateur de l'ouverture de l'école de Louvain par rapport aux problèmes posés par la crise moderniste, Lagrange terminait sa lettre — nous sommes en décembre 1903 — par cette interrogation : « On m'a dit qu'à Louvain, on m'a trouvé trop dur pour M. Loisy. Le pense-t-on encore ? »¹⁰⁵...

La seconde réaction fut celle du Père David Fleming, à qui Ladeuze avait fait parvenir fin novembre 1903 un exemplaire de son texte sur le *Magnificat*¹⁰⁶, peut-être en vue de se conformer aux recommandations épiscopales de juillet 1903¹⁰⁷. Il reçut, aux environs du 12 décembre, une réponse du secrétaire de la Commission biblique où ce dernier lui faisait part de ses considérations, plutôt positives dans l'ensemble (« J'avais déjà lu avec beaucoup d'intérêt votre article sur le *Magnificat*. Je n'y ai rien trouvé contre la foi »), mais assorties d'une réserve (« il me semble que les motifs pour lesquels vous doutez que la S. Vierge ait prononcé ces paroles — ou des paroles qui auraient en substance le même sens — ne sont pas assez solides pour nous obliger d'avoir recours à l'hypothèse que vous proposez »). Cette réserve ne plut pas, et pour cause, à Ladeuze (« [de la main de Ladeuze : 'Nota : je n'ai jamais mis cela en doute

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ *Ibid.*, Lettre de David Fleming [secrétaire de la Commission biblique à l'époque] à Ladeuze, Rome 12 décembre 1903. Ce document est également conservé en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 ».

¹⁰⁷ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Brouillon de note d'Hebbelynck intitulée « Juillet 1903 ».

P.L.'] »¹⁰⁸. Ladeuze, effectivement, n'avait jamais douté un seul instant que Marie ait prononcé les paroles du *Magnificat* : pour lui celle-ci avait bien composé elle-même son poème, mais après coup, pour exprimer les sentiments qu'elle avait éprouvés autrefois lors de la Visitation et qu'elle souhaitait transmettre à la première communauté chrétienne ; trouvant ce chant dans sa documentation, saint Luc l'avait alors intercalé dans l'Évangile de l'enfance, « interprétant librement par là la réponse que Marie dut faire à Élisabeth »¹⁰⁹. Fleming avait en fait mal compris cette dernière conclusion de Ladeuze, attribuant à saint Luc un rôle dans la composition du *Magnificat*, alors que Ladeuze n'avait eu en vue que la seule utilisation par l'évangéliste d'un poème par ailleurs composé par Marie.

Indépendamment de cette méprise, qui rendait sa critique sans fondement, Fleming n'en avançait pas moins des considérations qui, à certains égards, allaient même plus loin que les idées que Ladeuze avait entendu défendre. Ainsi, l'idée d'un réaménagement des textes par l'auteur sacré, voire d'une réécriture d'un texte comme le *Magnificat*, ne le heurtait pas du tout sur le plan des principes. Quant à la compréhension et à l'agencement très libres par l'évangéliste des faits rapportés dans ses sources, Fleming notait sans hésitation : « L'idéalisation de l'histoire, le 'groupement' des faits, scènes, discours, etc., sans tenir compte d'un ordre strictement chronologique, sont choses évidentes dans les documents inspirés »¹¹⁰. Et pour ce qui est de la composition elle-même, tout en mettant en garde contre les abus (« On ira loin si on adopte les procédés de M. Loisy »), il avançait une thèse plus radicale que celle de Ladeuze (Marie avait prononcé certaines paroles qui avaient ensuite été développées et libellées dans leur forme actuelle) et légitimait formellement le principe qui l'inspirait (« Quant à la rédaction subséquente, on peut avoir plus de latitude »¹¹¹). En fait, le principal reproche de Fleming portait sur l'opportunité *in casu* de faire valoir les principes évoqués : il fallait « *des raisons solides* » et de ce point de vue, celles invoquées par Ladeuze ne lui

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth...*, p. 644. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une monographie, l'article de Ladeuze a fait l'objet d'une recension dans la *Revue biblique* (L. SANDERS, *Bulletin*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. I, 1904, p. 158-159).

¹¹⁰ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Brouillon de note d'Hebbelynck intitulée « Juillet 1903 ».

¹¹¹ *Ibid.*

paraissaient « pas assez convaincantes »¹¹². Il semble cependant que Fleming, tout en se montrant très ouvert sur le plan critique, ait parfois mal cerné la problématique — nouvelle pour le Nouveau Testament — que Ladeuze introduisait du point de vue de la composition littéraire : là où le critique louvaniste parle de sources, d'agencement de sources, etc., l'exégète romain en reste encore souvent au niveau des faits, de l'agencement de faits, etc. Ceci dit, le secrétaire de la Commission biblique n'en terminait pas moins sa lettre par des félicitations (« votre article en tant qu'il combat Loisy et Harnack est admirable ») et des encouragements assortis, il est vrai, d'une invitation à la prudence (« Il faut continuer à traiter des questions semblables — mais avec la réserve voulue »¹¹³).

Hostilité des milieux romains influents : l'opposition de dom Laurent Janssens. — Après les lettres encourageantes venues de Lagrange et de Fleming, lettres qui avaient pu le conforter dans ses convictions progressistes, Ladeuze dut sans doute rapidement déchanter, car la réaction dont lui fit bientôt part dom Laurent Janssens, bien introduit à la curie romaine, lui révéla combien sa position sur le *Magnificat* avait été mal reçue dans certains milieux influents du Vatican¹¹⁴. A travers cette dernière réaction et ses développements, c'est aussi l'attitude d'un certain nombre d'acteurs, parfois de premier

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*, Lettre de David Fleming [secrétaire de la Commission biblique à l'époque] à Ladeuze, Rome 12 décembre 1903 (conservée aussi en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique [± 1900-1909] et varia [± 1900-1925], Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 »).

¹¹⁴ Sur Henri Janssens (1855-1925), en religion dom Laurent, prêtre du diocèse de Gand (1877), docteur en théologie de la Grégorienne (1879), moine à l'abbaye de Maredsous (où il fit sa profession en 1881 et où il se consacra surtout à l'enseignement [1881-1893]), recteur et professeur de théologie dogmatique au Collège Saint-Anselme de Rome (1893-1908) et, enfin, titulaire d'importantes fonctions dans l'administration vaticane (à partir de 1905), voir la notice la plus récente due au chanoine R. AUBERT, *Janssens (Laurent)*, dans *D.H.G.E.*, fasc. 152-153, col. 969-973, qui fournit la bibliographie (y ajouter : G. GHYSENS, *Janssens [Henri, Antoine, Marie], en religion dom Laurent*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 353-358). En 1905, dom Laurent fut nommé par Pie X secrétaire de la Commission biblique, poste particulièrement sensible en ces temps troublés et qui donne à sa correspondance avec Ladeuze un intérêt tout particulier. Désigné secrétaire de la Congrégation des religieux en 1908, une maladresse diplomatique (1910) l'empêchera cependant d'accéder à des responsabilités plus importantes dans la curie romaine... Sur la nomination de dom Laurent Janssens, consultant de la Commission biblique comme second secrétaire, cfr COLLEGIO SAN ANSALMO, Archives du Collège Saint-Anselme, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens », Lettre de nomination, Vatican 25 septembre 1905, et Lettre de Janssens à de Hemptinne, primat de l'ordre bénédictin, pour lui annoncer la nouvelle.

plan, que l'on perçoit : celle de dom Laurent, bien sûr, mais aussi celles de son frère, Frans-Alfons Janssens¹¹⁵ et du recteur, Mgr Hebbelynck, qui servirent tous deux d'intermédiaires entre dom Laurent et Ladeuze à Louvain, ainsi que celle du préfet de la Congrégation des Études, le cardinal Satolli, dont les inquiétudes furent en fait à l'origine des démarches de dom Laurent en direction de Ladeuze. Quand dom Laurent était allé présenter ses vœux de nouvel an à Son Éminence, le cardinal-préfet s'était enquis, alors qu'ils évoquaient la condamnation des livres de Loisy, de « la tendance de l'Université de Louvain vis-à-vis de cette école »¹¹⁶. Dom Laurent avait dit bien connaître l'Université et même y avoir un frère professeur, et le cardinal l'avait chargé « de faire savoir en son nom à l'Université qu'on n'[était](est) pas sans déplorer en haut lieu certains symptômes »¹¹⁷ et avait évoqué alors, en termes assez sévères, le « cas Ladeuze » :

« le Cardinal parla du dernier article de M^r Ladeuze sur l'auteur du Magnificat, blâmant très énergiquement les hardiesses qu'il contient ; et comme je lui disais que Mgr le Recteur avait déjà fait à l'auteur des remontrances à ce sujet, le Cardinal répondit : [']Cela me fait plaisir. Mais cette affaire n'en peut rester là. Il faut qu'à la première occasion la rédaction de la revue tâche de revenir sur le sujet, et s'exprime d'une manière satisfaisante qui soit l'équivalent d'une rétractation['] »¹¹⁸.

Sollicité pour une mission officieuse d'information auprès de l'Université, dom Laurent s'en acquitta par l'intermédiaire de son frère, le chanoine Frans Janssens, auquel il avait déjà signalé antérieurement les dangers de l'article de Ladeuze et qui était maintenant chargé d'alerter le recteur¹¹⁹. Le chanoine Janssens prit sa tâche très au sérieux et, à la date du 30 décembre, il avertit non seulement le recteur, à qui il transmet

¹¹⁵ A propos de Frans-Alfons Janssens (1863-1924), prêtre du diocèse de Gand, biologiste de talent formé par Carnoy, auquel il succéda pour la chimie biologique, chargé de cours (1896), professeur extraordinaire (1897) et professeur ordinaire (1899) à la Faculté des sciences de l'Université de Louvain, voir R. AUBERT, *Janssens (Frans-Alfons)*, dans *D.H.G.E.*, fasc. 152-153, col. 964-966 et A. LOUIS, *Janssens, Franciscus Alphonsius Ignatius Maria*, dans *N.B.W.*, t. II, p. 384-385.

¹¹⁶ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Dom Laurent Janssens au chanoine F.A. Janssens, Rome 26 décembre 1903. Voir également copie de Ladeuze dans *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 »).

¹¹⁷ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Dom Laurent Janssens au chanoine F.A. Janssens, Rome 26 décembre 1903.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*

la lettre de son frère¹²⁰, mais aussi son collègue et ami Ladeuze, à qui il fit parvenir également, par l'entremise d'Hebbelynck, sa correspondance de Rome¹²¹. De la lettre de Frans Janssens à Hebbelynck, il ressort plus ou moins clairement qu'à Rome, « l'article a[vait] été remarqué malgré tout », que c'était sur les « instances répétées » de Frans que son frère Laurent avait consenti à « ne rien entreprendre contre l'article visé », et que ce dernier ne s'était résolu à cette attitude que « par dévouement à notre Institution et Sympathie pour M^r Ladeuze »¹²². La lettre de Frans Janssens à Ladeuze était beaucoup plus explicite encore¹²³. D'une part, il avait, à plusieurs reprises déjà, dû plaider la cause des biblistes de Louvain auprès de son frère et la discussion n'avait rien eu d'irénique : « J'ai eu à propos de ce malheureux article plusieurs prises de bec assez violentes avec mon cher frère et même nos relations ont été pendant quelque temps fort tendues à cause de la chaleur que je mettais à défendre votre cause »¹²⁴. D'autre part, nonobstant l'appui obtenu par Ladeuze de la part de Lagrange, lequel ne trouvait pas grâce aux yeux de dom Laurent, ce n'est qu'en se faisant réellement violence que ce dernier avait consenti à ne rien entreprendre contre l'article incriminé : « personnellement il le désapprouve et lui trouve une tournure rationaliste exagérée et dangereuse »¹²⁵.

Dans la suite de sa lettre cependant, le chanoine Janssens montrait que sur le fond il ne pensait pas très différemment de son frère (« Je dois cependant dire que votre article m'a déplu depuis le premier moment »¹²⁶) et que la seule raison qui l'avait poussé à agir n'était autre que l'amitié qu'il nourrissait pour le président du Collège du Saint-Esprit (« Mais [...] je me disais que la force de vos arguments m'échappait peut-être et qu'en

¹²⁰ *Ibid.*, Lettre du chanoine F.A. Janssens à Hebbelynck, Wichelen 30 décembre 1903. Ce document est également conservé en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 »).

¹²¹ *Ibid.*, Lettre du Chanoine Frans-A. Janssens à Ladeuze, Wichelen 30 décembre 1903.

¹²² *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre du chanoine F.A. Janssens à Hebbelynck, Wichelen 30 décembre 1903.

¹²³ *Ibid.*, A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre du Chanoine Frans-A. Janssens à Ladeuze, Wichelen 30 décembre 1903.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*

tous cas je voulais défendre un collègue et un ami »¹²⁷). Manifestement, il ne comprenait pas quelles pouvaient être les raisons qui amenaient Ladeuze, à propos de l'origine du *Magnificat*, à lâcher des évidences (l'interprétation classique) « pour une si faible probabilité »¹²⁸ (l'idée d'un psaume chrétien intercalé dans l'Évangile de l'enfance). Tout plaidait pour la lecture traditionnelle : le sens obvie ; la volonté manifeste de saint Luc de respecter l'enchaînement historique des faits ; la tradition constante de la liturgie catholique ; et les données dogmatiques résultant du fait que Marie était déjà investie à ce moment de l'Esprit-Saint ! En fait, on retrouve à nouveau ici l'extrême difficulté, pour un esprit habitué à l'exégèse traditionnelle, à entrer dans la logique d'une composition biblique utilisant des documents et à ne pas confondre, d'une certaine manière, l'ordre des faits et celui de leur représentation : le fait qu'à la Visitation, par exemple, Marie ait été remplie de la grâce n'explique en rien que le document utilisé par saint Luc lorsqu'il narre l'événement soit en rupture avec le reste de l'Évangile de l'enfance. Comme la plupart des catholiques de son temps, Janssens n'a pas encore fait le saut épistémologique nécessaire à la prise en compte des problèmes littéraires et il ne voit, dans les tentatives de Ladeuze pour résoudre ceux-ci dans un sens catholique, que caprice impie de rationaliste : « Croyez-moi, Mon Cher Président, je ne suis pas le seul à croire que nos livres saints ne doivent pas être scrutés avec la même facilité sans-gêne qu'un chapitre [*sic*] de Tacite ou une inscription babylonienne »¹²⁹...

L'analyse d'Hebbelynck, dans la lettre qu'il adresse à Ladeuze le 2 janvier 1904 pour lui demander de donner suite aux souhaits de dom Laurent et de Satolli, n'était en fait pas plus pénétrante¹³⁰. Ni en ce qui concerne le *Magnificat*, où il semble tout aussi fermé à la critique littéraire que ses contemporains moins au fait des exigences de la méthode historique, ni même pour ce qui est de la perception de l'état de la question biblique, où il interprète mal les premiers indices de la crise qui s'annonce. En ce qui concerne l'analyse du *Magnificat*, seconde partie, tout d'abord, il la vidait de toute

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ *Ibid.*, Lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Louvain 2 janvier 1904 (cfr *ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Minute d'une lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Louvain, s.d. [2 janvier 1904]).

consistance critique et refusait, comme tous les autres censeurs que nous avons rencontrés, de prendre en compte la problématique littéraire. D'une manière générale, Hebbelynck minimisait la portée réelle de l'article en le réduisant à une construction purement apologétique, simplement destinée à « ceux qui ne reconnaissent point la garantie que donne aux catholiques la doctrine de l'inspiration »¹³¹. De manière plus précise, défendant fermement l'idée que le *Magnificat* consignait « les paroles textuelles conservées dans la tradition écrite ou orale du premier siècle, avec l'assistance de l'Esprit-Saint », il refusait d'entrer sur le terrain de la critique littéraire en glissant allégrement, comme tout le monde, du problème des sources à celui des faits¹³². En ce qui concerne le développement de la question biblique, par ailleurs — et alors que Loisy venait d'être mis à l'Index (décembre 1903) —, Hebbelynck avait la naïveté de se demander « si les paroles de D(.)[om] Janssens 'qu'on n'est pas sans déplorer en haut lieu certains symptômes' s'appliquent à Louvain ou n'ont qu'une portée générale »¹³³. Il est vrai qu'à ce moment, la plupart des exégètes progressistes avaient déjà pris leurs distances par rapport à Loisy et que l'on pouvait penser que sa condamnation ne les concernait pas. Et il est tout aussi vrai qu'une condamnation isolée ne suffit pas à changer un climat perçu jusque-là favorablement, comme en témoigne l'optimisme de Lagrange, début décembre 1903, lorsqu'il écrit à propos de l'article sur le *Magnificat* : « je ne puis comprendre qu'on soit encore si chatouilleux en Belgique »¹³⁴...

Dès qu'il eut reçu la lettre d'Hebbelynck, Ladeuze réagit, par l'intermédiaire de Frans Janssens, aux griefs qu'on lui adressait de Rome. Tandis que son recteur donnait l'impression de s'être contenté d'une platitude soumise¹³⁵ — à moins qu'il ne faille voir

¹³¹ *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Louvain 2 janvier 1904.

¹³² En utilisant toujours le même contre-argument relatif à l'intervention du Saint-Esprit pour expliquer une différence de comportement chez la Vierge, là où Ladeuze parlait d'une différence de document : « Le silence de la Vierge, les récits très succincts de l'Annonciation et de la Nativité ne prouvent pas que, sous la même action de l'Esprit Saint, elle n'ait pu sortir de sa réserve pour célébrer, dans sa visite à sa cousine, la gloire de sa maternité divine » (*ibid.*).

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Lagrange à Ladeuze, 2 décembre 1903.

¹³⁵ D'après l'accusé de réception de dom Janssens, le recteur lui avait donné entièrement satisfaction, au point qu'il s'était autorisé à avertir le cardinal Satolli de la bonne nouvelle (*ibid.*, Lettre de dom Laurent Janssens à Mgr Hebbelynck, Rome 8 janvier 1904).

dans cette attitude l'expression d'une ligne de conduite attentiste —, exaspération et *non possumus* poli caractérisent la réponse de Ladeuze. Exaspération, tout d'abord, qu'il exprime sans ménagement :

« Encore une fois ! Tel a été mon 1^{er} cri, un cri d'imp(.)[uissance] et de mauv(.)[aise] hum(.)[eur], en recevant chez moi hier après-midi votre bonne lettre. Car je vous avoue en avoir jusqu'au-dessus de la tête et être fort découragé par tous ces obstacles auxquels on vient se heurter dans nos matières dès que, avec la meilleure vol(.)[onté] du monde et sûr d'ailleurs de sa foi, on voudrait marcher un peu par s(.)[oi-]même »¹³⁶.

Refus de discuter, ensuite, qu'il manifeste en termes mesurés, mais avec cette pointe de rage contenue que manifestent les subordonnés obligés de composer avec des supérieurs dont ils ne connaissent que trop bien les limites intellectuelles et l'incapacité, en dernier ressort, à comprendre ce dont il est question. Tout en affirmant sa plus profonde estime et son plus grand respect « pour la vaste science de dom Laurent », ainsi que sa plus grande sympathie « p[ou]r(.) les Bénéd(.)[ictins] de Maredsous en général » (malgré certains incidents passés), Ladeuze se bornait à constater qu'il était naturel que des divergences se produisent. Dom Laurent trouvait-il ses arguments faibles ? Mais l'inverse était vrai également, et même davantage : « Faut-il vous dire que de ma part je trouve ceux qu'il m'oppose ég(.)[alement] faibles, ou même pour l'un ou l'autre [barré : plusieurs] à côté de la question ? »¹³⁷. Dans le même ordre d'idées, Ladeuze faisait valoir que lui aussi avait bien réfléchi à la question et que, s'il n'était pas assez naïf pour penser que l'appui reçu de Lagrange lui permettait de s'attacher de façon inébranlable à sa solution, l'avis du bibliste de Jérusalem valait cependant bien celui du bénédictin :

« Mais enfin, je puis opposer autorité à autorité, et tenir au [moins](-) la question pour discutable, et ne pas me croire coupable de rationalisme pour avoir tenté une explic(.)[ation] qui, aux yeux du P. Lagrange, est de t[ou]tes celles qui ont été proposées, la seule qui sauve de t[ou]tes les objections la composition du Cantique par la S[ain]te Vierge »¹³⁸.

Et Ladeuze de terminer cette fin de non-recevoir par un plaidoyer discret en faveur de l'école critique. S'il n'était pas question de « scruter un chapitre inspiré avec le même

¹³⁶ *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Brouillon de réponse de Ladeuze à Frans Janssens, s.d. [peu après le 30 novembre].

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *Ibid.*

sans-gêne avec lequel on scrute un chapitre de Tacite »¹³⁹, la nouveauté des problèmes réclamait cependant des solutions neuves, et si les deux écoles d'exégèse, la traditionnelle et la critique, empruntaient des chemins différents, elles étaient néanmoins au service des mêmes vérités de foi.

Quel fut le contenu précis de la réponse que dom Laurent Janssens reçut de Ladeuze, nous l'ignorons, mais ce que nous pouvons dire, c'est que dans son accusé de réception du 19 janvier 1904, le bénédictin remerciait l'exégète louvaniste de sa « très aimable lettre » et lui signifiait clairement que, désormais, la balle était dans son camp. En fait, sans que Ladeuze semble l'avoir bien perçu, ce dont il était question pour dom Laurent et ses amis romains, c'était rien de moins qu'une véritable démarche de réhabilitation. Pour le professeur de Saint-Anselme, la meilleure forme à donner à cette démarche était « un article sévère écrit par vous contre le système de Loisy » et à l'occasion duquel il serait facile « de glisser une phrase qui vous permette de revenir en note sur la seconde partie de votre article sur le *Magnificat* »¹⁴⁰. Dom Laurent ne demandait pas une rétractation (« Je ne vous demande pas de vous rétracter, si votre conscience de savant ne vous le permet pas »), mais à tout le moins une rectification discrète qui adoucisse ce que la thèse initiale pouvait avoir d'abrupt pour une oreille romaine (« vous pourrez facilement donner à votre pensée une nuance plus douce »¹⁴¹). Et il poussait la délicatesse jusqu'à suggérer l'artifice : par exemple, « faire observer que vous n'aviez pas voulu formuler une thèse, mais suggérer ce que l'on aurait pu encore soutenir *s'il était démontré* que le *Magnificat* tel quel n'a pas été chanté par la S[ain]te Vierge tout juste dans les circonstances décrites par S. Luc »¹⁴². A moins bien sûr — ce qui rendrait le bénédictin « naturellement plus heureux » — que « de nouvelles recherches, ou une méditation plus mûre » ne le conduise « à formuler des conclusions plus franchement traditionnelles ». Quoi qu'il en soit de la démarche très directive de dom Laurent, sa lettre se terminait par une mise en garde confidentielle au sujet de Lagrange qui, en toute hypothèse, indiquait nettement combien le climat avait changé en peu de temps à la curie, suite à l'élection de Pie X au pontificat en août 1903 :

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*, Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 19 janvier 1904.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*

« Permettez-moi, Monsieur le Professeur de vous mettre en garde contre l'influence du P. Lagrange. Ce savant va trop loin et pontifie ex cathedra. En haut lieu il est plutôt suspect qu'en faveur. Au moment critique, son *placet* vous serait de bien peu de secours. Ceci absolument entre nous »¹⁴³.

Ladeuze ne devait rien faire de ce que lui avait recommandé le savant moine, comme il s'en explique incidemment dans une lettre qu'il adresse à Saint-Anselme fin juin 1904 à propos d'une recension de son article parue dans la revue romaine *Immacolata*¹⁴⁴. Aux yeux de Mgr Hebbelynck, la recension exigeait un commentaire d'explication¹⁴⁵, et c'est en demandant à dom Laurent Janssens de bien vouloir transmettre sa mise au point que Ladeuze s'explique sur la suite qu'il a donnée à ses recommandations : bien disposé, tout d'abord, à publier un article sévère contre Loisy dans lequel il aurait glissé une phrase relative à la question du *Magnificat*, il y avait finalement renoncé devant les réticences de son recteur ; eu égard à l'attitude qui s'était depuis développée autour de lui, ensuite, il avait jugé préférable de se taire en public « sur cette triste controverse » et de se contenter de condamner, en privé ou aux cours, les idées de Loisy ; enfin, il avait attendu la sortie d'une nouvelle étude sur l'Évangile de l'enfance pour préciser davantage sa pensée, mais l'occasion ne s'était pas présentée. Dans sa réponse¹⁴⁶, dom Laurent devait regretter que le recteur n'ait pas agréé sa solution, considérant que même sans revenir sur le *Magnificat*, l'effet escompté aurait été obtenu à Rome. Quant à l'article de la revue *Immacolata*, il conseillait à Ladeuze de ne pas réagir : il était inutile, pour

¹⁴³ *Ibid.* Signalons, comme le mentionne le chanoine R. Aubert (*Janssens [Laurent]*, dans *D.H.G.E.*, fasc. 152-153, col. 971), que dom Laurent sera plus favorable à Lagrange en 1905, puisqu'il en reprendra alors la théorie sur l'Hexaméron dans son traité de théologie (voir à ce sujet *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange (1904-1916)*..., p. 89, note 71 et p. 108).

¹⁴⁴ A.K.U.L., *Ibid.*, A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 19 janvier 1904.

¹⁴⁵ *Ibid.*, Un exemplaire de la revue *Immacolata* (Rome), 1^{ère} année, n° VIII, janvier 1904 : c'est que l'auteur de la recension disait ne pas bien comprendre comment, après avoir victorieusement défendu l'attribution du cantique à Marie, Ladeuze pouvait dire qu'il n'avait pas été prononcé par elle lors de la Visitation, mais dans une réunion chrétienne postérieure : « *L'erudito Ladeuze si diffonde [sic] nella Revue d'Histoire Ecclésiastique a dimostrare la fatuità degli argomenti addotti contro dall'Harnack, dal Loisy, dal Kestlin et vi riesce trionfalmente, sebbene non arriviamo perfettamente a comprendere come, rivendicato il Magnificat alle labbra della Vergine, si possa con fondamento ritenere che non nell'incontro con Elisabetta fu pronunciato, ma invece nelle prime fraterne e devote adunanze dei seguaci di Gesù* ».

¹⁴⁶ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de dom Lambert Janssens à Ladeuze, Rome 26 juin 1904.

quelques phrases, de rouvrir la controverse, d'autant que, d'après lui, les précisions apportées par Ladeuze dans son projet de réponse ne faisaient que reprendre ce qui avait déjà été dit¹⁴⁷...

La note de défense de Ladeuze aux évêques (janvier 1904) : plaidoyer pour l'exégèse progressiste. — Si dès juin 1904 au plus tard, Ladeuze avait pu raisonnablement croire que ses difficultés romaines avaient trouvé un épilogue définitif, ses problèmes avec l'épiscopat belge, eux, étaient loin d'être réglés à cette date. Début janvier 1904, très « affecté » par ces nouveaux déboires, il avait fait parvenir à Hebbelynck un petit dossier de défense destiné à dissiper la « fâcheuse impression » que la lecture de son article avait produite sur les évêques où il fournissait de longues explications « de nature à bien mettre en lumière le fond de [sa] (ma) pensée »¹⁴⁸. Le recteur transmet le dossier quelques jours plus tard à l'archevêque et aux évêques, en insistant lui aussi sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une apologie personnelle mais que l'auteur y exprimait en conscience le contenu de ses idées¹⁴⁹. Cette affirmation doit cependant être jaugée avec soin dans la mesure où Ladeuze place tout son plaidoyer sous l'autorité d'un principe général qui, lui, relève bel et bien de l'apologétique et non de la critique biblique. Reprenant l'interprétation du *Magnificat* pratiquée par Hebbelynck¹⁵⁰, il écrit en effet au début de son argumentaire :

« Je tiens d'abord à faire remarquer qu'attaquant des auteurs dont la plupart ne reconnaissent pas la garantie que donne aux catholiques la doctrine de l'inspiration, je ne pouvais guère me baser sur celle-ci, mais devais argumenter *ad hominem*, en partant des principes généraux de la critique historique »¹⁵¹.

¹⁴⁷ Et effectivement, les précisions de Ladeuze ne faisaient que reprendre, en termes plus explicites, le contenu de son article (*ibid.*, Brouillon de lettre de Ladeuze au directeur de la revue *Immacolata*, Louvain 18 juin 1904).

¹⁴⁸ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904 (et brouillon). Voir également un premier brouillon en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 ».

¹⁴⁹ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre d'Hebbelynck à Goossens, Louvain 13 janvier 1904 (brouillon) et lettre semblable d'Hebbelynck aux évêques, Louvain s.d. (brouillon).

¹⁵⁰ *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Louvain 2 janvier 1904. Cfr *supra*, p. 711.

¹⁵¹ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

Pareille affirmation laisserait supposer que dans son esprit, la méthode critique comme telle ne pouvait rien apporter que la tradition dogmatique n'enseigne ou ne présuppose déjà, et que son seul intérêt, du point de vue catholique, était de permettre de combattre la critique indépendante sur son propre terrain. Or, il est clair que Ladeuze était convaincu que l'approche historique permettait une meilleure intelligence des textes et qu'elle était bien plus qu'un simple instrument de défense des thèses catholiques. Comment expliquer cette contradiction apparente sans voir dans l'invocation du principe posé un simple argument de défense personnelle étranger au fond de sa pensée ? En fait, deux éléments doivent nuancer ce jugement trop rapide. D'une part, le fait que Ladeuze avait une conception des rapports entre le dogme et l'exégèse qui autorisait tout à la fois à souscrire au principe énoncé (sa conviction que la critique bien conduite ne peut que rejoindre la tradition dogmatique, le lui permet *in abstracto*) et à défendre la consistance propre de la méthode critique (c'est bien parce que le dogme n'a rien craindre de l'exégèse qu'il n'y a pas de raison qu'il intervienne dans la démarche critique comme telle¹⁵²). D'autre part, Ladeuze ne cachait pas, dans sa lettre, qu'il s'agissait pour lui d'un principe général que l'on pouvait invoquer en toute hypothèse, indépendamment de ses idées personnelles sur tel ou tel problème précis. Lorsque, après l'avoir énoncé, il passe à la justification des idées particulières qu'il a défendues dans son article, il note effectivement, comme pour bien souligner la différence de statut entre les deux types d'argumentation : « Voici maintenant point par point mon opinion »¹⁵³.

Dans son plaidoyer adressé aux évêques, la défense de Ladeuze était bâtie autour de deux grands axes : d'une part, son article avait été mal compris et, lorsqu'on le comprenait correctement, il ne présentait aucune idée répréhensible, d'autre part, il n'était qu'une illustration parmi d'autres d'un courant plus large, l'école du Père Lagrange, dont les principes constituaient le meilleur antidote contre l'hypercritique. En ce qui concerne son article, tout d'abord, Ladeuze entendait en rappeler clairement le contenu, dénaturé par des lectures fantaisistes, et montrer que les principes d'interprétation mis en œuvre étaient parfaitement licites. Au point de départ de son

¹⁵² Cette idée n'empêche pas que le dogme puisse jouer un rôle régulateur : en l'absence d'élément documentaire probant, le dogme conserve toute sa valeur et il n'y a pas de raison de le mettre en cause a priori.

¹⁵³ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

développement, il y avait l'affirmation que saint Luc était bien l'auteur de l'Évangile et qu'il présentait incontestablement le *Magnificat* comme prononcé par Marie (première partie de l'article). A partir de là, cependant, si les récits de l'enfance recevaient une valeur absolue en raison du principe d'inspiration de l'auteur, c'était vrai — et c'est en cela qu'il innovait — quelle que fût la dernière origine littéraire des récits en question. En d'autres termes, ce n'est pas parce que saint Luc avait trouvé dans un autre document le texte du *Magnificat* que ce dernier perdait une quelconque partie de sa valeur : l'auteur inspiré l'ayant choisi pour exprimer sa pensée, il offrait exactement la même garantie dogmatique qu'un texte composé par lui. En discutant l'origine littéraire du cantique dans la seconde partie de son article, il n'avait donc en rien porté atteinte aux principes d'inspiration et d'inerrance. Le principe étant posé, Ladeuze reprenait alors point par point son argumentation en montrant que ses conclusions étaient inoffensives du point de vue théorique.

Pour écrire son Évangile, saint Luc avait eu à sa disposition — comme il le signalait dans son prologue — plusieurs documents évangéliques, notamment les Évangiles de Marc et de Matthieu. Or, pour rédiger ses deux premiers chapitres, Luc, qui n'était ni disciple de Jésus, ni palestinien et qui n'avait pas trouvé dans les deux premiers Évangiles certains récits qu'il reproduit, comme le *Magnificat*, s'était forcément servi d'une autre source : de la tradition sans doute, mais aussi et surtout d'un évangile composé en Palestine et où se trouvaient consignés les souvenirs de Marie elle-même. L'auteur de cet évangile n'avait pas, en raison de son point de vue particulier, rapporté la réponse faite par Marie à Élisabeth dans la scène de la Visitation, tout comme Marc et Luc, par exemple, racontant la confession de Pierre, n'avaient pas rapporté la promesse faite alors par Jésus, sans que l'on puisse déduire de leur silence que cette promesse n'avait pas été faite. D'où venait alors le texte du *Magnificat* pour Ladeuze ? L'idée que saint Luc avait emprunté le *Magnificat* à un second évangile de l'enfance étant compliquée à admettre, il suggérerait d'y voir un hymne prononcé par Marie dans les premières assemblées chrétiennes, où elle avait exprimé ses sentiments lors de la Visitation ; saint Luc n'ayant pas trouvé le texte de la réponse faite par Marie à Élisabeth dans ses sources, il avait cru ne pouvoir mieux rendre cette réponse qu'en plaçant là des paroles par lesquelles Marie avait exprimé plus tard les mêmes sentiments. Les explications qu'il avait fournies sur la composition des premiers psaumes chrétiens par les « charismés », d'où l'on avait conclu à tort qu'il attribuait la composition initiale du chant à un de ces « charismés », n'avaient en fait eu pour seul but que de faire comprendre la vraisemblance de son hypothèse. En conclusion, Marie

avait donc vraiment répondu à Élisabeth ce qui se trouvait dans le *Magnificat*, même si elle l'avait peut-être fait avec d'autres mots, et cette idée n'avait absolument rien de choquant : n'était-il pas fréquent qu'un même discours de Jésus soit rapporté dans un langage qui diffère d'un évangile à l'autre, de telle sorte que la forme ne puisse être authentifiée dans tous ?

Pour ce qui est de l'École d'exégèse à laquelle il se rattachait, ensuite, Ladeuze notait que sa démarche avait été chaleureusement approuvée entre autres par le Père Lagrange, « le savant directeur de l'École biblique de Jérusalem »¹⁵⁴. Reproduisant de larges extraits de la lettre qu'il avait reçue de celui-ci en date du 2 décembre 1903¹⁵⁵, il en tirait deux conclusions : d'une part, qu'il avait eu raison d'écrire sur la question, puisqu'il restait des difficultés littéraires que le dominicain jugeait parfaitement élucidées dans son article ; d'autre part, que dans son étude, entendue par Lagrange dans le sens qu'il avait précisé, il était resté fidèle aux principes et à la méthode de l'école dont ce dernier était un des principaux représentants. Et n'était-il pas « permis à un professeur d'Université, de se rallier à un système plutôt qu'à un autre, dans des questions discutées entre théologiens catholiques également considérés et attachés à l'Église »¹⁵⁶ ? Si Ladeuze ne cachait pas appartenir à l'exégèse historique, il affirmait cependant clairement l'existence, parmi les catholiques, de « deux critiques, très différentes d'allures, qu'on ne peut confondre sans injustice » : « une critique indépendante de toute théologie traditionnelle, représentée en France par la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, avec Loisy en tête, et par les *Annales de philosophie chrétienne*, et en Italie, par les *Studi religiosi* (à un degré moindre peut-être) », et « une critique tempérée qui se donne comme règle de rejoindre la tradition théologique »¹⁵⁷, qui comptait de nombreux représentants et à laquelle il se rattachait.

Cette dernière conception de l'exégèse critique était en effet celle de la *Revue biblique* de Jérusalem (organe officiel, rappelait-il, de la Commission biblique), du *Bulletin de littérature ecclésiastique* en France, de la *Theologische Revue* en Allemagne

¹⁵⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

¹⁵⁵ *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, 2 décembre 1903. Cfr notre analyse ci-dessus, p. 704-705.

¹⁵⁶ *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

¹⁵⁷ *Ibid.*

et, depuis peu, de la *Civiltà cattolica* en Italie¹⁵⁸. Et c'était celle du Père Lagrange (et de « tout le groupe de la *Revue Biblique* qu'il dirige »¹⁵⁹), de Mgr Batiffol et de Louis Hackspill¹⁶⁰, de l'Institut catholique de Toulouse, d'Eugène Jacquier, de la Faculté de théologie catholique de Lyon, du Père Vincent Rose, de l'Université de Fribourg, du baron de Hügel, des Pères Prat¹⁶¹, Durand¹⁶², Hummelauer, Condamin¹⁶³, chez les

¹⁵⁸ Trop optimiste, il en voulait pour preuve les nombreux articles de tendance « progressiste » publiés en 1902 et 1903 dans la revue. Effectivement, on trouve un certain nombre d'articles « ouverts » à la méthode historique au cours de cette période, mais qui ne permettent cependant pas, nous semble-t-il, de considérer la *Civiltà* comme ralliée à l'exégèse nouvelle : *La questione biblica nell'esegesi*, dans *La Civiltà cattolica*, 53^e année, 18^e sér., t. X, 1902, p. 142-156 ; *Biblia ed « alta critica »*, *ibid.*, t. IX, 1903, p. 397-413 ; etc.

¹⁵⁹ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

¹⁶⁰ Sur Louis Hackspill (1871-1945), prêtre du diocèse de Metz (1895), formé à la philologie sémitique à Rome (où il fut l'élève d'I. Guidi à Rome) et à Paris, auteur d'une thèse sur la traduction éthiopienne de l'Évangile de saint Matthieu, vicaire à Thionville (1897-1902), professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique de Toulouse (appelé par Mgr Batiffol en 1898, il ne s'occupa cependant effectivement de cet enseignement qu'en 1902, en même temps que de l'enseignement de l'exégèse qui était alors vacant), voir R. AUBERT, *Hackspill (Louis)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXII, col. 1416-1418, et P. SCHWENCK, *Hackspill (Louis)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 468. Dès 1897, Hackspill avait publié des articles très remarquables dans la *Revue biblique* et en 1905, il signa un article sur l'inspiration dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* où il défendait l'orthodoxie de la théorie des genres littéraires et où il prenait nettement position en faveur de Hummelauer et de Lagrange. Privé de son enseignement à la suite de ses prises de position et de la disgrâce de Mgr Batiffol (1907), il retourna dans son diocèse d'origine et poursuivit alors une carrière ecclésiastique consacrée principalement au ministère paroissial.

¹⁶¹ Ferdinand Prat (1857-1838), prêtre de la Compagnie de Jésus (1886), avait enseigné l'exégèse dans les scolasticats de la Compagnie (Uclès, Vals et Enghien) à partir de 1893, avant d'être nommé en 1903 consultant de la Commission biblique par Léon XIII. Exégète « sagement progressiste », il participa à l'élaboration des premières réponses de la Commission, mais sans pouvoir leur imprimer les nuances qu'il jugeait nécessaires. D'une tendance qui cadrait mal avec les conceptions de la curie au temps de Pie X, il vit son influence diminuer progressivement et dut finalement quitter Rome en 1907. Il enseigna alors l'exégèse du Nouveau Testament à l'Université de Beyrouth jusqu'à sa suppression, en 1909, puis séjourna à Bruxelles, chez les bollandistes, et à Paris, aux *Études*. Après la guerre, il reprit un enseignement d'exégèse au scolasticat d'Enghien, où il restera jusqu'en 1925, avant de prendre une retraite studieuse consacrée à sa dernière œuvre, la *Théologie de saint Jean*. Cfr P. ADNÈS, *Prat (Ferdinand)*, dans *D.B.S.*, t. VIII, col. 244-246, et surtout J. CALÈS, *Un maître de l'exégèse contemporaine : le Père F. Prat, S.J.*, Paris, 1942.

¹⁶² Alfred Durand (1858-1928), prêtre jésuite (1890), professeur d'Écriture sainte au théologat de la province de Lyon, il y enseigna d'abord l'Ancien et le Nouveau Testaments (1897-1900), puis uniquement le Nouveau (1901-1923). « A l'époque difficile du modernisme, son exégèse sut demeurer à la fois prudente et ouverte aux problèmes nouveaux » (P. MECH, *Durand [Alfred]*, dans *Catholicisme...*, t. III, col. 1190). Voir également A. CONDAMIN, *Durand, Alfred*, dans *D.B.S.*, t. II, 448-450.

¹⁶³ Albert Condamin (1862-1940), bibliste jésuite entré à la Compagnie en 1882, commença sa carrière à l'Institut catholique de Toulouse (1899-1901), où il fut un professeur d'Écriture sainte très

Jésuites, et de beaucoup d'autres. Les deux écoles étaient « nettement opposées » et Ladeuze en voulait pour preuve le caractère public du conflit entre Loisy, d'une part (« M. Loisy lui-même, nous a dit dans son ouvrage : 'Autour d'un petit livre', ce qu'il pense de Mgr Batiffol et du P. Lagrange qu'il appelle ironiquement des docteurs 'bien sûrs et immaculés' »¹⁶⁴), et le Père Lagrange et Mgr Batiffol, d'autre part (« le P. Lagrange et Mgr Batiffol ont plusieurs fois opposé leurs principes à ceux de M. Loisy »¹⁶⁵). Ladeuze demandait alors si les meilleures réfutations des derniers ouvrages de Loisy n'étaient pas précisément celles de Lagrange et de Batiffol, et s'il était téméraire de se rallier « à une école si bien représentée »¹⁶⁶. Quant à lui, il avait toujours pris soigneusement ses distances par rapport à Loisy, s'attachait toujours, dans les problèmes d'exégèse, à l'examen préalable de la tradition, confessait intégralement et absolument les dogmes de l'Église, et, au fond, n'innovait pas fondamentalement en pratiquant une exégèse critique :

« Vous savez que, pour ma part, j'ai condamné les ouvrages de M. Loisy dès leur apparition et avant toute condamnation ecclésiastique, et j'en ai déconseillé publiquement la lecture à mes élèves. Vous savez que, dans mes leçons, j'évite autant que possible de prononcer même son nom, pour ne pas amener mes étudiants à le lire. Vous savez que, conformément aux règles tracées par Léon XIII, je n'aborde jamais l'étude d'un livre du Nouveau Testament sans commencer par examiner au long et au large la tradition chrétienne relative à ce livre. Je crois que tous nos dogmes dans le sens immuable qui leur a été donné par l'Église, appartiennent à la révélation chrétienne, comme je crois à la valeur historique souveraine des Évangiles. Si avec cela je m'estime permis de tenir, par exemple, que souvent nous ne pouvons pas déterminer l'ordre chronologique des discours et des faits du Sauveur, ou encore que parfois nous ne connaissons pas exactement les termes

apprécié de Mgr Batiffol pour son esprit à la fois critique et traditionnel. En 1901, il fut nommé professeur d'Ancien Testament au scolasticat des jésuites français de Cantorbéry, qui revint à Lyon en 1918, et ne quitta son enseignement que peu de temps avant sa mort. Durant la crise moderniste, ses positions progressistes l'empêchèrent notamment de publier le deuxième tome de son étude sur Isaïe. Cfr R. BROUILLARD, *Condamine (Albert)*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 1479.

¹⁶⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

¹⁶⁵ Il citait (*ibid.*) : 1) la *Revue biblique internationale*, t. X, 1901, p. 631-632, où l'on trouve une réponse de Lagrange à une présentation des travaux de la *Revue biblique* faite par Loisy dans la *Revue critique* du 11 février 1901 et dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* de mai-juin 1901, ainsi qu'une recension du dernier article (*ibid.*, p. 286) de Loisy sur le *Magnificat* (c'est ici que Lagrange écrit sa phrase célèbre « il y a plus d'un genre de critique et plus d'une manière de la pratiquer ») ; 2) la *Revue biblique internationale*, t. XII, 1903, p. 293-313, contenant le long compte rendu de *L'Évangile et l'Église* par Lagrange ; 3) le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1903, p. 1 sv., 66 sv., 233 sv., contenant le long compte rendu de *L'Évangile et l'Église* par Batiffol ; 4) tout le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1904, entièrement consacré à la réfutation de Loisy (voir notamment M.-J. LAGRANGE, *Jésus et la critique des Évangiles*, p. 3-26, et P. BATIFFOL, *Jésus et l'Église*, p. 27-61).

¹⁶⁶ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

mêmes dont Jésus s'est servi, ou bien que ça [*sic*] et là, conformément à une loi générale de l'histoire, les évangélistes ont laissé percer quelque chose de leurs idées, en rapportant la vie du Sauveur et son enseignement, je crois en cela me rendre à l'évidence qui résulte de la comparaison des évangiles entre eux et, au fond, suivre une bien vieille opinion, qui n'a paru sujette à caution qu'à raison des difficultés de l'heure présente et parce qu'on l'interprète trop souvent dans le sens d'un système que nous condamnons »¹⁶⁷.

Le verdict épiscopal : de la condamnation du Magnificat à la défense de l'exégèse traditionnelle. —

Datée du 11 janvier 1904 et adressée à Malines par Hebbelynck le 13, la lettre de défense ne dut parvenir aux différents évêques que dans les jours suivants, c'est-à-dire après la rédaction de leur lettre collective publiée le 18 janvier 1904, où ils traitaient de façon très conventionnelle du *Magnificat*¹⁶⁸. Il n'est du reste pas certain que tous les évêques aient reçu copie immédiatement du document de Ladeuze, comme un brouillon de lettre d'Hebbelynck à leur intention le laisse penser¹⁶⁹, car peu de temps après, le recteur recommanda à son professeur d'en adresser un exemplaire à l'évêque de Bruges, en partance pour Rome¹⁷⁰, recommandation qui eût été sans objet s'il avait lui-même assuré la diffusion de la note à ce moment... Quoi qu'il en soit, si les évêques ne furent pas informés du contenu de la défense de Ladeuze avant de se revoir, ils en traitèrent certainement lors de leur réunion de mars 1904. Dans les notes prises par Hebbelynck à cette occasion, en effet, on peut lire :

« Sur la proposition de son Éminence, N.N. S.S. les Évêques examineront ultérieurement dans la réunion de juillet, dans quelle mesure et dans quel sens il peut être opportun d'appliquer à la formation du jeune clergé la méthode exégétique critique incriminée dans la seconde partie de la note.

Que dans l'entretemps [*sic*], il importe de se tenir en garde contre certaines tendances d'opposer aux assertions des auteurs sacrés prises dans leur sens naturel et traditionnel, des hypothèses gratuites, des conjectures, ou des probabilités¹⁷¹.

Il serait désirable que M. Ladeuze s'attache, dans une publication ou dans un article à détruire la fâcheuse impression de son article sur le *Magnificat* »¹⁷².

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ Cfr *supra*, p. 683-684, la lettre des évêques en date du 18 janvier 1904 (p. 162).

¹⁶⁹ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre d'Hebbelynck à Goossens, Louvain 13 janvier 1904 (brouillon) et lettre semblable d'Hebbelynck aux évêques, Louvain s.d. (brouillon).

¹⁷⁰ *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du *Magnificat*. 1903-4 », Lettre de Hebbelynck à Ladeuze, s.l.n.d. [datée par Ladeuze de 1904].

¹⁷¹ En note dans le texte cité : « C'est l'impression que laisse la fin de l'article sur le M(.)[agnificat] ».

Les évêques remettaient donc à plus tard leur jugement de fond sur l'exégèse critique, mais sans taire leur réprobation spontanée pour un article qu'ils n'avaient manifestement pas compris (les termes d'« hypothèses gratuites », de « conjectures » et de « probabilités » montrent qu'ils n'entraient absolument pas dans la perspective de la critique littéraire). Et comme dom Laurent Janssens — l'idée du bénédictin leur en avait peut-être été soufflée par Mgr Hebbelynck —, ils suggéraient la publication d'un écrit réparateur qui impliquait en fait, dans le chef de Ladeuze, qu'il renonce à sa méthode et confesse implicitement ses erreurs¹⁷³...

Si nous n'avons rien trouvé concernant l'affaire du *Magnificat* dans les archives de la conférence épiscopale pour juillet 1904¹⁷⁴, des notes non datées d'Hebbelynck semblent cependant s'y rapporter¹⁷⁵, qui indiquent un jugement négatif porté sur l'école progressiste en exégèse. Réclamant une critique plus sévère des arguments sur lesquels les rationalistes basaient leurs hypothèses et grâce auxquels ils s'efforçaient « de battre en brèche l'autorité du Très-Haut », les évêques exprimaient à nouveau leur défiance par rapport à la méthode historique, et plus spécialement par rapport à Lagrange, et ils renouelaient leur exigence d'un acte réparateur :

« Ils pensent que l'École du P. Lagrange n'est pas à l'abri de tout reproche de tendance novatrice, et ne constitue pas un garant suffisant d'orthodoxie. Les Évêques ne peuvent approuver le système emprunté aux rationalistes qui consiste à substituer des conjectures ou des hypothèses plus ou moins probables, voire gratuites aux textes formels et à l'autorité des auteurs des livres S[ain]ts et aux données de la tradition. Ils expriment le vœu que M. Ladeuze profite d'une occasion opportune pour publier un écrit ou un article qui détruise l'impression fâcheuse produite par l'article [sur le *Magnificat*] »¹⁷⁶.

¹⁷² A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Notes de Hebbelynck (sans doute prises à la réunion des évêques) intitulées « Communication faite à M. Ladeuze 23 mars 1904 ».

¹⁷³ *Ibid.* Plus loin dans les notes du recteur, on peut lire que les évêques recommandaient à nouveau à Ladeuze de mettre les élèves en garde contre l'esprit de nouveauté et contre la tendance à s'écarter de l'interprétation traditionnelle, et qu'ils lui demandaient de suivre, pour les questions bibliques, les jugements du Saint-Office et les avis du Père Fleming, secrétaire de la Commission biblique.

¹⁷⁴ A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « Juli 1904 ».

¹⁷⁵ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Une feuille de notes prises par Hebbelynck lors d'une réunion des évêques, s.d. [sans doute en juillet 1904].

¹⁷⁶ *Ibid.*

A y regarder de plus près, les évêques ne faisaient ici que reprendre leurs recommandations de mars 1904, sans véritablement prendre de nouvelles dispositions. Ce n'est qu'en mars 1905 que l'on trouve à nouveau trace, dans les archives de la conférence épiscopale, de la question biblique, sans qu'il soit d'ailleurs explicitement question du *Magnificat*. D'après le nonce¹⁷⁷, en effet, c'est à la demande de l'évêque de Liège¹⁷⁸ que cette fois, après avoir défini des principes généraux à observer en matière d'exégèse à Louvain¹⁷⁹, les évêques approuvèrent un ensemble de mesures proposées par Mgr Hebbelynck qui constituaient un véritable code de bonne conduite exégétique à l'intention de Ladeuze et de Van Hoonacker¹⁸⁰. D'après le nonce toujours, ils le firent après avoir lu les mesures prises en la matière par la Compagnie de Jésus — mesures qui, au dire de l'évêque de Liège, avaient l'approbation du Saint-Siège — et en s'inspirant des dispositions adoptées par le Saint-Père en matière d'études et de collation des grades académiques en Écriture sainte¹⁸¹. En toute hypothèse, elles eurent l'air de plaire à Merry del Val car dans son accusé de réception, le nouveau secrétaire d'État de

¹⁷⁷ A l'époque, la nonciature de Bruxelles était occupée par Mgr Antonio Vico (1847-1929), qui fut nonce à Bruxelles de 1904 à 1907, avant d'être nommé en poste à Madrid (cfr C. TERLINDEN, *Un siècle de relations diplomatiques belgo-vaticanes...*, p. 43, et G. DE MARCHI, *Le nunziature apostoliche dal 1800 al 1956...*, p. 65).

¹⁷⁸ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 81, Titolo VI, Movimento ed opere Cattoliche, Sezione 1^a, Università di Lovanio, Un ensemble relatif à l'Écriture sainte à Louvain, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 31 mars 1905 : « Mgr Rutten, Vescovo di Liegi aveva notato e denunziato al Metropolitano alcune esagerazioni, piu o meno conforme alla corrente odierna, in materia di esegi biblica ». Voir également *ibid.*, *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1905, Lettre de Vico à Merry del Val, Bruxelles 31 mars 1905.

¹⁷⁹ A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916, Réunion des évêques du 22 mars 1905. Procès verbal.

¹⁸⁰ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr(.)[ouvée] par les Év(v.)[êques à la] réunion du 22 mars 1905. Commun(.)[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ». Voir également une autre copie conservée en *ibid.* n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 » et une autre en *ibid.*, P.M.L., n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Avant octobre 1909 (depuis 1887). Schola Major ». Ni Coppens (cfr J. COPPENS, *Le chanoine Albin Van Hoonacker. Son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétique...*), ni les divers articles de Neiryneck (cfr bibliographie) ne traitent de cet épisode.

¹⁸¹ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 81, Titolo VI, Movimento ed opere Cattoliche, Sezione 1^a, Università di Lovanio, Un ensemble relatif à l'Écriture sainte à Louvain, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 31 mars 1905.

Pie X¹⁸² les jugea sages et conformes à toutes les prescriptions pontificales¹⁸³. Concrètement, le procès-verbal de la réunion des évêques du 22 mars 1905 mentionnait deux grandes « décisions » : d'une part, on adresserait un certain nombre de recommandations aux « professeurs de théologie » (le document officiel n'en énonçait succinctement que trois, mais d'après les notes du recteur, le dispositif concret était plus élaboré¹⁸⁴) et, d'autre part, on n'autoriserait l'accès « au cours de haute critique scripturistique [*sic*] » qu'aux étudiants ayant terminé leurs études de philosophie et le premier cycle des études théologiques (le baccalauréat)¹⁸⁵.

Si les trois recommandations mentionnées dans le procès-verbal de la réunion des évêques allaient dans le sens d'un contrôle plus strict de l'enseignement, plutôt que d'une véritable censure de l'activité scientifique, on peut néanmoins se demander si les évêques et Ladeuze parlaient bien de la même chose quand ils prononçaient les mots « critique biblique ». Il fallait, pensaient les évêques : être prudent « quant aux idées nouvelles de l'exégèse », c'est-à-dire distinguer nettement les études personnelles et les leçons publiques (« Bien des matières doivent être *étudiées*, mais ne doivent pas être

¹⁸² Raphaël Merry del Val (1865-1930), fut secrétaire d'État de Pie X de 1903 à 1914, avant d'être nommé secrétaire du Saint-Office par Benoît XV (1914). Fils d'un diplomate espagnol né à Londres, il fréquenta le Collège pontifical écossais et l'Académie des nobles ecclésiastiques de Rome, avant d'être ordonné en 1888. Chargé de missions diplomatiques dès son ordination au diaconat, il fut nommé camérier secret participant en 1890 et collabora aux travaux de la commission chargée de statuer sur la validité des ordinations anglicanes. Avant sa nomination à la secrétairerie d'État, il fut notamment délégué apostolique au Canada (1897) et président de l'Académie des nobles ecclésiastiques, où se formaient les diplomates (1900). Il jouera un rôle important sous Pie X, donnant une forte impulsion à l'Action catholique, participant activement à la réforme de la curie et prenant une part capitale à la lutte contre le modernisme. Cfr Ch. LEFEBVRE, *Merry del Val (Raphaël)*, dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 1236-1238, qui renvoie à la bibliographie (à laquelle il manque quelques titres intéressants : J.D. HOLMES, *Cardinal Raphael Merry del Val — An Uncompromising Ultramontane : Gleanings from his Correspondence with England*, dans *The Catholic Historical Review*, t. LX, n° 1, avril 1974, p. 55-64 ; J.-M. JAVIERRE, *Merry del Val*, Barcelone, 1961 ; etc.).

¹⁸³ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 81, Titolo VI, Movimento ed opere Cattoliche, Sezione 1^a, Università di Lovanio, Un ensemble relatif à l'Écriture sainte à Louvain, Lettre de Merry del Val à Vico, Rome 4 avril 1905. Voir aussi *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1905, Lettre de Merry del Val (minute) à Vico, Vatican 4 avril 1905.

¹⁸⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr(.)[ouvée] par les Év(v.)[êques à la] réunion du 22 mars 1905. Commun(.)[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ».

¹⁸⁵ A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916, Réunion des évêques du 22 mars 1905. Procès verbal.

enseignées ») ; avoir « beaucoup de *tact* dans le *choix* des questions à traiter, dans le *mode* de les présenter et de les résoudre et enfin dans la *direction* des études personnelles des élèves » ; enfin, rejeter a priori les thèses rationalistes tant que c'était possible (« Au lieu d'avoir une *tendance* à les admettre sans preuves solides et proportionnées, il faut plutôt avoir la résolution de rejeter toutes les thèses antitraditionnelles aussi longtemps qu'elles ne sont pas appuyées par de solides et sérieux arguments »¹⁸⁶). Mais le problème était-il de résister à tout prix aux thèses rationalistes ? Pour Ladeuze, en réalité, comme pour tous les exégètes progressistes, ce qui était en cause dans la critique rationaliste, ce n'était pas la démarche comme telle, mais bien certains présupposés philosophiques à partir desquels la méthode utilisée, quelle qu'elle fût, ne pouvait que conduire à des conclusions qui rendaient impossible toute démarche de foi. Ces trois recommandations, à travers lesquelles on devine le dialogue de sourds qui s'amorce entre les autorités ecclésiastiques et les savants catholiques de l'*Alma Mater*, n'étaient cependant qu'un abrégé des mesures préconisées par le recteur, lesquelles révèlent autant l'attitude ambiguë de ce dernier qu'elles confirment un certain hiatus entre Ladeuze et les évêques.

Les mesures rectorales : un ensemble de précautions théoriques destinées à rassurer l'épiscopat. — Tandis que l'épiscopat actait dans le compte rendu de son assemblée de mars 1905 les grands principes signalés plus haut, Mgr Hebbelynck avait soumis à son approbation un ensemble de propositions visant à encadrer plus strictement l'enseignement exégétique à Louvain¹⁸⁷. Dans le chef d'Hebbelynck cependant, il s'agissait moins de contrôler effectivement l'activité scientifique de ses exégètes que d'apaiser les craintes de ses supérieurs hiérarchiques en la matière. Sur le brouillon de son mémoire de défense adressé aux évêques en 1904, en effet, Ladeuze a noté, après coup, qu'il n'avait jamais eu de retour officiel de sa note et que la liste des « précautions à prendre » ne lui avait été transmise qu'en octobre 1906, après qu'il eut lui-même réclamé des éclaircissements au recteur. Il avait bien été question de lui « plusieurs fois [...] aux réunions des Év(.)[êques] de 1904 et 1905 » et le recteur l'avait bien, en 1905, entretenu chez lui « de

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr(.)[ouvée] par les Év(v.)[êques] à la] réunion du 22 mars 1905. Commun(.)[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ».

certaines garanties qu'il donnerait en [s](m)on nom aux évêques »¹⁸⁸, mais sans plus. De même, dans un *addendum* à l'inventaire des « précautions à prendre » destiné à Ladeuze et Van Hoonacker, Hebbelynck insistait sur le fait que sa note ne devait en aucun cas être interprétée comme une réprimande ou un avertissement : elle ne contenait pour lui rien de nouveau (« Elle a pour objet de codifier certaines règles déjà proposées antérieurement, et déjà appliquées en majeure partie, grâce à l'initiative des professeurs ») et il ne fallait y voir rien d'autre qu'un rappel motivé par les circonstances (« si l'on y revient et si l'on y insiste, c'est en raison de l'état général des esprits et de la crise que traverse actuellement l'exégèse biblique »¹⁸⁹). Il semble dès lors manifeste qu'Hebbelynck n'ait pas pris très au sérieux les difficultés bibliques soulevées par les évêques et qu'il se soit contenté de temporiser, au risque d'entretenir à terme les illusions — et surtout les malentendus — de part et d'autre.

En fait, cet optimisme rectoral face aux inquiétudes épiscopales s'explique aisément si l'on sait qu'Hebbelynck était convaincu, à l'époque, de l'appui inconditionnel donné par Rome à l'exégèse louvaniste. Dans une note sur les études bibliques à Louvain datée de juin 1906, en effet, il fait état, sans doute dans le contexte de la question des « *fratres Domini* » qui sera débattue à la réunion des évêques de juillet, d'une série de témoignages reçus qui vont tous dans le sens d'une approbation sans réserve¹⁹⁰. Lors de son séjour à Rome en novembre 1904, tout d'abord, le cardinal Satolli, préfet de la Congrégation des études, l'avait confirmé dans toutes ses convictions : dès lors qu'ils présentaient par ailleurs des garanties de piété, de pondération de caractère et de modération doctrinale, les théologiens catholiques devaient être encouragés ; entraver leurs recherches ne pouvait que retarder la découverte de la vérité et laisser la place aux systèmes des adversaires. Durant le même séjour à Rome, le Saint-Père lui avait

¹⁸⁸ *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du *Magnificat*. 1903-4 », Brouillon de la défense relative à son article sur le *Magnificat* adressée par Ladeuze à Hebbelynck à l'intention des évêques, s.l.n.d. [11 janvier 1904], annotations postérieures de Ladeuze.

¹⁸⁹ *Ibid.*, Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr[.]ouvée par les Év[.]êques à la réunion du 22 mars 1905. Commun[.]ication à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ».

¹⁹⁰ *Ibid.*, *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Avant octobre 1909 (depuis 1887). Schola Major », Une note de Mgr Hebbelynck sur les études bibliques à Louvain, Louvain 5 juin 1906.

également fait part, au cours d'une audience privée, de sa haute admiration pour l'Université, non seulement en raison du nombre de ses étudiants et de la science de ses professeurs, mais aussi : « *propter orthodoxiam*, lui avait dit le Souverain Pontife, en articulant fortement ce mot »¹⁹¹. En février 1905, ensuite, le prier des Dominicains lui avait affirmé « que toutes les publications du P. Lagrange étaient revues par le Conseil de l'ordre et qu(e)[l'il] (je) ne devai(s)[t] avoir aucune crainte de voir censurer ce genre d'écrits »¹⁹². L'année académique suivante, enfin, lors d'une audience qui eut lieu le 7 janvier 1906, Pie X avait tenu devant le recteur des propos très positifs pour l'Université, estimant qu'elle marchait dans le droit chemin (« *quia recte incedit* » note Hebbelynck, en précisant : « textuel(.)[lement] conformément aux notes prises à la sortie de l'audience »¹⁹³).

Nonobstant ces considérations critiques quant aux intentions réelles du recteur, les mesures adoptées n'en furent pas moins discutées — et peut-être amendées — par l'épiscopat et sont donc dans une certaine mesure révélatrices de son état d'esprit à ce moment. En fait, ces propositions, qui apparaissent globalement comme un condensé des réflexions et des décisions antérieures, entendaient encadrer trois sphères d'activité dans lesquelles pouvaient se développer des dérives doctrinales liées à la question biblique : la formation religieuse dispensée aux étudiants prêtres fréquentant le Collège du Saint-Esprit, l'enseignement des sciences religieuses, et plus spécialement de l'exégèse, et les études personnelles des professeurs. Pour ce qui est de la formation religieuse tout d'abord, les évêques confirmaient les bienfaits de conférences sur l'humilité chrétienne et la nécessité d'être prudent dans les lectures, « conformément aux mesures prises récemment d'accord avec M. le Président Ladeuze »¹⁹⁴. En ce qui concerne l'enseignement, ensuite, ils préconisaient de réprimer toute « tendance » manifestée en privé ou en public par les étudiants, de mettre ceux-ci en garde contre « la prétention de substituer aux assertions des auteurs sacrés, prises dans leur sens naturel et

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr(.)[ouvée] par les Év(v.)[êques à la] réunion du 22 mars 1905. Commun(.)[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ». Nous n'avons trouvé aucune trace par ailleurs de ces mesures.

traditionnel, des hypothèses gratuites, des conjectures ou des probabilités »¹⁹⁵, et, enfin, d'être très circonspect dans le choix des questions à traiter et dans la manière de les traiter. De ce point de vue, il convenait de prendre un maximum de précautions pour empêcher les étudiants de majorer la portée de conclusions nouvelles par rapport à l'exégèse traditionnelle et, surtout, de ne pas limiter le contenu de l'enseignement aux « questions de pure critique »¹⁹⁶. Les évêques admettaient que « les étudiants soient initiés à la critique contemporaine », ils considéraient « même hautement désirable que des esprits d'élite s'exercent à ce nouveau genre de polémiques », mais ils refusaient que, « dans l'enseignement courant, la polémique absorbe ou peu s'en faut, le commentateur »¹⁹⁷. Une large part devait être faite à l'exégèse proprement dite, parce qu'elle favorisait « moins que la critique textuelle, l'esprit de nouveauté chez l'élève » et parce que l'enseignement universitaire ne visait pas seulement à préparer des spécialistes, mais aussi à former des professeurs de séminaire et des ministres du culte devant « s'inspirer des Écritures et des Commentaires des Saints Pères, dans la prédication et la direction du jeune clergé »¹⁹⁸. Quant à l'attitude à adopter par les professeurs dans leurs études personnelles, enfin, il était souhaitable qu'ils s'attachent de préférence aux écrivains fréquentables « par la solidité de leurs connaissances dogmatiques et l'étendue de leur érudition sur le terrain critique », « par la pondération de leur jugement » et « par leur situation et leur autorité extrinsèques »¹⁹⁹. Et pour les questions délicates, il était toujours utile de consulter un collègue compétent ou, au besoin, d'en référer « au R.P. Fleming, Secrétaire de la Commission Biblique, avec lequel les professeurs de Louvain ont déjà l'avantage d'être en relation »²⁰⁰.

A la lecture de ces mesures, on ne peut s'empêcher d'y voir l'expression d'un grand malentendu. Certes, du point de vue de la conduite des affaires religieuses, la distinction entre les trois plans envisagés (la formation religieuse, l'enseignement théologique et les recherches personnelles des professeurs) était la preuve d'un sage gouvernement

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ *Ibid.* Il faut souligner ici la réduction de la critique à la seule critique textuelle, fait très révélateur de l'incompréhension du propos de Ladeuze.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Ibid.*

ecclésiastique, mais du point de vue intellectuel, elle ne répondait pas aux attentes des chercheurs comme Ladeuze. Sur le plan théorique, d'une part, s'il ne s'y trouve nulle part de condamnation formelle de l'exégèse progressiste ou de l'école du Père Lagrange invoquée par Ladeuze, aucune des dispositions adoptées ne rencontre cependant véritablement la problématique soulevée par ce dernier : la critique littéraire n'est pas prise en compte (le document ne parle que de « critique textuelle », qu'il recommande d'ailleurs d'éviter...) et la question de l'inspiration, du contenu nouveau à lui donner en raison des difficultés de fond soulevées par la critique indépendante, n'est pas abordé. Elles ne règlent donc pas fondamentalement les difficultés apparues entre les évêques et les exégètes de Louvain : nous assistons en fait à un dialogue de sourds qui condamne les parties à se retrouver tôt ou tard confrontées aux mêmes écueils. Sur le plan pratique, d'autre part, les « précautions à prendre » préconisées par Hebbelynck, nous l'avons dit, apparaissent comme une espèce de condensé des mesures déjà arrêtées par les évêques auparavant et — d'après nous — davantage destinées à leur montrer que l'on tenait compte à Louvain de leurs objections qu'à régler les problèmes de fond. C'est d'autant plus vrai que la seule idée nouvelle évoquée ici par rapport aux discussions antérieures (l'idée que l'université ne forme pas seulement des spécialistes, mais aussi des professeurs de séminaire qui devront offrir plus tard des contenus précis à leurs élèves) a peut-être elle aussi fait l'objet de débats épiscopaux. On la trouve en effet exprimée dans une mystérieuse « note » anonyme relative « à l'enseignement de M. le Professeur X... »²⁰¹ et qui pourrait constituer un rapport d'information demandé par l'épiscopat sur l'enseignement de Ladeuze, mais rien n'est moins sûr²⁰².

Dans ce document, l'auteur ne se disait pas hostile, pour des raisons apologétiques, à l'enseignement critique. Il n'y voyait « aucun côté dangereux », étant entendu qu'il ne pouvait « pas être bien dangereux pour la foi de faire connaître les adversaires que les catholiques [avaient](ont) à combattre à l'heure présente, et de dénoncer la tactique des

²⁰¹ *Ibid.*, Une lettre anonyme sur l'enseignement de M. le Professeur X..., s.d.

²⁰² Conservée dans les archives de Mgr Hebbelynck (le dossier n° 3 des archives « privées » de Ladeuze provient des archives d'Hebbelynck que Ladeuze a reclassées une fois devenu recteur et constitue un décalque du dossier n° 25, réunissant ses propres papiers sur le même sujet), cette note n'a laissé aucune trace dans les archives épiscopales et rien n'autorise donc à penser que les évêques en aient jamais eu connaissance. Si l'on peut effectivement y voir une copie transmise à Hebbelynck d'un rapport d'information demandé par l'épiscopat sur Ladeuze, on pourrait tout aussi bien y voir une nouvelle lettre de délation adressée à Hebbelynck et qui ne quitta jamais ses cartons. Telle qu'elle est intitulée, par ailleurs, cette note pourrait tout aussi bien concerner l'enseignement de Van Hoonacker que celui de Ladeuze.

ennemis de la Parole divine ». Au contraire, il était même « hautement désirable que des esprits d'élite s'exercent à ce nouveau genre de polémique »²⁰³. Mais il voyait un danger à ce que l'enseignement biblique de Louvain soit dominé par la seule préoccupation de « venger la Bible des attaques des incrédules », au détriment de la tâche, beaucoup plus fondamentale, de « la faire comprendre aux vrais enfants de l'Église »²⁰⁴. Or, si l'Université de Louvain formait « des hommes d'études, des polémistes, des apologistes »²⁰⁵, elle formait aussi et surtout les futurs professeurs de séminaire et, à travers eux, les prêtres de demain. Dans cette perspective, l'initiation à la critique biblique était certes une bonne chose (du point de vue apologétique), mais à la condition qu'elle soit accompagnée d'une solide formation au sens catholique des Écritures (du point de vue dogmatique et pastoral). L'auteur insistait dès lors, dans ses conclusions pratiques, sur l'importance de l'enseignement doctrinal (non seulement au cours de dogme proprement dit, mais également à travers la partie dogmatique de l'exégèse et, plus largement, de toutes les disciplines théologiques) et déplorait, de ce point de vue, les tendances de Louvain :

« J'apprends avec regret que le cours de théologie dogmatique est peu estimé à L(...) [Louvain.] L'engouement [*sic*] va aux cours où s'étale de l'érudition (les deux cours d'Écriture Sainte et l'Histoire). C'est un mal. La critique biblique offre des dangers surtout pour celui qui ne connaît pas à fond le dogme catholique et les écrits des Pères »²⁰⁶.

En fait, la note anonyme, qui a peut-être inspiré le document épiscopal quant à la nécessité de mieux tenir compte des besoins de la pastorale dans la formation des théologiens, se prononçait moins contre la critique que pour davantage de théologie biblique, trop négligée il est vrai à Louvain.

Un premier bilan. — A travers l'ensemble des controverses agitées autour de l'article sur le *Magnificat*, une chose ressort avec évidence, c'est l'existence d'une ligne de fracture nette entre deux mondes qui n'arrivent plus à communiquer parce qu'ils sont régis par des cadres mentaux devenus incompatibles. Entre l'exégèse traditionnelle et l'exégèse critique, il n'y a pas de continuité qui permettrait, par un long et patient effort

²⁰³ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Une lettre anonyme sur l'enseignement M. le Professeur X..., s.d.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*

intellectuel, de se hisser de l'une à l'autre. Le passage se fait par un saut qualitatif de l'intelligence qui, après une longue maturation secrète et mystérieuse, substitue tout d'un coup un système de représentations à un autre. Le meilleur exemple en est fourni ici par l'émergence de la critique littéraire et par l'incapacité, pour les tenants de l'exégèse traditionnelle, d'entrer dans la nouvelle perception de la Bible qu'elle implique : non plus celle d'une parole « dictée » par Dieu et enregistrée par l'homme, mais celle d'un texte résultant d'un travail complexe d'élaboration réalisé par l'auteur sacré à partir de sources diverses. Faute d'appréhender le nouveau rapport au Livre qu'elle instaure, on saisit forcément les savants découpages des textes opérés par l'exégèse progressiste comme des « tripotages » empruntés aux rationalistes, tripotages qu'il faut soit condamner, soit ne tolérer qu'au nom de considérations purement apologétiques. Globalement, la critique est perçue comme opérant une véritable désacralisation de la Bible, désormais étudiée comme un vulgaire livre profane, sans égard pour la parole de Dieu. Et faute de percevoir que l'inspiration peut tout aussi bien garantir l'inerrance d'un assemblage composite de sources qu'un document continu, que l'idée des apparences historiques n'est que la conséquence logique de la théorie des apparences scientifiques, etc., on en arrive vite à considérer la méthode historique, même régulée par la règle de foi, comme suspecte de rationalisme, et à mettre en doute la parfaite orthodoxie de l'école du Père Lagrange. L'attitude des évêques était certes à première vue nuancée, puisqu'ils se déclaraient en principe favorables à ce que les étudiants soient initiés à la « critique contemporaine », mais dans les faits, leur perspective était essentiellement apologétique (permettre que les étudiants « s'exercent à ce nouveau genre de polémiques ») et le contenu acceptable de cette « critique contemporaine » singulièrement étroit (la critique textuelle est tolérée et la critique littéraire ignorée).

Notons enfin, pour terminer cette analyse des difficultés suscitées par l'article de Ladeuze sur le *Magnificat*, que l'on peut se demander ce qu'il faut penser de l'idée de Coppens²⁰⁷ qui voit dans cette publication une manifestation parmi d'autres de l'inconscience de l'école de Louvain : on n'aurait pas compris qu'avec la mort de Léon XIII et l'effacement du cardinal Rampolla²⁰⁸ une révolution de palais s'était

²⁰⁷ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 61.

²⁰⁸ Lors du conclave qui devait finalement élire le cardinal Sarto, Rampolla avait d'abord obtenu le plus grand nombre de voix, mais le veto de l'Autriche ainsi que l'opposition résolue d'une partie des cardinaux empêchèrent son élection. Nommé par Pie X secrétaire du Saint-Office, président de la Commission biblique et bibliothécaire de l'Église romaine, il mena désormais une vie assez effacée,

produite qui devait fatalement avoir des répercussions dans le domaine des sciences religieuses (« *een paleisomwenteling [...] waarvan de invloed op den gang van de kerkelijke wetenschap weldra aan het licht moest treden*²⁰⁹ ») et qui réclamait la plus grande prudence. En fait, l'idée paraît certainement fondée si l'on considère l'ensemble du pontificat de Pie X jusqu'à *Pascendi*, mais elle semble difficilement défendable si l'on s'en tient à la période de publication du *Magnificat* lui-même (15 octobre 1903). Au moment où Ladeuze écrit son article, personne ne peut encore dire dans quel sens ira le pontificat, et beaucoup pensent même qu'une ouverture dans le domaine biblique est inévitable. Le premier événement qui peut être interprété comme l'indice d'un changement d'orientation consiste dans la mise à l'Index de Loisy. Or, outre que la condamnation de l'exégète français n'intervient qu'en décembre 1903, à une date où l'article sur le *Magnificat* a déjà paru, Ladeuze ne considère déjà plus Loisy comme catholique à l'époque et la condamnation de ce dernier n'a donc pas dû éveiller chez lui des craintes quant à l'avenir.

B. L'incident Delattre (1904-1905)

L'affaire du *Magnificat* n'était pas encore apaisée que, fin 1904, Ladeuze courait au-devant de nouvelles difficultés, en apportant son soutien au Père Lagrange dans la controverse qui l'opposait au jésuite Alphonse Delattre à propos des principes de l'exégèse progressiste. En effet, en réaction principalement à *La méthode historique* publiée par Lagrange en 1903²¹⁰ et perçue comme un véritable « manifeste » en faveur

s'abstenant d'intervenir dans les affaires publiques. Cfr G.-H. BAUDRY, *Rampolla (Mariano)*, dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 475-476, qui renvoie à R. AUBERT, *Léon XIII*, *ibid.*, t. VII, col. 334-335, pour compléter la bibliographie. Ordonné en 1866, Rampolla (1843-1913) avait été successivement, sous Léon XIII, conseiller de nonciature à Madrid (1875), secrétaire à la Propagande (1877), secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1880), nonce à Madrid et évêque titulaire d'Héraclée (1882), cardinal (mars 1897) et secrétaire d'État (juin 1897), fonction qu'il occupera jusqu'à la mort du pape (20 juillet 1903).

²⁰⁹ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 61.

²¹⁰ Pour rappel : M.-J. LAGRANGE, *La méthode historique, surtout à propos de l'Ancien Testament* (Études bibliques), Paris, 1903.

de l'exégèse critique²¹¹, Delattre avait publié, nous l'avons vu²¹², un factum intitulé *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*²¹³, dans lequel il s'en prenait violemment à l'extension que l'exégèse nouvelle donnait à l'encyclique *Providentissimus* dans le domaine de l'histoire et où il s'efforçait de montrer que le recours à saint Jérôme sur ce point n'était pas fondé. C'est alors que, bien décidé à défendre le Père Lagrange et ses principes, Ladeuze fit paraître dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, nous l'avons vu également²¹⁴, une recension anonyme très sévère de l'ouvrage de Delattre dirigé contre Lagrange²¹⁵ et provoqua à son tour une réaction très agressive de la part du jésuite belge. Par la suite, Lagrange devait répondre à ce dernier dans un ouvrage qu'il ne fut pas autorisé à diffuser dans le public²¹⁶, mais qui circula dans certains milieux exégétiques et auquel Delattre riposta publiquement, malgré son caractère privé²¹⁷, sans que Ladeuze intervienne cette fois. Avant de nous attacher au déroulement de la polémique et aux enseignements qu'elle recèle, précisons-en rapidement le contexte.

²¹¹ Pour reprendre le terme du Père Montagnes (B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste*, dans *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem* [Patrimoines. Christianisme], Paris, 1992). Plus accessoirement, Delattre s'en prenait également à dom Sanders, qui avait cherché à fonder la nouvelle critique par le recours à saint Jérôme (Dom L. SANDERS, *Études sur saint Jérôme. Sa doctrine touchant l'inspiration des Livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme...*), et à Poels, dont la thèse défendue à Louvain, comme nous l'avons vu, pratiquait les mêmes principes que Lagrange (H. POELS, *Histoire du sanctuaire de l'Arche...*).

²¹² Cfr *supra*, p. 489 sv.

²¹³ Pour rappel : A.-J. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, Liège, 1904.

²¹⁴ Cfr *supra*, le chapitre précédent, p. 609-611.

²¹⁵ Pour rappel : P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 933-935.

²¹⁶ Pour rappel : M.-J. LAGRANGE, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre*, S.J., Paris, 1905.

²¹⁷ A. DELATTRE, *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique. Réponse au R.P. M.-J. Lagrange, O.P.*, Liège, H. Dessain, 1907. Voir également ID., *Une lumière sous le boisseau*, dans *Revue apologetique*, t. X, 1908-1909, p. 204-218.

a. L'« incident Delattre » : cadre et portée d'une controverse

En fait, l'opposition de Delattre à l'« école large » et sa controverse avec Lagrange ne constituent pas des faits nouveaux dans le cadre de l'historiographie moderniste. Elles sont à la vérité connues depuis longtemps, puisqu'en 1927 déjà, Mangenot, dans son article sur *l'Inspiration de l'Écriture* paru dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, en avait donné un très bon aperçu²¹⁸. L'intervention de Ladeuze dans la polémique Lagrange-Delattre n'est pas non plus une découverte : en 1941, Coppens y fait déjà allusion en attribuant à ce dernier la recension anonyme de l'ouvrage du Père Delattre parue dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* et en signalant la réponse qu'y fit le Père jésuite dans la *Revue apologetique*²¹⁹. Connue dans le contexte belge de la biographie de Ladeuze²²⁰, par ailleurs, l'intervention a également été redécouverte récemment dans le contexte français de la biographie de Lagrange : en 1989, le Père Montagnes y fait une première allusion indirecte dans son édition de la correspondance Cormier-Lagrange, à propos d'une lettre dans laquelle le supérieur des dominicains signalait le soutien « des Mrs de l'université de Louvain qui vantent le P. Lagrange »²²¹, et en 1992, il y revient dans son étude sur *La Méthode historique*, en précisant, sur la base des

²¹⁸ E. MANGENOT, *Inspiration de l'Écriture*, dans *D.T.C.*, t. VII, col. 2244-2253. Plus près de nous, la controverse Delattre-Lagrange est également mentionnée, par exemple, par le Père Joassart, dans son article sur les rapports entre Lagrange et les bollandistes (B. JOASSART, *Le Père Lagrange et les bollandistes...*, p. 347), ou par le Père Montagnes, dans son étude sur *La méthode historique* du Père Lagrange (B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste*, p. 86, note 68 et p. 87, note 73).

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ Voir par exemple, plus près de nous, F. NEIRYNCK, A. Van Hoonacker, *het boek Jona en Rome* (Mededelingen van de Koninklijke Academie voor wetenschappen, letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der letteren, t. XLIV, n° 1), p. 79, qui considère la paternité de Ladeuze sur la recension de Delattre en 1904 comme un fait acquis.

²²¹ *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange (1904-1916)*, présentée, éditée et commentée par B. MONTAGNES, Paris, 1989, p. 79, Lettre de Cormier à Desqueyroux du 25 juillet 1905. S'appuyant sur des informations — tout à fait pertinentes, du reste — obtenues du chanoine Aubert, Montagnes suggérait cependant qu'à l'époque, le soutien à Lagrange avait dû venir de Van Hoonacker, plutôt que de Ladeuze, encore peu connu à l'époque comme exégète. En réalité, le soutien venait bien des deux professeurs, comme ses recherches ultérieures l'ont montré (cfr note suivante) et comme nous allons le voir ici.

archives de Saint-Étienne²²², que l'intervention de Ladeuze prit bien la forme décrite par Coppens²²³.

Si l'existence des démêlés entre Delattre et Lagrange sont connus, ils n'ont cependant jamais fait l'objet d'une enquête systématique. Or, en publiant, même de façon anonyme, sa défense du Père Lagrange contre Delattre, Ladeuze franchissait en fait une nouvelle étape dans son engagement en faveur de l'école historique. Car, l'anonymat n'a jamais trompé personne, comme nous le verrons à travers l'analyse²²⁴, et par la publication de cette recension, Ladeuze s'inscrivait directement dans le contexte des polémiques qui se déchaînaient alors en matière d'exégèse et signifiait clairement — malgré l'anonymat — son attachement à l'école progressiste. Si jusque-là ses faits et gestes en cette matière peuvent être interprétés comme la conséquence normale de son activité professorale, sans qu'il faille nécessairement y voir une manifestation de militantisme critique, ce n'est plus le cas ici. Même s'il est passé relativement inaperçu à l'époque, l'« incident Delattre » constitue donc un moment important dans la carrière de Ladeuze et, en tant que développement particulier de la polémique Lagrange-Delattre, un moment significatif des controverses religieuses du début du siècle. C'est d'autant plus vrai que, peu de temps après, Delattre sera appelé par Pie X comme professeur d'exégèse à la Grégorienne et qu'il aura tout loisir de régler ses comptes avec ses ennemis progressistes auprès d'interlocuteurs romains influents : lorsqu'en 1909, au moment de sa nomination au rectorat, Ladeuze verra son orthodoxie mise en cause par Merry del Val, il dira reconnaître dans les termes de l'accusation romaine certaines paroles entendues du Père Delattre²²⁵...

²²² Montagnes cite à ce propos deux lettres conservées à Jérusalem et adressées par Ladeuze à Lagrange le 24 mars et le 28 juillet 1905 (B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 85, note 67).

²²³ Montagnes signale le soutien épistolaire de Van Hoonacker (« Les principes que vous exposez et justifiez si bien, sont ceux que je considère moi aussi comme les seuls vrais ») et la défense anonyme de Ladeuze dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Il y ajoute quelques précisions très intéressantes sur la polémique qui suivit avec Delattre.

²²⁴ Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il ait été destiné à masquer l'identité de Ladeuze : on peut aussi y voir la manifestation d'une prise de position de la *Revue d'histoire ecclésiastique* comme telle.

²²⁵ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909. Sur le choix de Delattre par Pie X comme professeur d'Écriture sainte à la Grégorienne, voir le témoignage de Giuseppe Bonnacorsi cité par B. MONTAGNES, *La condition de l'exégèse catholique au temps du modernisme : le Père Lagrange*, dans *Revue thomiste*, XCV^e année, t. LXXXVII, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 537-538.

En prenant position dans le débat, Ladeuze s'était sans doute préoccupé davantage d'apporter son soutien (ou celui de la *Revue d'histoire ecclésiastique*) au Père Lagrange que de s'opposer véritablement au Père Delattre. Mais, considérant que la recension anonyme l'avait atteint sournoisement, Delattre s'en était plaint directement au recteur et lui avait demandé réparation au moyen d'un droit de réponse à paraître dans le périodique qui l'avait malmené. La réponse de Delattre à la critique de Ladeuze ne parut pas dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* mais dans la *Revue apologétique*, et prit la forme habituelle des pamphlets du bon Père : l'auteur s'y attachait à démolir les arguments de son adversaire, mais sans jamais traiter positivement des problèmes de fond abordés. Malgré la virulence de la contre-attaque de Delattre, qui déplut vivement à un des collaborateurs de la *Revue apologétique*, Jacques Laminne, par ailleurs collègue de Ladeuze à la Faculté de théologie, les choses en restèrent là à Louvain, Ladeuze ayant reçu de l'autorité des instructions précises en ce sens. Au-delà de ces aspects événementiels, cependant, la controverse Ladeuze-Delattre de 1904-1905 est révélatrice des rapports qui se mettent en place dès ce moment entre le bouillant jésuite, Ladeuze, la Compagnie de Jésus et Rome, et qui, dans la mesure où ils peuvent éclairer les difficultés rencontrées par Ladeuze en 1909, au moment de sa nomination, doivent retenir quelque peu notre attention ici.

b. La controverse Ladeuze-Delattre : parcours événementiel

Dans sa recension anonyme, comme nous l'avons vu, Ladeuze s'était efforcé de faire clairement la part des choses²²⁶. Pour ce qui est de l'autorité de saint Jérôme en matière d'apparences historiques, il avait admis que l'invocation du rédacteur de la Vulgate était sollicitée, mais en faisant remarquer que, les problèmes actuels de critique étant inconnus à l'époque des Pères, ils n'avaient pu aborder la théorie des apparences historiques comme telle, et que la théorie des apparences sensibles en matière scientifique légitimée par Léon XIII était elle aussi nouvelle dans l'Église. Quant à *Providentissimus*, Ladeuze montrait que, si la théorie du Père Lagrange en matière d'histoire biblique ne se trouvait effectivement pas explicitement dans l'encyclique, sa condamnation ne s'y trouvait pas davantage. La note de Ladeuze était sobre et d'un ton mesuré, mais, pour des raisons qui tiennent plus à la psychologie complexe de Delattre

²²⁶ Voir supra, notre analyse au chapitre II de cette partie.

qu'à des motifs d'ordre proprement intellectuel, ce dernier se sentit attaqué dans sa personne et s'en ouvrit immédiatement au recteur, Mgr Hebbelynck, en lui demandant réparation²²⁷.

Dans sa correspondance avec le recteur, Delattre estimait fondamentalement avoir été traité injustement par la *Revue*. Alors qu'il s'était gardé « de propos délibéré, par égard pour l'établissement »²²⁸ de mettre en cause l'Université, l'auteur de la notice de la *Revue d'histoire ecclésiastique* l'avait nommément pris à partie, avait rendu compte de façon malhonnête de son ouvrage, disait-il, et, suprême bassesse, avait agi sous le couvert de l'anonymat : « L'auteur de l'article n'a pas osé le signer. Vous conviendrez, Monseigneur, que, dans ces conditions, je suis moins que jamais tenu aux égards que je m'étais imposés »²²⁹ ! Devant cette réaction indignée, Hebbelynck se contenta prudemment de prendre note des doléances de son correspondant et de réagir de façon assez formelle : sans hostilité particulière à son endroit, le recteur confessait son incompétence actuelle en matière biblique et invitait le jésuite à faire valoir ses objections à la revue, laquelle, il l'en assurait, les traiterait avec tous les égards qui lui étaient dus²³⁰. Pour des raisons qui n'apparaissent pas clairement dans les documents, la réponse de Delattre ne devait pas paraître dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* mais, comme nous l'avons vu, dans la *Revue apologétique*. Il est vrai que, incapable d'exprimer sa pensée de façon concise, Delattre en était arrivé à rédiger un article relativement conséquent et qu'il s'attendait, pour cette raison, à ne pas le voir publié rapidement dans la revue universitaire²³¹...

La réponse de Delattre, d'une grande difficulté d'accès, comme tous ses écrits polémiques, était en fait un tissu de citations où l'on retrouvait l'intégralité de la recension de Ladeuze, entrecoupée d'extraits du volume de défense de Lagrange²³² et de

²²⁷ Voir ici le dossier d'Hebbelynck : A.K.U.L., A.P.L., n° [9bis], Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev(.)[ue d'] Hist(.)[oire] Eccl(.)[ésiastique]) Corresp(.)[ondance] person(.)[nelle] ».

²²⁸ *Ibid.*, Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 9 février 1905.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ *Ibid.*, Lettre (minute) d'Hebbelynck à Delattre, Louvain 11 février 1905.

²³¹ *Ibid.*, Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 20 février 1905.

²³² M.-J. LAGRANGE, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre, S.J.* ...

commentaires du Père jésuite²³³. D'une façon générale, Delattre reprochait à son recenseur anonyme sa partialité (en lisant le compte rendu, le lecteur ne disposait pas des éléments permettant de comprendre la pertinence de son propos à lui, Delattre), sa duplicité (en fait, Ladeuze reconnaissait implicitement cette pertinence, mais sans le noter ni en tirer les conséquences contre ses amis progressistes) et, surtout, son inconséquence (en fait, il défendait Lagrange et les progressistes avec des arguments opposés aux leurs). Ainsi, pour ce qui est de sa partialité, Delattre reproduisait notamment le passage où Ladeuze notait la difficulté d'utiliser les Pères en raison de la nouveauté des problèmes, mais constatait qu'il s'était bien gardé de signaler — ce qu'il aurait dû faire pour être juste — que c'était précisément le fondement de l'argumentation d'un Poels, par exemple. Pour ce qui est de sa duplicité, il notait, dans le même exemple, que Ladeuze, en estimant lui-même le recours aux Pères délicat pour fonder la théorie des apparences historiques, ne disait pas autre chose que lui, Delattre, quand il réfutait le recours à saint Jérôme invoqué par Sanders et Lagrange, mais qu'il se gardait bien de le reconnaître²³⁴. Quant à son inconséquence — Ladeuze avait en fait rédigé sa note sans connaître la réponse de Lagrange et inversement —, il se contentait de noter *in fine* : « Le R.P. Lagrange a parlé, mais en contredisant sur toute la ligne la notice écrite pour sa défense »²³⁵.

L'analyse complète de ce dialogue de sourds — dont nous nous abstenons ici — serait longue et fastidieuse, tant sont complexes et retors l'esprit et les détours de l'argumentaire de Delattre. Si sa dialectique peut paraître à première vue pertinente sur certains points, un examen attentif des textes montre qu'elle est presque toujours à côté de la question. Ainsi, à propos de l'extension à donner à l'encyclique *Providentissimus*, Ladeuze reconnaît que la théorie des apparences historiques n'y est pas contenue *explicitement* mais, en posant clairement la question de l'analogie entre le problème des apparences scientifiques et celui des apparences historiques, il est clair que pour lui, elle y est contenue *implicitement*. Quand Delattre invoque à ce sujet le fait que d'autres progressistes ont cru voir dans l'encyclique une mention explicite de la théorie en question, il souligne certes une différence d'interprétation entre Ladeuze et ses pairs progressistes, mais il ne répond pas à la proposition de Ladeuze comme telle. Autre

²³³ A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Réponse à une critique...*

²³⁴ *Ibid.*, p. 725.

²³⁵ *Ibid.*, p. 730.

exemple, toujours à propos de l'extension à donner à *Providentissimus*, Ladeuze fait remarquer que Léon XIII n'a pas pu condamner une théorie que Delattre lui-même considère comme inconnue du pape et qu'il ne faut donc pas chercher sa condamnation dans le document pontifical. Quand ce dernier répond alors que « sans avoir la moindre idée de la théorie en question, les Pères et Léon XIII ont pu néanmoins énoncer des principes qui l'excluent »²³⁶, il pose certes un principe général tout à fait légitime, mais il n'apporte pas la moindre preuve qui valide ce principe concrètement en ce qui concerne les apparences historiques dans l'encyclique. En toute hypothèse — et c'est là une constante de la stratégie intellectuelle de Delattre —, son argumentation ne prend jamais en considération la problématique globale de son adversaire progressiste. Il se contente, de façon assez puérile, de souligner les difficultés en tous genres susceptibles de jeter le discrédit sur les arguments ponctuels de son opposant. Cette disposition à combattre la pensée d'autrui sans maîtriser ni prendre en compte l'ensemble d'une problématique ressort d'ailleurs très clairement de ce qu'il confesse de ses compétences, lorsqu'il est question, après son attaque contre Lagrange, de le nommer professeur d'Écriture sainte à la Grégorienne : « pour l'enseignement de l'Écriture Sainte, reconnaît-il, je serais un commençant. Je ne possède même pas une note de dix lignes qui puisse me servir à cet effet »²³⁷. Outre que cette confession laisse rêveur quant à la politique romaine en matière d'enseignement exégétique, elle montre que Delattre était avant tout un polémiste, comme beaucoup de protagonistes conservateurs de la crise moderniste, sans véritable autorité dans le domaine de la critique biblique.

A Louvain, la riposte de Delattre à la recension anonyme de Ladeuze ne devait cependant pas susciter de mise au point publique fracassante. Certes, nous connaissons la réaction privée du professeur Laminne, collaborateur habituel de la *Revue apologétique*, qui déplorait vivement l'article polémique de Delattre²³⁸ :

²³⁶ *Ibid.*, p. 726.

²³⁷ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Delattre au Père général [ou provincial], Tronchiennes 31 juillet 1904.

²³⁸ Sur Jacques Laminne, né à Aarschot le 18 mai 1864 et décédé à Liège le 23 octobre 1924, docteur en théologie et en philosophie de l'Université Grégorienne de Rome (1880-1886), professeur (1886) puis directeur (1893) du petit séminaire de Saint-Trond, professeur de théologie dogmatique à l'Université de Louvain (1904), vicaire général de Mgr Rutten (1914), évêque titulaire d'Inschilla (1925), voir J. BITTREMIEUX, *Sa G. Monseigneur Jacques-Joseph Laminne[...]*, dans *AN.U.C.L. 1920-1926*, p. X-XVI, et, dans une moindre mesure, E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique...*, t. II, p. 638, et *ID.*, *Dictionnaire*

« J'ai écrit l'autre jour à M. X... que je regrettais la publication dans notre revue de l'article du Père Delattre. 1° Il s'agit là d'une controverse personnelle qui n'intéresse aucunement la Revue Apologétique. 2° Le rôle de celle-ci ne comporte que peu de discussions entre catholiques. 3° (Ce que je ne lui ai pas écrit, mais ce que je pense). Nous ne devons pas prendre une attitude réactionnaire ni taper sur le dos des savants catholiques qui travaillent à faire profiter l'exégèse des travaux modernes. Qu'il faille de la prudence dans cette besogne, c'est évident ; mais il y a une commission biblique et beaucoup d'autres garde-fous. Ajoutez à cela que le Père Delattre s'en prend de fait à mon excellent collègue M. Ladeuze. Si la Revue Apologétique se met à critiquer la faculté de théologie de l'Université cath(.)[olique] et l'un des directeurs du cercle apologétique des étudiants, je ne puis que trouver cette tactique regrettable à tous égards »²³⁹.

Et Laminne ajoutait, à propos de l'attitude de Louvain :

« Remarquez, je vous dis cela pour vous, qu'à Louvain, nous ne sommes pas réactionnaires et que autant nous sommes décidés à combattre énergiquement tout ce qui est contraire à la foi, autant nous entendons défendre les opinions qui ont des bases scientifiques solides contre des argumentations ou des hostilités qui n'ont rien de scientifique ni de théologique »²⁴⁰.

Mais rien ne vint de Lagrange ou de Ladeuze et nous pourrions nous étonner de ce qu'aucun d'eux ne se soit préoccupé de répondre aux nouvelles allégations du bon Père. En fait, leur correspondance à tous deux nous éclaire, si besoin en était, sur les raisons de leur mutisme. Pour Lagrange, personne n'ignore plus aujourd'hui²⁴¹ qu'il lui avait été interdit par ses supérieurs de diffuser dans le public la réponse (déjà imprimée) préparée à l'intention de Delattre²⁴² et que l'attitude de ce dernier, ne tenant aucun compte de cette impossibilité pour lui de se défendre, l'avait profondément exaspéré²⁴³ : il le signale à Ladeuze une première fois dès 1905 (« J'ai vu en effet depuis ma carte [carte postale précédente envoyée à Ladeuze] l'article du P. Delattre qui ose bien prendre à

des écrivains..., t. II, p. 1133-1134. Laminne, qui avait déjà manifesté des aptitudes pour les sciences exactes lors de ses études romaines, fut envoyé à Louvain à son retour de Rome pour y recevoir une année de formation en sciences naturelles. D'une grande érudition dans ces disciplines, il développa sa réflexion dans le domaine de la philosophie des sciences et s'y montra un défenseur convaincu du transformisme.

²³⁹ Lettre de J. Laminne à P. Halflants, Tongres 26 avril 1905, citée par J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 64.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ La plupart des ouvrages consacrés au dominicain traitent de cet épisode.

²⁴² M.-J. LAGRANGE, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre, S.J.* ...

²⁴³ Delattre fit allusion à la réponse de Lagrange dans A.-J. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Réponse à une critique...* et, plus tard encore, dans ID., *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique. Réponse au R.P. M.-J. Lagrange, O.P.* ...

partie une brochure que je n'ai pas eu la permission de publier »²⁴⁴) et il y revient encore plus clairement en 1907 (« Mon Général me défend de lui répliquer et, vraiment, ce n'est guère la peine. Une seule chose m'est sensible, son insinuation que je n'ai pas publié ma réponse pour ne pas lui permettre de me répondre, et l'attaquer ainsi sournoisement. Ce ne sont pas les procédés de chez nous »²⁴⁵). Quant à Ladeuze, des consignes en ce sens lui étaient également parvenues de ses supérieurs ecclésiastiques, sans que l'on en connaisse d'ailleurs les motivations : « Mon évêque et le recteur de l'université m'ont prié de me taire. Ceci vous explique, mon R.P., pourquoi je ne suis pas revenu, dans notre numéro de juillet, sur la fameuse note. Sur tout ce qui concerne le P. Delattre, la consigne est de se taire et de ronfler ! »²⁴⁶. Si du point de vue de Lagrange et de Ladeuze, l'incident était donc officiellement clos, il est cependant douteux qu'il en ait été ainsi pour Delattre, passablement échaudé par l'incident et qui avait l'oreille bienveillante, à la fois de la Compagnie, plutôt conservatrice en matière d'exégèse, et de milieux influents de la curie.

c. Les enseignements de la crise

Au-delà des données factuelles de la polémique dont nous venons de retracer rapidement les éléments connus, l'incident Delattre révèle la géographie des forces exégétiques en présence sur le terrain « belge », qui évoluera peu au cours de la crise moderniste : tandis que Ladeuze, avec son collègue louvaniste Van Hoonacker, a pris fait et cause pour Lagrange, porte-parole de l'école critique, Delattre s'est fait le porte-drapeau des conservateurs et poursuit de sa hargne tous ceux qui défendent la nouvelle exégèse. Si les rapports tendus entre Ladeuze et Delattre ne remontent peut-être pas au séjour de ce dernier au Collège des jésuites à Louvain (1888-1902), comme certains indices le laissent à penser, il est néanmoins certain que, au terme de l'incident, le contentieux entre les deux hommes était sorti de son cadre strictement intellectuel, et

²⁴⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Paris, s.d. [peu avant octobre 1905].

²⁴⁵ *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907.

²⁴⁶ Lettre de Ladeuze à Lagrange, [Louvain] 28 juillet 1905, citée par B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 85, note 67 (cette lettre est conservée dans les Archives de Saint-Étienne à Jérusalem, au Cahier Lagrange, n° 85 — cfr ci-dessus, la note 174 du chapitre précédent, p. 627).

que Delattre devait considérer Ladeuze comme un ennemi personnel et un ennemi de la foi. Au sein du scolasticat des jésuites de Louvain, les rangs étaient également divisés : si le Père Delattre pouvait compter sur l'appui du Père De San et de « chauds partisans », nous savons que les Pères Huyghe et Vermeersch y étaient favorables à Lagrange ; dans l'ensemble cependant, et malgré les positions progressistes des bollandistes, un certain nombre de témoignages montrent clairement que les responsables de la Compagnie étaient plutôt conservateurs et percevaient l'Université de Louvain comme un dangereux foyer d'idées hétérodoxes. A Rome, en toute hypothèse, l'ouvrage de Delattre contre Lagrange avait fait excellente impression à Pie X et allait valoir au jésuite le soutien inconditionnel du Saint-Père durant tout le pontificat.

Les rapports entre Delattre et Ladeuze : un conflit personnalisé. — Dans le conflit Ladeuze-Delattre, plusieurs indices suggèrent que le différend entre les deux hommes a pu avoir des racines plus profondes qu'une simple divergence intellectuelle, et plus anciennes aussi que l'incident de 1904. Pourquoi, par exemple, Ladeuze a-t-il, sans doute pour la seule fois de sa carrière, recouru à l'anonymat et pourquoi a-t-il publié dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* une recension dont il estimait lui-même que le contenu relevait davantage de la théologie et aurait mieux trouvé sa place dans une revue biblique²⁴⁷ ? Pourquoi Delattre a-t-il réagi si violemment à cette recension, s'adressant au recteur lui-même pour obtenir réparation et publiant, contre l'usage, un copieux article de réponse à un modeste compte rendu de quelques dizaines de lignes ? On peut certes trouver des explications satisfaisantes à ces constats : l'anonymat de la recension de Ladeuze peut manifester la volonté d'engager la *Revue d'histoire ecclésiastique* comme telle dans le débat ; la réaction de Delattre peut s'expliquer par son esprit tortueux, dont nous aurons plus d'une fois des preuves dans les pages qui suivent ; etc. Mais un certain nombre de témoignages périphériques laissent subodorer un conflit personnel plus ancien, suffisamment envenimé pour expliquer certains aspects excessifs des attitudes en présence, et qui pourrait avoir opposé les deux hommes bien avant ce que nous avons appelé ici l'« incident Delattre ».

²⁴⁷ P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque...*, p. 934.

Avant toute chose, il faut savoir que Delattre avait séjourné au Collège supérieur des jésuites à Louvain de 1888 à 1902²⁴⁸ et qu'il y avait assuré l'enseignement de l'Écriture sainte entre 1893 et 1896. A titre d'hypothèse, il est donc possible que les deux hommes se soient connus dès ce moment à Louvain, par exemple aux débuts du professorat de Ladeuze, entre 1898 et 1902, et qu'ils se soient alors opposés plus ou moins profondément sur des questions d'exégèse. Nous savons en effet par ailleurs que l'enseignement de Delattre à Louvain fut un échec et qu'il n'est pas impossible que cet échec ait eu quelque chose à voir avec un différend méthodologique entre l'exégèse conservatrice (dont le Collège des jésuites était un centre, comme nous allons le voir), et l'exégèse progressiste (dont la Faculté de théologie de l'Université de Louvain était dès ce moment un foyer très actif). C'est qu'en relatant avec amertume cette expérience, alors qu'il est question de l'envoyer enseigner l'exégèse à la Grégorienne, en 1904, Delattre utilise des termes (il parle des « méthodes d'un autre enseignement » et des « exigences nouvelles ») qui pourraient s'appliquer au problème biblique :

« De 1893 à 1896, j'ai donné le cours d'Écriture sainte à Louvain en attendant un titulaire définitif. Le Père Delvaux, provincial, m'avait demandé de faire cet intérim ; il ne m'y avait pas obligé, me trouvant, disait-il, d'un âge où il n'est pas facile de commencer un nouvel enseignement. Et je dois avouer que je ne répondis parfaitement ni à l'attente des autres ni à la mienne ; je perdis, comme à l'habitude de dire en pareil cas, quelques plumes dans l'affaire. J'étais trop identifié avec les méthodes d'un autre enseignement, et trop âgé pour pouvoir me plier aux exigences nouvelles »²⁴⁹.

En toute hypothèse, si un conflit entre Delattre et Ladeuze avant l'incident dont nous avons traité est chronologiquement et spatialement possible, il en faut cependant beaucoup plus pour établir un fait, d'autant que les contacts entre la Faculté de théologie et le Collège théologique des jésuites de Louvain étaient à peu près inexistantes à l'époque. Deux éléments peuvent toutefois être évoqués ici, mais qui ne suffisent guère à transformer une possibilité en une certitude. D'une part, nous savons, grâce au témoignage d'un ancien étudiant de Ladeuze rapporté par Coppens, qu'« un jour par exemple, où il [Ladeuze] se sentit attaqué par un collègue d'une maison religieuse de

²⁴⁸ 1901 d'après É. DE MOREAU, *Delattre (Alphonse)*, dans *B.N.*, t. XXIX, col., 533-535, et 1902 d'après certaines sources (cfr ARCHIVARIS JEZUITENHUIS, *Dossiers personnels*, Alphonse Delattre, ARCHIVES DE LA PROVINCE BELGE MÉRIDIONALE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, *Dossiers personnels*, Alphonse Delattre et CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES RELIGIEUSES, *Dossiers personnel*, Alphonse Delattre).

²⁴⁹ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre de Delattre au Père général, s.l.n.d. [d'après l'ordre de classement, entre le 16 juin et le 26 juillet 1904].

Louvain, il alerta ses étudiants et s'amena avec eux pour réfuter et humilier publiquement l'audacieux qui avait paru mettre en doute la valeur de son enseignement »²⁵⁰. Ne pourrait-il s'agir d'une expédition menée par Ladeuze contre Delattre et qui aurait laissé chez ce dernier une profonde blessure ? D'autre part, nous savons également que l'échec de Delattre et son départ consécutif de Louvain pour Tronchiennes furent très durement ressentis²⁵¹ et qu'il a cherché, peu de temps après, à revenir dans la cité universitaire pour y enseigner l'exégèse avec, selon nous, des motivations assez troubles²⁵². Lorsqu'il est question, en juillet 1904, de le nommer professeur d'exégèse à Rome, en effet, il s'y refuse en arguant de sa médiocrité, mais plaide pour être désigné à la même charge à Louvain ! Le simple désir de réussir un enseignement dans lequel il avait précédemment échoué peut-il expliquer seul le recours à un argumentaire aussi douteux et ne faut-il pas y voir plutôt l'expression d'un dessein inavouable, par exemple, dans l'hypothèse d'un conflit personnel avec Ladeuze, la volonté d'effacer par tous les moyens une humiliation durement ressentie ?

En dernière analyse, que Ladeuze ait eu ou non des rapports conflictuels avec Delattre alors que ce dernier était en résidence au Collège de Louvain, importe peu ici. Un élément doit surtout retenir notre attention : c'est qu'à la suite de sa recension critique, Ladeuze fut clairement catalogué par Delattre comme un adversaire haineux et

²⁵⁰ J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 207. Coppens ne cite pas directement sa source, mais d'après le contexte immédiat, on peut penser qu'il évoque ce fait sur la base du témoignage de l'abbé Auguste « Bruynszels », un ancien étudiant de Ladeuze, en date du 11 juillet 1941. En fait, il doit s'agir d'Auguste Bruynseels (et non Bruynszels), que Coppens cite d'ailleurs avec cette première orthographe dans son premier écrit sur Ladeuze (cfr ID., *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 76 et note 136). C'est en effet sous la forme « Bruynseels » que l'intéressé apparaît comme auteur d'un article de la *Revue apologétique* cité par Coppens lui-même (A. BRUYNSEELS, *Principes de critique biblique (notes bibliographiques)*, dans *Revue apolgtétique*, t. XI, 1909-1910, p. 730-756) et dans l'*Annuaire* de l'Université, comme prêtre du diocèse de Malines, né à « Esschen » (Essen) et titulaire, en juillet 1906, d'un baccalauréat en théologie (*AN.U.C.L. 1906*, p. 182).

²⁵¹ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Jos. De Vos au général, Courtrai 29 juin 1905 : « Le Père Delattre dans des heures de tristesse a redit plus d'une fois qu'il avait été chassé de Louvain. Jamais les supérieurs n'ont pensé donner ce caractère au changement de résidence du Père Delattre de Louvain pour Tronchiennes ».

²⁵² *Ibid.*, Lettre de Delattre au Père général, s.l.n.d. [d'après l'ordre de classement, entre le 16 juin et le 26 juillet 1904] : « à Louvain, j'aurais un certain avantage. Tout le monde saurait qu'on me prend comme pis aller [*sic*]. On attendrait peu de moi, et on me serait peut-être indulgent. A Rome, ce serait tout différent. Dans les circonstances actuelles, on se promettrait beaucoup de moi, et l'inévitable déception serait très grande ».

comme un auteur menaçant les fondements de la foi. En 1941 déjà, Coppens considérait comme évident le fait que Delattre ait identifié d'emblée Ladeuze comme étant son recenseur anonyme²⁵³. Il en voulait pour preuve le fait que, dans une lettre de Jacques Laminne à la *Revue apologétique* au sujet de l'article de Delattre²⁵⁴, Laminne ait immédiatement identifié l'auteur comme étant Ladeuze : c'est donc que dans les milieux informés — dont Delattre était —, la question ne faisait aucun doute. La correspondance de ce dernier permet aujourd'hui de confirmer, et même au-delà, cette déduction : dès 1904, Delattre a eu la conviction que les exégètes progressistes de Louvain lui étaient franchement hostiles et que parmi eux, Ladeuze en particulier lui était violemment opposé. Nous savons en effet que Delattre, d'une part, avait reconnu, dans une de ses lettres échangées avec le recteur en février 1905²⁵⁵, avoir « des adversaires peu tendres à l'Université (comme aussi du reste au n° 11 de la rue des Récollets) »²⁵⁶ et, d'autre part, avait été informé, dans une lettre lui adressée par un de ses confrères peu après la sortie de son livre, que Ladeuze aurait à cette occasion proféré à son endroit « une injure non appuyée » :

« J'ai entendu cette parole qu'on attribue à Mr Ladeuze. J'étais sur le point de vous l'écrire. Je ne l'ai pas fait parce qu'on me disait son nom d'une manière *dubitative*. Tous désapprouvaient cette parole. Le Père Von den Acker (qui est tout pour nous) me disait : 'ce n'est pas une parole de savant : un savant dit un *pourquoi* et non une injure non appuyée' »²⁵⁷.

Et quelle fut cette parole, cette injure non appuyée ? S'excusant auprès de Mgr Hebbelynck d'une erreur de date dans un précédent courrier, Delattre écrit dépité, fin février 1905 : « C'est une belle distraction. J'en aurais de plus belles, si j'étais un grand savant, au lieu d'être l'homme d'*ignorance crasse* [souligné par Delattre] dont on [a] parlé l'année dernière à Louvain, et peut-être encore cette année, dans un style tout à fait

²⁵³ Cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 63.

²⁵⁴ Lettre de J. Laminne à P. Halflants, Tongres 26 avril 1905, citée en *ibid.*, p. 64.

²⁵⁵ A.K.U.L., A.P.L., n° [9bis], Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev(.)[ue d'] Hist(.)[oire] Eccl(.)[ésiastique]) Corresp(.)[ondance] person(.)[nelle] », Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 9 février 1905.

²⁵⁶ Selon toute vraisemblance, il doit s'agir de Ladeuze et Van Hoonacker à l'Université, et de Vermeersch et Huyghe au 11 de la *Minderbroedersstraat* (la résidence des jésuites à Louvain — cfr l'*Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines*, t. VII, 1903, Malines, 1903, p. 85). A propos des Pères Vermeersch et Huyghe, voir le point suivant.

²⁵⁷ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Romain au P. Delattre, s.l.n.d. [1904].

académique »²⁵⁸. Il y a gros à parier que les deux lettres parlent de la même chose et que Delattre se savait — ou se croyait — considéré par Ladeuze comme un homme « d'ignorance crasse ». Pour lui désormais — et il décrit clairement Ladeuze sous ces deux seuls traits dans les annotations qu'il apporte à la lettre lui signalant l'« injure non appuyée »²⁵⁹ — ce dernier était clairement identifié comme un ennemi personnel (« Professeur à l'Université de Louvain, qui a tenu des propos très injurieux sur le livre *Autour de la question biblique* »²⁶⁰) et comme un ennemi de la foi (« C'est ce M. Ladeuze qui a publié naguère un article à l'effet de démontrer que le Magnificat n'a pas été dit par la Sainte Vierge »²⁶¹)...

La Compagnie de Jésus : une ligne plutôt conservatrice . — Si, au sein des communautés belges de la Compagnie, l'incident Delattre comme tel n'a guère laissé de traces, un certain nombre de témoignages contemporains sur les questions bibliques permettent cependant d'y mieux cerner les forces en présence de ce point de vue. Tandis que la correspondance du Père Delattre relative à la réception de son ouvrage parmi les Pères témoigne plutôt de l'opposition progressiste à ses idées de quelques individus isolés, les rapports adressés à Rome par les responsables belges illustrent plutôt le conservatisme de la Compagnie dans son ensemble et la perception que l'on y a de l'Université de Louvain comme d'un dangereux foyer de diffusion des idées nouvelles.

A travers la correspondance échangée par le Père Delattre peu de temps après la sortie de son ouvrage, on perçoit immédiatement les principaux foyers progressistes d'opposition à ses idées au sein de la Compagnie. Ainsi, très rapidement, le Père Vermeersch, professeur au Collège des jésuites de Louvain et préfet spirituel des

²⁵⁸ A.K.U.L., A.P.L., n° [9bis], Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev.)[ue d'] Hist(.)[oire] Eccl(.)[ésiastique] Corresp(.)[ondance] person(.)[nelle] », Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 27 février 1905 (elle est datée de 1904, erronément, comme l'indique le tampon postal).

²⁵⁹ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses* « Prov. Belg. », n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Romain au P. Delattre, s.l.n.d. [1904].

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ *Ibid.*

philosophes²⁶², l'avait félicité de sa publication, mais en lui demandant comment, s'il récusait les principes invoqués par l'exégèse progressiste, il entendait régler les problèmes, réels, qui se posaient²⁶³. Du Collège de Louvain également lui était parvenue une lettre qui témoignait d'une réception beaucoup moins hostile de ses idées — et le fait est révélateur de l'esprit négatif de Delattre, toujours porté à ne retenir que le mauvais côté des choses — qu'il ne le pensait : « Ne croyez pas que tout le monde est contre votre livre à Louvain : vous avez chez nous de chauds partisans »²⁶⁴, écrivait son correspondant, précisant même qu'à l'exception des critiques que lui avait adressées le Père Vermeersch, critiques que le Père De San réfutait très bien²⁶⁵, il n'avait rien entendu de négatif à son propos. Et enfin, commentant les réactions à son livre et les hésitations du Père Knabenbauer à trancher entre lui et Hummelauer, qui venait « d'écrire et de publier une brochure sur le même sujet, en un sens diamétralement opposé »²⁶⁶, il notait amèrement : « Cette publication réjouira grandement nos professeurs de Louvain et les Bollandistes [...] C'est au total une reproduction des idées du P. Lagrange, et une exégèse fantaisiste de certains passages de l'Encyclique *Providentissimus*, des Pères de l'Église et de l'Écriture »²⁶⁷. En fait, on peut dire, sur la base de ces premiers témoignages, que la divergence de vues par rapport aux idées du Père Delattre était fort circonscrite parmi les jésuites, même si dans le débat en cours

²⁶² Sur le Père Arthur Vermeersch (1858-1936), professeur de droit canonique et de morale au « *Collegium Maximum* » de Louvain de 1892 à 1914, voir ici J. CREUSEN, *Le Père Arthur Vermeersch, S.J. L'homme et l'œuvre* (Museum Lessianum, section ascétique et mystique, n° 45), Paris, 1947.

²⁶³ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Copie, de la main de Delattre, d'une lettre de Vermeersch à Delattre, Louvain 17 mai 1904, destinée au Père général.

²⁶⁴ *Ibid.*, Lettre du P. Romain au P. Delattre, s.l.n.d. [1904].

²⁶⁵ Sur le Père Louis De San (1832-1904), auteur de traités dogmatiques qui faisaient autorité, et à l'époque, professeur de philosophie au Collège de Louvain, voir, faute de mieux : E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique...*, t. I, p. 345 ; ID., *Dictionnaire des écrivains belges. Bio-bibliographie...*, t. I, p. 614-615.

²⁶⁶ Pour rappel : F. VON HUMMELAUER, *Exegetisches zur Inspirationsfrage mit besonderer Rücksicht auf das Alte Testament* (Biblische Studien, IX, 4), Fribourg-en-Brisgau, 1904.

²⁶⁷ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre de Delattre au général, Tronchiennes 24 juillet 1904.

elle émanait de personnes de qualité : quelques professeurs du Collège de Louvain et les bollandistes, pour la Belgique, et le Père Hummelauer surtout, pour l'étranger²⁶⁸...

En fait, les rapports adressés à Rome par les responsables belges confirment largement ces données. Dans une lettre adressée en juin 1904 de Tronchiennes (la communauté du Père Delattre) au général, le Père Scheppens décrit les difficultés qui règnent alors dans la Compagnie en matière d'exégèse et il fournit, par ce biais, quelques indications sur la situation à Louvain, ainsi que sur la perception qu'on a alors, chez les bons Pères, de l'Université. Sur le plan interne, on apprend ainsi que le Père Huyghe, professeur en Écriture sainte au Collège supérieur des jésuites de la ville universitaire, et le Père Vermeersch, dont nous venons de parler, étaient partisans des idées de Lagrange et qu'ils s'opposaient aux Pères Delattre et De San, adeptes d'une conception restrictive de l'inspiration et d'une interprétation stricte de *Providentissimus*²⁶⁹. Dans ce contexte conflictuel, l'Université était perçue — c'est manifestement l'opinion de Delattre qui est dominante — comme un bastion progressiste, où les idées de Lagrange, assimilées sans plus à celles de Loisy, fleurissaient allègrement : « *opiniones P. Lagrange florent in Universitate catholica Lovaniensi, jam a multis annis. Prius enim expositae sunt a Loisy, qui ut ipse fatetur (Études bibliques, 3^e éd., p. 169) ab eas ex Instituto catholico Parisiensi ejectus est* »²⁷⁰.

²⁶⁸ Parmi les opposants, Delattre citait également le Père Van Kasteren, en Hollande, beaucoup moins connu que von Hummelauer (*ibid.*).

²⁶⁹ Voir également ici C. DUMONT, *L'enseignement théologique au Collège jésuite de Louvain*, dans *Nouvelle revue théologique*, t. CXI, 1989, p. 556-576 et plus spécialement, p. 564-567, où il décrit bien l'évolution en cours à l'époque et les difficultés qu'elle provoque. Tandis que les Pères Huyghe et Vermeersch se battent pour qu'une place soit ménagée dans l'enseignement à la théologie positive, ils ont en face d'eux le Père De San, qui dans son traité *De Deo uno* de 1894 (L. DE SAN, *Tractatus de Deo uno*, t. I, Louvain, 1894, 17-19), « écrit sans broncher que seule la théologie spéculative est 'scientialis' » (*ibid.*, p. 559)... Notons que l'on conserve, dans les archives des bollandistes à Bruxelles, quelques lettres échangées entre Delattre et Vermeersch en novembre-décembre 1903 à propos, entre autres choses, d'un article progressiste du Père Huyghe publié dans la *Revue apologétique* sur la question biblique (C.H.[UYGHE], *La Babylonie et la Bible*, dans *Revue apologétique*, t. V, 1903-1904, p. 129-151). Dans cette correspondance, Delattre s'en prenait violemment au Père Huyghe, « acolyte » du Père Lagrange, qualifié aimablement de « rhapsode de la *Revue apologétique* ». Cfr ARCHIVARIS JEZUÏTENHUIS (HEVERLEE), *Dossiers personnels*, Dossier Arthur Vermeersch, Lettres de Delattre à Vermeersch, Tronchiennes 23 et 28 novembre, 3 et 5 décembre 1903 (une photocopie de ces documents nous a été aimablement communiquée par Bernard Joassart, que nous tenons ici à remercier de ce service).

²⁷⁰ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Scheppens au général, Tronchiennes 16 juin 1904.

Un an plus tard, le jugement sur l'Université n'a sans doute guère changé, car le provincial note, à propos des sympathies que certains jeunes scolastiques de Louvain conservent en matière d'exégèse pour la nouvelle école : « Cela ne tient plus à l'enseignement qui est orthodoxe. Mais ces idées viennent du dehors. Un certain nombre de prêtres séculiers les partagent. Il n'est pas possible de soustraire les nôtres à tout contact avec les étrangers »²⁷¹. La notion de « prêtres séculiers » vise de toute évidence l'Université qui, au contraire du Collège, diffuse des idées qui ne sont pas, elles, « orthodoxes »... Et en 1908 encore, le Père Thibaut, recteur du Collège de Louvain, exprime sa perplexité, dans une lettre déjà citée au chapitre précédent²⁷², face au soutien que Mercier apporte aux exégètes de l'Université, en particulier au « R. P. Ladeuze, professeur d'Écriture Sainte et, dans le domaine de la question biblique, très audacieux au point d'avoir été averti sérieusement par son évêque une première fois puis une seconde »²⁷³. A l'exception de quelques individus isolés, qui ont opté à titre personnel pour les idées de Lagrange, la Compagnie de Jésus a manifestement choisi — si l'on en juge par les attitudes en présence ici — une ligne de conduite conservatrice.

Delattre et Rome : la mécanique intégriste. — A Rome, le pamphlet de Delattre contre Lagrange avait fortement impressionné Pie X et allait lui valoir un soutien inconditionnel de la curie durant tout le pontificat. C'est que, foncièrement incompétent en matière de critique biblique (au moment où se prépare sa nomination à la chaire d'Écriture sainte de la Grégorienne, il confesse, comme nous l'avons vu, être « un commençant » dans le domaine et ne pas même posséder une note de dix lignes qui puisse lui servir à cet effet²⁷⁴), convaincu que, avec les progrès de la nouvelle exégèse, l'hérésie a gagné tout le corps ecclésial (« les doctrines que je combats se sont infiltrées partout »²⁷⁵), Delattre offre en fait le profil type du parfait intégriste : sous Pie X, sans cesse il se prévaudra du soutien inconditionnel de Rome pour traquer, sans mandat

²⁷¹ *Ibid.*, Lettre du P. Jos. De Vos au général, Courtrai 29 juin 1905.

²⁷² *Ibid.*, n° 1010, Chemise « Collegium Maximum Lovaniense », Lettre d'A. Thibaut [recteur du Collège] au Père général, Louvain 10 janvier 1908.

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Delattre au Père général [ou provincial], Tronchiennes 31 juillet 1904.

²⁷⁵ *Ibid.* L'ouvrage dont il s'agit est évidemment A.-J. DELATTRE, *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique...*, déjà cité.

officiel, les « erreurs » de l'exégèse progressiste, tout en court-circuitant allégrement la hiérarchie.

Choisi personnellement par Pie X pour occuper la chaire d'Écriture sainte de la Grégorienne²⁷⁶ et y remplacer le Père Gismondi jugé trop ouvert²⁷⁷, Delattre, à qui le conservatisme de son ouvrage avait précisément valu les faveurs pontificales²⁷⁸, s'est toujours senti fort, du vivant du pape, de l'appui des plus hautes autorités, et il ne s'est jamais privé de le faire comprendre à ses correspondants. Ainsi, dans une lettre du 9 février 1905, il fait remarquer à Mgr Hebbelynck, à qui il réclame en tant que recteur un droit de réponse dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, qu'il a de l'entregent et, naïveté ou cynisme, qu'il ne s'en servira que si on ne le satisfait pas : « J'ai une plume, et des lecteurs de marque, dont le jugement a une grande importance pratique. Toutefois je n'userai pas de mes avantages, si la *Revue d'histoire ecclésiastique* rétablit la vérité»²⁷⁹, c'est-à-dire la sienne, comme de juste... Quelques jours plus tard, à propos d'un désaccord avec un point de la réponse inédite faite par Lagrange à son ouvrage, il n'hésite pas à fustiger la « prétention » du religieux et à confesser que, grâce à lui, l'affaire est dans de bonnes mains à Rome : « Je vous signale, à la fin de l'avant-propos, la prétention qu'affiche l'auteur de défendre contre moi la mémoire de Léon XIII [...] j'ai attiré sur ce passage l'attention de qui de droit. L'affaire chauffe terriblement »²⁸⁰.

²⁷⁶ Le fait est connu depuis longtemps : cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 63 ; *Le Père Lagrange au service de la Bible. Souvenirs personnels*, Paris, 1967, p. 142 ; etc.

²⁷⁷ Chargé de l'examen de *L'Évangile et l'Église* de Loisy, le Père Gismondi avait conclu à la non-condamnation et c'est sans doute ce qui lui valut d'être remplacé à la Grégorienne par Delattre (cfr *Gismondi [Enrico]*, dans *D.H.G.E.*, t. XXI, col. 37-38. Sur Gismondi (1850-1912), orientaliste et exégète, professeur de langues orientales (1888) puis d'Écriture sainte (1890) à la Grégorienne, et qui, après sa disgrâce de 1904, ne reviendra à l'enseignement qu'en 1910, avec les cours de langues orientales à l'Institut biblique, voir également A. MICHEL, *Gismondi Henri*, dans *D.T.C.*, t. VI, col. 1380-1381, et *Gismondi (Henri)*, dans *D.T.C. Tables*, t. I, col. 1816.

²⁷⁸ Delattre le laisse clairement entendre dans une lettre adressée au général des jésuites en juillet 1904, dans laquelle il établit un lien de causalité entre son ouvrage contre Lagrange et sa nomination à Rome (ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Delattre au Père général [ou provincial], Tronchiennes 31 juillet 1904).

²⁷⁹ A.K.U.L., A.P.L., n° [9bis], Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev(.)[ue d'] Hist(.)[oire] Eccl(.)[ésiastique]) Corresp(.)[ondance] person(.)[nelle] », Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 9 février 1905.

²⁸⁰ *Ibid.*

Pareille morgue, alliée à tant d'étroitesse intellectuelle, fut hélas caractéristique de la lutte antimoderniste sous Pie X et nous la retrouvons chez Delattre durant tout le pontificat, notamment à propos de Van Hoonacker, qu'il poursuivra quelques années plus tard de sa censure haineuse, en s'efforçant de faire mettre à l'Index son travail sur *Les douze petits prophètes*²⁸¹.

C'est que l'influence de Delattre à Rome ne s'est pas arrêtée avec l'échec rapide de son enseignement à la Grégorienne en 1905-1906. Sans vouloir ici reprendre l'instruction du dossier Van Hoonacker, déjà largement constitué²⁸², bornons-nous à y verser quelques pièces inédites qui contribuent à éclairer notre propos : le soutien romain dont Delattre s'est toujours prévalu dans son combat contre les exégètes louvanistes. Pour autant que nous puissions en juger sur la base des documents consultés, le jugement négatif du jésuite sur Van Hoonacker est aussi ancien que celui porté sur Ladeuze et remonte au plus tard à juin 1904, époque où la Compagnie avait constaté que Louvain était infectée des idées de Lagrange²⁸³. Quand, dans son esprit, cette infection a-t-elle réclamé un traitement curatif dans le chef de Van Hoonacker ? En fait, il semble bien que l'idée ait germé immédiatement après la sortie du commentaire sur les douze petits prophètes, en 1908, mais que celle-ci ne se soit concrétisée qu'en 1910, avec la mise au point d'une attaque en règle. En novembre 1908, dans une lettre adressée à Mgr Rutten²⁸⁴ où il apporte à ce dernier une série de renseignements

²⁸¹ A. VAN HOONACKER, *Les douze petits prophètes traduits et commentés* (Études bibliques), Paris, 1908, xxiii-759 p.

²⁸² Par Franz Neiryneck surtout. Sur les démêlés de Van Hoonacker avec la censure romaine, voir, pour rappel : F. NEIRYNCK, *A. Van Hoonacker et l'Index...*, p. 293-297, et surtout ID., *A. Van Hoonacker, het boek Jona en Rome...*, p. 73-100, où l'auteur reproduit in extenso les principaux documents de l'affaire disponibles dans les archives belges. Voir également J. LUST, *A letter from M.J. Lagrange to A. Van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LIX, 1983, p. 331-332, dans lequel sont reproduits deux documents de 1913 qui éclairent un point resté obscur dans les deux contributions précédentes, à savoir comment A. Van Hoonacker fut informé qu'une enquête était en cours au sujet de ses *Douze petits prophètes* : c'est une lettre du Père Lagrange, en date du 7 juin 1913, qui le mit au courant. Dans sa biographie de Van Hoonacker, Coppens parle à plusieurs reprises des *Douze petits prophètes* (J. COPPENS, *Le chanoine Albin Van Hoonacker. Son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétiques...*, p. 6, et 77-82), mais semble avoir ignoré les problèmes de ce dernier avec l'Index.

²⁸³ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Scheppens au général, Tronchiennes le 16 juin 1904. Voir *supra*, p. 748.

²⁸⁴ A.É.L., *Fonds Rutten*, n° 102, Modernisme : Conseil de surveillance, Lettre d'A. Delattre à Mgr Rutten, Tronchiennes 21 novembre 1908.

demandés sur l'auteur des petits prophètes, Delattre décrit déjà le professeur louvaniste d'Ancien Testament sous un jour très peu favorable²⁸⁵. Il ajoute, pour justifier la sévérité de son jugement, que le modernisme est partout (« les doctrines que je combats se sont infiltrées partout ») et, surtout, qu'il a dans cette affaire l'appui des plus hautes autorités (« Mon Criterium a été publié sur les conseils réitérés du Saint-Père »²⁸⁶). On notera que le rapprochement entre Rutten et Delattre n'a ici rien de fortuit : l'évêque de Liège était, nous l'avons vu, l'opposant le plus ferme du corps épiscopal à la pratique de l'exégèse nouvelle à Louvain et le jésuite, comme le laissent entendre ses quelques lettres conservées aux archives diocésaines de Liège²⁸⁷, semble avoir toujours entretenu les meilleurs rapports avec le très conservateur successeur de saint Lambert²⁸⁸.

Quoi qu'il en soit de l'affinité entre les deux hommes, ce n'est qu'en 1910 cependant que Delattre allait passer à l'offensive en rédigeant un volume très agressif contre les *Douze petits prophètes* de Van Hoonacker²⁸⁹, volume tellement agressif que, malgré le soutien pontifical, il ne devait pas franchir les barrières de la censure interne à la Compagnie, laquelle, peut-être, commençait déjà à juger excessives les méthodes de gouvernement de Pie X²⁹⁰. L'essentiel du dossier est conservé aux archives romaines de la Compagnie de Jésus²⁹¹ et nous révèle un Delattre pareil à lui-même : pourfendeur

²⁸⁵ *Ibid.* Ainsi, par exemple, il écrit à son sujet que « S'il lui arrive qu'un texte biblique lui déplaît, il ne manque jamais de le refaire pour sa commodité ».

²⁸⁶ *Ibid.* L'ouvrage dont il s'agit est évidemment A.-J. DELATTRE, *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique...*, déjà cité.

²⁸⁷ A.É.L., *Fonds Rutten*, n° 102, Modernisme : Conseil de surveillance.

²⁸⁸ C'est sans doute pour cette raison que Delattre fit imprimer toutes ses monographies d'exégèse à Liège, chez l'éditeur Dessain, sachant qu'il y bénéficierait d'une censure ecclésiastique moins sensible à ses excès qu'à Malines. Voir en ce sens une lettre du Père E. Thibaut, qui fait remarquer, à propos de l'ouvrage de Delattre contre Van Hoonacker, qu'il l'a fait imprimer à Liège pour éviter de le soumettre à Mercier et parce que Rutten « a exprimé une certaine désapprobation contre l'exégèse de Louvain » (ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses* « Prov. Belg. », n° 1012, « Prov. Belgica 1910-1919. Scriptores, Sectio II : P. Alph. Delattre Liber contra R.D. Van Hoonacker de 12 minoribus Prophetis, Lettre d'E. Thibaut au Père assistant, Tronchiennes 9 avril 1911).

²⁸⁹ A. DELATTRE, *Un peu d'exégèse à propos d'un nouveau commentaire des douze petits prophètes*, Liège, H. Dessain, 1911, 185 p. [inédit].

²⁹⁰ Cfr R. AUBERT, *L'Église catholique de la crise de 1848 à la Première Guerre mondiale...*, p. 218.

²⁹¹ Voir le volumineux dossier « Prov. Belgica 1910-1919. Scriptores, Sectio II : P. Alph. Delattre Liber contra R.D. Van Hoonacker de 12 minoribus Prophetis (ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses* « Prov. Belg. », n° 1012).

d'hérésies, de bonne foi mais sans intelligence globale des problèmes, et qui, fort du soutien du Vatican, traîne dans la boue celui qu'il considère sommairement comme un ennemi de la foi. Lorsque l'affaire est déférée au général, en mars 1911²⁹², elle a déjà passablement dégénéré en Belgique : les trois censeurs désignés par la Province belge ont été unanimes à reconnaître que le profil adopté par Delattre était indéfendable²⁹³ ; après moult pourparlers, le provincial, en décembre 1910, a autorisé conditionnellement la publication, mais Delattre ne s'est en rien soumis aux contrôles imposés ; enfin, on considère que la publication ferait beaucoup de mal dans le haut clergé, dans le monde universitaire catholique²⁹⁴ et, *last but not least*, au *Collegium* de Louvain. En définitive, Delattre, condamné par les autorités de son ordre à adoucir son texte contre Van Hoonacker, renoncera, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'affaire²⁹⁵, à sa publication en août 1911²⁹⁶, mais non sans s'être prévalu à plusieurs reprises de ses appuis pontificaux. Ainsi, en avril 1911, il laisse clairement entendre à son supérieur belge « qu'il aura recours à Rome, mais non à sa Paternité »²⁹⁷, c'est-à-dire, non au pape noir, mais au pape blanc... Quelques jours plus tard, il est encore plus clair, comme le signale à Rome le supérieur en question. « Le Père Delattre m'écrit qu'ayant eu recours au Saint-Père, il en a reçu une lettre de sa main poste pour poste » et il menace : « Par déférence pour le Saint-Père, j'essaierai de satisfaire aux exigences de la censure romaine [...] Mais le *suprarevisor* peut savoir que si il dépasse la mesure, j'enverrai ses

²⁹² *Ibid.*, Lettre du Père Thibaut au Père assistant, Bruxelles 17 mars 1911.

²⁹³ Cfr *ibid.*, les appréciations des trois consultants annexées à la lettre : « si le livre s'adressait à un rationaliste ou à un prêtre dévoyé, je n'y trouverais rien à redire pour l'expression » (P. Procès) ; « l'attitude prise par l'auteur ne me paraît certainement pas répondre aux exigences de l'Institut » (P. Coemans) ; « telles quelles, ces pages ne peuvent pas être publiées [...] On ne traiterai pas ainsi un simple laïc : c'est inadmissible à l'égard d'un prêtre occupant la position de M. V.[an] H.[oonacker] » (P. Leroy).

²⁹⁴ *Ibid.* : « C'est d'autant plus fâcheux que les querelles s'apaisent et que l'enseignement scripturistique [*sic*] de l'Université de Louvain se fait plus prudent ».

²⁹⁵ Convaincu qu'un certain nombre de faits, la nomination de Billot comme cardinal notamment, constituaient un désaveu du gouvernement de la Compagnie, Delattre — et c'est révélateur de son esprit tortueux — était persuadé que celle-ci réclamait la publication de son texte pour se refaire une virginité aux yeux du pape et, dès lors, refusait de se prêter à ce qu'il considérait comme une manœuvre (*ibid.*, Lettre de E. Thibaut au [Père assistant], Bruxelles 26 novembre 1911).

²⁹⁶ *Ibid.*, Lettre de E. Thibaut au [Père assistant], Bruxelles 12 août 1911.

²⁹⁷ *Ibid.*, Lettre de E. Thibaut au [Père assistant], Tronchiennes 9 avril 1911.

critiques au Saint-Père à l'effet de lui prouver qu'on me soumet à des tourments trop raffinés »²⁹⁸.

Delattre a-t-il eu la confiance d'autres prélats ou hauts responsables romains dans sa lutte contre les progressistes, en particulier ceux de Louvain ? C'est très vraisemblable, bien que nous ne disposions d'aucun document formel à ce sujet. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, nous avons de bonnes raisons de croire qu'il a entretenu les meilleures relations avec son successeur à la Grégorienne, le Père Fonck, mais ce n'est pas certain. C'est que dès avant sa nomination, alors qu'il venait d'être pressenti pour l'enseignement de l'exégèse à Rome, Delattre avait lui-même suggéré que l'on confie cet enseignement plutôt au jésuite autrichien, avec lequel il se sentait en parfaite harmonie :

« Pour donner le cours d'Écriture sainte au Collège Romain, on désire un homme qui ne soit pas compromis dans le sens de certaines nouveautés, et même un homme décidément opposé à ces nouveautés, et connu comme tel. Si cet homme était de plus jeune, ardent, et formé à son métier, ce serait sans doute la perfection. Or cet homme existe. C'est le Père Léopold Fonck, professeur d'Écriture sainte à Innsbruck »²⁹⁹.

Et lorsque l'on sait que le Père Fonck affirmera en 1909, dans l'un de ses premiers cours publics au nouvel Institut biblique de Rome, que « quand on aura détruit l'Institut biblique de Jérusalem et les universités [catholiques] de Paris, Louvain et Fribourg, alors on pourra faire quelque progrès dans le sens catholique »³⁰⁰, on peut se demander si la mention de Louvain dans cette liste noire ne devait pas un petit quelque chose à Delattre.

Quoi qu'il en soit de cette dernière conjecture, nous pouvons dire, pour conclure ce long développement, que l'incident Delattre de 1904-1905 est à maints égards révélateur d'une topologie idéologique qui se met progressivement en place et qui sépare de plus en plus radicalement progressistes et conservateurs : d'un côté Lagrange, soutenu par Ladeuze, Van Hoonacker, les bollandistes et quelques jésuites isolés, de l'autre Delattre, la majorité de la Compagnie de Jésus et la curie, pour lesquels tout renoncement aux

²⁹⁸ *Ibid.*, Lettre de E. Thibaut au [Père assistant], Bruxelles 18 avril 1911.

²⁹⁹ *Ibid.*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Delattre au Père général [ou provincial], Tronchiennes 31 juillet 1904.

³⁰⁰ Cfr B. MONTAGNES, *Les séquelles de la crise moderniste. L'École biblique au lendemain de la Grande Guerre...*, p. 249 et note 16, qui cite le témoignage d'un ancien élève de l'École biblique envoyé à Jérusalem en 1910 et rappelle celui du bénédictin Jacques Vosté, cité par Poulat (É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral...*, p. 197).

thèses traditionnelles semble une trahison rationaliste. Dans bataille qui s'annonce, le petit groupe progressiste fait figure de bastion avancé, prêt au combat en première ligne, mais à propos duquel le gros de la troupe se demande s'il est encore solidaire du reste du système de défense ou s'il n'est pas en train de pactiser avec l'ennemi. Pour un observateur étranger au conflit, l'incident Delattre fait figure d'escarmouche qui révèle la géographie des forces en présence et la nature du prochain engagement. La bataille qui s'annonce ne sera pas livrée contre l'ennemi rationaliste ou indépendant du dehors ; c'est une lutte interne entre les différentes composantes du dispositif et qui pourrait vite dégénérer en guerre civile... Concrètement, il révèle que Ladeuze est clairement identifié, sans doute jusque dans les milieux romains les plus influents, comme un tenant de l'exégèse nouvelle, exégèse au sein de laquelle on ne distingue guère les idées de Lagrange de celles de Loisy ! A ce stade, porté par la force que donne la certitude intellectuelle de posséder l'avenir, Ladeuze ne semble pas avoir perçu avec netteté la réalité de sa position et les dangers qu'elle recelait.

C. La question des *fratres Domini* (1905-1906)

Ladeuze avait à peine eu le temps d'oublier l'incident Delattre que de nouvelles difficultés se présentèrent à propos de son enseignement relatif aux *fratres Domini*³⁰¹. L'affaire, qui n'eut cette fois aucune publicité, nous est connue par un résumé que Ladeuze en a lui-même fait³⁰² et par les traces qu'elle a laissées dans les archives de Mercier à Malines, où elle constitue sans doute un de ses premiers dossiers universitaires importants³⁰³. Alors que l'incident Delattre s'était déroulé, pour ce que nous savons de ses répercussions en Belgique, uniquement entre Ladeuze, Delattre et Hebbelynck, la question des *fratres Domini* ramena à nouveau le débat exégétique

³⁰¹ Sur ce très vieux problème voir : H. LESÊTRE, *Frère*, dans *D.B.*, t. II, col. 2402-2405, J. LEBRETON, *Jésus-Christ. Sa parenté*, dans *D.B.S.*, t. IV, col. 984-987 ; et surtout H. CAZELLES, *Frères du Seigneur*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1630-1633.

³⁰² Voir son dossier A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [9], Une enveloppe désignée par Ladeuze « 1906. *Fratres Domini* ».

³⁰³ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' ».

devant la conférence épiscopale. Venant de Liège, comme en mars 1905, la dénonciation de l'enseignement de Ladeuze — et, plus largement, de Louvain — fut cette fois appuyée par l'évêque de Tournai qui, de retour de Rome où il s'était rendu pour sa visite *ad limina*, y avait recueilli des jugements peu favorables sur Louvain. Informé par Mercier des accusations qui pesaient contre lui, Ladeuze rédigea un nouveau plaidoyer en faveur de ses conceptions critiques. Bien défendu par le nouvel archevêque lors de la réunion de juillet 1906, il s'en tira cette fois avec un non-lieu : c'est que, si la crise des *fratres Domini* révèle des continuités évidentes par rapport à l'affaire du *Magnificat* (origine liégeoise, comme en mars 1905, des attaques, réserve de Mgr Walravens, etc.), elle manifeste également des ruptures significatives (et notamment l'apparition d'un nouvel acteur, Mercier, favorable à l'exégèse critique).

a. L'accusation : protestation de l'évêque de Liège, appuyée par Tournai

Tout comme en 1905, lors de la réunion des évêques de mars où il avait été question des mesures à prendre à Louvain, c'est de l'évêché de Liège que se manifestèrent les préoccupations tatillonnes d'orthodoxie en matière d'exégèse, et c'est grâce à Mercier cette fois, qui semble dès cette époque avoir eu plus que de l'estime pour lui, que Ladeuze en avait été informé dans le but de pouvoir se défendre. En octobre ou novembre 1905, tout d'abord, alors qu'il était encore professeur à l'Université, le futur cardinal avait eu l'occasion d'informer son jeune collègue de la Faculté de théologie de ce que Mgr Monchamp³⁰⁴, vicaire général de Liège et auteur d'une réfutation de Loisy³⁰⁵, s'était plaint à lui de son enseignement sur les frères du Seigneur³⁰⁶. Peut-être

³⁰⁴ Sur Georges Monchamp, prêtre du diocèse de Liège et historien, né à Liège le 28 février 1856 et y décédé le 12 juin 1907, voir U. BERLIÈRE, *Notice sur Monseigneur Georges Monchamp*, dans *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. XCVII, 1931, p. 170-205, et P. GÉRIN, *Monchamp (Georges-Marie-Michel-Joseph)*, dans *B.N.*, t. XXXV, col. 597-602. Ordonné à Liège en 1878, il reçut sa formation à Rome, où il bénéficia des premiers efforts de renouveau thomiste et où il conquist un doctorat en philosophie (1876) et en théologie (1880). Professeur de philosophie au petit séminaire de Saint-Trond (1880), professeur d'histoire et de droit canon au séminaire de Liège (1897), il est choisi comme vicaire général par Mgr Doutreloux (1898).

³⁰⁵ G. MONCHAMP, *Les erreurs de M. Alfred Loisy dans son livre l'Évangile et l'Église*, Tournai, Casterman, s.d. [1904], 110 p. Coppens fait remarquer à ce sujet qu'il n'était certainement pas la personne la plus désignée pour livrer ce combat délicat sur le terrain de l'exégèse (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 54, note 98). L'opposition de Monchamp à Ladeuze peut surprendre dans la mesure où, comme Jacques Laminne, dont il était l'ami fidèle, il était fêré de sciences et, en principe, ouvert au progrès.

Monchamp avait-il eu connaissance de l'orientation progressiste de cet enseignement à la suite d'une thèse soutenue par l'abbé Julien Vermaut, du diocèse de Bruges³⁰⁷, lors des promotions solennelles en théologie de juillet 1905 ? La thèse, en effet, avait été proposée par Ladeuze parmi les *theses quas* et révélait l'originalité de sa position³⁰⁸ par rapport à la solution habituellement professée par l'exégèse catholique : « *Inter varias de fratribus Domini sententias praeplacet illa quae a praecipuo patrono dicta est S. Epiphanii, utpote quae antiqua traditione prae aliis commendari, necnon textibus librorum Novi Testamenti melius accommodari videatur* »³⁰⁹. En toute hypothèse, les choses étaient demeurées en l'état quelques mois, jusqu'à ce qu'en juillet 1906, alors qu'il venait d'accéder à l'épiscopat, Mercier ait eu un long entretien à l'archevêché avec Ladeuze afin de préparer la nouvelle réunion du corps épiscopal fixée aux 23-24 juillet où il prévoyait, à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec l'évêque de Liège, que le professeur d'Écriture sainte serait accusé pour son enseignement sur les *fratres Domini*³¹⁰.

On notera d'ailleurs que la suspicion jetée sur l'enseignement de Ladeuze ne dut probablement pas être le seul élément invoqué par l'évêché de Liège pour obtenir une discussion sur l'enseignement exégétique de Louvain ou, plus largement, sur l'état de la question biblique en Belgique. Dans la chemise conservant les documents réunis par Mercier en vue de la réunion de juillet 1906, en effet, on trouve également une lettre

³⁰⁶ A.K.U.L., A.P.L., n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les *fratres Domini*, s.d.

³⁰⁷ Sur Julien Vermaut (1879-1940), docteur en théologie de Louvain, puis successivement professeur de rhétorique au Collège Saint-Louis à Bruges, vicaire à Ruislede, professeur de religion à l'athénée de Bruges, curé de Saint-Jacques à Bruges et doyen de Saint-Martin à Ypres (1929), voir *Annua nuntia lovaniensia*, t. IV, 1940, p. 72-73.

³⁰⁸ En fait, Ladeuze défendait la thèse de saint Épiphanie (les frères du Seigneur sont issus d'un premier mariage de saint Joseph), contre celle de saint Jérôme, habituellement reçue dans les milieux catholiques de l'époque (les frères du Seigneur sont des cousins de Jésus). Rappelons que jusqu'à la réforme du programme entrée en vigueur en 1910, seules les *theses quas* imposées pour l'épreuve du doctorat étaient choisies par le récipiendaire, celles imposées pour le baccalauréat et la licence étant choisies par la Faculté, c'est-à-dire par les différents professeurs (cfr *supra*, le chapitre IV de la première partie, p. 367, note 198).

³⁰⁹ Cette thèse est signalée par J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 205, lequel, ignorant les démêlés de Ladeuze avec les évêques concernant les *fratres Domini*, ne suggère évidemment aucun lien entre les deux faits.

³¹⁰ A.K.U.L., A.P.L., n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les *fratres Domini*, s.d.

rageuse par laquelle Mgr Rutten s'insurgeait contre la publication récente, dans les journaux catholiques du pays, d'un article d'exégèse critique, dont le journal *l'Express*, organe à l'époque du libéralisme liégeois³¹¹, tirait malicieusement des conclusions antireligieuses³¹². Or l'article émanait d'un Comité de rédaction comptant au nombre des œuvres apologétiques patronnées par Mercier. Et l'évêque de protester à nouveau « contre cette manie des nouveautés dangereuses » qu'il avait déjà dénoncée et dont les résultats devaient être désastreux chez les fidèles :

Au lieu de rencontrer les objections courantes et populaires et de les réfuter péremptoirement, [on] (il) ne cesse de jeter dans le public, qui n'y est nullement préparé, les objections de la critique rationaliste. Encore, si ces objections étaient réfutées d'une façon satisfaisante, le mal serait moindre. Mais ordinairement on les accepte en partie comme fondées et on laisse dans l'esprit du lecteur non initié l'impression que les récits bibliques sont légendaires, mêlés de fables et de faits imaginaires dont le fond seul a quelque vérité. Le Paradis terrestre, la chute originelle, les Patriarches ont eu leur tour, viendront maintenant le déluge, la tour de Babel, Abraham, Sodome, etc. Je n'hésite pas à déclarer qu'à mon avis ces articles sont déplorables et nuisibles au plus haut degré ; ils ébranlent la valeur de toute la Bible et par conséquent, de toute la Révélation »³¹³.

A une époque où toutes les bases de la religion étaient battues en brèche, « il ne manquait plus que de voir les journaux catholiques fournir aux ennemis les armes pour détruire la foi »³¹⁴. Dans la suite de sa lettre — et c'était plus inquiétant pour Louvain — le successeur de saint Lambert dénonçait de façon générale ce genre d'articles « composés par des jeunes gens sans expérience, sans connaissances bien digérées, sans tact et sans prudence, ne voyant rien en dehors de ce qu'ils ont appris de maîtres qui ne paraissent pas beaucoup plus sages qu'eux-mêmes »³¹⁵. Que les questions de critique soient débattues à l'Université, la chose était envisageable, mais à la condition d'avoir des maîtres aux doctrines saines, ce qui n'était manifestement plus le cas à Louvain ; cette situation réclamait un traitement d'urgence :

³¹¹ Cfr P. GÉRIN et M.-L. WARNOTTE, *La presse liégeoise de 1850 à 1914. Répertoire général* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 65), Louvain-Paris, 1971, p. 47-48, 72 et 277-278.

³¹² A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 1, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 23-24 juli 1906, Lettre de Rutten à Mercier, s.l.n.d. [Liège, peu avant la réunion de juillet 1906] : « On vient de me passer un n° de *l'Express* où sous le titre *imprudences* on tire les conclusions de l'article 'La Pomme et le Serpent' que le Comité de rédaction anonyme a fait insérer dernièrement dans les journaux catholiques. Ces conclusions sont telles que je les avais prévues et elles doivent être désastreuses pour la foi des simples fidèles ».

³¹³ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 1, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 23-24 juli 1906, Lettre de Rutten à Mercier, s.l.n.d. [Liège, peu avant la réunion de juillet 1906].

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *Ibid.*

« Que ces questions soient étudiées par les savants, discutées et résolues dans des milieux préparés, soit ! Ce n'est pas sans quelque danger pour nos jeunes théologiens mais c'est nécessaire, et le danger peut être écarté par la sagesse et la prudence du professeur si celui-ci est ferme dans l'orthodoxie et bien au courant de ce qui doit être cru et de ce qui peut être contesté. Malheureusement, il semble que certains professeurs vont eux-mêmes trop loin et concèdent sur de futiles raisonnements ce qui ne devrait pas être concédé. Il est plus que temps de réagir »³¹⁶.

La chanoine Aubert, qui reproduit également de larges extraits de ce document de l'évêque de Liège dans sa comparaison entre Mercier et Rutten³¹⁷, signale le fait — avec la nomination de Ladeuze comme recteur en 1909 — comme un exemple de différend secondaire entre les deux hommes, les affrontements importants s'étant produits surtout sur le terrain de la question sociale et de la question flamande³¹⁸. Sur ce point — comme sur celui de la nomination de Ladeuze au rectorat —, on ne peut que confirmer les conclusions du chanoine Aubert, mais en les majorant quelque peu cependant : en ce qui concerne l'exégèse, comme on peut s'en rendre compte ici, l'opposition entre Mercier et Rutten a été profonde et systématique, durant tout le professorat de Ladeuze, et le témoignage oral de Mgr Pelzer rapporté par le chanoine Aubert selon lequel Rutten n'était pas loin de considérer Ladeuze comme un rationaliste semble totalement fondé³¹⁹ ; pour ce qui est de la nomination de Ladeuze en 1909, comme nous le verrons, l'opposition de Rutten était fondamentalement motivée par des considérations dogmatiques, et c'est à la suite d'une manœuvre de Mercier que le procès-verbal n'en dira mot³²⁰.

Entre-temps, Ladeuze avait eu à Harveng, aux environs de Pâques 1906, un entretien avec son évêque, Mgr Walravens, où ce dernier avait adopté une attitude plutôt conciliante, apparemment en décalage par rapport à son attitude dans l'affaire du *Magnificat* et, à coup sûr, en totale contradiction avec la position qu'il défendra effectivement, d'après les notes de Ladeuze, à la réunion des évêques où il devait en fait,

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 167-200, ici p. 176.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 177-178.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 177.

³²⁰ Cfr *infra*, le dernier chapitre consacré à la nomination de Ladeuze, p. 834-835.

toujours d'après les informations de Ladeuze, l'attaquer « violemment »³²¹. De retour de Rome, en effet, où il venait de séjourner pour sa visite *ad limina*, l'évêque de Tournai avait eu l'occasion, lors d'une tournée dans son diocèse, de donner une certaine publicité aux jugements négatifs portés à Rome contre l'enseignement biblique de Louvain et d'admettre conséquemment la précarité de la situation de Ladeuze :

« Peu après son retour, il déclara chez M. Remy, doyen de Thuin, que le Pape lui avait manifesté son mécontentement de l'enseignement biblique de Louvain, qu'il avait déjà parlé sévèrement sur la question biblique et qu'il le ferait encore prochainement. Monsieur Piret faisant observer que ma position deviendrait impossible à Louvain, Mgr eut l'air de lui donner raison, tout en disant : *sibi habeat* »³²².

Inquiet de ces rumeurs, l'exégète avait alors cherché à s'informer davantage et l'occasion lui en avait été donnée le 19 juin, lors des confirmations à Harveng, où il avait été invité à partager le repas de son évêque : « Après le dîner, j'entraînai Mgr au potager et lui posai nettement la question : Qu'est-ce que le Pape vous a dit de nous ? R(.)[éponse] *Rien* ; il a seulement eu q[uel]ques mots généraux sur la question biblique. Mais à Rome, j'ai entendu à gauche et à droite des jugements peu favorables sur l'enseignement de Louvain »³²³. Profitant de la circonstance pour se livrer à une apologie de l'exégèse critique, Ladeuze s'était efforcé de le convaincre « de la nécessité qu'il y avait d'étudier critiquement la Bible comme nous le faisons »³²⁴ et il dut bien constater, perplexe malgré tout, qu'à première vue, son évêque lui donnait « *absolument raison* »³²⁵. Faut-il en conclure que les informations de Ladeuze quant à l'attitude de son évêque dans ce dossier étaient exagérées, ou bien que Mgr Walravens avait fait preuve de duplicité, en chargeant en privé un homme qu'il assurait pourtant de son soutien ? C'est difficile à dire, mais on peut imaginer, plus simplement, qu'à son retour de Rome, très conscient de l'atmosphère qui régnait alors au Vatican, l'évêque de Tournai ait plaidé fermement pour une attitude de repli stratégique en matière biblique,

³²¹ A.K.U.L., A.P.L., n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les fratres Domini, s.d.

³²² *Ibid.*, Une note de Ladeuze relative à un entretien avec Mgr Walravens sur la question biblique, qui eut lieu à Harveng vers Pâques 1906, s.d.

³²³ *Ibid.*, Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les fratres Domini, s.d.

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ *Ibid.* Ladeuze ajoute : « au dîner, il avait d'ailleurs d[an]s(.) son toast célébré les services que je rendais à l'univ[er]sité par mon enseignement biblique ».

tout en conservant sa confiance en Ladeuze et en croyant, à terme, à l'avenir de sa méthode...

b. Nouveau plaidoyer de Ladeuze

Comme convenu lors de l'entrevue du 7 juillet, Ladeuze fit bientôt parvenir à Mercier un résumé de son enseignement sur les frères du Seigneur qui, il faut bien le dire, n'avait rien de révolutionnaire³²⁶. Il commençait — et cette présentation semble avoir fait long feu dans l'exégèse catholique³²⁷ — par y ramener l'ensemble des solutions proposées à trois positions fondamentales : celle d'Helvidius (les frères du Seigneur sont nés après lui, de l'union charnelle de Marie et Joseph) ; celle de saint Épiphane (il s'agit d'enfants issus d'un premier lit, avant le mariage de saint Joseph avec la Vierge) ; et celle de saint Jérôme (l'expression « frères du Seigneur » vise en fait des cousins de Jésus, fils de Marie Cleophae, sœur de la Vierge). Examinant les données bibliques et la tradition, Ladeuze se rattachait en fait à la solution de saint Épiphane. Helvidius n'avait à ses yeux aucun appui dans l'Écriture et était contraire à la tradition primitive : c'était à ce point entendu qu'il ne jugeait pas nécessaire de développer l'argumentation... La thèse de saint Jérôme n'était pas prouvée sur le plan scripturaire, car elle s'appuyait sur deux arguments non établis³²⁸, et elle était inconnue de la tradition avant lui³²⁹. Quant à la thèse de saint Épiphane, si elle n'était énoncée explicitement nulle part, elle pouvait se

³²⁶ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 19 juillet 1906], Note annexe, 19 p.

³²⁷ Voir par exemple la présentation que donne encore du problème H. CAZELLES, *Frères du Seigneur*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1630-1633, en 1956.

³²⁸ Saint Jérôme avance deux arguments. D'une part, Marie, mère de Jacques (Mc. XV, 46), est la même que Marie Cleophae (Jn XIX, 25), sœur de la Vierge (Jn XIX, 25), donc, logiquement, Jacques et Joseph sont les cousins du Seigneur (Mc XV, 48) alors qu'ils sont, scripturairement, présentés comme deux des frères du Seigneur (Mc VI, 3 et Mt XIII, 55). D'autre part, Jacques, frère du Seigneur, est Jacques, le fils d'Alphée, qui figure dans les catalogues des apôtres, et cet unique Jacques ne peut donc être le fils ni de Joseph, ni de Marie). Ladeuze montrait que dans les deux cas, il était impossible de prouver les identités affirmées.

³²⁹ Il en voulait pour preuve le fait que ceux qui avaient cherché avant lui à prouver la virginité perpétuelle de la Vierge, comme Origène, Épiphane et l'Ambrosiaster, ne parlaient pas de l'explication de Jérôme qui leur serait venue bien à point et que, donc, ils ne la connaissaient pas : il était évident que Jérôme n'avait pas d'appui traditionnel.

déduire de la façon dont parlait l'Évangile et saint Paul³³⁰, et elle avait par ailleurs de solides appuis traditionnels. On la trouvait dès le deuxième siècle, dans l'Évangile de Jacques (c'est-à-dire en milieu judéo-chrétien, le plus apte à recueillir le souvenir de la famille de Jésus) et dans l'Évangile de Pierre (rédigé vers 130, antijuif donc peu suspect de recueillir une « invention » de ceux qu'il combattait)³³¹ ; dans l'ensemble de l'Église orientale aux trois premiers siècles ; et en Occident, dès le quatrième siècle (il citait l'Ambrosiaster et saint Hilaire). Et il concluait que la position d'Épiphane reposait sur une tradition constante dès le second siècle ; qu'elle avait beaucoup de chances d'être historique, même si elle apparaissait d'abord dans les apocryphes (« pour moi, ce n'est pas une grande objection »³³²) ; et que, si elle ne s'imposait pas, elle constituait néanmoins l'explication la plus vraisemblable.

Dans sa lettre d'accompagnement³³³, Ladeuze faisait en outre valoir un certain nombre de considérations, les unes ponctuelles, liées au problème particulier des *fratres Domini*, les autres plus générales, liées au statut de l'exégèse dans l'Église. De façon ponctuelle, il assurait qu'en défendant la thèse de saint Épiphane, il était en bonne compagnie et ne pouvait être soupçonné de courir les nouveautés ; que son enseignement sur ce point était dirigé tout autant contre les rationalistes que contre les habitudes ecclésiastiques ; qu'il y avait toujours eu des catholiques partisans de cette opinion — il citait le témoignage de dom Columba Marmion, qui lui avait assuré avoir reçu le même enseignement dans un séminaire d'Irlande trente ans auparavant³³⁴ — ;

³³⁰ Si en hébreu le terme frère avait un sens large, en grec il avait son sens obvie et, dès lors, si on lui donnait ici un sens large, il fallait le justifier, d'autant que, on pouvait le montrer d'après Ladeuze, les évangélistes partageaient déjà la conviction de la virginité perpétuelle.

³³¹ Pour expliquer l'accord des deux textes opposés, il fallait conclure que le fait était reçu partout.

³³² A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 19 juillet 1906], Note annexe.

³³³ *Ibid.*

³³⁴ Cette allusion à dom Columba Marmion était habile, dans la mesure où, prieur à l'abbaye du Mont-César à Louvain de 1899 à 1909, le bénédictin irlandais entretenait d'étroites relations avec l'Université et notamment avec Mercier, dont il fut un moment le directeur spirituel. Ordonné prêtre au Collège irlandais de Rome (1881), Joseph Marmion (1858-1923) devait entrer, après quelques années de ministère pastoral en Irlande, à l'abbaye de Maredsous (1886), qu'il avait découverte à son retour de Rome. Il y reçut le nom de Columba, prononça ses vœux en 1888 et y fit sa profession solennelle en 1891. Prieur au Mont-César de 1899 à 1900, il fut élu abbé de Maredsous en septembre 1909, à peu près au moment où Ladeuze accédait au rectorat. On notera que dom Columba Marmion a exercé une influence marquante sur l'approfondissement de la spiritualité monastique et qu'il ne fut pas étranger aux efforts de renouvellement

etc. Plus fondamentalement, Ladeuze, tout d'abord, faisait remarquer qu'il ne fallait pas confondre l'enseignement traditionnel dans l'Église (en fait « habituel ») avec la tradition (enseignement susceptible d'être rattaché au témoignage apostolique) : s'il s'était éloigné de l'enseignement « traditionnel », c'était bien « dans le sens abusif dans lequel on emploie toujours ce mot contre les critiques »³³⁵. Il arguait ensuite, contre l'accusation souvent mise en avant par les conservateurs et selon laquelle les progrès de l'exégèse troublaient la piété des fidèles, qu'il ne fallait pas confondre recherche scientifique et pastorale et qu'en toute hypothèse, la recherche s'imposait : « Il ne s'agit pas de répandre une opinion dans le peuple, parce qu'on la présente dans une chaire d'université en expliquant des textes qu'il est impossible de ne pas rencontrer »³³⁶. Il estimait, enfin, que sur le plan apologétique, l'opinion des fidèles avait tout à gagner à être éclairée : « il importe [...] que des voix se fassent parfois entendre dans l'Église qui ne permettent pas de confondre la religion catholique et ses dogmes avec toutes les pieuses croyances des fidèles »³³⁷.

c. Le verdict épiscopal : continuités et ruptures

Mercier n'eut pas de mal à se laisser convaincre car, d'après le résumé de la réunion épiscopale rédigé par Ladeuze, lequel avait été rapidement informé du contenu précis de la discussion grâce à l'intermédiaire de dom Columba³³⁸, la défense de Mercier reprenait largement son argumentaire. Dans son petit dossier, en effet, on peut lire :

de la spiritualité sacerdotale entrepris par Mercier. Cfr les notices de T. DE MOREMBERT, *Marmion (Joseph, en religion dom Columba)*, dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 697-698, et de G. GHYSENS, *Marmion (Joseph)*, dans *B.N.*, t. 570-577. A ce qui fut longtemps la biographie de référence (R. THIBAUT, *Un maître de la vie spirituelle. Dom Columba Marmion. Abbé de Maredsous [1858-1923]*, 4^e éd., Maredsous, 1939), il convient désormais d'ajouter M. TIERNEY, *Dom Columba Marmion. A Biography*, Dublin, 1994 (voir le chapitre 4, p. 73-100, consacré au passage de dom Columba à Louvain, plus spécialement le point où il traite de Mercier, p. 87).

³³⁵ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 19 juillet 1906].

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ Dans la lettre de remerciement que Ladeuze écrit peu de temps après à Mercier, il note : « Au départ du R.P. Colomba [*sic*], j'éprouve le besoin de venir aussitôt remercier Votre Grandeur de la façon brillante et si efficace avec laquelle Elle a bien voulu prendre ma défense, lundi dernier, à la réunion de NN. SS. les Évêques » (*ibid.*, Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 27 juillet 1906]).

« Vint la réunion des Évêques. Mgr de Liège y déclara qu'il était intolérable que l'on niât à l'université de Louvain la virginité de S. Joseph, etc. etc., et m'attaqua violemment. Mgr l'Évêque de Tournai l'appuya et m'attaqua non moins violemment (*Namur*, Gand et Bruges ne disant rien). Mgr Mercier répondit qu'il s'agissait d'une question libre et qu'il était utile qu'on ne permît pas de la sorte de confondre l'enseignement de l'Église avec des opinions plus ou moins pieuses, que, ce faisant, nous rendions grand service à la cause catholique. Liège et Tournai objectèrent qu'il ne fallait pas lancer ces idées dans le peuple. — Mgr Mercier n'eut pas de peine à répondre qu'une chaire d'université n'était pas une chaire de prédicateur.

Puis, Mgr déclare avoir étudié la question, tenir ma solution comme la plus probable, et être prêt à la discuter avec qui voulait.

Silence des Év(.)[êques] de Liège et Tournai. Et il ne fut plus question à la réunion de l'enseignement biblique à Louvain »³³⁹.

L'affaire trouvait donc cette fois un épilogue satisfaisant pour Ladeuze, dans la mesure où, grâce à l'intervention énergique de Mercier, la plainte de l'évêque de Liège, relayée par l'évêque de Tournai, fut classée sans suite et ne devait obtenir aucun écho dans le public. Mais elle laissait un Ladeuze en proie à une certaine lassitude et qui n'hésitait pas, face à ces mises en cause répétées, à confesser son découragement à Mercier : « Je suis profondément affligé de ces attaques, que je crois pouvoir dire imméritées, dont me poursuivent à tout instant mes supérieurs ecclésiastiques, et tout particulièrement mon Évêque (elles ont commencé officiellement le 17 février 1903 et n'ont plus cessé depuis lors) »³⁴⁰. On notera également, pour conclure, que si l'incident révèle plusieurs similitudes avec la crise du *Magnificat* de 1903 (même opposition de Liège, appui de Tournai aux opposants, mêmes reproches, etc.), il manifeste cependant quelques évolutions (apparition et soutien de Mercier, abstention de l'évêque de Namur, Mgr Heylen) révélatrices d'un nouveau rapport de forces en présence.

Parmi les continuités, d'une part, il convient de souligner une certaine forme de duplicité persistante de l'évêque de Tournai, qui, tout en félicitant publiquement Ladeuze, à l'occasion des confirmations à Harveng, pour les services rendus à l'Université par son enseignement biblique³⁴¹, l'attaque « violemment » sur ce point

³³⁹ A.K.U.L., A.P.L., n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les fratres Domini, s.d.

³⁴⁰ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 27 juillet 1906].

³⁴¹ A.K.U.L., A.P.L., n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les fratres Domini, s.d.

deux mois plus tard, lors de la réunion des évêques... Au nombre des changements, d'autre part, il faut évidemment noter l'apparition d'un nouvel acteur, Mercier, intellectuel de grande classe, qui avait lui-même beaucoup souffert de l'incompréhension de ses supérieurs hiérarchiques, et qui était convaincu de la nécessité, pour les savants catholiques, d'aller résolument de l'avant. Il est clair que c'est à sa défense que Ladeuze doit de s'être tiré indemne de l'aventure, et l'on comprend qu'après avoir fait part, dans sa lettre de remerciement à Mercier, de son découragement, Ladeuze ait ajouté, plein de reconnaissance : « Mais enfin nous reprenons courage, en songeant que la Providence divine a mis à la tête de la Belgique catholique, un prélat capable de nous comprendre et qui ne voudra jamais trancher une question sans l'avoir examinée et comprise »³⁴². Cette précoce relation privilégiée entre Ladeuze et Mercier constitue un des enseignements, et non des moindres, de la controverse sur les *fratres Domini* : avec l'arrivée de Mercier à Malines, Ladeuze, qui jusque-là avait plutôt suscité la méfiance des évêques, bénéficie d'un véritable soutien, qui se révélera capital par la suite.

En fait, une profonde estime réciproque semble avoir très tôt uni les deux hommes et explique que Mercier ait toujours soutenu, sans la moindre hésitation, son cadet. Sans entrer ici dans un parallèle entre deux personnalités qui offrent plus d'un trait commun (même intelligence vive des nécessités intellectuelles du temps, mêmes exigences en matière de piété sacerdotale, etc.³⁴³), nous pouvons relever les faits qui, en marge de cette controverse sur les *fratres Domini*, manifestent de façon tangible une complicité certaine. Rappelons, tout d'abord, comme nous venons de le voir, que c'est grâce à Mercier que Ladeuze fut informé, à l'automne 1905 (alors que le président de l'Institut supérieur de philosophie n'avait pas encore été promu à l'archevêché de Malines), de

³⁴² A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 27 juillet 1906]. Voir également ici R. AUBERT, *Le Père H. Delehaye et le cardinal Mercier*, dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 216, note 5, qui cite également cet extrait pour illustrer l'ouverture d'esprit en matière biblique dont Mercier témoignait déjà à son arrivée à Malines (l'article sur le Père Delehaye a d'abord paru dans les *Analecta Bollandiana*, t. C, 1982, p. 743-780).

³⁴³ Parallèle qu'exprime bien Mgr Lefort en parlant de Ladeuze comme « d'un homme qui, après le Cardinal Mercier, apparaît comme la plus haute et la plus séduisante personnalité scientifique ayant illustré le clergé belge pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler » (cfr L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 120, cité par A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)*, dans *B.N.*, t. XXXIX, col. 560).

l'opposition de Mgr Monchamp à son enseignement sur les frères de Jésus et qu'il faut certainement interpréter ce geste comme la marque d'une sympathie déjà plus ancienne. Notons, ensuite, que nous savons qu'une fois nommé archevêque de Malines, et alors qu'il était toujours à Louvain (vers mars 1906), Mercier a longuement reçu Ladeuze chez lui, en vue de définir sa position sur la question biblique qu'il prévoyait devoir délibérer bientôt avec ses collègues de l'épiscopat³⁴⁴. Rappelons, enfin, que lorsqu'il fut informé des griefs de Mgr Rutten contre Ladeuze, Mercier reçut à nouveau longuement ce dernier à Malines (le 7 juillet 1906), afin de préparer avec lui la ligne de défense à opposer au bouillant évêque de Liège. Par la suite, divers éléments montrent que Mercier a considéré Ladeuze, fort de son expérience louvaniste, comme un véritable conseiller privé pour certaines questions théologiques et, *in fine*, comme son candidat à la succession d'Hebbelynck : en décembre 1907, il le fait entrer dans son Conseil de vigilance créé à la suite de *Pascendi*³⁴⁵ ; en février 1908, il lui demande de rassembler de la documentation sur le modernisme³⁴⁶, vraisemblablement en vue de sa pastorale de carême, qu'il souhaite consacrer à ce problème³⁴⁷, et à la veille du carême de 1908, il lui fait relire le manuscrit de son mandement³⁴⁸ ; début 1908 toujours, il consulte Ladeuze sur le projet de réforme du programme de théologie à Louvain³⁴⁹ ; et enfin en 1909, à la veille de la démission de Mgr Hebbelynck, il manœvrera habilement, comme nous le verrons dans le dernier chapitre, pour l'imposer comme recteur.

³⁴⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les fratres Domini, s.d.

³⁴⁵ Cfr *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907, ou ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1010, Chemise « Collegium Maximum Lovaniense », Lettre d'A. Thibaut [recteur du Collège] au Père général, Louvain 10 janvier 1908.

³⁴⁶ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 81, Briefwisseling P. Ladeuze. 1908-1924, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 8 février 1908.

³⁴⁷ S.É. le cardinal MERCIER, *Le modernisme. Sa position vis-à-vis de la science. Sa condamnation par le pape Pie X* (Science et Foi), 5^e éd., Bruxelles, [1908], qui constitue une condamnation assez générale du modernisme conçu avant tout comme le résultat d'un agnosticisme philosophique érigé en point de départ de toute démarche intellectuelle.

³⁴⁸ A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 16 février 1908.

³⁴⁹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 81, Briefwisseling P. Ladeuze. 1908-1924, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 8 février 1908.

CHAPITRE IV : COMBATS POUR L'EXÉGÈSE. DE LA CONCILIATION À LA DISCRÉTION (1906-1909)

Après l'affaire du *Magnificat*, la controverse avec le Père Delattre et les difficultés soulevées par son enseignement sur les *fratres Domini*, il semble évident que Ladeuze ait cherché, au cours des années 1906-1907, à se laver des soupçons d'hétérodoxie qui pesaient sur lui, tout en essayant de plaider pour un usage « raisonnable » de la critique. C'est en quelque sorte une période de conciliation au cours de laquelle il s'efforce, comme le lui avaient suggéré dom Laurent Janssens et les évêques lors des discussions sur le *Magnificat*, « de retrouver la confiance des prêtres et des autorités spirituelles qui avaient pu être choquées par le *Magnificat* »¹, tout en pratiquant une exégèse « sagement » progressiste. Cette démarche de réhabilitation culminera avec la bénédiction donnée par Pie X à Ladeuze, par l'intermédiaire de dom Laurent Janssens, pour son article sur la résurrection, mais qui n'aura cependant pas les effets escomptés. Très vite, une interprétation bénigne de la bénédiction pontificale, arrachée au Souverain Pontife par l'habileté manœuvrière de dom Laurent en novembre 1907, circulera à Rome et, surtout, la destitution de Batiffol de son poste de recteur de l'Institut catholique de Toulouse, à la Noël 1907, sera interprétée par Ladeuze comme une mesure doctrinale prise à l'encontre de l'école progressiste.

Avec l'« affaire Batiffol », qui inquiète beaucoup Ladeuze, vient le temps de la discrétion où, comme il s'en ouvre à Lagrange, Ladeuze renonce aux publications trop

¹ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet...*, p. 66.

compromettantes. Considérer, comme le suggère Coppens, que les années 1908 et 1909 ont été pour Louvain et pour Ladeuze des années de sérénité sous la protection bienveillante de Mercier n'est pour nous qu'une illusion d'optique. Si Mercier a effectivement soutenu les savants catholiques — et notamment Ladeuze — dont les efforts de renouvellement intellectuel pouvaient poser problème, cela ne signifie nullement que ce dernier ait réussi à mettre en place un *modus vivendi* scientifique satisfaisant, ni qu'il ait trouvé grâce aux yeux des conservateurs, qui le mettaient en fait dans le même sac que Loisy.

A. Le temps de la conciliation (1906-1907)

Au cours des années 1906-1907, Ladeuze s'est manifestement attaché à rétablir une réputation compromise par ses écrits antérieurs, tout en s'efforçant de légitimer un usage modéré de la méthode historique. En 1906, tandis qu'il marque clairement son opposition à Houtin et, à travers lui, à ceux que Rome assimile au groupe de Loisy², il prononce, le 16 août, une première conférence apologétique consacrée à l'origine du dogme eucharistique, où il défend de manière prudemment critique les thèses traditionnelles en la matière³. En 1907, après une seconde conférence apologétique sur la résurrection, en septembre⁴, il plaide discrètement, avec son écrit sur le IV^e Évangile, paru en octobre⁵, pour une avancée par rapport à la ligne de conduite adoptée sur le sujet par la Commission biblique et marque ostensiblement, dès la publication de *Pascendi*, son adhésion à l'enseignement de Pie X. Concrètement cependant, il convient d'analyser ces gestes de conciliation en fonction des réactions qu'ils ont effectivement suscitées et de l'interprétation que nous pouvons en donner aujourd'hui. De ce point de

² P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX^e siècle...*

³ ID., *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique...*

⁴ ID., *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907...*

⁵ ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...* Nous savons, par Ladeuze lui-même, que l'article parut en octobre 1907 (A.K.U.L., A.P.L., n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient [28 novembre 1907]).

vue, deux moments s'imposent à l'analyse : les premiers essais de réhabilitation, d'une part, avec la recension d'Houtin, la conférence sur le dogme eucharistique et l'adhésion de Ladeuze à *Pascendi*, qui restent sans résultats tangibles pour l'intéressé ; l'espoir d'un compromis, d'autre part, que font naître l'accueil sans heurts de l'article sur le IV^e Évangile et la réception très positive à Rome, avec l'approbation de Pie X et du cardinal Rampolla, de sa conférence sur la résurrection. Cet espoir sera cependant rapidement déçu, à la fois par une campagne romaine de dénonciation visant à minimiser le sens des approbations supérieures et par une nouvelle attaque de son enseignement devant la conférence épiscopale de mars 1908.

1. Premiers essais de réhabilitation

Une analyse rapide de la critique d'Houtin et de la conférence sur le dogme eucharistique montre qu'il s'agissait, dans les deux cas, d'écrits destinés surtout à permettre à Ladeuze de se repositionner comme un tenant de l'exégèse critique modérée. Si aucune des deux initiatives n'eut d'effets perceptibles pour lui, elles posent cependant, en toute hypothèse, le problème du jugement qu'il portait sur Loisy : pourquoi, dans l'un et l'autre cas, l'avoir relativement épargné, alors qu'une charge plus ostensible eût été beaucoup plus efficace pour restaurer son crédit auprès de la hiérarchie ? Quoi qu'il en soit de ce dernier problème, il est sûr que l'adhésion publique donnée peu de temps après par Ladeuze à *Pascendi* ne semble pas avoir eu plus d'effets : à notre connaissance, aucun « retour » ne vint le rassurer sur la perception que l'on avait de lui en haut lieu et nous savons même, à l'opposé, que c'est plutôt l'image d'un « modernisant » qui continuait à prévaloir à son endroit.

a. La critique d'Houtin et la conférence sur le dogme eucharistique : deux essais manqués

Nous l'avons vu au moment de la présentation systématique des écrits de Ladeuze, la critique d'Houtin donnée dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* en 1906⁶ tranche, par son ton polémique et agressif, sur l'ensemble de sa production⁷. Il s'agissait

⁶ P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX^e siècle...*

⁷ Cfr *supra*, p. 613-614.

manifestement d'un écrit de circonstance destiné à donner le change à ses détracteurs en marquant clairement la distance qui le séparait des auteurs suspects. Par ailleurs, dans son étude consacrée aux controverses eucharistiques exposée lors du Congrès eucharistique international de Tournai du 16 août 1906⁸, Ladeuze s'était proposé, nous l'avons vu également, de montrer la solidité du dogme catholique en la matière, en recourant très prudemment à l'argumentation critique. En réalité, cependant, la valeur intrinsèque de la méthode historique n'était affirmée nulle part : son recours n'était justifié que par des considérations d'ordre apologétique (« il s'agit d'une question à résoudre par la méthode historique, la seule reçue dans la controverse qui s'agite »⁹) et sa légitimité défendue indirectement, par l'affirmation qu'une saine critique était conforme à l'enseignement infaillible de l'Église, source — Ladeuze y insistait à dessein — d'une incontestable supériorité de l'exégète catholique par rapport aux autres écoles (« le contact avec la critique indépendante nous permet aussi de mieux apprécier le prix de la foi catholique »¹⁰, etc.). Le fait même de ne pas trouver ici l'exacte affirmation de la pensée de Ladeuze — pour lui, la méthode critique ne se justifiait pas seulement pour des raisons apologétiques et l'infaillibilité ne dispensait nullement d'y recourir, pour une meilleure connaissance de la Bible — montre clairement que sa conférence constituait en réalité un plaidoyer « recevable » pour l'exégèse nouvelle, ainsi qu'une apologie personnelle, commandés par la présence à Tournai du cardinal Vanutelli, légat du Saint-Siège¹¹, de l'archevêque de Malines, Mgr Mercier, de plusieurs évêques, dont celui de Tournai, et sans doute d'un nombreux clergé, notamment tournaisien.

A supposer, comme c'est probable, que ces deux écrits aient bien eu les objectifs que nous leur avons attribués, quelles en furent les conséquences sur la position de Ladeuze ? Nulles, si l'on en juge par les traces de réactions laissées dans les archives.

⁸ P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907...*

⁹ ID., *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique...*, p. 6.

¹⁰ *Ibid.*, p. 17.

¹¹ Sur Séraphin Vanutelli (1834-1915), archevêque titulaire de Nicée, délégué apostolique en Équateur et au Pérou, nonce à Bruxelles de 1875 à 1880 avant d'être promu à la nonciature de Vienne et d'être créé cardinal (il mourra doyen du Sacré Collège en 1915), voir C. TERLINDEN, *Un siècle de relations diplomatiques belgo-vaticanes...*, p. 36-41, et G. De MARCHI, *Le nunziature apostoliche dal 1800 al 1956...*, p. 63-64.

En fait, il semble bien que, dans le contexte intellectuel de plus en plus tendu dans lequel évoluaient les problèmes bibliques, les gages d'« orthodoxie » apportés ici par Ladeuze aient été tout à fait insuffisants pour compenser l'image de dangereux novateur qui lui collait à la peau depuis l'affaire du *Magnificat*. Comme le lui avait signalé dom Laurent Janssens en janvier 1904, précisément à la suite de l'affaire (« je pense, Monsieur le professeur, que la meilleure forme à donner à cette parole, est un article sévère écrit par vous contre le système de Loisy »¹²) — et comme il le redira en décembre 1907¹³ —, seule une attaque frontale dirigée contre Loisy était susceptible de retenir l'attention et d'obtenir l'effet réparateur escompté. Pourquoi Ladeuze ne s'y est-il pas essayé et quelle conclusion faut-il en tirer ? A-t-il eu des sympathies « modernistes » avant même que le terme n'existât et que la chose soit formellement condamnée ? La réponse à cette question peut se faire en deux temps : en fait, on peut dire que Ladeuze était globalement hostile au système herméneutique de Loisy et qu'il ne s'en est jamais caché, mais qu'il l'était en raison des présupposés philosophiques sur lesquels reposait selon lui ce système (l'« agnosticisme »), bien plus qu'en raison de l'application faite par Loisy de la méthode critique, au sens technique du terme.

Que Ladeuze ait été globalement hostile à Loisy — du moins à certaines idées fondamentales de Loisy, comme nous allons le rappeler, et la nuance est de taille en ces temps de réaction où les passions tenaient souvent lieu d'arguments —, cela ne fait aucun doute : on en trouve des traces tout au long de sa carrière, toujours dans un contexte de défense personnelle certes, mais sans que l'on ait de raisons de mettre en doute sa sincérité sur ce point. Ainsi, dès ses premiers ennuis avec l'autorité ecclésiastique, en février 1903, il signale en privé pour sa défense avoir mis tout de suite ses élèves en garde contre *L'Évangile et l'Église* de Loisy, qu'il ne considérait plus

¹² A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du *Magnificat*. 1903-4 », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 19 janvier 1904.

¹³ *Ibid.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907] : « pour Louvain, à part quelques restrictions sur les fautes de jadis (*Magnificat* ! silence vis à vis [*sic*] de Loisy ! la base habituelle des griefs de t[ou]s(.) les gens peu informés) il [dom Laurent Janssens] est transformé, mettant à votre service sa fougue et son entêtement aprioristique [*sic*] ».

comme un livre catholique¹⁴. Dans les mêmes circonstances il rappelle un an plus tard au recteur : « j'ai condamné les ouvrages de M. Loisy dès leur apparition et avant toute condamnation ecclésiastique, et j'en ai déconseillé publiquement la lecture à mes élèves »¹⁵. Enfin, dernier exemple, Ladeuze n'a pas manqué, dans deux de ses écrits au moins, de marquer discrètement son désaccord avec Loisy, puisque, dans son compte rendu d'Houtin, il s'écrie *in fine* que, « grâce à Dieu, on peut encore faire de la critique biblique, sans être loisyte ! »¹⁶, et que, dans son texte sur la résurrection, il a une petite phrase pour affirmer irrecevables les idées — mal comprises du reste — de Loisy en la matière¹⁷.

Si Ladeuze a pris très rapidement position contre Loisy, il l'a cependant fait avec discrétion et respect pour sa personne, évitant les polémiques violentes dont la presse catholique du temps avait le goût, et, à notre avis, avec une certaine admiration intellectuelle pour sa virtuosité critique, même si leurs conceptions philosophiques respectives les conduisaient à des systèmes herméneutiques opposés. Que Ladeuze ait nourri une certaine « sympathie » pour Loisy, la chose nous paraît ressortir assez clairement d'une série d'indices convergents. Ainsi, lorsque la mise à l'Index de Loisy fut rendue publique, Ladeuze ne s'en réjouit nullement : aux dires d'un de ses anciens étudiants, « il en fit part à ses élèves, toutefois sans accabler le malheureux prêtre », et « quand le jeune auditoire marqua d'une façon plutôt bruyante son approbation, il mit fin à cette manifestation qu'il jugea déplacée par un *Pax victis* énergique »¹⁸... Autre

¹⁴ A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Un document intitulé « Entretien du Recteur avec M. Ladeuze. Commencement février 1903 ».

¹⁵ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904 (et brouillon).

¹⁶ P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX^e siècle*..., p. 691.

¹⁷ ID., *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907*..., p. 18. Ladeuze s'en prend à la théorie de Loisy selon laquelle (il cite *Autour d'un petit livre*..., p. 120) l'idée de la résurrection est née d'une déformation et d'une matérialisation des impressions des premiers disciples portant sur Jésus vivant et glorifié. En disant cela, Loisy ne niait pas la résurrection comme telle, mais tentait de décrire les expériences relatées dans les Évangiles en soulignant un fait que Ladeuze ne semble jamais avoir bien perçu : l'interprétation des « signes » de la résurrection comme renvoyant effectivement à la résurrection n'est pas un jugement rationnel, mais déjà un acte de foi.

¹⁸ Témoignage de l'abbé Auguste « Bruynszels », en date du 11 juillet 1941, rapporté par J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique*..., p. 207, note 3. Comme nous l'avons signalé plus haut (cfr *supra*, p. 744, note 250), il s'agit en fait d'Auguste « Bruynseels ».

exemple, dans une lettre que Lagrange adresse à Ladeuze en décembre 1903, il dit avoir appris qu'à Louvain — et cela vaut naturellement au premier chef pour Ladeuze — on avait jugé trop dure sa réaction par rapport à Loisy¹⁹. Bien plus, Ladeuze a, en diverses circonstances, reconnu discrètement la valeur des arguments de Loisy, voire carrément repris ses idées en les habillant inconsciemment d'une autorité morale qu'elles n'avaient pas. Dans sa recension de l'ouvrage de Marius Lepin sur l'Évangile de Jean, par exemple, Ladeuze n'a pas caché, non seulement son agacement pour une certaine apologétique antiloisyste de circonstance²⁰, mais aussi sa conviction que l'argumentation développée par Lepin ne rencontrait pas toujours de façon adéquate les arguments, jugés pertinents, de Loisy²¹. Fait plus significatif encore, lorsque Ladeuze dut se défendre, en 1903, pour avoir enseigné que dans son Évangile Matthieu avait recouru aux citations de l'Ancien Testament d'une façon pertinente en son temps mais irrecevable pour l'exégèse critique, il reprenait en fait, tout en invoquant l'autorité du cardinal Meignan, une idée de Loisy²². Pour lui, le problème Loisy était en réalité d'ordre exclusivement philosophique, comme le montre très bien le cours qu'il donna à Louvain sur le modernisme après *Pascendi* et dont nous reparlerons à l'occasion de son adhésion à l'encyclique. Comme nous le verrons, progressiste en exégèse, mais très attaché, comme Lagrange, au système thomiste, Ladeuze ne se reconnaissait guère dans les positions de Loisy, moins en raison de ses analyses critiques comme telles qu'en raison de ses présupposés « agnosticismes » empruntés à la pensée « moderne » et qu'il rejetait également chez un Le Roy ou un Tyrrell, par exemple²³. En toute hypothèse, ce

¹⁹ A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Lagrange à Ladeuze, 2 décembre 1903 : « On m'a dit qu'à Louvain, on m'a trouvé trop dur pour M. Loisy. Le pense-t-on encore ? ».

²⁰ « Chez les catholiques, en France surtout, on a vu paraître récemment toute une série d'ouvrages, de valeur fort inégale, mais dont la plupart sont une attaque directe des idées de M. Loisy. La plus importante de ces études est, sans contredit, celle qu'a fait paraître au commencement de cette année M. M. Lepin, professeur au grand séminaire de Lyon (*L'origine du quatrième Évangile*, Paris, Letouzey, 1907, in-12°, XII-508 p.). A en lire le premier chapitre (*La question johannique et M. Loisy*, p. 3-18), on croirait avoir encore affaire avec un écrit de circonstance » (P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin ...*, p. 25).

²¹ *Ibid.*, *passim* (cfr *supra*, le chapitre consacré à la production de Ladeuze, p. 653-659).

²² A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903. Cfr *supra*, p. 694-696.

²³ Voir ici le résumé de la leçon de Ladeuze sur le modernisme (cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet...*, p. 95-101, *Annexe II : Notulen van een les over het modernisme*).

que nous pouvons retenir ici, c'est que ni sa critique d'Houtin, ni son apologie du dogme eucharistique ne réussirent à faire ce qu'un article virulent contre Loisy aurait produit aisément, mais que sa conscience de savant et le sens aigu qu'il avait de la charité chrétienne dans ce domaine ne lui permettaient sans doute pas d'écrire²⁴.

b. L'adhésion publique de Ladeuze à Lamentabili et Pascendi : un nouveau coup pour rien

Grâce à une correspondance de Lagrange, nous savons que Ladeuze a, très peu de temps après *Pascendi*, exprimé son adhésion publique à l'enseignement pontifical sur le modernisme. Après enquête cependant, il s'avère que cette démarche a dû prendre la forme collective d'une adresse au Saint-Père imposée par l'épiscopat et qui n'était pas de nature à le laver grandement des soupçons d'hétérodoxie qui pesaient sur lui. En toute hypothèse, si nous savons, par un enseignement qu'il donna à l'époque à Louvain sur le modernisme, que Ladeuze adhérerait pleinement à l'encyclique, nous savons également, que, pour le nonce, s'il ne faisait pas de doute que les professeurs de Louvain se soumettraient à l'enseignement pontifical, il n'en était pas moins vrai que, jusque-là, ils avaient fait preuve, selon lui, de tendances « modernisantes »...

Très rapidement, nous savons que Ladeuze manifesta publiquement à Pie X sa soumission à l'encyclique, car, dans une lettre lui adressée par Lagrange en décembre 1907, on peut lire : « J'ai admiré l'incomparable dextérité [?] de votre adresse au S. Père. Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir le texte de l'adhésion de l'Université à l'Encyclique, afin de pouvoir au besoin la signer des deux mains »²⁵. De quoi s'agissait-il au juste ? Les archives de Ladeuze ne contiennent aucune indication à ce sujet et l'*Annuaire* de l'Université ne fournit pas la moindre trace d'une quelconque adhésion de Louvain comme telle à l'enseignement pontifical²⁶. Il doit vraisemblablement être

²⁴ Ladeuze avait reçu en philosophie, à Bonne-Espérance, un enseignement très poussé sur le devoir de correction fraternelle, notamment en matière de déviation doctrinale. Cet enseignement l'avait profondément marqué, comme le montrent, dans l'affaire du *Magnificat*, les reproches qu'il adresse à son dénonciateur anonyme de ne pas l'avoir entretenu de son opposition avant de le dénoncer. Il est très vraisemblable qu'une partie de la réserve de Ladeuze par rapport à Loisy s'explique par cette haute conception de la « charité fraternelle ».

²⁵ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907.

²⁶ L'*Annuaire* qui couvre l'année académique 1907-1908 ne contient aucun document de ce genre (cfr AN.U.C.L. 1908).

question ici de l'Adresse à Sa Sainteté le Pape Pie X, au sujet du décret « *Lamentabili sane exitu* » et de l'encyclique « *Pascendi Dominici gregis* » sur les erreurs des modernistes²⁷, adresse rédigée par Mercier en date du 14 septembre 1907 et qui fut ensuite signée par « les représentants de l'enseignement philosophique et théologique de l'Université de Louvain, des facultés libres, des séminaires et des congrégations religieuses »²⁸. Il faut savoir, comme le signale le nonce dans un rapport sur le sujet, que dès la réception du décret *Lamentabili*²⁹, les évêques avaient décidé de donner immédiatement un maximum de publicité aux propositions condamnées, avec l'intention ferme d'amener les récalcitrants, qu'ils soient professeurs de théologie ou séminaristes, à rentrer dans le rang. Et pour ce qui est des professeurs de théologie, ils avaient convenu d'envoyer à Rome une lettre d'adhésion collective, pleine et entière, et de la faire signer par l'ensemble des professeurs de philosophie, de théologie et d'histoire, de Louvain et des séminaires ecclésiastiques, espérant que l'obligation d'apposer sa signature au bas du document obligerait ceux qui avaient pu pactiser avec l'erreur à revenir dans le droit chemin. L'adresse à laquelle Lagrange fait sans doute allusion ici n'avait donc pas beaucoup de signification du point de vue d'une éventuelle réhabilitation de Ladeuze, même si, par ailleurs, elle constitue une préfiguration du serment antimoderniste imposé en 1910 à toute l'Église par le motu proprio *Sacrorum antistitum* de Pie X... Il faut savoir, en effet, que l'obligation faite aux enseignants de théologie de signer une formule d'adhésion était accompagnée, dans le projet des évêques, de l'obligation, pour tous les séminaristes, de donner « *la loro adesione ai Vescovi rispettivi* »³⁰. A y regarder de près donc, on constate que ces deux dispositions ressemblent étrangement à celles du serment de 1910 et l'on peut se demander si, en l'imposant, le pape ne s'est pas, partiellement au moins, inspiré du précédent belge.

²⁷ Adresse à Sa Sainteté le Pape Pie X, au sujet du décret « *Lamentabili sane exitu* » et de l'encyclique « *Pascendi Dominici gregis* » sur les erreurs des modernistes (14 septembre 1907), dans D.-J. MERCIER, *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 400-405.

²⁸ *Ibid.*, p. 400.

²⁹ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 77, Titolo II, Santa Sede, Sezione 2^a, Atti della S. Sede. Encicliche, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 27 juillet 1907. On notera que, si l'adresse décidée à la suite du décret *Lamentabili* portera également sur l'encyclique *Pascendi*, c'est simplement que, rédigée à la date du 14 septembre, elle intégrera logiquement le dernier document pontifical sorti le 8 septembre.

³⁰ *Ibid.*

Si, en tant que document collectif suscité par l'épiscopat et imposé à tous, l'adresse au Saint-Père n'avait pas une très grande valeur de persuasion quant à l'orthodoxie de Ladeuze, nous savons pourtant que ce dernier adhéraient pleinement et sans réserve au contenu de l'encyclique. En fait, comme Lagrange, qui le lui avait écrit peu de temps après *Pascendi*³¹, Ladeuze pensait que le document pontifical était philosophique et non biblique, et que l'exégèse progressiste n'était en rien concernée par les condamnations. Il s'en est expliqué clairement dans un cours oral consacré après l'encyclique au modernisme et dont Coppens a retrouvé la substance grâce à des notes d'étudiant³² :

« Beaucoup en Belgique ont cru que nous (*les biblistes critiques*) étions visés, condamnés, que nous étions l'objet des alarmes du S(.)[aint] Siège [...] »

Ils ne méritaient 'ni cet excès d'honneur, ni cette ignominie'. On s'en est aperçu en lisant l'encyclique. [II] S'agit des agnostiques, [des] imman(.)[entistes], [des] pragmatistes, des symbolistes, avant tout de philosophes imbus de philosophie moderne. Or le grand chef de l'école critique catholique [Lagrange] est un thomiste de la plus belle eau »³³.

Suivait alors une analyse du problème de la résurrection, central dans la crise moderniste, où Ladeuze marquait bien ce qui séparait les progressistes de ceux que, désormais, on allait appeler « modernistes ». Tandis qu'il défendait l'idée thomiste que la résurrection est un fait « historique » (« qui s'est effectivement passé »), il se refusait absolument à entrer dans la distinction entre histoire-fait et histoire-science, et à reconnaître qu'en toute hypothèse, comme le disait Loisy, un « fait » de la nature la résurrection échappait à l'ordre de l'empirique constatable et ne pouvait être appréhendé que par la foi. Du point de vue romain, cependant, les choses ne devaient certainement pas être aussi simples que Ladeuze voulait bien le penser, comme l'indique le regard porté par le nonce sur la situation belge au lendemain du décret et de l'encyclique.

Après la publication du décret *Lamentabili*, en effet, le nonce avait fait rapport à Rome sur l'accueil fait en Belgique aux condamnations du Saint-Office, et si l'impression d'ensemble était bonne (« *il decreto di Sant'Officio del 3 Luglio c[orren]te che contiene la condanna degli errori moderni che vogliano volatilizzato la religione*

³¹ « Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de parler de l'Encyclique qui n'est pas biblique ». Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 17 octobre 1907.

³² J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet...*, p. 95-101, *Annexe II : Notulen van een les over het modernisme*.

³³ *Ibid.*, p. 95-96.

[...], è stato ricevuto in questo paese non solo con rispetto, ma con applauso »³⁴), l'existence d'un courant « moderniste » était cependant clairement évoquée (« *con dire che i catt[olic] hanno accettato docilmente e con entusiasmo il decreto citato, non voglio dire che la corrente 'modernista' sia sconosciuta in questo paese* »³⁵). Et le nonce rappelait que lors de leur réunion de mars 1905, qui visait en fait plus particulièrement Ladeuze, les évêques avaient dû prendre des « *misure di precauzione a proposito di un Professor]e di esegi biblica nella Università di Lovanio* »³⁶ et que des reproches avaient été adressés à « *certi professori di S.[anta] Scrittura* »³⁷ qui manifestaient trop d'indépendance par rapport à la tradition ou dont les élèves majoraient la portée de l'enseignement. Quant à la réception de l'encyclique *Pascendi*, le secrétaire d'État Merry del Val avait à peine eu le temps de se réjouir du bon accueil fait au décret *Lamentabili*³⁸ que le nonce lui adressait déjà un nouveau rapport dans lequel, même s'il se voulait très rassurant quant à l'esprit de soumission du clergé belge, il assimilait purement et simplement — ce qui était inquiétant pour Ladeuze — les tendances progressistes constatées à Louvain au modernisme condamné : « [...] *se nell'Università Cattolica di Lovanio e forse in qualche Seminario alcuni professori hanno mostrato qualche tendenza al modernismo, non l'hanno fatto per spirito di ribellione, ed è certissimo che si sottometteranno docilmente* »³⁹. En toute hypothèse, on ne devait pas avoir à Rome, contrairement à ce que Ladeuze pensait, le sens des nuances suffisamment affiné pour faire clairement la part des choses, et il est fort probable que lui, comme Van Hoonacker et Cauchie, y étaient catalogués, sinon de modernistes, du moins de « modernisants »⁴⁰.

³⁴ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 77, Titolo II, Santa Sede, Sezione 2^a, Atti della S. Sede. Encicliche, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 27 juillet 1907.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*, Lettre de Merry del Val à Vico, Rome 30 juillet 1907.

³⁹ *Ibid.*, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 20 septembre 1907 (voir aussi A.S.V., *Segreteria di Stato*, Rubrique 82, Tribunali, Année 1908, Fascicule 2, Rapport [grosse] du nonce à Merry del Val, Bruxelles 20 septembre 1907).

⁴⁰ Dans son accusé de réception, Merry del Val ne fait aucun commentaire sur la situation de Louvain. *Ibid.*, Lettre de Merry del Val au nonce, Vatican 26 septembre 1907.

2. Espoirs d'un compromis

Si ni la critique d'Houtin et la conférence sur le dogme eucharistique, ni l'adhésion publique donnée à *Pascendi* n'apportèrent à Ladeuze l'assurance qu'on ne le confondait pas, en haut lieu, avec les auteurs condamnés, l'absence de réactions à son écrit-test sur le IV^e Évangile et, surtout, l'approbation obtenue de Pie X et du cardinal Rampolla pour sa conférence relative à la résurrection durent lui rendre un temps quelque espoir sur l'avenir des études critiques dans l'Église. Cependant, la campagne romaine menée dans le sens d'une interprétation minimaliste des approbations romaines, de même que la nouvelle attaque épiscopale contre son enseignement lors de la réunion des évêques de mars 1908 marquèrent peut-être pour Ladeuze, mais ce n'est pas certain, la fin des illusions quant à l'acceptation rapide, par l'Église, de la méthode historique. Ce qui est sûr, par contre, c'est que si ce ne fut pas le cas, l'« affaire Batiffol », qui nous occupera au paragraphe suivant, devait à tout le moins le convaincre d'agir désormais dans ce domaine avec la plus grande prudence.

a. L'article sur l'Évangile de Jean : un plaidoyer en apparence bien reçu pour la méthode critique

Comme nous l'avons vu, Ladeuze n'avait pas fait mystère, dans sa correspondance privée avec le directeur de la *Revue apologétique*⁴¹, de son opposition aux récentes décisions de la Commission biblique en ce qui concerne l'Évangile de Jean (20 mai 1907)⁴² et son article sur le sujet, paru dans la *Revue biblique* quelques mois plus tard (octobre 1907)⁴³, plus qu'un compte rendu du livre de Marius Lepin, constituait un essai de mise au point par rapport à la position officielle arrêtée par la Commission. Tandis que cette dernière défendait l'opinion traditionnelle de l'authenticité et de l'historicité strictes du IV^e Évangile, Ladeuze estimait que le rapport entre saint Jean et son Évangile était moins intime que le lien unissant un auteur à son livre et faisait de l'ouvrage un écrit d'un disciple philosophe de Jean, rédigé cependant sous l'autorité de ce dernier. La question qui se pose ici est évidemment de savoir pourquoi Ladeuze s'était résolu à

⁴¹ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907 et texte de réponse annoté par Ladeuze à la date du 23 juin.

⁴² Pour rappel, voir L. PIROT, *Évangiles et Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col 1273-1297.

⁴³ P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...*

« discuter » les conclusions de la Commission à un moment qui paraît critique à l'historien et où la moindre discussion pouvait passer à Rome pour une bravade. Il y a certes, nous l'avons vu, la conviction de Ladeuze que, du point de vue dogmatique, les décisions de la Commission n'étaient pas très contraignantes, conviction que Lagrange lui-même avait confortée (« j'espère que la décision de la Commission ne vous aura pas détourné de votre projet »⁴⁴). Mais il y a surtout sa conviction qu'il était de son devoir d'exégète catholique de se prononcer en faveur des positions critiques, parce qu'il y allait de l'intérêt de la foi elle-même. Dans sa lettre à la *Revue apologétique*, en effet, il exprimait clairement son désaccord avec les principes de la Commission, admettait qu'il pourrait n'en rien dire, mais se refusait absolument d'en tenir compte dans un éventuel écrit, la foi étant en cause chez beaucoup :

« [barré : je trouve cette réponse très malheureuse.] t[ou]tes les lères réponses de la C(.)[ommission] étaient sages, les deux dern(.)[ières] me semblent très malheureuses. Je puis m'en taire, mais je ne voudrais pas les prendre comme norme positive de comp(.)[osition] d'un ouv(.)[rage][...] L'intérêt de la foi y est en cause, chez beaucoup plus d'âmes qu'on ne le croit. Vraiment, il ne faut pas renouveler trop souvent l'expérience du décret du S(.)[aint-]Office (1897) sur le Comma johanneum ! »⁴⁵.

On peut donc considérer l'écrit de Ladeuze relatif à l'Évangile de Jean comme un acte militant, par lequel il définissait en quelque sorte un seuil minimum de critique en deçà duquel il n'y avait, pour lui, qu'une attitude possible : se taire.

Assez étonnamment, l'article sur le IV^e Évangile ne provoqua cette fois aucune réaction significative, du moins de réaction dont l'intéressé ait eu un écho à l'époque et qui aurait pu lui révéler clairement les tendances réelles de la hiérarchie. Le fait, cependant, que dans le dossier d'accusation produit par Rome au moment de sa nomination au rectorat on lui ait reproché d'avoir publié un texte sur Jean qui allait à l'encontre des décisions de la Commission biblique, montre bien que l'affaire était loin d'être passée inaperçue⁴⁶. Pourtant, dans les documents, la seule trace de réaction que nous ayons trouvée consiste dans la mise au point de l'auteur de l'ouvrage, Marius Lepin, dont la recension avait servi de prétexte à Ladeuze pour réagir contre la Réponse

⁴⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 1^{er} juillet 1907.

⁴⁵ *Ibid.*, Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907 et texte de réponse annoté par Ladeuze à la date du 23 juin.

⁴⁶ Cfr *infra*, le chapitre V de cette partie, p. 862-863.

de la Commission biblique⁴⁷. Cette absence de controverses significatives devant un écrit-test devait amener Ladeuze, comme nous allons le voir, à penser que ses idées avaient l'approbation de Rome et à croire, peut-être un peu vite, que l'on y faisait clairement la différence entre les progressistes et les « modernistes ».

A la fois coquetterie d'auteur piqué au vif par les flèches du critique louvaniste et réponse à Ladeuze, qui avait souhaité, à la fin de sa recension, que l'auteur s'explique à l'occasion sur l'hypothèse d'une origine johannique médiate du IV^e Évangile, Lepin prit la peine de réfuter les thèses de Ladeuze qui ne l'agréaient pas⁴⁸. Dans un article qui était presque aussi long que le compte rendu de Ladeuze, Lepin, après avoir constaté l'accord sur ses positions essentielles et résumé la thèse de Ladeuze, s'attachait surtout, comme cela semble avoir été un principe dans l'apologie biblique catholique conservatrice de l'époque, à démolir point par point les arguments de son adversaire, mais sans bien voir les problèmes en jeu et sans chercher à les prendre véritablement en considération. S'étant fixé pour objectif de prouver « l'authenticité complète de l'Évangile de saint Jean »⁴⁹, et n'arrivant pas à entrer, comme la plupart de ses contemporains, dans la logique de l'analyse littéraire, Lepin avait perçu la thèse de Ladeuze comme amputant le texte johannique d'une partie de sa valeur et s'était dès lors attaché à en réduire les prétentions. Or pour Ladeuze, la rédaction par un disciple de Jean n'enlevait rien à l'authenticité johannique du dernier Évangile, et Lepin devait d'ailleurs le reconnaître dans sa correspondance ultérieure avec lui.

C'est que dès la lecture du compte rendu de Ladeuze, Lepin en avait accusé réception à l'auteur et les deux hommes avaient alors entamé un dialogue qui nous permet de mieux saisir les motivations du conflit. A la fin octobre 1907, en effet, Lepin avait adressé à Louvain une carte postale dans laquelle il remerciait Ladeuze d'avoir approuvé ses positions principales et où il lui faisait part de son projet de répondre éventuellement à l'invitation de discuter la thèse d'une rédaction du IV^e Évangile par un disciple de Jean⁵⁰. Ladeuze avait eu une confirmation de ce projet par Lepin lui-même,

⁴⁷ M. LEPIN, *A propos de l'origine du IV^e Évangile*. A M. P. Ladeuze, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. V, 1908, p. 84-102.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*, p. 102.

⁵⁰ A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Carte postale de M. Lepin à Ladeuze, Francheville (Lyon) 27 octobre 1907.

à la mi-novembre⁵¹, ainsi que par Lagrange qui, entre Noël et Nouvel An, lui avait signalé avoir reçu pour la *Revue biblique* une première épreuve du texte de l'exégète lyonnais. Le texte initial de cette réponse devait être plus agressif à l'égard de Ladeuze que la version publiée, car Lepin, en s'excusant de ne pas avoir eu le temps de soumettre sa copie à Ladeuze, l'avait prié par avance de n'y voir « qu'une réponse loyale et courtoise »⁵², tandis que Lagrange lui avait carrément demandé de lisser davantage, sur épreuves, certaines aspérités de son texte⁵³. Quoi qu'il en soit, Ladeuze ne répondit pas publiquement à l'attaque de Lepin, mais lui adressa une lettre circonstanciée, dont nous ignorons le contenu précis, mais qui, d'après la réponse de Lepin, semble avoir aplani les difficultés :

« A ce que je vois, je n'ai pas toujours bien rendu votre pensée dans ma réponse. Je n'ai pas bien vu comment on pouvait maintenir l'authenticité johannique des faits racontés dans le IV^e Évangile et du fond des discours qui y sont reproduits, et supposer néanmoins une explication ou interprétation de la doctrine johannique faite dans un esprit autre que celui de l'apôtre. Mon attention s'était trop portée sur ce fait que vous expliquiez l'attitude des disciples de S. Jean à l'égard de son Évangile par la divergence qu'il offrait vis à vis [*sic*] de son enseignement propre, et d'autre part que vous admettiez un rédacteur distinct de l'apôtre à l'effet de composer un Évangile répondant aux aspirations nouvelles d'un petit groupe que sa prédication ordinaire ne satisfaisait pas. Cela me paraissait supposer une transformation considérable de l'enseignement authentique de S. Jean (p. 88). Et c'est pourquoi je supposais ensuite que cet Évangile 's'écartait notablement, différait même entièrement, de son enseignement personnel' (p. 89) »⁵⁴.

Cette réaction de Lepin exceptée, Ladeuze ne semble pas avoir reçu d'autres échos, ni positifs, ni négatifs, à ses positions avancées concernant l'auteur du IV^e Évangile. De son point de vue, ce silence des autorités ecclésiastiques sur une publication qui s'inscrivait partiellement en faux contre une Réponse de la Commission biblique était plutôt rassurant. Même si l'absence de position formelle laissait planer un doute sur la réception de ses idées, elle pouvait cependant signifier que Rome faisait la part des choses. Et plus le temps passait, sans heurts trop importants pour l'exégèse progressiste dans son ensemble, plus cette interprétation favorable était susceptible de se renforcer à

⁵¹ *Ibid.*, Carte postale de M. Lepin à Ladeuze, Francheville (Lyon) 19 novembre 1907.

⁵² *Ibid.* Dans une lettre ultérieure, il confessa à Ladeuze avoir craint de le blesser (*ibid.*, Lettre de M. Lepin à Ladeuze, Francheville [Lyon] 16 février 1908) : « je craignais que mon article vous ait blessé, contre mon souhait, c'est dire si votre lettre m'a fait plaisir ».

⁵³ *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907 : « au reçu de son article, j'ai trouvé que certaines expressions, sans être blessantes, manquaient un peu d'égards, et je l'ai prié de les adoucir, ce qu'il a fait d'ailleurs très volontiers. J'espère que maintenant son article vous donnera du moins toute satisfaction quant à la forme. Si vous désirez répliquer, je suis tout à votre disposition ».

⁵⁴ *Ibid.*, Lettre de M. Lepin à Ladeuze, Francheville (Lyon) 16 février 1908.

ses yeux. En toute hypothèse, Ladeuze maniera lui-même de cette manière l'argument du silence lorsque, recevant l'approbation du cardinal Rampolla et la bénédiction du Saint-Père pour son article sur la résurrection, il en conclura, du moins en ce qui concerne le préfet de la Commission biblique, que son article antérieur sur le IV^e Évangile n'avait pu échapper aux autorités suprêmes et que, par conséquent, en l'absence de commentaires, l'approbation valait également pour lui et pour les idées qui y étaient défendues⁵⁵... Ceci confirme a posteriori que pour Ladeuze cet écrit avait bien eu dans son esprit une valeur de test et qu'il avait interprété l'absence de réaction négative comme une approbation tacite.

b. L'article sur la résurrection et sa réception à Rome

Comme l'article sur le IV^e Évangile, mais avec plus d'évidence cette fois, la conférence sur la résurrection avait manifestement été écrite par Ladeuze pour être lavé, dans la perspective réparatrice suggérée par dom Laurent Janssens et des évêques belges à l'occasion des controverses relatives au *Magnificat*, du soupçon d'hétérodoxie, mais — et c'est essentiel ici — sans renoncer à plaider discrètement pour la méthode historique. Cette intention de « conciliation » ressort très clairement de la publicité que Ladeuze donna volontairement de son écrit à Rome (auprès de dom Laurent Janssens et surtout, par l'intermédiaire de ce dernier, auprès du cardinal Rampolla), de la manière dont il suivit très attentivement les répercussions que provoquait au Vatican son *factum* et de l'usage réparateur qu'il tira immédiatement du *placet* reçu (non seulement de dom Laurent et de Rampolla, mais aussi du pape lui-même, dont le recteur de Saint-Anselme avait réussi à arracher une bénédiction). S'il est vrai que ce *nihil obstat* s'avéra vite n'avoir pas toute la valeur escomptée, il donna néanmoins un temps à Ladeuze l'espoir que les autorités admettaient la critique modérée et qu'il n'était pas confondu avec les auteurs condamnés. Après avoir rappelé l'importance de cet écrit, tant pour Ladeuze

⁵⁵ *Ibid.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient (28 novembre 1907) : « [...] en octobre, j'ai écrit un article sur l'auteur du IV^e Év[angile] dans la Rev[ue] Biblique. Dans l'état actuel des choses, ces points n'ont pas pu échapper à l'attention du Préfet de la Comm[ission] biblique. En 'nous rassurant entièrement' comme ils le font, le Card[inal] Rampolla et le S[ouverain] Pontife montrent au moins que, quoi qu'on ait pu penser au sujet des derniers documents émanés de Rome, ils ne songent point à enlever la liberté nécess[aire] aux savants catholiques quand ceux-ci veulent sincèrement l'exercer dans les limites de l'obéissance due à l'autorité doctrinale de l'Église ».

que pour l'exégèse progressiste, dans le contexte très tendu de la fin 1907, nous nous attacherons ici à retracer la réception romaine de cet article et la nouvelle campagne de dénonciation qui s'ensuivit au départ de la Belgique.

L'article de Ladeuze sur la résurrection : un écrit marquant. — Comme l'indique la première réaction enregistrée par Ladeuze quelques jours après sa conférence sur la résurrection, alors que le texte n'en avait pas encore été publié, sa pensée, sans doute à dessein modérément critique, semble avoir été dans un premier temps bien reçue dans un certain milieu ecclésiastique qui, jusque-là, était resté plutôt circonspect à son égard. Plus fondamentalement, et sans qu'il y paraisse aujourd'hui à la lecture de son article, celui-ci a joué un rôle essentiel dans les controverses relatives à un problème, la résurrection, qui fut central dans la crise religieuse du début du siècle. Certes, Ladeuze n'était pas le premier à s'être appliqué à une apologétique progressiste des thèses traditionnelles dans ce domaine, mais, prenant la parole au lendemain de l'encyclique *Pascendi*, son écrit a joué un rôle fondamental dans la lecture « positive » que beaucoup ont alors donnée, dans un camp critique d'abord en plein désarroi, au texte pontifical⁵⁶.

La première réaction écrite que reçut Ladeuze à propos de ses idées sur la résurrection suit de quelques jours la conférence faite à Bonne-Espérance (le 19 septembre 1907)⁵⁷. Émanant d'un de ses collègues de la Faculté de théologie, Adolphe Van der Moeren, qui avait été son professeur de théologie morale à Louvain et qui était émérite depuis 1898, cette réaction témoigne du rôle très positif joué d'emblée par cette conférence dans l'apologétique personnelle de Ladeuze : « j'ai été heureux, écrivait Van der Moeren le 28 septembre, de votre succès à Bonne-Espérance, non pas que j'en aie douté, mais [parce que] j'avais déjà entendu deux fois, et de bonne source, que vous aviez été soupçonné, en haut lieu, de modernisme »⁵⁸. Même si le vieux professeur disait avoir été informé en même temps de ce que Ladeuze avait « eu plein gain de cause chez... Son Émin[ence]... », il demandait néanmoins à son jeune collègue

⁵⁶ Voir ici P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*

⁵⁷ Comme le titre de la publication postérieure l'indique : P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907...*

⁵⁸ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Un ensemble désigné par Ladeuze « Aff.[aire] VanderMoeren (traitement) », Lettre confidentielle de Van der Moeren à Ladeuze, Durmen 28 septembre 1907.

de le tenir au courant, se rappelant, amer, ses propres déceptions de jeunesse (« je pense à un de mes Professeurs les plus distingués, pour qui l'heure de la retraite a jadis sonné si tôt »⁵⁹...). Sans doute est-ce à Ubaghs que Van der Moeren faisait allusion⁶⁰, mais ce qui est certain, c'est que dans le climat de suspicion qui avait manifestement continué à entourer Ladeuze depuis son article sur le *Magnificat*, l'accueil positif reçu par la conférence sur la résurrection dont témoignait son ancien professeur pouvait révéler un changement d'attitude plein de promesses.

Plus fondamentalement, si la relecture critique par Ladeuze de l'épisode de la résurrection n'était pas neuve dans l'exégèse catholique, il convient de souligner ici combien elle est intervenue à moment clé, qui lui a donné une valeur et une portée qui dépassent de loin celles d'une apologétique personnelle. En 1902 déjà, certes, le Père Vincent Rose, professeur à l'Université de Fribourg⁶¹, avait traité en un sens progressiste, dans ses *Études sur les Évangiles*, le thème du *tombeau trouvé vide*⁶², et cette dernière contribution avait d'ailleurs fait l'objet d'un commentaire très élogieux d'Honoré Coppieters dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*⁶³. Dès 1906, également, soit un an avant la brochure de Ladeuze, J.B. Disteldorf, professeur de théologie fondamentale et d'exégèse au grand séminaire de Trêves, avait entrepris une critique systématique de l'ouvrage de Meyer, point de départ de la critique de Ladeuze lui-même⁶⁴, en ajoutant au plaidoyer de Rose l'apport de l'analyse de saint Paul (I Cor. XV)

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Tenant du semi-traditionalisme, Ubaghs fut privé de son enseignement à Louvain en 1865 (cfr *supra*, le chapitre IV de la première partie, p. 320 et note 15), soit à peine un an après la défense de thèse de Van der Moeren, en 1864 (*ibid.*, p. 333-334 et note 63).

⁶¹ Sur le Père Vincent Rose (1866-1944), prêtre dominicain (1892), formé à l'exégèse à l'École biblique de Jérusalem (1893-1894) où il enseigne ensuite un an comme professeur d'hébreu, puis professeur d'exégèse du Nouveau Testament à l'Université de Fribourg (1895-1905), voir A. DUVAL, *Rose (Jean-Baptiste, en religion Vincent)*, dans *D.B.S.*, t. X, col. 1009. On notera que le Père Rose abandonna l'enseignement au cours de l'été 1905, quitta l'ordre des dominicains en 1906 et renonça alors définitivement à ses activités sacerdotales : il semble que l'atmosphère créée par la répression antimoderniste n'ait pas été étrangère à cette défection.

⁶² V. ROSE, *Le tombeau trouvé vide*, dans *Études sur les Évangiles*, Paris, 2^e éd., 1902, p. 271-324.

⁶³ *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903.

⁶⁴ Pour rappel : A. MEYER, *Die Auferstehung Christi. Die Berichte über Auferstehung, Himmelfahrt und Pfingsten, ihre Entstehung, ihr geschichtlicher Hintergrund und ihre religiöse Bedeutung* (Lebensfragen. Schriften und Reden), J.C.B. Mohr, Tübingen, 1905, VII-368 p.

et des Actes⁶⁵. Mais, ni l'étude du Père Rose, qui semble être restée inaperçue au moment de sa parution⁶⁶, ni celle de Disteldorf, qui ne paraît pas avoir connu une plus grande visibilité⁶⁷, n'eurent un quelconque impact sur la discussion en cours à l'époque. En fait, Ladeuze apparaît ici comme le premier auteur catholique, qui, autant en raison des circonstances (il prononce sa conférence à quelques jours de la parution de *Pascendi*) que de la valeur scientifique de son exposé, ait pris une part décisive au débat : sa brochure connut d'ailleurs quatre éditions en français, une édition en néerlandais⁶⁸ — ainsi sans doute qu'un certain nombre de traductions en d'autres langues⁶⁹ — et reçut un accueil très favorable dans les milieux de l'exégèse catholique progressiste que l'encyclique avait pu un moment désorienter :

« Dans le désarroi du premier moment où des esprits réactionnaires étendaient la condamnation du modernisme à la méthode critique tout court, un professeur de l'Université catholique de Louvain, un des représentants avec Cauchie et Van Hoonacker de la tendance critique en matière historique et biblique, se présenta devant le grand public avec une apologie de la résurrection du Seigneur. Le geste prit les allures d'une déclaration de principe et d'une affirmation publique de fidélité au double patrimoine de l'Alma Mater : sa foi catholique et sa tradition scientifique de saine critique. La vigoureuse apologie ne manqua pas de produire son effet : elle rassura les auditeurs et, plus tard, les lecteurs, non seulement sur la solidité de leur foi, mais aussi sur le droit de la critique historique, même en matière biblique »⁷⁰.

⁶⁵ J.B. DISTELDORF, *Die Auferstehung Jesu Christi. Eine apologetisch-biblische Studie* (Festschrift zum Bischofs jubiläum), t. II, *Philosophische und historische Vorfrage*, Trèves, 1906, p. 497-572.

⁶⁶ P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*, p. 24.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 73.

⁶⁸ Pour rappel, voir : *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine* (Science et foi, n° 1), [2^e éd.], Bruxelles, Action catholique, 1908, 60 p. ; 3^e éd., Bruxelles-Paris, L'action catholique [...], 1909, 60 p. ; 4^e éd., Bruxelles-Paris-Rome, L'action catholique [...], s.d., 60 p. ; et *Christus' Verrijzenis vóór de moderne kritiek*, Traduit par B. VAN KERSTEREN (cfr *De Katholiek*, t. CXXXV, 1909, p. 86-87).

⁶⁹ On conserve, par exemple, dans les archives personnelles de Ladeuze, une lettre du Père Jean Vukusic, préfet du séminaire franciscain de Linj (Dalmatie-Autriche), demandant l'autorisation de traduire en croate la conférence de Ladeuze sur la résurrection du Christ. La réponse fut certainement positive et il est vraisemblable que le professeur louvaniste a reçu d'autres demandes du même genre. Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre du P. Jean Vukusic à Ladeuze, Linj 18 mai 1910.

⁷⁰ P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*, p. 73-74.

C'est ainsi qu'un recenseur progressiste hollandais parla de « l'enthousiasme » suscité par la conférence de Ladeuze⁷¹ et que le Père Lagrange lui-même écrivit que les pages de Ladeuze « contiennent ce qu'on a dit jusqu'ici de plus topique comme réponse aux négations contemporaines »⁷². Au dire de l'abbé De Haes, enfin, l'étude de Ladeuze a fourni le schème de toutes les études « contremodernistes » sur la résurrection jusqu'en 1910⁷³, année à partir de laquelle la production apologétique relative à ce sujet connaît un nouveau déplacement lié à l'émergence de la *Religionsgeschichte* (histoire comparative des religions) et se désintéresse des problèmes littéraires⁷⁴. A travers la réception de l'article de Ladeuze sur la résurrection, ce ne sont donc pas seulement les efforts de réhabilitation d'un exégète progressiste que nous suivons : c'est aussi l'accueil réservé à un écrit qui, pour beaucoup de progressistes, avait une valeur de test...

Première réception romaine des idées de Ladeuze : un grand espoir progressiste. — Un mois après Van der Moeren, ce fut au tour de dom Laurent Janssens de faire parvenir à Ladeuze, de Rome cette fois, des nouvelles très encourageantes à propos de ses idées concernant la résurrection. Bien décidé à être fixé sur l'attitude romaine en matière d'exégèse, en effet, Ladeuze avait fait parvenir à dom Laurent Janssens, à son propre usage et à l'intention du cardinal Rampolla, un certain nombre d'exemplaires de sa conférence imprimée. Cet envoi était accompagné d'une lettre d'explications dont le contenu nous est connu grâce à la communication qu'en fera plus tard Ladeuze à ses étudiants, une fois manifestée l'approbation donnée à Rome à son écrit. Il s'agissait :

« d'une lettre où, en exprimant avec quelle complète et joyeuse obéissance nous avons accueilli et le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*, je me permettais d'ajouter que, les principes une fois posés et rappelés, il me semblait opportun de ne pas trop vinculer la liberté des savants

⁷¹ J. VAN OPPENRAAY, *Christus' Verrijzenis voor de hedendaagsche Kritiek*, dans *Nederlandsche Katholieke Stemmen*, t. VIII, 1908, p. 143 (cité par P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*, p. 73).

⁷² [M.-J. LAGRANGE], dans *Revue biblique*, t. VI, 1909, p. 148-149. Le compte rendu n'est pas signé, mais P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années*, p. 94, note que F.-M. BRAUN, *L'œuvre du Père Lagrange. Étude et bibliographie*, Fribourg, 1943, en attribue la paternité au bibliste de Jérusalem (après vérification, à la page 233).

⁷³ Dans cette littérature, il faut surtout mentionner E. MANGENOT, *La résurrection de Jésus, suivie de deux appendices sur la crucifixion et l'ascension* (Bibliothèque apologétique, 9), Paris, 1910. Pour l'analyse de cet ouvrage, cfr P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*, p. 100-113.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 94. Pour ce qui est de l'apologétique liée à la *Religionsgeschichte*, voir *ibid.*, p. 126-165.

catholiques dans les questions de critique littéraire qui n'ont pas de rapport si essentiel avec la foi. Tous doivent reconnaître que beaucoup de ces questions sont loin d'être résolues. Si on réduit au silence les catholiques, disais-je, ce seront les autres qui feront la lumière sur ces questions (avec combien de ténèbres en même temps !), et il ne nous restera qu'à accepter un jour celle des solutions dont ils auront fait la preuve suffisante. Ces réflexions m'étaient inspirées, disais-je en finissant, par une lettre envoyée de Rome à l'*Expository Times* au sujet de la réponse de la Comm(.)[ission] biblique sur l'auteur du Pentateuque »⁷⁵.

De la réponse que le bénédictin adressa à Ladeuze en date du 20 novembre 1907, il ressort que la conférence de Ladeuze sur la résurrection était bien parvenue au Vatican et qu'elle avait immédiatement été transmise au cardinal Rampolla, accompagnée de la lettre d'explications que dom Laurent y avait jointe de son propre chef, au grand dam de Ladeuze. C'est que ce dernier n'était « pas sans une certaine anxiété sur l'impression que pouvait produire sur S. É(.)[minence] la lettre en question qui n'avait pas été rédigée pour Elle, d'autant que dans l'entretemps [*sic*] avait paru le dernier motu proprio sur la valeur des réponses de la Comm(.)[ission] biblique »⁷⁶, qui leur reconnaissait une valeur identique aux décisions de l'Index ou du Saint-Office⁷⁷. En toute hypothèse, dom Laurent — en principe opposé, comme nous l'avons vu et comme tout dans ce dossier le confirme, à la méthode critique — jugeait la lettre de l'exégète louvaniste très « intéressante » et applaudissait le « zèle servi par une érudition si variée »⁷⁸ qui s'en dégageait. Quant à l'article sur la résurrection, tout en condamnant en termes très durs l'exégèse critique, il l'interprétait comme un écrit purement apologétique, simplement destiné à combattre l'ennemi sur son propre terrain, mais sans qu'il y ait adhésion chez son auteur aux « caprices d'une méthode viciée dans son principe fondamental » :

« Sans doute, en vous lisant, je m'aperçois que nous n'appartenons pas tout à fait à la même école. Une des différences qui nous sépare, ce me semble, c'est que vous mettez plus de complaisance

⁷⁵ A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient (28 novembre 1907).

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Le motu proprio de Pie X *Praeantia Scripturae Sacrae* du 18 novembre 1907 (cfr *Enchiridion biblicum...*, p. 96-98) établissait que les décisions de la Commission biblique étaient revêtues de l'approbation pontificale et qu'elles avaient la même valeur que les actes des autres Sacrées Congrégations. Cela signifiait que les fidèles étaient tenus en conscience de se soumettre aux décisions de la Commission et que, en matière d'enseignement, on ne pouvait professer des opinions opposées. Cette dernière prescription sera d'ailleurs confirmée explicitement par le motu proprio *Illibatae* du 20 juin 1910. Voir ici L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 111-113, le point V, *Valeur juridique et force obligatoire des décisions de la Commission biblique*.

⁷⁸ A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 20 novembre 1907.

que je n'en aurais à descendre sur le terrain imposé par l'adversaire, et que vous donnez le nom de critique historique à des élucubrations dont l'apriorisme et l'absurdité intrinsèque révoltent mon bon sens non moins que ma foi »⁷⁹.

Tout en exprimant à Ladeuze des sentiments d'attachement assez forts (il le comptait au nombre de ses « amis vénérés », parlait d'« un savant comme vous »⁸⁰, etc.), dom Laurent, qui semble avoir toujours accordé sa pensée à celle de ses « amis » ou de ses supérieurs hiérarchiques, méconnaissait en réalité totalement la démarche réelle de Ladeuze. On notera que dans sa lettre, élément très instructif quant à l'état d'esprit qui régnait à Rome peu de temps avant la destitution du recteur de l'Institut catholique de Toulouse, dom Laurent fustigeait énergiquement les « thèses allemandes » et se disait confiant dans la vigueur de la science catholique, une fois que « le pédantisme rationaliste d'outre-Rhin » aurait cessé de sévir : « Batiffol ne le disait-il pas naguère, lui cependant qui n'a[vait] que trop suivi la méthode allemande dans son déplorable livre sur l'Eucharistie ? »⁸¹. A quelques jours de ce que l'intéressé appellera vite le « Brigandage de Toulouse »⁸², cette confiance d'un homme bien introduit montre qu'à Rome, le sort de celui qui se présentait encore comme le rempart de l'orthodoxie était en fait déjà scellé !

Le verdict qui parvint à Louvain une semaine plus tard dépassait à première vue les attentes, du moins d'après dom Laurent : non seulement Rampolla avait approuvé la conférence sur la résurrection (« le Cardinal Rampolla m'a chargé de vous exprimer ses remerciements et ses félicitations les plus sincères. Il m'a remis votre lettre en me disant qu'il en avait pris connaissance avec un vif intérêt, me priant de vous rassurer entièrement »⁸³), mais encore le pape avait accordé sa bénédiction à l'auteur et à ses élèves :

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Formule utilisée par Batiffol pour caractériser la manière dont s'était produite sa destitution de l'Institut catholique de Toulouse en décembre 1907 (J.-P. INDA, *Du « Brigandage de Toulouse » à celui de Bayonne. Correspondance inédite de Mgr Batiffol avec l'abbé Annat*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXXI, 1980, p. 267). Cfr *infra*, p. 803-813.

⁸³ A.K.U.L., A.P.L., n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 28 novembre 1907.

« Hier soir, dans l'audience officielle que j'avais en ma qualité de Secrétaire de la Commission biblique, j'ai offert au S. Père lui-même un exemplaire de votre conférence et sollicité pour vous, Monsieur le Professeur, et pour tous vos élèves une bénédiction spéciale. Pie X l'a accordée avec une vive prédilection »⁸⁴.

A y regarder de plus près, cependant, les choses se présentaient moins bien que dom Laurent ne le laissait entendre. A propos des assurances données par Rampolla, en effet, le bénédictin ajoutait immédiatement dans sa lettre que, d'après le cardinal, « les normes tracées par Léon XIII dans le bref '*Vigilantiae Studii*que [...]', régiss[ai]ent toujours ce genre d'études »⁸⁵, de telle sorte que l'on pouvait se demander si les assurances du préfet avaient porté sur le bref en question⁸⁶, dont Ladeuze avait dû parler dans sa lettre, ou sur la conférence relative à la résurrection comme telle. Par ailleurs, les circonstances de la bénédiction papale rapportées par le moine de l'Aventin montraient sans aucun doute possible que Pie X avait approuvé l'écrit de Ladeuze sans l'avoir lu, ce qui réduisait considérablement la portée de son geste.

Quoi qu'il en soit, Ladeuze saisit la balle au bond et diffusa immédiatement la bonne nouvelle auprès de son oncle paternel, l'ancien président du séminaire de Bonne-Espérance qui résidait alors dans la cité épiscopale hennuyère, avec mission d'en informer les plus hautes autorités du diocèse de Tournai, et auprès de ses étudiants. « Reçue le 2 décembre », la lettre de dom Laurent fut transmise intégralement le jour même à Florimond Ladeuze⁸⁷ et fit l'objet d'un long commentaire au premier cours d'Écriture sainte qui suivit, « soit le jeudi 5 décembre »⁸⁸. A son oncle donc, que les hardiesses exégétiques du neveu avaient gravement inquiété, Ladeuze transmet immédiatement copie de son courrier romain, affirmant, aussi rassurant que rassuré :

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Pour rappel, le bref *Vigilantiae studii*que du 30 octobre 1902 est le document par lequel Léon XIII instituait la Commission biblique. Cfr *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII. Encycliques, brefs, etc.*, t. VII, p. 132-141.

⁸⁷ A.K.U.L., A.P.L., n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de Paulin Ladeuze à son oncle [Florimond Ladeuze], Louvain 2 décembre 1907.

⁸⁸ *Ibid.*, Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient (28 novembre 1907).

« voici qui va définitivement calmer tous vos doutes ou vos inquiétudes »⁸⁹. Et de conclure, triomphant, enfin, après tant d'humiliations silencieuses :

« Je vous serais reconnaissant si vous pouviez donner connaissance à Monseigneur, de cette lettre de nature à dissiper toutes les interprétations peu bienveillantes que sa grandeur n'aura pas manqué d'entendre. Vous pourriez aussi la lire à M. le Président du Grand Séminaire. Il ne convient cependant pas, me semble-t-il, de la rendre publique, à cause de certains détails intimes auxquels elle fait allusion »⁹⁰.

Aux étudiants, Ladeuze lut intégralement, non sans les avoir informés très scrupuleusement des circonstances, sa lettre de Rome et leur fit le commentaire suivant à propos de la déclaration de Rampolla et de la bénédiction de Pie X qu'elle contenait :

« Prises dans les circonstances où elles se présentent, il me semble que cette déclaration et cette bénédiction ont une signification particulière, bien supérieure à celle de l'une ou de l'autre formule générale d'approbation.

Il ne s'agit évidemment pas d'y voir une approbation de chacune des idées que nous avons pu émettre. Mais on peut, sans exagération, y trouver ceci, que la tendance générale que nous croyons devoir imprimer ici aux études bibliques, n'est pas confondue à Rome dans une même réprobation avec d'autres tendances condamnées. Dans la brochure qu'a lue le Cardinal Rampolla, je dis quelques mots de l'inspiration, et des sources des synoptiques. D'autre part, en octobre, j'ai écrit un article sur l'auteur du IV^e Évangile dans la Revue Biblique. Dans l'état actuel des choses, ces points n'ont pas pu échapper à l'attention du Préfet de la Commission biblique. En nous rassurant 'nous rassurant entièrement' comme ils le font, le Cardinal Rampolla et le Souverain Pontife montrent au moins que, quoi qu'on ait pu penser au sujet des derniers documents émanés de Rome, ils ne songent point à enlever la liberté nécessaire aux savants catholiques quand ceux-ci veulent sincèrement l'exercer dans les limites de l'obéissance due à l'autorité doctrinale de l'Église. Il nous est difficile de nous représenter d'ici, Messieurs, les angoisses du Souverain Pontife en la matière, tandis qu'il voit autour de lui une bonne partie du clergé, du jeune clergé surtout, emporté aux extrêmes dans des questions qu'ils n'ont même pas étudiées, et animés en tout d'un esprit d'insubordination qui se porte à la fois sur les questions démocratiques, politiques et sur les questions de réforme, comme sur les questions scientifiques. Or c'est en fonction de cette situation qu'il faut interpréter les actes du Saint-Siège. Il est consolant pour nous de savoir que nous ne sommes pas confondus avec les révoltés. Sans exagérer la portée de la lettre que je vous ai lue, j'avoue sincèrement qu'elle m'a causé une vive joie. Je tiens à déclarer publiquement ma reconnaissance et au Souverain Pontife, et au Cardinal Rampolla et à Dom Laurent Janssens qui a été leur bienveillant intermédiaire. J'espère enfin que cette lettre sera de nature à dissiper autour de nous des malentendus regrettables.

Forts de la bénédiction du Saint-Père, nous continuerons à marcher de l'avant, toujours et très sincèrement décidés à nous arrêter dès que l'autorité ecclésiastique le jugera nécessaire »⁹¹.

⁸⁹ *Ibid.*, Lettre de Paulin Ladeuze à son oncle [Florimond Ladeuze], Louvain 2 décembre 1907.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient (28 novembre 1907).

La déclaration de Rampolla et la bénédiction papale avaient donc, pour Ladeuze, une valeur particulière : la tendance de Louvain, entièrement soumise au Saint-Siège, n'était pas assimilée aux excès condamnés et la lettre permettait de clarifier définitivement la situation en Belgique.

Aux étudiants qui manifestaient leur intention de lui exprimer leurs félicitations en corps, Ladeuze conseilla d'abord de n'en rien faire, de façon à ne pas donner trop d'éclat à un encouragement de nature privée. Le lendemain cependant, il leur suggéra d'écrire plutôt une lettre de remerciement au Père Janssens et, par son intermédiaire, au Saint-Père lui-même. Ce fut l'étudiant De Caluwe qui, au nom des étudiants de la Faculté de théologie de Louvain, s'acquitta de ce devoir, en des termes assez proches du commentaire que Ladeuze avait donné au cours et qui visaient manifestement à désamorcer toute prévention de Rome à l'encontre de l'école de Louvain :

« N[ous] remplissons un doux devoir, en venant v[ous] exprimer notre vive gratitude pour l'insigne faveur que, par votre entre[prise], le S[ouverain] Pont[ificat] a bien voulu n[ous] accorder, en même temps qu'à notre prof[esseur] M[onsieur] le Ch[anoine] Ladeuze, Président du Coll[ège] du S[aint]-Ésprit. Forts de cette bénéd[iction] du S[aint]-Père, n[ous] n[ous] adonnerons avec une ardeur toujours croissante à l'étude des S[aintes] Lettres, désireux sans doute d'aller de l'avant et de trouver, sous la direction de nos maîtres, la solution des problèmes mis à l'ordre du jour, mais bien décidés d'autre part, comme le disait M. le Prof[esseur] Ladeuze en nous communiquant votre lettre, de ne jamais franchir les limites qu'a posées et que pourra poser à ce genre de recherches l'autorité de l'Église.

Oserions-n[ous] v[ous] prier, mon R. P., d'être auprès du S[ouverain] Pont[ificat] l'interprète de notre profonde reconn[issance] ; de dire au S[aint]-Père que, si les études critiques sont en honneur parmi nous, n[ous] entendons bien ne nous y livrer que pour la défense et la gloire de notre religion ; d'assurer Pie X enfin que, conscients des angoisses que lui causent tant de mauvais fils, nous tenons à honneur de dégager notre cause de la leur et nous considérons comme un devoir filial, en nous inclinant sous sa main bénissante, de consoler son cœur paternel par l'hommage de notre joyeuse et absolue soumission.

Ce sont là les sentiments d[ans] lesquels nous avons été formés dans nos séminaires, qu'ont toujours entretenus nos maîtres à l'Univ[ersité] et que n[ous] entendons bien ne pas laisser se refroidir d[ans] nos âmes »⁹².

Cette lettre, à laquelle Ladeuze ajouta un post-scriptum qui en renforçait encore la valeur de déclaration de soumission, reçut rapidement une nouvelle approbation des autorités romaines : dom Laurent avait présenté la déclaration estudiantine et son

⁹² *Ibid.*, Lettre de De Caluwe à dom Laurent Janssens, au nom des étudiants de la Faculté de théologie de Louvain (copie de Ladeuze).

annexe professorale au Saint-Père et ce dernier avait alors renouvelé ses paroles bienveillantes :

« Pie X n'a pas seulement jeté un coup d'œil sur votre lettre, écrivait dom Laurent à De Caluwe, il l'a lue lentement, se rendant compte de chaque mot, de chaque nuance.

Après avoir relu à haute voix la finale de M. Ladeuze : 'Majorem horum non habeo gratiam quam ut audiam filios meos in veritate ambulare', le S(.)[aint-]Père ajouta : 'Voilà des lettres qui consolent. Il est réconfortant de voir dans un Institut aussi illustre que l'Université de Louvain, des ecclésiastiques d'élite s'adonner à l'étude des problèmes sacrés avec une si noble ardeur et une soumission si filiale'.

Votre Sainteté permet donc, dis-je, de répondre à ce Monsieur que sa lettre a réjoui le Pape ? — Beaucoup réjoui, reprit Pie X, et envoyez une nouvelle fois ma paternelle bénédiction »⁹³.

On notera ici combien l'attitude de dom Laurent Janssens dans cette affaire, tout comme dans celle du *Magnificat* d'ailleurs, peut paraître paradoxale eu égard aux tendances nettement conservatrices qu'il y affirme par ailleurs. C'est d'autant plus étonnant que l'analyse de sa correspondance contemporaine avec dom Hildebrand de Hemptinne⁹⁴, abbé primat de l'ordre bénédictin et abbé de Maredsous⁹⁵, confirme clairement cette impression d'un théologien fort classique et d'un exégète très traditionnel. Ainsi, en ce qui concerne ses options théologiques, dom Laurent ne cache pas, par exemple, dans une lettre de décembre 1903 où il rend compte à dom Hildebrand

⁹³ *Ibid.*, Réponse de dom Laurent Janssens à De Caluwe, Rome 12 décembre 1907, accompagnée d'une copie manuscrite de Ladeuze, sans doute destinée à la diffusion auprès de ses détracteurs.

⁹⁴ COLLEGIO SAN ANSALMO, *Archives du Collège Saint-Anselme*, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens ».

⁹⁵ Félix de Hemptinne (1849-1913), bénédictin de l'abbaye de Beuron (1870), compte au nombre des moines fondateurs de l'abbaye de Maredsous (1872). Maître des novices à Beuron (1873), exilé en Autriche avec sa communauté à la suite du *Kulturkampf* (1875), il est parmi les premiers moines à s'installer à Erdington, fondation anglaise de Beuron (1876). Prieur d'Erdington (1879), puis de Maredsous (1881), il doit se retirer quelques mois pour raisons de santé et séjourne ensuite à l'abbaye d'Emmaüs, à Prague, avant de devenir secrétaire de l'archiabbé de la congrégation de Beuron. Élu abbé de Maredsous (1890), il se voit confier par Léon XIII la restauration du Collège Saint-Anselme à Rome et devient ensuite le premier abbé de Saint-Anselme et premier primat de l'ordre bénédictin (1893). Il cumulera les charges d'abbé de Maredsous et de primat jusqu'en 1909, puis recevra un coadjuteur au titre de primat en 1913. Il mourra quelques mois plus tard à Beuron, où il s'était retiré. Voir B. DAYEZ, *Hemptinne (Félix de, en religion dom Hildebrand)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 596 ; Ph. SCHMITZ, *Hemptinne (Félix de)*, dans *B.N.*, t. XXXI, col. 445-451 ; et surtout Cl. SOETENS, *Hemptinne (Félix de ; en religion : Hildebrand)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXIII, col. 995-999. La biographie de base reste celle de H. DE MOREAU, *Dom Hildebrand de Hemptinne. Abbé de Maredsous. Premier primat de l'ordre bénédictin* (Collection Pax, XXXI), Paris-Maredsous, 1930.

de sa réception en audience par Pie X, toute la sympathie conservatrice que le pape a éveillée en lui à cette occasion : « j'ai pu dire librement ma pensée sur les tendances d'une certaine école théologique »⁹⁶, écrit-il, très satisfait... Pour ce qui est de ses positions en exégèse, par ailleurs, il se révèle, dans son commerce épistolaire, tellement hostile à l'exégèse critique — qu'il qualifie toujours, comme à la génération précédente, de « libérale » — qu'il n'hésite pas, vers Pâques 1905, à s'en prendre directement au primat lui-même à propos d'un article publié dans la *Revue bénédictine* par « Dom Beda » (dom Bède Lebbe) au sujet *De l'inerrance de la Bible*⁹⁷ et qui était un plaidoyer sans équivoque en faveur des principes de l'exégèse critique⁹⁸ :

« J'ai parcouru avec intérêt le nouveau numéro de la Revue. Inutile de vous dire que l'article de Dom Beda, par sa tendance libérale et son ton léger, m'a véritablement affligé [...] Je ne comprends pas que cet article ait reçu le placet du Directeur de la Revue, et moins encore que le Primat l'ait laissé passer »⁹⁹.

⁹⁶ COLLEGIO SAN ANSALMO, *Archives du Collège Saint-Anselme*, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens », Lettre de dom Laurent Janssens à dom Hildebrand de Hemptinne, Rome 12 décembre 1903.

⁹⁷ D.B. LEBBE, *De l'inerrance de la Bible. A propos de deux livres récents*, dans *Revue bénédictine*, t. XXII, 1905, p. 251-252. L'article rendait compte de deux ouvrages de Bonaccorsi (*Questioni Bibliche*, Bologne, 1904, 275 p.) et de von Hummelauer (*Exegetisches zur Inspirationsfrage* [Biblische Studien, t. IX, fasc. 4], Fribourg, Herder, x-129 p.).

⁹⁸ Après avoir tracé l'historique de la question biblique, l'auteur présentait les théories des deux ouvrages recensés et reconnaissait « la séparation de l'histoire et de la Bible, conséquence logique de celle de la science et de la Bible » (D.B. LEBBE, *De l'inerrance de la Bible. A propos de deux livres récents...*, p. 162). Il allait assez loin dans ses affirmations, puisqu'à la question de savoir si la véracité de la Bible était compromise par cette conception, il répondait : « Oui, évidemment, si l'on entend par véracité l'exactitude rigoureuse de tous les faits narrés. Non, si l'on prend pour règle d'interprétation l'ensemble des mœurs littéraires de l'antiquité orientale » (*ibid.*). Et il concluait, sans aucune précaution oratoire : « quand on aura établi que l'enseignement de l'Histoire Sainte n'est pas un acte du magistère infaillible, qu'il peut varier dans les points purement historiques sans compromettre une parcelle du dépôt de la Révélation, et que l'Église en ces matières, s'est toujours empressée de profiter des travaux des savants, quand on aura montré que cette foi, dirais-je, en toute l'histoire biblique est une déviation née du respect envers l'Écriture Sainte, mais qui ne doit pas lui être identifiée, on pourra sans trop de danger — quelle est l'émancipation qui n'ait ses périls ? — exprimer des doutes ou réformer » (*ibid.*).

⁹⁹ COLLEGIO SAN ANSALMO, *Archives du Collège Saint-Anselme*, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens », Lettre de dom Laurent Janssens à dom Hildebrand de Hemptinne, Rome jeudi saint 1905.

S'il est vrai que l'irritation de dom Laurent s'expliquait ici largement par ses craintes en tant que recteur du Collège Saint-Anselme¹⁰⁰, la raison fondamentale en était surtout son aversion profonde — qu'il disait partagée avec dom Gasquet lui-même, le futur président de la Commission de la Vulgate (1907)¹⁰¹ — pour les théories de dom Bède et « le néfaste courant de l'exégèse libérale »¹⁰² qui l'inspirait. Faut-il dès lors mettre la complaisance de dom Laurent pour Ladeuze dans cette affaire sur le compte d'un attachement général à l'Université de Louvain, voire sur le compte de son attachement à son frère, Frans Janssens, professeur à Louvain et ardent défenseur de Ladeuze¹⁰³ ? C'est possible, mais d'autres facteurs, moins flatteurs, ont certainement joué : un certain narcissisme du personnage, très soucieux de sa réputation et toujours heureux de se sentir jouer un rôle d'importance à ses propres yeux, ainsi qu'un tempérament grégaire, du moins dans le domaine des problèmes théologiques débattus par les princes de l'Église.

¹⁰⁰ Il faut savoir que dom Bède était un ancien élève du Collège et y avait obtenu son doctorat sur les instances expresses de dom Hildebrand. Dom Laurent interprétait dès lors l'attitude de dom Bède et du primat lui-même comme une forme de trahison (« Si dom Bède a reçu son doctorat à S. Anselme, c'est sur les instances que vous-même, R[évérend] Père, fîtes auprès de moi, et dont je tins compte dans la manière dont je dictai l'amendement de la thèse et dont je présidai l'examen oral et la discussion académique. Il m'est donc franchement désagréable de voir ce jeune docteur se poser si vite, et avec une telle désinvolture en défenseur d'un courant opposé à celui de S[aint] Anselme » — *ibid.*) et redoutait que cette attitude n'apparaisse comme un désaveu (« je le répète, cela doit produire sur les Professeurs une impression très malheureuse et ne pourra que nuire au prestige du corps académique auprès des élèves, d'autant que la Revue est sous le haut contrôle du Primat lui-même » — *ibid.*).

¹⁰¹ Francis-Neil Gasquet (1846-1929), moine bénédictin de l'abbaye de Downside (profès en 1867 et ordonné en 1874), fut prieur de son abbaye (1878-1885), avant d'être élu abbé-président de sa congrégation (1900-1914). Créé cardinal-diacre en 1914, il fut nommé préfet des archives du Vatican en 1917, bibliothécaire de la sainte Église en 1919 et archiviste de la sainte Église en 1920. Grand connaisseur de l'histoire religieuse de l'Angleterre, il fut nommé par Léon XIII membre de la Commission chargée d'examiner la validité des ordres anglicans et son opposition fut déterminante dans le jugement rendu par le pape. Du point de vue biblique, il est essentiellement connu pour avoir été nommé par Pie X président de la Commission (bénédictine) chargée d'établir le texte de la Vulgate, tâche pour laquelle « il n'était certainement pas le plus indiqué » (Aubert). Cfr L. PIROT, *Gasquet (S. Ém., le card. Francis-Aidan)*, dans *D.B.S.*, t. III, col. 561-563 ; Y. CHAUSSY, *Gasquet (Francis-Aidan)*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1768 ; et surtout R. AUBERT, *Gasquet (Francis-Neil, en religion Aidan)*, dans *D.G.H.E.*, t. XIX, col. 1379-1387, qui fournit la bibliographie la plus récente.

¹⁰² COLLEGIO SAN ANSALMO, *Archives du Collège Saint-Anselme*, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. *Epistolae variae*, Un ensemble « *Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker* », Une chemise « *I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens* », Lettre de dom Laurent Janssens à dom Hildebrand de Hemptinne, Rome jeudi saint 1905.

¹⁰³ Cfr *supra*, son attitude dans la controverse sur le *Magnificat*, p. 707-715.

D'une part, dom Laurent était très soucieux de son image de marque et ce trait de caractère ne fut certainement pas étranger à son intervention en faveur de Ladeuze et, plus largement, de Louvain. En plus d'une circonstance, on subodore chez le bénédictin une forme de coquetterie intellectuelle qui dut être souvent chez lui un puissant ressort dans l'action. Ainsi, à la fin de sa lettre annonçant à Ladeuze l'approbation de Rampolla et la bénédiction de Pie X, précisait-il : « quant vous communiquerez cette nouvelle à votre auditoire, j'espère que, cette fois du moins, mon nom sera accueilli avec moins de défaveur qu'il ne l'a été une fois en plein cours l'an dernier »¹⁰⁴. Manifestement, le moine de Saint-Anselme avait eu écho d'un jugement négatif porté publiquement sur lui à Louvain, et le désir de redorer son blason auprès de la gent cléricale avait fait le reste. D'autre part, il est manifeste qu'en matière de norme dogmatique, la règle de conduite de dom Laurent consistait à être « fort avec les faibles et faible avec les forts ». Le témoignage de Maurice Vaes¹⁰⁵ à la fin de 1907 est éclairant :

« Je rencontre de temps à autre D(.)[om] L(.)[aurent] Janssens, nous faisons de la musique ensemble. Pour la France, pour l'Italie, ce grand inquisiteur n'a pas désarmé, ne met aucun ménagement dans ses appréciations, jugements ; fait Chorus avec la masse ; pour Louvain, à part quelques restrictions sur les fautes de jadis (Magnificat ! silence vis à vis [*sic*] de Loisy ! la base habituelle des griefs de t[ou]s(.) les gens peu informés) il est transformé, mettant à votre service sa fougue et son entêtement aprioristique [*sic*]. 'Tanto meglio'. Mais je dois avouer que j'ai presque la conviction de devoir porter plus haut le mérite de cette attitude »¹⁰⁶.

Et le caractère bénéfique pour Ladeuze de cette tendance à marcher dans le sens du vent, Vaes l'attribuait en l'occurrence à Mercier, dont le poids à Rome imposait le respect : « Je crois, en dernière analyse, que c'est à Mgr Mercier que nous sommes redevables de tout cela¹⁰⁷. Heureux sommes-nous de l'avoir à Malines. Sinon, avec le vent qui souffle actuellement à Rome, la faculté de théologie aurait pu voir de mauvais

¹⁰⁴ Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 28 novembre 1907.

¹⁰⁵ Pour rappel, prêtre du diocèse de Tournai comme Ladeuze, Maurice Vaes avait, après un doctorat en philosophie à la Grégorienne (1894-1898), conquis les grades de licencié en théologie (1903) et en sciences historiques à Louvain (1904). Resté très proche de Ladeuze après sa nomination à Saint-Julien-des-Belges (1905), il continuera à entretenir une correspondance franche et amicale avec celui qui avait été un maître et un président de séminaire apprécié à Louvain (cfr *supra*, p. 542-543 et note 113).

¹⁰⁶ A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907].

¹⁰⁷ *Ibid.*

jours »¹⁰⁸. Même si l'explication ne vaut guère pour l'intervention de dom Laurent dans l'affaire du *Magnificat*, à une époque où Mercier n'était encore que président de l'Institut supérieur de philosophie, elle est certainement pertinente dans le dossier relatif à l'article sur la résurrection. Notons, pour terminer ce paragraphe, que dans sa lettre de la fin décembre à Ladeuze, Vaes signalait également avoir pu, grâce aux bonnes nouvelles transmises par dom Laurent, « rassurer l'autre jour E. Rasneur, qui du fond de son séminaire m'avait fait parvenir un appel presque découragé »¹⁰⁹ et disait espérer que, grâce à l'arme fournie, l'ancien élève de Ladeuze ait réussi à tempérer l'évêché de Tournai, « où l'on s'attendait plutôt à un avis [négatif ?], peut-être un motif de condamnation »¹¹⁰.

Campagne romaine contre la bénédiction papale et nouvelles accusations épiscopales : la fin des illusions ? — Quelle est en réalité la portée exacte de ces « approbations » obtenues par dom Laurent ? Faut-il y voir autre chose que des actes protocolaires sans grande portée doctrinale ni disciplinaire, obtenus grâce à l'entregent d'un moine imbu de lui-même, comme nous venons de le voir, et dont les agissements intempestifs sonneront le glas de ses ambitions romaines quelques années plus tard¹¹¹ ? La question est complexe. Il est certain que, pour celui qui connaît le dessous des dossiers, les assurances données par Rampolla et Pie X dans les circonstances décrites par dom Janssens ne constituaient en rien, pour ces derniers, un avis circonstancié sur l'exégèse de Ladeuze. Mais il est non moins certain que leurs actes avaient obtenu un caractère public, un statut officiel en quelque sorte, qu'il était difficile de gommer. En Belgique, en toute hypothèse, les événements furent d'abord largement interprétés, dans l'opinion ecclésiastique en général, comme une approbation de la ligne de Louvain : c'est bien cela qui explique les menées entreprises immédiatement à Rome par Mgr de T'Serclaes, le bouillant président

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Pour rappel, en 1910, dom Laurent prendra l'initiative de faire une démarche auprès de Théodore Roosevelt, ancien président protestant des États-Unis et à l'époque en visite au Quirinal. Cette démarche, vivement désapprouvée en haut lieu, provoquera une disgrâce relative : secrétaire de la Congrégation des religieux, charge qui désignait normalement son titulaire à un poste cardinalice, dom Laurent n'obtiendra jamais le chapeau... (cfr G. GHYSENS, *Janssens [Henri, Antoine, Marie], en religion dom Laurent*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 355).

du Collège belge de Rome¹¹², contre l'interprétation positive dominante de la bénédiction de Ladeuze. Mais dans un second temps, soit que la campagne menée par celui-ci ait eu l'occasion de produire certains effets en Belgique, soit que l'opposition belge à Ladeuze ne se soit jamais illusionnée sur la valeur des approbations romaines obtenues par dom Laurent, ces dernières apparurent de fait comme dépourvues des effets protecteurs escomptés : au début de 1908, Mgr Walravens mettait en place, dans le diocèse d'origine de Ladeuze, un dispositif intransigeant de contrôle de l'enseignement théologique et exégétique et en mars, lors de leur nouvelle assemblée, plusieurs évêques s'en prirent violemment à l'enseignement de Ladeuze.

Dès la mi-janvier, Ladeuze fut mis au courant, par une correspondance d'étudiant, de ce que les discussions sur la portée de la lettre de dom Laurent allaient bon train à Rome et que ce dernier n'était plus aussi assuré qu'en décembre :

« Vous savez aussi que la lettre du P. Janssens n'a pas la signification (l'autorité) qu'on lui a attachée. Je vous avoue franchement que je crains plus maintenant qu'il y a quelques semaines pour les professeurs de théologie de Louvain. Il y a des malentendus, des mécontentements. Et je me demande si le Cardinal pourra éviter un petit conflit. Je l'espère de tout cœur. (Entre nous soit dit qu'on a interviewé le P. Janssens. On lui a demandé raison de sa lettre et on l'a mis en demeure de se prononcer sur l'orthodoxie des théories que le bon (!!!¹¹³) M^r Ladeuze a exposées dans sa Conférence sur la Résurrection). J'apprends aujourd'hui même que le P. Janssens est fort embarrassé !!! »¹¹⁴.

¹¹² Sur Charles de T'Serclaes de Wommerson (1854-1930), ancien élève du Collège belge de Rome (1872-1880) où il conquiert un doctorat en philosophie (1874) et en théologie (1879), ainsi qu'un baccalauréat en droit canon (1879), ordonné prêtre au diocèse de Liège par Mgr de Montpellier (1880) et nommé immédiatement, à la demande de Léon XIII (dont de T'Serclaes deviendra le premier biographe), neuvième président du Collège belge de Rome (où il passera toute sa carrière ecclésiastique de 1880 à 1927), voir J. KEMPENEERS, *Le Collège ecclésiastique belge à Rome. Les présidences de Mgr de T'Serclaes (1880-1927) et de Mgr Joliet (1927-1945)*, Rome, 1982, p. 29-55, et, dans une moindre mesure, A. TISON, *Le Collège belge à Rome*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. L, 1980, p. 16-57, et plus spécialement p. 48-50. Au cours de sa longue carrière romaine, il fut successivement camérier secret (1881), chanoine honoraire de Liège (1886), prélat domestique (1888), pronotaire apostolique *ad instar participantium* (1902), consultant de la Congrégation des Études et chanoine de la basilique Saint-Pierre de Rome (1927).

¹¹³ Note du copiste, en l'occurrence, de Ladeuze...

¹¹⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Copie, de la main de Ladeuze, « d'une lettre de M. Muller, élève au Collège belge, à M. Colle, S.(.)[ous-]R.(.)[égent] au Coll.(.)[ège] du Pape, vers 15 janvier ».

Très rapidement, Ladeuze sut que ces rumeurs avaient pour origine les agissements de de T'Serclaes dans la Ville éternelle¹¹⁵ et fut informé du contenu de la campagne dirigée contre lui. Quelques jours après avoir pris connaissance du contenu de la correspondance étudiante, en effet, il reçut une longue lettre de son ancien élève Maurice Vaes, devenu depuis recteur de Saint-Julien des Belges, lui annonçant que le président du Collège belge était « en très grande effervescence par rapport à l'*approbation* donnée à [sa](votre) conférence sur la Résurrection »¹¹⁶. Cette effervescence avait deux motifs : une raison doctrinale (« vous allez jusqu'à *supposer* comme quelque chose de tout à fait certain et qui ne doit plus être discuté ou mis en doute, 'qu'il y a des inexactitudes dans le récit des Évangiles' ! Vous semblez ignorer le dogme de l'inerrance qui est quelque chose d'absolument certain dans la tradition de l'Église ! ») et une motivation plus personnelle « peut-être aussi forte, si pas plus, que la première » (« Mgr de T'Serclaes a été profondément blessé de l'attaque qui a été faite contre l'enseignement de Rome à Bonne-Espérance, par M^r Ladeuze, à la rescousse duquel vint un autre professeur ? Eux Romains qui avaient toujours laissé Louvain en paix ! ? »¹¹⁷). L'argumentaire doctrinal de de T'Serclaes était simple : le Saint-Père avait donné sans le savoir son approbation à un ouvrage contenant en germe de graves erreurs et favorisé ainsi à terme l'éclosion de toute une école condamnable, comme cela avait été le cas avec l'ontologisme. Il se devait par conséquent d'intervenir, lui, prélat romain, en donnant — Vaes présentait que ce serait la technique utilisée pour vider l'approbation de toute valeur — une explication « autorisée » de l'acte pontifical et ce, avec la complicité de dom Laurent. Interrogé sur la portée de l'acte pontifical, en effet, ce dernier se rétracterait (« je n'ai aucun doute sur la nature de la réponse de D. Laurent : 'Il aura simplement présenté la brochure au S[ain]t[-]Père (pour faire plaisir

¹¹⁵ Il n'est peut-être pas inutile de préciser que, de formation romaine, de T'Serclaes avait eu comme condisciples au Collège belge Hubert Rutten (futur évêque de Liège et l'ennemi le plus tenace de Ladeuze à Louvain), Georges Monchamp (futur vicaire général de Liège et, à ce titre, un des premiers contradicteurs de Ladeuze), Henri-Laurent Janssens (bientôt bénédictin et futur secrétaire de la Commission biblique), Jules de Becker (futur président du Collège américain de Louvain, très hostile alors à l'exégèse louvaniste)... Sans que l'on sache si ces relations ont joué un rôle dans l'affaire qui nous occupe, il est certain que le compagnonnage de ces personnalités, toutes très conservatrices en exégèse, révèle au moins une certaine tendance dans la formation de la Grégorienne à l'époque.

¹¹⁶ A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 16 janvier [1908].

¹¹⁷ *Ibid.*

à Louvain) [—] je ne sais pas s'il ira jusqu'à dire cela [—] et le Pape aura béni l'auteur comme il le fait toujours en ces circonstances' ») et ferait entendre sans complexe une autre version que celle donnée au recteur de Saint-Julien (« j'ai en tous cas répété et certifié à Mgr de T'Serclaes depuis A jusqu'à Z tout ce que D. Laurent m'a dit à *moi* sur la signification de son intervention »¹¹⁸). Vaes terminait sa lettre en recommandant à Ladeuze de surveiller la presse catholique belge, plus précisément le *Bien public*, au cas où l'on essaierait d'y accréditer l'idée que de T'Serclaes était en fait l'interprète autorisé de l'acte pontifical.

Dès qu'il eut reçu la lettre de son ancien étudiant, Ladeuze écrivit à l'archevêque, Mgr Mercier, pour l'informer de la manœuvre en cours et lui demander d'intervenir. Il disait avoir appris que « le Corresp(.)[ondant] romain du Bien Public » travaillait contre lui à Rome et que ce dernier, très probablement, enverrait sous peu une lettre au journal où, s'autorisant « prob[ablement] par un mot vague de l'un ou l'autre secrétaire de Congrégation », il déclarerait qu'à Rome, on considérerait sa conférence comme « très d[an]gereuse et que le Pape a[vait] loué l'auteur sans conn(.)[aître] la brochure, simplement p[ar]c[e] q[u]'elle lui a[vait] été présentée »¹¹⁹. Dans le brouillon de sa lettre, certains passages barrés montrent que Ladeuze hésitait sur l'origine du coup : après avoir noté spontanément au début de sa missive que l'attaque venait « de Tournay », il se demandait, une fois décrit le stratagème projeté, si ce n'était pas plutôt de Louvain (« cela ne sent-il pas [un] certain clan de Louvain ? »¹²⁰). Par ailleurs, ne retenant que les motivations personnelles de de T'Serclaes, il ramenait l'incident à un « petit tour préparé par certaines animosités eccl(.)[ésiastiques], mais peu chrétiennes », sans prendre au sérieux l'hypothèse d'une approbation factice de son écrit par les plus hautes autorités romaines¹²¹. L'intervention éventuelle de Mercier était donc sollicitée, d'après Ladeuze, moins pour défendre un cas personnel (« une petite humil(.)[iation] en plus ne m'effraie pas très fort »¹²²) que pour préserver l'Université et ménager les étudiants. Il serait facile à l'archevêque de couper court à la « petite vengeance » de de T'Serclaes (Ladeuze, nouvelle preuve de ses très bonnes relations avec Mercier, osait

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*, Brouillon de lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain] « vers le 18 janvier » [1908].

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

suggérer lui-même la technique à employer¹²³...) en donnant ordre au *Bien Public* de ne rien publier sur Louvain sans le *placet* de Malines.

Mercier devait agir immédiatement dans le sens indiqué par Ladeuze¹²⁴, et il ne semble pas que le *Bien public* ait jamais publié quoi que ce soit sur l'affaire. Mais les choses n'en restèrent cependant pas là, ni à Rome, ni en Belgique. A Rome, où il avait entre-temps appris que l'effervescence de de T'Serclaes avait été provoquée par une lettre de dénonciation de J. Van der Meersch¹²⁵, professeur d'exégèse au grand séminaire de Bruges et premier contradicteur de Ladeuze dans l'affaire du *Magnificat*¹²⁶, Maurice Vaes s'était efforcé de limiter les nuisances du président du Collège belge à Rome. N'ayant pas revu ce dernier depuis le début de l'affaire, il avait cependant eu un entretien avec dom Laurent et avait « provoqué de *sa part* la réponse qu'il doit faire aux difficultés de de T'Serclaes si elles lui sont proposées »¹²⁷. Il ne dut pourtant pas réussir par la suite à calmer les ardeurs du très orthodoxe président du Collège belge¹²⁸, car dans la lettre par laquelle Mercier demandait à Ladeuze de revoir son mandement de carême de 1908 relatif au modernisme (le 16 février), il apprit à ce dernier que l'homme continuait à « s'agiter » et qu'il allait envoyer à celui-ci « un salutaire avertissement »¹²⁹. Et en Belgique, pas plus qu'à Rome, les lettres de dom Laurent n'avaient rasséréiné Ladeuze.

¹²³ « Je me permets de soumettre très simp[lemen]' cette idée à V(.)[otre] É(.)[minence.] Je la prie à l'avance de m'excuser. Si ma demande est indiscrete, qu'elle Lui soit seul[emen]' une preuve de la confiance que j'ai placée en Elle » (*ibid.*).

¹²⁴ *Ibid.*, Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 21 janvier 1908 : « j'ai aussitôt averti M. Verspeyen et il m'a donné l'assurance que rien ne lui est encore arrivé, et que, en tout état de cause, rien ne sera publié sans mon approbation ».

¹²⁵ *Ibid.*, Copie, de la main de Ladeuze, d'une lettre de Vaes à Cauchie, Rome 27 janvier [1908].

¹²⁶ Cfr *supra*, p. 681-683.

¹²⁷ A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Copie, de la main de Ladeuze, d'une lettre de Vaes à Cauchie, Rome 27 janvier [1908].

¹²⁸ Dans une lettre adressée à Cauchie, Vaes écrivait sur un ton humoristique à ce propos : « Vous pouvez apprendre aussi à M.[onsieur] L(.)[adeuze] que tous les élèves du Collège belge à part Cerfaux (Tournai) et Balthasar (maintenant votre collègue) sont modernistes. Pauvre Mgr de T'S(.)[erclaes], et dire qu'il est dans une quiétude parfaite quant à leur orthodoxie » (*ibid.*).

¹²⁹ *Ibid.*, Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 16 février 1908 : « J'ai appris [surcharge de Ladeuze : 'de M. l'abbé Pelzer, D^r de l'Inst.[itut] de S. Thomas, en ce moment à S. Julien des Belges'] que Mgr de T'Serclaes continue à s'agiter. Je vais lui envoyer un salutaire avertissement ».

Dès la fin de l'année 1907, donc indépendamment des entreprises romaines de de T'Serclaes, la situation de Ladeuze dans son diocèse s'était considérablement dégradée, tandis qu'à la réunion des évêques du 3 mars 1908, son enseignement allait être à nouveau mis en cause¹³⁰. Le 31 décembre, l'évêque de Tournai avait réuni au grand séminaire tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, enseignaient des matières à connotation théologique : non seulement les professeurs du grand et du petit séminaire, mais aussi l'inspecteur diocésain de l'enseignement de la religion, à charge pour lui de veiller à l'application des directives épiscopales dans l'ensemble du ressort sur lequel il avait juridiction. L'origine de cette réunion était étrangère à Ladeuze, mais elle le touchait indirectement : un *monitum* avait été adressé de Rome à Tournai, à la suite d'une dénonciation faite par un religieux augustin de Kain contre un professeur de collège « qui avait lâché le sens littéral des 1^{ers} chap. de la Genèse »¹³¹. Les consignes épiscopales étaient claires : tous devaient « être conservateurs — enseigner [le] sens littéral des premiers chapitres de la genèse [*sic*] — [l']authenticité immédiate du IV^e Év(.)[angile,] etc.[,] etc. »¹³². L'enseignement des prophéties messianiques était réservé au grand séminaire et la lecture ordinaire de la *Revue biblique* était interdite partout, sauf pour les professeurs de théologie. La conférence de Ladeuze sur la résurrection du Christ, c'était bien, avait concédé Monseigneur, mais uniquement du point de vue d'où l'auteur s'était placé — c'est-à-dire, dans l'esprit de Walravens, du point de vue apologétique ; pour le reste, il n'entendait nullement que la question soit traitée de la sorte dans les collèges. Lors de la nouvelle assemblée épiscopale de mars 1908, par ailleurs, « certains » évêques — au nombre desquels on peut certainement ranger Walravens et Rutten, et peut-être le très romain Heylen — jugèrent nécessaire une « nouvelle sortie » contre Ladeuze, lui reprochant à nouveau de « ne lire que les ouvrages protestants »¹³³. Si Mercier, dénonçant les démarches intempestives de de T'Serclaes à Rome, réussit à défendre la position de son protégé en arguant du fait que les catholiques n'avaient qu'à produire davantage et — comme les jésuites au temps de l'humanisme — qu'il fallait lire ses ennemis pour les réfuter, il faut bien reconnaître

¹³⁰ Voir ici *ibid.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Une note de synthèse de Ladeuze résumant certains faits liés à son activité exégétique et rédigée à l'occasion de la réunion des évêques du 5 mars 1908.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*

que l'ensemble de ces événements ne prêtaient guère à l'optimisme. On peut se demander si les démarches de de T'Serclaes et les nouvelles accusations épiscopales n'ont pas signifié pour Ladeuze la fin des illusions quant à une acclimatation « naturelle » de la critique dans l'Église. Si ce n'est pas le cas, comme semble le suggérer l'interprétation minimaliste qu'il fait initialement de la campagne romaine de de T'Serclaes (un « petit tour préparé par certaines animosités eccl[esiastiques], mais peu chrétiennes »¹³⁴), la suite des événements allait sans doute l'en convaincre. C'est que, parallèlement aux péripéties que nous venons de rapporter, s'était développée ce qu'on appela d'emblée l'« affaire Batiffol », affaire que Ladeuze prit très au sérieux¹³⁵.

B. Le temps de la prudence (1908-1909)

Après l'approbation donnée par le cardinal Rampolla à son article relatif à la résurrection et la bénédiction pontificale transmise par dom Laurent Janssens, Ladeuze a nourri un bref moment l'illusion que Rome faisait clairement la distinction entre le groupe des progressistes auquel les professeurs de Louvain se rattachaient et le clan des modernistes sympathisants de Loisy. Fort des nouvelles qui lui parvenaient de Rome, il contre-attaqua alors immédiatement en invoquant cet appui des plus hautes autorités de l'Église devant les étudiants de Louvain, que les flux et reflux de la question biblique avaient pu désorienter, et face l'évêché de Tournai, qu'il avait toujours ressenti tiède et hésitant à son égard. L'espoir fut cependant de courte durée car, tandis que Ladeuze savourait son éphémère victoire, un nouveau drame se tramait dans l'ombre, qui bientôt éclata publiquement comme une bombe : Batiffol, le recteur progressiste de Toulouse, un des modèles intellectuels, avec Lagrange, des études critiques catholiques aux yeux de Ladeuze, était destitué. Malgré certaines lectures « optimistes » des événements mises en circulation, Ladeuze interpréta la condamnation de Batiffol comme un possible désaveu doctrinal de l'école progressiste et renonça, comme il s'en ouvrit à Lagrange, à publier un article sur l'Évangile de Matthieu qu'il préparait pour la *Revue biblique*. Ce

¹³⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Brouillon de lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain] « vers le 18 janvier » [1908].

¹³⁵ *Ibid.*

renoncement particulier doit sans doute être interprété comme un renoncement à toute publication « compromettante » et pose la question de la signification des années 1908-1909 dans la carrière de Ladeuze : s'agit-il, comme Coppens le suggère, d'une période d'accalmie et de sérénité, obtenue grâce à l'appui inconditionnel apporté par Mercier à l'école critique de Louvain ? En fait, si Mercier a effectivement joué un rôle considérable pour atténuer les excès de la répression antimoderniste, le calme, pour Louvain comme pour Ladeuze, n'était qu'apparent.

1. La destitution de Mgr Batiffol (Noël 1907) : la fin des illusions

Pour rappel, Mgr Batiffol, qui présidait aux destinées de l'Institut catholique de Toulouse depuis 1898, avait été amené à quitter discrètement sa charge de recteur au cours des vacances de Noël 1907, dans des conditions qui provoquèrent à l'époque la stupéfaction générale : il fut rappelé dans son diocèse d'origine par l'archevêque de Paris, sans que l'on connaisse très bien les circonstances ayant présidé à ce limogeage grossièrement maquillé en mutation¹³⁶. En toute hypothèse, ce départ faisait suite à la mise à l'Index, le 16 juillet 1907, de son ouvrage sur *L'Eucharistie*, mesure qui ne devait cependant être rendue officielle que bien des années plus tard (le 2 janvier 1911), initialement de façon à permettre à l'auteur de corriger ses erreurs avant le prononcé éventuel du jugement. En réalité, l'affaire, si affaire il y eut, vint moins du départ du recteur que de l'absence d'explication claire sur les raisons qui l'avaient motivé : tandis que l'archevêque de Toulouse laissait entendre que la décision était venue sur injonction formelle de Rome, l'officieuse *Corrispondenza romana* affirmait qu'après *Pascendi*, les évêques protecteurs avaient spontanément conclu à la nécessité du départ de Batiffol, conclusion que n'avait pu que partager le Saint-Siège. Dans l'ensemble, les premiers historiens de l'affaire ont eu tendance à considérer, de façon lointaine, que la destitution

¹³⁶ Sur cette affaire compliquée le travail de base reste, pour rappel, celui de M. BÉCAMEL, *Comment Monseigneur Batiffol quitta Toulouse, à la Noël 1907*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXII, 1971, p. 258-288, et t. LXXIV, 1973, p. 109-138, à éclairer par A.G. MARTIMORT, *A propos du départ de Toulouse de Mgr Batiffol*, *ibid.*, t. LXXXIV, 1983, p. 198-216. Voir également la correspondance publiée : M. BÉCAMEL, *Une lettre de Mgr Batiffol à dom Laurent Janssens O.S.B.*, *ibid.*, t. LXXV, 1974, p. 283-286, et J.-P. INDA, *Du « Brigandage de Toulouse » à celui de Bayonne. Correspondance inédite de Mgr Batiffol avec l'abbé Annat*, *ibid.*, t. LXXXI, 1980, p. 267-291. La biographie de référence de J. RIVIÈRE, *Monseigneur Batiffol (1861-1929)*, Paris, 1929, n'est ici, au chapitre *Retraite*, p. 56-79, d'aucune utilité.

avait été motivée par des questions doctrinales et qu'elle avait été ordonnée de Rome. Et ils ont eu tendance à admettre, de façon prochaine, que les défauts de caractère de Batiffol, qui lui avaient valu l'opposition d'une partie des professeurs et de l'archevêché, ainsi que ses attaches avec l'Université et ses idées « libérales », qui lui avaient attiré de sérieuses oppositions dans la bonne société toulousaine, n'avaient pas été étrangers à ses difficultés. Quoi qu'il en soit, la destitution de Batiffol inquiéta sérieusement Ladeuze, et il n'est pas sans intérêt de retracer ici la perception qu'il en eut à travers les informations reproduites dans la presse ou transmises par ses correspondants romains et français. Parallèle aux difficultés soulevées à propos de l'article sur la résurrection, l'affaire Batiffol acheva de convaincre Ladeuze de se tenir définitivement sur ses gardes et d'éviter désormais les publications « scabreuses ».

a. Dans la presse : des jugements contradictoires, mais significatifs

Dès que la nouvelle de la destitution fut connue en France, Ladeuze fut informé des événements et suivit l'affaire de très près, comme en témoignent trois coupures de presse conservées dans son dossier « Affaire Batiffol ». Ces trois informations, partiellement contradictoires, illustrent parfaitement l'ambiguïté qui enveloppa aussitôt le départ du recteur de Toulouse et laissent deviner la perplexité qui dut envahir Ladeuze en ces circonstances : Batiffol n'était-il pas, avec Lagrange, un des chefs de file de l'école critique et sa destitution ne constituait-elle pas la preuve éclatante que ce qui était condamné à Rome, c'était bien la méthode historique elle-même, non moins que ses excès ? Encore fallait-il précisément que la condamnation vînt de Rome. Or, si deux des trois articles parus dans la presse belge fin décembre 1907-début janvier 1908 insistaient pour dégager la responsabilité du Saint-Siège, l'article français paru dans *Le Figaro* dès le 27 décembre 1907 donnait, lui, une relation beaucoup plus circonstanciée des événements, où Rome était impliquée. Fallait-il donner foi au *Bien public*, pour qui, à la suite de la *Corrispondenza romana* de Benigni, Rome n'était pas liée à la démission du recteur de Toulouse¹³⁷, ainsi qu'au *Patriote*, qui estimait inexact d'affirmer que le Saint-Père, qui s'était simplement contenté selon lui « d'approuver l'acte spontané des

¹³⁷ A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Coupures de presse : *Précision*, dans *Le Bien public*, 31 décembre 1907.

évêques », ait joué un rôle quelconque dans l'affaire¹³⁸ ? Ou fallait-il suivre *Le Figaro*, dont l'interprétation était nettement moins bénigne quant au rôle du Saint-Siège et au caractère doctrinal du dossier ?

S'il faut certes prendre avec beaucoup de précautions les données publiées par le *Figaro* sous le titre *Révocation du recteur de l'Institut catholique de Toulouse*, l'article nous informe cependant sur la version des faits mise en circulation immédiatement après qu'ils se soient produits et qui fut celle reçue en premier lieu par Ladeuze¹³⁹. Pour le *Figaro*, la décision avait été prise par les évêques protecteurs, mais conformément à la volonté du Saint-Siège. Le problème n'était en réalité pas neuf : deux ans auparavant, disait l'article, soit avant *Pascendi*, les évêques avaient déjà décidé de se défaire de Batiffol et avaient pour ce faire prononcé la dissolution de l'Institut. Si le recteur avait accepté à l'époque de partir, on aurait nommé un successeur, suppléé aux professeurs défaillants et personne n'y aurait rien vu. Mais les professeurs contestés décidèrent de rester et Batiffol ne trouva rien de mieux à faire, dans ce contexte, que de publier son ouvrage sur l'eucharistie. Apprenant que l'ouvrage avait été mis secrètement à l'Index avec demande à l'auteur de le retravailler, les évêques auraient alors décidé de sévir et, lors d'une réunion tenue le mois précédent, auraient arrêté le principe de la liquidation de Batiffol. Pour ne pas froisser l'intéressé, il aurait d'abord été admis de lui laisser achever l'année scolaire, mais les événements s'étaient ensuite précipités : trois professeurs mécontents s'étaient adressés au Vatican et quelques semaines plus tard, l'archevêque de Toulouse avait reçu de Rome l'ordre de ne pas surseoir à la liquidation immédiate. Mgr Mignot accepta alors d'avoir un entretien avec l'intéressé et de lui demander sa démission, ce qu'il fit, non sans avoir reproché au recteur sa dureté à l'égard de Loisy et de ses autres collègues suspectés, comme Laberthonnière. Devant le refus de l'intéressé de démissionner, et toujours pour lui éviter une situation inconfortable, on imagina de le faire rappeler à Paris par son ordinaire. Et le journal de

¹³⁸ *Ibid.*, Coupures de presse : *Notes romaines*, dans *Le Patriote*, 7 janvier 1908.

¹³⁹ Comme le montre très bien une lettre de Mgr Vaes datée du 29 décembre et fournissant à Ladeuze les informations romaines demandées sur l'affaire : c'est avec l'article du *Figaro* qu'il fut informé et qu'il se mit alors en quête de renseignements (cfr *ibid.*, Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907]).

conclure, non sans une pointe de satisfaction contenue, par un proverbe de circonstance : « un pur trouve toujours un plus pur que lui qui l'épure »¹⁴⁰.

*b. Les correspondants de Ladeuze : « le grand motif est donc bien doctrinal et vise la tendance »*¹⁴¹

Sans attendre que les précisions de la presse belge dont nous avons parlé parviennent de Rome au début de l'année 1908, Ladeuze avait écrit immédiatement à son correspondant romain habituel, Mgr Vaes — sa réponse est datée du 29 décembre, soit deux jours à peine après l'article du *Figaro* —, et à son ami parisien Jean-Baptiste Chabot¹⁴² — qui, ignorant tout de l'affaire, fut cependant plus lent à répondre —, pour leur demander à chacun un maximum d'informations sur l'affaire. Pour Mgr Vaes, l'origine du coup était sans aucun doute romaine et d'ordre doctrinal : « d'après les renseignements que j'ai pu avoir — on a parlé assez bien ces derniers temps de la démission imposée par Rome à Mgr Batiffol — cette mesure a été motivée exclusivement par la condamnation doctrinale de son ouvrage sur l'Eucharistie »¹⁴³. A l'origine de cette condamnation de l'ouvrage de Batiffol se trouvait une campagne entamée deux ans auparavant par le Père Billot, professeur de théologie dogmatique au Collège romain et futur consultant au Saint-Office, bientôt relayée par un certain Père

¹⁴⁰ *Ibid.*, Coupures de presse : *Révocation du recteur de l'Institut catholique de Toulouse*, dans *Le Figaro*, 27 décembre 1907.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² Jean-Baptiste Chabot est né à Vouvray le 16 février 1860 et est décédé le 7 janvier 1848. Ordonné prêtre en 1885, il suivit à Louvain les cours d'orientalisme, surtout auprès des professeurs Hebbelynck et Forget, et conquit sa maîtrise en théologie avec une thèse consacrée à saint Isaac de Ninive (1892). Auteur d'une œuvre abondante dans le domaine de l'orientalisme, il fut, avec Hyvernat et Forget, un des fondateurs du *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, qui publiait des textes originaux de Pères coptes, syriaques, arabes et arméniens avec une traduction latine (cfr ci-dessous, l'Épilogue, les p. 919 et sv.). Membre de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres (1917), il fut chargé par l'Institut de France de la publication du *Corpus inscriptionum semiticarum* et par le Gouvernement général de l'Algérie du *Recueil des inscriptions libyques*. Cfr G. BARDY, *Chabot (Jean-Baptiste)*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 855, et G. RYCKMANS, *Centenaire de Jean-Baptiste Chabot, S. Th. D. et M. (1860-1960). Souvenirs de ses années de jeunesse*, dans *Annuaire nuntia lovaniensia*, t. XVI, p. 111-153. Pour information, les archives Jean-Baptiste Chabot sont conservées à l'Université catholique de Louvain, au Service des archives de l'Université à Louvain-la-Neuve. Cfr F. MIRGUET, *Papiers Jean-Baptiste Chabot* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Archives de l'Université [AUL], t. IV), Louvain-la-Neuve, 1985.

¹⁴³ A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [sic] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907].

Beneponsiere O.P. [?]. La campagne — dont dom Laurent Janssens s'était sans doute fait l'écho auprès de Ladeuze dès novembre 1907 en parlant, à propos de Batiffol, de « son déplorable livre sur l'Eucharistie »¹⁴⁴ — aboutit à la mise à l'Index de l'ouvrage à la fin de l'année académique 1906-1907 ou au début de 1907-1908, et la décision fut aussitôt communiquée aux évêques du Midi. Il leur fut alors assuré qu'elle serait gardée secrète aussi longtemps que Mgr Batiffol serait recteur, ce qui, notait Maurice Vaes, signifiait qu'« on semblait donc prévoir comme possible qu'il ne [le] fût bientôt plus ! »¹⁴⁵. Sur ces entrefaites, vers fin octobre-début novembre, Rome fit savoir aux évêques protecteurs de l'Institut qui devaient se réunir incessamment, qu'ils auraient à prendre une décision concernant le recteur. Ne comprenant pas qu'il s'agissait d'une invitation implicite à remercier Batiffol, les évêques le maintinrent, au grand étonnement de Rome, qui se fit alors comprendre tout à fait clairement et imposa véritablement sa démission. Vaes notait cependant que l'on attribuait la « ténacité » de Rome dans ce dossier « bien plus à l'action d'un ensemble d'inimitiés et de rancunes aristocratiques et ecclésiastiques que Batiffol a[vait] eu le malheur de s'attirer par un mauvais caractère et ses intempérances de langage, qu'au zèle objectif des gardiens de la foi de l'Église »¹⁴⁶. Ténacité, certes, mais pas motivation fondamentale, car il concluait immédiatement après : « Le grand motif est donc bien doctrinal et vise la tendance ! Hélas, ce ne sera pas la dernière victime, à voir le zèle religieux et la flamme mystique qui animent certains personnages. Il paraîtrait qu'U(.)[mberto] Benigni commence à trahir ses anciens amis ! »¹⁴⁷.

Quant à Chabot, la lettre de Ladeuze le surprit ignorant de tout et les quelques informations qu'il put rassembler en cette période de vacances académiques ne firent d'abord que confirmer sommairement les dires de Mgr Vaes quant au rôle joué par la personnalité de Mgr Batiffol dans cette affaire : « J'ai recueilli de vagues renseignements desquels il résultait que le caractère du Monsieur qui s'était rendu impossible par son *autoritarisme* était pour beaucoup dans la décision. On a profité de

¹⁴⁴ *Ibid.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 20 novembre 1907.

¹⁴⁵ *Ibid.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [sic] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907].

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ *Ibid.*

quelques difficultés pour le congédier avec plaisir »¹⁴⁸. Une dizaine de jours plus tard, Chabot fit parvenir à Ladeuze, par l'intermédiaire de Cauchie, qui était invité à lui en faire part, une série de détails complémentaires qui recoupaient largement les informations de Vaes, mais qui apportaient également, sur certains points factuels, des lumières nouvelles¹⁴⁹. Au départ, à l'occasion de la rentrée académique, Rome avait demandé au recteur de fournir un rapport sur l'enseignement à Toulouse et sur ses sentiments vis-à-vis du modernisme. Peu après, tandis que Batiffol recevait une lettre disant que son rapport était satisfaisant, l'archevêque de Toulouse se voyait adresser une missive — qu'on l'accusait d'avoir lui-même provoquée — disant que « le S(.)[aint-Père verrait 'sans déplaisir' un changement de recteur »¹⁵⁰. Communiquée aux évêques de la région, la missive donna lieu à conciliabule et on décida d'écrire à Rome pour savoir si elle exprimait un ordre formel ou un simple conseil. Rome, « qui compte sur la platitude des év(.)[êques] français » fit une réponse diplomatique, mais qui ne souffrait pas de problème d'interprétation : « 'ce n'est pas un ordre, reproduit Chabot, mais la conscience des évêques encourra la responsabilité du bien qui ne se fait pas et du mal qui pourrait se faire' »¹⁵¹. A ce mot de « responsabilité », l'immense majorité des évêques déclara, toujours d'après Chabot, n'en pouvoir endosser aucune et conçut l'ingénieux stratagème de faire rappeler celui qui refusait de donner sa démission de Toulouse, par son ordinaire, l'archevêque de Paris. Et Chabot d'ajouter, non sans un certain plaisir, semble-t-il :

« Mgr Duchesne en apprenant la chose n'a pu s'empêcher de dire : 'Batiffol est un homme extraordinaire : chaque fois qu'il a mal agi, il en a tiré profit ; et pour une fois qu'il a bien agi, il en est victime !' — Tout le monde blâme le procédé ; mais chacun est heureux de constater que la victime ne l'a pas volé et ce ne sont que de justes représailles à l'égard de celui qui espérait se mettre à l'abri en censurant et dénonçant ses confrères »¹⁵².

¹⁴⁸ *Ibid.*, Lettre de Chabot à Ladeuze, 4 janvier 1908.

¹⁴⁹ *Ibid.*, Copie, de la main de Ladeuze, d'un extrait de lettre de Chabot à Cauchie, s.l., 18 janvier 1908.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*

On notera que ces détails fournis par Chabot seront partiellement confirmés par Vaes à la fin janvier¹⁵³, mais que dans la mesure où nous ignorons les sources respectives des deux témoins — et donc leur degré d'indépendance —, il est difficile d'en tirer argument pour confirmer la valeur de leur témoignage.

c. L'interprétation de Ladeuze

Quoi qu'il en soit des faits eux-mêmes, Ladeuze paraît bel et bien en avoir pratiqué une lecture « pessimiste », considérant comme vraisemblable que la destitution de Batiffol ait été réclamée par Rome, qu'elle ait été prononcée avec l'assentiment de la majorité des évêques protecteurs et qu'elle ait eu des motivations essentiellement doctrinales. A peu près en même temps qu'il recevait ses correspondances étrangères, en effet, Ladeuze a noté ses impressions sur l'affaire à travers la copie qu'il prenait pour ses archives d'un article du *Bulletin de la semaine*, qui, à ses yeux, interprétait de façon bien irénique les malheurs de l'infortuné Toulousain. En fait, le *Bulletin* disait reproduire une lettre envoyée de Toulouse par un « groupe d'amis de Mgr Batiffol » et entendait « protester contre des affirmations erronées » parues dans la presse (notamment dans *Le Figaro*)¹⁵⁴. L'article faisait tout d'abord valoir qu'il était peu vraisemblable que le départ de Mgr Batiffol ait été imposé, voire simplement suggéré, par Rome, dans la mesure où Merry del Val avait, le 12 août encore, assuré ce dernier de la satisfaction du Souverain Pontife à son endroit et que, le 28 novembre, le Saint-Père lui avait fait renouveler la même assurance. Ensuite, l'article contestait que l'« exécution » de Mgr Batiffol ait été décidée par les évêques protecteurs du Midi, plusieurs ayant dit ou écrit qu'ils regrettaient profondément les événements de Toulouse et qu'ils avaient été stupéfaits en apprenant, comme tout le monde, l'information par les

¹⁵³ Dans une lettre adressée à Cauchie et dont Ladeuze résumera le propos en ces termes : « Livre à l'index [*sic*] en 1907. [Rome] Aurait demandé de rectifier 3 propos(.)[itions] (lettre de Satolli) dont l'une concernant S. Paul et l'Euchar(.)[istie.] Bat(.)[iffol] n'a satisfait qu'à moitié à ce sujet. En suite de cet état de ch(.)[oses], des influences de Rome et du peu de sympathie dont B(.)[atiffol] jouit d[an]s l'épiscopat du midi (m.)[ême de la part de] Mgr Mignot, il avait été décidé par celui-ci qu'on le démissionnerait à fin [de l'] a(.)[nnée] 1907-1908[.] C'est alors que Rome est intervenue plus explicitement et que l'épiscopat du midi [*sic*] a demandé à B(.)[atiffol] de vouloir bien donner sa démission. Celui-ci s'y étant refusé, [il] a été rappelé par son ordinaire ». *Ibid.*, Copie, de la main de Ladeuze, d'une lettre de Vaes à Cauchie, Rome 27 janvier [1908].

¹⁵⁴ *Ibid.*, Réflexions de Ladeuze au sujet d'un article du *Bulletin de la semaine* du 15 janvier 1908 relatif à l'affaire Batiffol.

journaux : l'article citait notamment le discours de rentrée de l'archevêque d'Auch, très favorable au recteur. Enfin, il était faux que trois professeurs aient envoyé à Rome, vers le 12 novembre, une lettre de dénonciation qui aurait amené Rome à agir immédiatement : tous les professeurs en fonction avaient démenti le propos et l'un d'entre eux avait même fait campagne dans la presse en demandant que l'on donne un maximum de publicité à ses dénégations. Il en résultait pour le *Bulletin* que toutes les explications données antérieurement par la presse étaient défectueuses et que la réalité était en fait beaucoup plus simple. Mgr Batiffol, à qui on ne pardonnait pas ses sympathies pour l'Université, savait qu'une campagne — où l'encyclique *Pascendi* était perfidement utilisée contre lui — était en cours et il n'ignorait pas que l'archevêque de Toulouse n'était pas en mesure de le couvrir : « d[an]s ces conjonctures et pour ces motifs, Mgr B(.)[atiffol], sans avoir, à aucun moment, refusé une démission que personne ne lui réclamait, a cru devoir demander à être relevé de ses fonctions et à rentrer dans le diocèse de Paris, son diocèse d'origine »¹⁵⁵. Et l'article concluait : « à chacun maintenant de comprendre à qui incombe réellement la responsabilité de cette regrettable affaire »¹⁵⁶.

Pour Ladeuze, cette présentation des choses posait un certain nombre de problèmes, et sa copie de l'article en question était ponctuée de commentaires très critiques. Ainsi, à propos du changement d'attitude que supposait l'intervention de Rome dans la démission de Batiffol, Ladeuze notait le caractère aléatoire des mots « pas vraisemblable », comme si ces mots avaient encore un sens ici (« singulière expression après le fait »¹⁵⁷). Au sujet du comportement des évêques protecteurs, il soulignait que les regrets de « plusieurs » prélats n'empêchaient pas « la majorité des autres » d'être d'accord avec la mesure de destitution et que la surprise de certains évêques favorables à Batiffol pouvait s'expliquer tout simplement par leur absence à la réunion qui avait été fatale à Batiffol. L'article du *Bulletin* évoquait un discours de rentrée élogieux pour ce dernier dans le chef de l'archevêque d'Auch, mais à y regarder de plus près, Ladeuze se demandait s'il s'agissait bien de « l'éloge de B(.)[atiffol] »¹⁵⁸. Sans multiplier les

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Cfr la *Chronique de l'Institut catholique*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1907, p. XV-VII, le *Discours de Mgr l'Archevêque d'Auch*. A lire ce texte, on serait bien en peine d'y voir un éloge

exemples¹⁵⁹, il est clair que de son observatoire louvaniste, Ladeuze n'accordait guère de crédit à l'article du *Bulletin*. Il faisait observer *in fine* que, dans un premier temps, le chroniqueur avait écarté la responsabilité de Rome, alors que dans un second temps, il avait nié celle des évêques protecteurs. Il semble que, pour Ladeuze, cette double disculpation cachait mal une volonté de s'en prendre à l'archevêque de Toulouse lui-même (« ne vise-t-on pas [l']arch[evêque] de Toulouse ? »), et pour des raisons qui ne concernaient pas nécessairement le cas Batiffol. Le fait que Ladeuze ait relaté en note l'incident Calvet, du nom d'un professeur de l'Institut catholique favorable au système universitaire et démis pour ce motif par l'archevêque, plaidait pour lui en ce sens : l'article visait moins à sauver Batiffol qu'à compromettre le chancelier de l'Institut et il ne fallait donc pas s'y fier.

Quoi qu'il en soit des faits constitutifs de l'affaire Batiffol et de leur reconstitution plus ou moins fidèle par Ladeuze, ce qui est certain, c'est que ce dernier a interprété sa destitution comme un coup d'arrêt donné par Rome aux études critiques et qu'il a probablement décidé, en conséquence, de cesser toute publication à risques, c'est-à-dire, concrètement, toute publication dans le domaine de l'exégèse néo-testamentaire, voire dans le domaine de la patristique touchant de trop près à la critique biblique. Si nous n'avons trouvé aucune trace d'une décision formelle en ce sens, deux indices nous permettent cependant de l'admettre sans trop de difficultés : sa bibliographie, dont l'analyse trahit un changement de perspective, et une correspondance avec Lagrange au cours de la première moitié de 1908, qui nous le montre renonçant à un article destiné à la *Revue biblique* pour des raisons manifestement doctrinales. En ce qui concerne ses publications, d'une part, Ladeuze n'a publié, au cours des années 1908-1909, que quatre

de Batiffol. S'adressant officiellement au chancelier de l'Institut, l'archevêque de Toulouse, et à « Messieurs », les autres évêques protecteurs, Mgr d'Auch n'avait eu qu'une parole ambiguë à l'adresse du recteur. Tandis qu'il évoquait l'encyclique *Pascendi*, qui avait « frappé justement d'orgueilleux novateurs » et qu'il vantait le « rigorisme doctrinal » traditionnel de la maison, il avait tenu, citant un discours de Batiffol lui-même, à rappeler son attachement à la rigueur dogmatique et son esprit de soumission à l'Église. Mais il n'était nulle part question des principes critiques auxquels adhérerait ce dernier et l'invocation des propres idées du recteur en matière d'obéissance pouvait très bien n'être qu'une invitation à accepter docilement la destitution prochaine... D'où la question de Ladeuze : était-ce bien un éloge, et un éloge de Batiffol ?

¹⁵⁹ Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [sic] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Réflexions de Ladeuze au sujet d'un article du *Bulletin de la semaine* du 15 janvier 1908 relatif à l'affaire Batiffol.

articles : sa contribution sur Caius de Rome pour les *Mélanges Godefroid Kurth*¹⁶⁰, une notice biographique pour l'*Annuaire* de l'Université suite au décès de Mgr Lamy¹⁶¹ et deux articles pour la *Catholic Encyclopedia* consacrés à l'Épître aux Éphésiens (sur lequel il avait déjà publié antérieurement) et à Mgr Goossens (décédé depuis peu)¹⁶². A y regarder de plus près, il ne s'agit que d'écrits de circonstance, sans grand intérêt et parfaitement inoffensifs, d'autant que le seul qui pourrait échapper à ce jugement (*Caius de Rome, le seul Aloge connu*) était en fait déjà dans ses cartons en 1907, au moment de la rédaction de son article sur le IV^e Évangile¹⁶³. D'une lettre de Lagrange de juillet 1908, d'autre part, il ressort que Ladeuze avait fait part au directeur de la *Revue biblique*, sans doute en début d'année déjà, de sa décision irrévocable de ne pas publier un article en projet sur l'Évangile de saint Matthieu. Les raisons de ce renoncement étaient doctrinales et, d'après ce qui en transparaît dans la réponse de Lagrange, liées partiellement au moins à son « dernier » article, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, celui consacré à la résurrection :

« Vraiment, il m'en coûtait beaucoup de vous rendre votre liberté au sujet de S(.)[aint] Matthieu, et c'est pourquoi j'ai tant attendu pour vous répondre. Pourtant je ne puis me dissimuler à moi-même la gravité de vos raisons, et je ne veux pas insister outre mesure. Mais j'ose espérer que vous me dédommageriez par quelque bel article. Le dernier [il doit s'agir de l'article sur la résurrection] ne me paraît pas avoir fait l'impression que vous pensez »¹⁶⁴.

S'il n'était question, chez Lagrange, que d'impressions négatives laissées par ce dernier article — Ladeuze devait sans doute lui avoir rapporté les « essais de Mgr Tserclaes pour provoquer [...] [la] désapprobation de Rome »¹⁶⁵ contre lui —, il nous paraît clair que, dans l'esprit de ce dernier, ces essais étaient indissociables de l'affaire Batiffol : s'il a rangé, dans ses archives personnelles, les deux événements dans un seul et même dossier, c'est bien que, pour lui, ils étaient liés, non seulement

¹⁶⁰ P. LADEUZE, *Caius de Rome, le seul Aloge connu*...

¹⁶¹ ID., *Notice sur la vie et les travaux de Monseigneur Lamy*...

¹⁶² ID., *Ephesians, Epistle to the*, dans *The Catholic Encyclopedia*, t. V, New York, 1909, p. 485-490, et Goossens, *Pierre-Lambert*, *ibid.*, t. VI, New York, 1909, p. 648.

¹⁶³ Cfr ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin*..., p. 11.

¹⁶⁴ A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908.

¹⁶⁵ *Ibid.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [sic] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 ».

chronologiquement, mais également logiquement, l'affaire Batiffol ayant sans doute achevé de le convaincre d'interpréter avec beaucoup de circonspection la réception romaine de son écrit. Ce qui, en toute hypothèse, est incontournable, c'est que Ladeuze a, peu de temps après l'affaire Batiffol, renoncé à publier un article pour des raisons dogmatiques et qu'il n'a plus rien produit, par la suite, qui mérite la qualification de « travail scientifique »¹⁶⁶. Ceci nous conduit tout naturellement à débattre des conclusions de Coppens, qui voit dans les années 1908-1909 une période d'accalmie où, grâce à Mercier, les exégètes de Louvain trouvèrent enfin la paix¹⁶⁷. Ce débat est d'autant plus justifié que, dans la lettre qu'il adresse à Ladeuze à la mi-1908, précisément, Lagrange estime effectivement que la situation se calme sur le front biblique et qu'il associe à ce fait l'action de Mercier :

« D'ailleurs depuis quelques semaines, on dirait que les choses se tassent un peu. Pour ma part je suis beaucoup plus rassuré, et je suis persuadé que de plus en plus on fera le départ des modernistes — puisque c'est le terme —, et ceux qui travaillent du meilleur de leur cœur pour l'honneur de l'Église. Il me semble que votre archevêque est appelé à jouer un rôle important dans l'avenir. Plût à Dieu qu'il devienne pape ! »¹⁶⁸.

2. Les années 1908-1909 pour Ladeuze : *accalmie après l'orage ou calme avant la tempête ?*

Pour Coppens, à qui Lagrange donne apparemment ici raison, les deux dernières années de professorat de Ladeuze ont été une période d'accalmie avant la nomination au rectorat — nomination qu'il semble considérer comme une simple formalité¹⁶⁹ —, et cela grâce à Mercier. A la suite de Ladeuze, dont les articles sur le IV^e Évangile et la résurrection visaient à défendre un usage modéré de la critique, à la suite de deux élèves de Ladeuze, Honoré Coppieters et Ernest Van Roey, qui, l'un en néerlandais et l'autre

¹⁶⁶ Pour rappel, l'article sur les aloges, paru en 1908, était déjà rédigé en 1907 (cfr *supra*, p. 637-638).

¹⁶⁷ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 71-72.

¹⁶⁸ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908.

¹⁶⁹ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 79-85.

en français, avaient plaidé de même pour la méthode historique¹⁷⁰, Mercier aurait en effet, d'après Coppens, mené lui-même la grande offensive en faveur de l'exégèse progressiste (« *doch het groote offensief ging van niemand minder uit dan van den aartsbisshop van Mechelen zelven* »¹⁷¹) : en publiant sa pastorale contre le modernisme, il s'associait en fait publiquement au combat de Pie X contre la nouvelle hérésie, il coupait l'herbe sous le pied à ceux qui faisaient circuler des rumeurs selon lesquelles l'archevêque avait des sympathies modernisantes (n'était-il pas en contact avec Tyrrell, le plus illustre représentant de la secte en Angleterre ?) et, son crédit renforcé, il couvrait du même coup les théologiens suspects de Louvain qui pouvaient se réclamer de sa confiance et invoquer son soutien. Que penser de ces conclusions ? En fait, si le rôle de tampon joué par Mercier au cours de la crise modernisme est indubitable, comme nous allons le voir, il convient cependant de rectifier l'idée de Coppens selon laquelle l'opposition à Ladeuze se serait calmée à la fin de son professorat, sans qu'il en reste beaucoup de traces au moment de son accession au rectorat : d'une part, les années 1908 et 1909 ne furent calmes pour Ladeuze qu'en apparence seulement et d'autre part, son accession au rectorat fut tout sauf calme.

a. L'attitude de Mercier face à la crise : appui inconditionnel à la politique de Pie X et soutien aux intellectuels progressistes

Quant au double engagement antimoderniste et progressiste de Mercier, on ne peut qu'être d'accord, et même davantage, avec Coppens : son action à travers la crise a été bien plus importante qu'il ne l'a imaginé, que ce soit pour condamner formellement le modernisme, fruit vénénéux du kantisme allemand, de l'agnosticisme et de l'immanentisme, ou pour soutenir les intellectuels qui, par fidélité bien comprise à l'Église, cherchaient des voies nouvelles tout en prenant parfois des chemins de traverse.

Pour ce qui est de la condamnation formelle du modernisme, Mercier ne s'est pas contenté, comme on pourrait le penser à la lecture des synthèses biographiques qui lui ont été consacrées à ce jour, de fustiger l'agnosticisme de la science moderne à travers

¹⁷⁰ H. COPPIETERS, *Een inleidend en toelichtend woord over modernisme*, dans *Dietsche Warande en Belfort*, janvier-février 1908, tiré à part, in-8°, 32 p., et E. VAN ROEY, *L'Église catholique et l'hérésie moderniste*, dans *Revue générale*, 1908, p. 161-176 et 438-454.

¹⁷¹ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 71.

sa pastorale de carême de 1908¹⁷². Dès le 28 août 1907, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Pie X, il avait loué le Saint-Père, en compagnie des autres évêques belges il est vrai, pour son enseignement magistral sur le modernisme¹⁷³. Le 8 décembre 1907, dans le discours qu'il avait prononcé à l'occasion de sa visite solennelle à l'Université de Louvain, il avait renouvelé ses éloges de Pie X pour avoir dénoncé « ceux qui ont bu le lait de la philosophie kantienne et agnostique »¹⁷⁴. Vint alors la célèbre pastorale de 1908, qui constituait une nouvelle condamnation assez générale de l'hérésie du moment, conçue avant tout comme le résultat d'un agnosticisme philosophique érigé en point de départ de toute démarche intellectuelle¹⁷⁵. Ensuite, le 10 mars 1908, Mercier informa solennellement l'ensemble du clergé de son diocèse de l'existence du décret *Lamentabili* et de l'encyclique *Pascendi*, signala la norme d'interprétation des décisions de la Commission biblique que constituait le motu proprio du 18 novembre 1907, et rappela au clergé l'obligation de diffuser ces documents auprès des fidèles¹⁷⁶. Enfin, Mercier fut officiellement l'auteur de l'adresse à Pie X consacrée au décret *Lamentabili* et à l'encyclique *Pascendi*¹⁷⁷, décidée par les évêques belges lors de l'assemblée épiscopale de juillet 1908¹⁷⁸. Tant d'empressement à recevoir un enseignement doctrinal émané du

¹⁷² S.É. le cardinal MERCIER, *Le modernisme. Sa position vis-à-vis de la science. Sa condamnation par le pape Pie X* (Science et Foi), 5^e éd., Bruxelles, [1908].

¹⁷³ ID., *Lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Sa Sainteté*, Lettre collective des évêques belges datée du 28 août 1907, dans D.-J. MERCIER, *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 284-291.

¹⁷⁴ Cfr ID., *Visite de Son Éminence le cardinal Mercier à l'Université catholique. Réponse de Son Éminence le cardinal-archevêque*, dans AN.U.C.L. 1908, p. XXIV (voir également : ID., *Discours prononcé à l'Université catholique de Louvain, le 8 décembre 1907*, dans D.-J. MERCIER, *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 325-335.

¹⁷⁵ ID., *Le modernisme. Sa position vis-à-vis de la science. Sa condamnation par le pape Pie X* (Science et Foi), 5^e éd., Bruxelles, [1908].

¹⁷⁶ ID., *Lettre aux membres du Clergé du diocèse de Malines, accompagnant la communication de divers documents émanés du Saint-Siège et relatifs au Modernisme*, Malines 10 mars 1908, dans D.-J. MERCIER, *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 391-394.

¹⁷⁷ ID., *Adresse à Sa Sainteté le Pape Pie X, au sujet du décret « Lamentabili sane exitu » et de l'encyclique « Pascendi Dominici gregis » sur les erreurs des modernistes (14 septembre 1907)*, *ibid.*, p. 400-405.

¹⁷⁸ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 77, Titolo II, Santa Sede, Sezione 2^a, Atti della S. Sede. Encicliche, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 27 juillet 1907.

Saint-Siège pourrait paraître étonnant à première vue dans le chef de Mercier, mais il faut rappeler combien ce dernier, de conviction thomiste, était opposé, malgré sa grande ouverture intellectuelle, à la philosophie kantienne dont il reconnaissait les présupposés à travers les idées défendues par les réformistes. Par ailleurs, Mercier était animé d'un grand sens de l'Église, doublé d'une intelligence aigüe du fonctionnement de l'institution ecclésiastique. Soutenir formellement Pie X dans sa lutte contre le modernisme, donner immédiatement son adhésion à tous ses enseignements, c'était certes s'inscrire avec force dans une perspective d'Église, mais n'était-ce pas aussi donner au Souverain Pontife et à la catholicité tout entière des gages inébranlables d'orthodoxie et de soumission filiale, et se ménager du même coup une crédibilité et une marge de manœuvre d'autant plus grande dans la gestion de ses propres affaires, voire dans celles des autres ?

Pour ce qui est de l'appui de Mercier donné aux savants catholiques menacés par la crise moderniste et la réaction intégriste, il est incontestable que ce dernier fut pour beaucoup dans la relative tranquillité dont purent jouir les professeurs de Louvain : si un certain nombre d'entre eux furent inquiétés, comme Ladeuze ou Van Hoonacker, aucun cependant ne fut condamné, alors que, si l'on prend par exemple comme base de comparaison les victimes de la répression en France et les charges qui pesèrent contre elles, on ne peut que constater qu'il y avait amplement de quoi faire tomber quelques têtes en Belgique. Depuis le travail de Coppens, en effet, l'historiographie relative à la crise moderniste a mieux mis en lumière le rôle positif joué par Mercier dans une série de dossiers, rôle que les documents consultés ici permettent de confirmer largement.

Comme l'ont bien montré toute une série de travaux plus ou moins récents, Mercier, qui avait beaucoup souffert comme intellectuel des suspicions qui avaient pesé contre lui au moment de la création de l'Institut supérieur de philosophie¹⁷⁹, posa de nombreux actes en faveur des savants qui rencontraient des problèmes¹⁸⁰ : peu de temps après son

¹⁷⁹ Voir : L. DE RAEYMAEKER, *Les origines de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. XLIX, 1951, p. 505-633 ; ID., *La Fondation de l'Institut supérieur de Philosophie de l'Université de Louvain*, dans *La Revue nouvelle*, t. XIV, 1951, p. 194-205 ; R. BOUDENS, *Le Saint-Siège et la crise de l'Institut supérieur de philosophie à Louvain. 1895-1900*, dans *Archivum historiae pontificiae*, t. VIII, 1970, p. 301-322.

¹⁸⁰ Notons à cet égard que dès avant son épiscopat, Mercier avait conçu le projet d'une association internationale des savants catholiques qui, tout en constituant un instrument de promotion de la recherche scientifique dans l'Église, aurait pu contribuer à une meilleure compréhension entre les hommes de

arrivée à Malines, alors que la position de Tyrrell paraissait irrémédiablement compromise, il prit l'initiative d'un dialogue difficile avec lui, en vue d'éviter sa rupture définitive avec Rome¹⁸¹ ; à la suite de la destitution de Mgr Batiffol, mais à un moment qu'il est malaisé de préciser, il chercha à aider l'infortuné recteur de Toulouse à sortir de sa disgrâce¹⁸² ; quelques années plus tard, aux temps chauds de la « canicule de l'intégrisme » (1913)¹⁸³, Mercier interviendra efficacement à Rome pour empêcher la mise à l'Index du bollandiste Delehaye¹⁸⁴ et du professeur d'exégèse louvaniste Van Hoonacker¹⁸⁵ ; enfin, même après la mort de Pie X, Mercier s'efforcera d'atténuer les séquelles de la crise en essayant d'obtenir la levée des sanctions qui réduisaient le Père Laberthonnière au silence¹⁸⁶.

Et effectivement, les documents abordés ici confirment largement ces acquis des études modernistes. Comme nous l'avons vu, le premier témoignage de soutien à la méthode critique est allé à Ladeuze, dans le contexte de l'accusation formulée par Mgr Monchamp à propos de son enseignement relatif au *fratres Domini*, et, pour l'intéressé, le simple fait d'avoir été écouté et compris fut d'un grand réconfort : « nous reprenons courage, écrit Ladeuze en juillet 1906, en songeant que la Providence divine a mis à la tête de la Belgique catholique, un prélat capable de nous comprendre et qui ne voudra

science et le magistère (voir à ce propos le volumineux article de R. AUBERT, *Un projet avorté d'une association scientifique internationale catholique au temps du modernisme...*

¹⁸¹ Cfr R. BOUDENS, *George Tyrrell and Cardinal Mercier : A Contribution to the History of Modernisme...*

¹⁸² R. AUBERT, *Le Père Delehaye et le cardinal Mercier*, dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 216, note 9, signale que Mgr J. Calvet, dans ses mémoires (p. 75), rapporte que, selon le témoignage de l'intéressé lui-même, Mercier est intervenu personnellement à Rome en faveur de Batiffol (*Mémoires de Monseigneur Jean Calvet*, Paris, Éditions du Chalet, 1975, 141 p.).

¹⁸³ A. BLANCHET, *Histoire d'une mise à l'Index. La « Sainte Chantal » de l'abbé Bremond* (Études bremondienne, 1), Paris, 1967, p. 141.

¹⁸⁴ Voir R. AUBERT, *Le Père Delehaye et le cardinal Mercier*, dans *Analecta Bollandiana*, t. C, 1982, p. 743-780 (republié dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 215-247).

¹⁸⁵ Sur l'intervention de Mercier en faveur de ce dernier en 1913-1914, voir : F. NEIRYNCK, *Albin Van Hoonacker et l'Index*, dans *Ephemerides theologiae lovanienses*, t. LVII, 1981, p. 293-297.

¹⁸⁶ Mercier fit quelques tentatives, à partir de janvier 1916, en vue de faire lever les sanctions qui le réduisaient au silence. Voir R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et le Père Laberthonnière...*

jamais trancher une question sans l'avoir examinée et comprise »¹⁸⁷. Trois mois plus tard, ce fut au tour de Lagrange de recevoir une marque publique d'estime de Mercier, lorsque ce dernier lui promit, en septembre 1906, deux séminaristes pour l'École biblique de Jérusalem¹⁸⁸. Le geste pourrait paraître anodin, mais il eut en fait un retentissement certain, notamment auprès des jésuites belges, comme nous allons le voir, qui l'interprétèrent comme un acte de politique ecclésiastique en contradiction avec leur ligne de conduite du moment. Ces premières manifestations en faveur de la critique expliquent sans doute pourquoi en avril 1907, lorsque Mercier accéda au cardinalat, Batiffol en conçut une vive joie — dont il fit d'ailleurs part à l'intéressé —, voyant dans cette élévation « une sorte de protection pour les sciences, celles qui cherchent, celles qui tâtonnent, celles qui ont le plus besoin qu'on leur fasse crédit »¹⁸⁹. Après son retour de Rome et au lendemain de *Lamentabili* et de *Pascendi*, Mercier, qui venait — autre signe de soutien — de s'adjoindre Ladeuze dans son conseil de vigilance, fit une visite officielle à l'Université de Louvain où il réitéra, en des termes qui ne souffraient aucune ambiguïté, sa totale confiance dans les théologiens progressistes¹⁹⁰. L'effet fut immédiat, car au début du mois de janvier 1908, le recteur du collège jésuite de Louvain s'en émut dans un rapport adressé au général de l'ordre, à Rome, où, signalant également l'envoi de deux séminaristes de Mercier à Jérusalem et l'entrée de Ladeuze dans le conseil de vigilance de Malines, il se disait dès lors très hésitant sur l'attitude à adopter

¹⁸⁷ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 27 juillet 1906].

¹⁸⁸ *Ibid.*, n° XIX. 4, Lagrange : bijbelstudies. 1906, Lettre de Lagrange à Mercier, Paris fête de saint Jérôme [1906] (30 septembre 1906). Voir également, dans le même dossier, les autres lettres de Lagrange à Mercier des 30 août 1909, 27 juin 1910, 24 août 1912 et 10 avril 1913, mais qui sont sans intérêt du point de vue de Ladeuze.

¹⁸⁹ *Ibid.*, *Fonds Mercier*, Carton 71, Chemise « Cardinalat. Félicitations », Lettre de Batiffol à Mercier, 23 avril 1907, citée par R. AUBERT, *Le Père Delehaye et le cardinal Mercier*, dans *ID.*, *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 216.

¹⁹⁰ D.-J. MERCIER, *Visite de Son Éminence le Cardinal Mercier à l'Université catholique, Réponse de Son Éminence le Cardinal-Archevêque*, dans *AN.U.C.L.* 1908, p. XXVI : « Messieurs les professeurs de la Faculté de théologie, parce que, mieux avisés que d'autres, vous avez pratiqué avec rigueur l'étude objective, l'étude sereine des faits, vous avez su tout à la fois préserver notre *Alma Mater* des écarts du modernisme et lui assurer les avantages des méthodes scientifiques modernes »...

en matière biblique¹⁹¹. Lors de la réunion des évêques de mars 1908, enfin, c'est à nouveau à Mercier que Ladeuze dut d'échapper aux foudres épiscopales que motivait sa trop grande propension, selon les termes de l'accusation, à ne s'inspirer que des auteurs protestants¹⁹². Que Mercier soit alors apparu aux yeux de tous comme un grand protecteur des études critiques ressort clairement des avis émis par quelques témoins de choix, que ce soit du côté progressiste (Mgr Vaes¹⁹³ ou le Père Lagrange¹⁹⁴), ou du côté intégriste (Mgr Benigni¹⁹⁵).

b. Quid de la situation réelle de Ladeuze ?

S'il est incontestable que Mercier a, d'une manière générale, joué un rôle essentiel pour tempérer les excès de la répression antimoderniste et qu'il a toujours, de façon particulière, couvert les savants catholiques belges qui appartenaient à l'école progressiste (Ladeuze, Van Hoonacker et Delehay), est-ce suffisant pour conclure « qu'en 1908, à la veille de la promotion de Ladeuze comme recteur, le calme était largement revenu à Louvain et qu'encore une fois, d'heureuses perspectives se manifestaient pour la critique biblique catholique »¹⁹⁶, ou encore que Ladeuze devait

¹⁹¹ ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1010, Chemise « Collegium Maximum Lovaniense », Lettre d'A. Thibaut [recteur du Collège] au Père général, Louvain 10 janvier 1908.

¹⁹² Voir ici A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Une note de synthèse de Ladeuze résumant certains faits liés à son activité exégétique et rédigée à l'occasion de la réunion des évêques du 5 mars 1908.

¹⁹³ « Je crois, en dernière analyse, que c'est à Mgr Mercier que nous sommes redevables de tout cela. Heureux sommes-nous de l'avoir à Malines. Sinon, avec le vent qui souffle actuellement à Rome, la faculté de théologie aurait pu voir de mauvais jours » (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907]).

¹⁹⁴ « Il me semble que votre archevêque est appelé à jouer un rôle important dans l'avenir. Plût à Dieu qu'il devienne pape ! » (*ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908).

¹⁹⁵ Mercier figurait sur la liste noire de Mgr Benigni sous une qualification non équivoque : « Mercier (Malines), louche, connu comme lié avec tous les traîtres de l'Église » (É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral...*, p. 330).

¹⁹⁶ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 76 : « in 1908, op den vooravond van de bevordering van Paulin Ladeuze tot rector van de Universiteit, de rust te Leuven

être heureux « d'avoir regagné tout son prestige auprès du clergé et la confiance de son autorité »¹⁹⁷ ? En réalité, si l'argumentaire de Coppens se fonde sur une série d'indices pertinents, il semble bien qu'il leur ait donné, faute d'une connaissance précise du contexte, et surtout faute de documents d'archives qui les éclairent correctement, une portée qu'ils n'avaient pas. En fait, au cours des années 1908 et 1909, rien, comme l'a déjà souligné F. Neiryck¹⁹⁸, n'était acquis, ni pour Louvain, ni pour Ladeuze : l'appui donné par Mercier aux exégètes de Louvain ne signifiait ni l'approbation des autres évêques — encore moins celle de Rome — ni la sérénité retrouvée pour les intéressés.

Pour Coppens¹⁹⁹, l'action de Mercier aurait suffi à ramener le calme en Belgique sur le front des études bibliques. Il en donne pour preuve, outre sa pastorale de carême de 1908 sur le modernisme, qui aurait apporté des gages d'orthodoxie à la Faculté de théologie tout entière, la défense de thèse de Tobac, en juillet 1908, qui, comme nous l'avons vu, fut l'occasion pour Ladeuze de signifier sa reconnaissance à Mercier pour son appui aux études critiques²⁰⁰ et de faire un nouveau plaidoyer vigoureux en faveur de ces dernières²⁰¹. « à partir de ce moment l'école de Louvain put donc considérer le combat comme gagné ; elle put à nouveau espérer qu'on la laisserait continuer

grootendeels was weergekeerd en dat andermaal blijdere vooruitzichten opdaagden voor de katholieke Bijbelkritiek ».

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 77 : « hij [Ladeuze] mocht er blij om zijn, niet enkel zijn geloof, maar ook zijn katheders te hebben bewaard, en bovendien zijn volle prestige bij den clerus en het vertrouwen van zijn overheid te hebben herwonnen ».

¹⁹⁸ F. NEIRYNCK, *Albin Van Hoonacker et l'Index...*, p. 296.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 72-77.

²⁰⁰ Pour rappel, cfr *ibid.*, p. 76-77 : « c'est pour moi un vif plaisir et un grand honneur que d'avoir à critiquer votre dissertation doctorale devant cet auditoire d'élite présidé par l'Éminentissime Prince de l'Église que la Belgique est fière de posséder à sa tête, en qui l'Université de Louvain vénère un de ses maîtres qui a porté sa renommée au loin et à qui elle a conscience de devoir le renouveau scientifique de l'enseignement philosophique dans son sein, que la Faculté de théologie enfin salue avec joie comme son premier chef, chef qui, fidèle à l'esprit de la grande scholastique, entend bien, il le lui disait il y a quelques mois, ne pas isoler la science sacrée mais la tenir avec tous les progrès modernes dans un contact qu'elle peut subir sans crainte, en s'appuyant toujours sur les principes que lui-même a remis en honneur ».

²⁰¹ Voir de même *ibid.*, p. 73-74 : « les résultats auxquels vous avez abouti par le plus rigoureux emploi de ces méthodes [critiques], prouvent une fois de plus que nous n'avons rien à craindre à tenter critiquement de faire revivre, dans sa simplicité historique, la révélation chrétienne telle qu'il a plu à la Providence de l'introduire dans le monde ».

tranquillement son travail »²⁰². Certes, Coppens n'ignore pas certaines difficultés éprouvées par Ladeuze avec son article sur la résurrection²⁰³, ni l'attaque de Delattre contre *Les Douze Petits Prophètes* de Van Hoonacker, dénoncé à Rome comme un livre dangereux²⁰⁴. Mais, mal informé, il en minimise singulièrement la portée : de Rome seraient venues des félicitations pour Ladeuze et, « après un petit temps »²⁰⁵, Van Hoonacker aurait appris qu'il avait victorieusement franchi l'obstacle (les responsables de la Province belge des jésuites censurèrent l'ouvrage de Delattre contre Van Hoonacker et Mercier intervint lui-même à Rome²⁰⁶). Et de fait, selon Coppens, toute une série d'indices indiquent, à partir de ce moment, un climat à nouveau plus serein : des comptes rendus ouvertement critiques dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* ²⁰⁷ ; le « revirement » de la *Revue apologétique*, qui publia un article en faveur de l'exégèse critique rédigé par un ancien étudiant de Louvain²⁰⁸ ; l'absence d'attaques contre Louvain, à partir de 1912, dans la nouvelle revue intégriste gantoise *Le Correspondant catholique* ; et, enfin, l'indifférence suscitée par le décret de la Commission biblique du 26 juin 1912 sur la question synoptique, qui condamnait pourtant le travail antérieur des professeurs Camerlynck et Coppieters sur le sujet²⁰⁹.

En fait, on remarquera que toutes les informations signalées par Coppens proviennent de la tradition orale ou de son enquête dans les imprimés disponibles et que, comme il le reconnaît d'ailleurs lui-même, elles n'ont pu être étayées par des

²⁰² *Ibid.*, p. 77 : « vanaf dat oogenblik mocht dus de Leuvensche school den strijd in haar schoot voor gewonnen aanzien ; zij mocht opnieuw verhoppen dat men haar verder rustig aan den arbeid zou laten ».

²⁰³ Qui, d'après le témoignage oral recueilli de Ladeuze lui-même, avait soulevé plus d'opposition en Belgique même qu'à Rome (*ibid.*, p. 75).

²⁰⁴ Pour rappel : A. VAN HOONACKER, *Les Douze Petits Prophètes traduits et commentés* (Études bibliques), Paris, 1908.

²⁰⁵ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 75 : « na korten tijd ».

²⁰⁶ Coppens cite le témoignage de Van Hoonacker lui-même et de Poels (*ibid.*).

²⁰⁷ Il citait H. COPPIETERS [compte rendu de] Mgr LE CAMUS, *Origines du christianisme*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VIII, 1907, p. 536-544) et J. ZEILER, [compte rendu de] H. BENIGNI, *Storia della Chiesa*, t. I, *ibid.*, t. IX, 1908, p. 321-323, dont le contenu était effectivement assez direct par rapport à Rome

²⁰⁸ A. BRUYNSEELS, *Principes de critique biblique. Notes bibliographiques*, dans *Revue apologétique*, t. XI, 1909-1910, p. 730-756.

²⁰⁹ A. CAMERLYNCK et H. COPPIETERS, *Evangeliorum secundum Matthaeum, Marcum et Lucam synopsis juxta Vulgatam editionem*, Bruges, K. Beyaert, 1908 (1^e éd. en septembre 1908).

documents d'archives. Dans ce contexte, il est manifeste que ce dernier, comme l'y autorisait d'ailleurs la carrière brillante que connurent par la suite Ladeuze et Van Hoonacker, a interprété dans une perspective résolument optimiste des faits qui, considérés en eux-mêmes, à l'aide des documents inédits, n'avaient souvent rien de prometteur. S'il est vrai que la pastorale de Mercier sur le modernisme eut sans doute pour effet de renforcer sa crédibilité doctrinale, que valent les déclarations orales de Ladeuze prononcées à la défense de thèse d'un de ses élèves, Tobac, en présence de son grand protecteur, Mgr Mercier ? S'agit-il d'autre chose qu'une affaire entendue d'avance entre gens de même conviction et dépourvue d'impact réel sur les affaires ecclésiastiques ? Que signifient réellement les félicitations romaines adressées à Ladeuze quand on connaît la manière dont elles furent obtenues, la campagne subséquente menée par de T'Serclaes, la nouvelle attaque épiscopale menée contre l'enseignement de Ladeuze lors de la réunion des évêques de mars 1908, etc. ? Que dire de l'interprétation pratiquée par Coppens des ennuis de Van Hoonacker, qu'il situe manifestement en 1908, au moment de la sortie des *Douze Petits Prophètes*, alors que l'affaire ne trouvera son épilogue heureux, grâce à Mercier effectivement, qu'en 1913²¹⁰ ?

Nous ne passerons pas ici au crible de la critique tous les arguments avancés par Coppens, ni ne lui ferons grief de n'avoir pas vu des documents qu'il ne pouvait pas consulter et qui lui auraient permis de rectifier son interprétation ; contentons-nous, sur la base des archives aujourd'hui accessibles, de ramener les années 1908-1909 à ce qu'elles ont été réellement pour Ladeuze. S'il est incontestable que Mercier a efficacement protégé Ladeuze dès son accession à l'épiscopat et qu'il lui a évité en plusieurs circonstances d'être mis en difficulté, il n'a pas réussi, au cours de ces années, à rétablir véritablement le crédit de l'exégète ni à imposer l'idée que la méthode critique était conforme à l'enseignement de l'Église. Pour Ladeuze, comme nous l'avons vu, l'heure n'était pas à la sérénité (l'affaire Batiffol l'inquiète), elle n'était pas aux études critiques (il renonce à sa publication sur saint Matthieu dans la *Revue biblique*) et elle n'était pas à sa réhabilitation doctrinale (il sait que son enseignement a une nouvelle fois été contesté lors de la réunion épiscopale de mars 1908). S'il n'a jamais douté, en ces années, de la méthode critique en tant que telle (son *credo* professé lors de la

²¹⁰ Dans ses compléments de 1955, Coppens n'apporte aucune précision substantielle sur les ennuis de Van Hoonacker (cfr J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Paulin Ladeuze. Notice biographique...*, p. 214).

défense de thèse de Tobac le prouve), il a dû prendre conscience que la partie serait beaucoup plus longue qu'il ne l'avait pensé au moment de la rédaction du *Magnificat* et que les temps réclamaient une prudence accrue (ses publications, toutes de circonstance, le suggèrent). La nomination au rectorat, obtenue et maintenue grâce à l'habileté de Mercier, de même, précisément, que l'opposition résolue de Rome à cette nomination, illustrent parfaitement la position de Ladeuze à l'époque : soutenu par Mercier certes, mais fondamentalement perçu, dans le clergé comme dans le reste de la hiérarchie, comme suspect et dangereux.

CHAPITRE V : LADEUZE ET LE « SYNDROME DE TOULOUSE ». RÉCIT D'UNE NOMINATION MOUVEMENTÉE (JUILLET 1909-MARS 1910)

Sur ses gardes depuis la condamnation de Batiffol (Noël 1907), Ladeuze ne s'était pas trompé en renonçant à sa publication critique sur l'évangile de saint Matthieu dans la *Revue biblique* (juillet 1908) : à Rome, l'heure n'était ni à l'apaisement, ni au discernement. Nommé recteur de l'Université de Louvain à la réunion des évêques de juillet 1909, Ladeuze dut faire face à un violent tir de barrage de la part des plus hautes autorités de l'Église. C'est que, si l'habileté de Mercier avait réussi à contenir aisément l'opposition belge à l'élection du nouveau recteur, opposition dont Mgr Rutten, évêque de Liège, était la tête, elle ne parvint que de justesse à réduire la résistance décidée de Rome. Ni Merry del Val, ni Pie X lui-même, qui suivait personnellement le dossier, ne pouvaient en effet supporter l'idée qu'un exégète réputé pour ses sympathies « modernistes » accède à la direction de ce qu'ils considéraient comme la plus importante université catholique du monde. Victime du « syndrome de Toulouse », Ladeuze ne fut pas, grâce au traitement énergique de Mercier, emporté par le mal qui avait eu raison de Mgr Batiffol, mais, comme le signale Mgr Descamps, « l'alerte avait été chaude »¹ ! Avant de retracer les tractations mouvementées avec Rome qui ont suivi la nomination de Ladeuze, un préalable s'impose cependant : tenter d'éclairer les circonstances dans lesquelles s'est déroulée cette élection, certains travaux apportant à ce sujet des informations qui demandent à être confirmées.

¹ A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)...*, col. 546.

A. La nomination de Ladeuze au rectorat : Mercier et les évêques

Dans un article très éclairant paru dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* en 1990, le chanoine Aubert s'est employé brillamment à retracer l'histoire, parfois orageuse, des rapports entre Mercier et Mgr Rutten, le bouillant évêque de Liège². Il note à ce propos que les oppositions entre les deux hommes se cristallisèrent surtout autour du problème de la démocratie chrétienne et de la question flamande, mais il signale néanmoins, parmi les premiers motifs de tension, les points de vue divergents des deux prélats sur la question biblique en général et sur l'enseignement exégétique de Ladeuze en particulier³. Adversaire résolu, comme nous l'avons vu, de l'exégèse critique, Rutten n'était pas loin, selon le témoignage de Mgr Pelzer⁴, de considérer Ladeuze comme un rationaliste, « se demandant s'il considérait encore la Bible comme un livre inspiré »⁵. Dans cet article, le chanoine Aubert retrace l'élection de Ladeuze au rectorat en se basant sur les archives de Malines, archives auxquelles il apporte de très importants compléments tirés d'un témoignage de dom Lambert Beauduin, « qui avait des antennes à Liège et qui fut un intime du cardinal Mercier »⁶. De ces informations, il apparaît que Ladeuze était véritablement le candidat de Mercier et que, prévoyant l'opposition de Rutten, ce dernier se serait arrangé pour compromettre sur le plan doctrinal le candidat de l'évêque de Liège, Jacques Laminne. Les documents de l'Institut supérieur de philosophie, les papiers privés de Ladeuze et les archives de la Secrétairerie d'État à Rome permettent d'apporter un certain crédit à la thèse de dom

² R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LVII, 1990, p. 161-200, que nous citerons d'après ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde...*, p. 167-200.

³ *Ibid.*, p. 177-178.

⁴ Sur Auguste Pelzer (1876-1958), docteur en philosophie de l'Institut supérieur de philosophie (1898), prêtre du diocèse de Liège (1901), élève de Cauchie et collaborateur de la *Revue néo-scolastique* à Louvain (1901-1905), aumônier et professeur de religion au pensionnat pour jeunes filles des chanoinesses de Saint-Augustin à Jupille (1905-1906) et *scriptor*, après un bref retour à Louvain (1906-1907), à la Bibliothèque vaticane (1907-1949), cfr F. VAN STEENBERGHEN, *In memoriam Monseigneur Auguste Pelzer*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. LVI, 1958, p. 136-143. Voir également *Mélanges Auguste Pelzer. Études d'histoire littéraire et doctrinale de la scolastique médiévale [...]* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3^e sér., t. XXXVI), Louvain, 1947, p. 1-6. Le chanoine Aubert note, à propos du témoignage de Pelzer, qu'il « était particulièrement bien informé de ce qui se passait dans le diocèse de Liège » (R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten...*, p. 177).

⁵ R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten...*, p. 177.

⁶ *Ibid.*, p. 178.

Lambert, mais avant d'en tirer les enseignements qui s'imposent, un bref bilan historiographique permettra de dresser l'état de la question et de préciser les problèmes qui restent en suspens.

1. La promotion de Ladeuze au rectorat : bref bilan historiographique

Du point de vue historiographique, Coppens, le premier biographe de Ladeuze, ne dit rien, dans sa biographie de 1942, ni des circonstances réelles de sa nomination, ni des difficultés rencontrées avec Rome à cette occasion⁷. Proposé par Mgr Hebbelynck, qui avait rallié à son choix l'évêque de Gand, Mgr Stillemans, soutenu par son évêque, Mgr Walravens, et appuyé par Mercier, Ladeuze aurait été assuré, d'après les spéculations de Coppens, de recueillir la moitié des suffrages épiscopaux. Il s'interroge certes sur l'éviction d'autres candidats potentiels, parmi lesquels il cite notamment Jacques Laminne, mais il estime que les informations disponibles ne lui permettent pas d'éclaircir cette question. Dans sa mise au point publiée en 1955⁸, il ne paraît pas mieux informé, malgré la publication, l'année précédente, d'une notice de Louis-Théophile Lefort où les « scrupules » de certains évêques quant à la nomination de Ladeuze étaient évoqués⁹. En fait, même si la tradition orale parvenue à Lefort — et dont on trouve d'autres traces¹⁰ — a conservé la mémoire de « difficultés » survenues lors du choix du nouveau recteur, il faut attendre 1975 et la publication de deux enquêtes indépendantes l'une de l'autre basées sur les archives, pour être mieux informé.

⁷ J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 80-81.

⁸ ID., *Son Excellence Mgr Paulin Ladeuze. Notice biographique...*

⁹ L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 143.

¹⁰ Dans les notes prises par Cerfaux en vue de la biographie de Ladeuze qu'il préparait, on trouve ainsi un témoignage de Mgr Van Hove qui, malgré des erreurs de « reconstruction » du souvenir (en 1909, Pie X avait succédé à Léon XIII depuis six ans...), comporte certains éléments partiellement confirmés, comme nous le verrons, par les archives : « Mercier voudra [...] avoir Mgr Ladeuze comme recteur. Il agit dès qu'il a la majorité des évêques. Tournai était opposé et Liège au moins. 4 voix pour Ladeuze. A Rome Léon XIII était favorable. Cependant le Nonce controversé p[ar]c[e] q[u'] on n'a pas soumis le nom à Rome ». Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise « Vie spirituelle », Notes diverses de Cerfaux, Une note intitulée « Fondation de la R.H.E. ».

Dans sa notice consacrée à Mgr Ladeuze parue dans la *Biographie nationale*¹¹, tout d'abord, Mgr Albert Descamps, professeur d'exégèse à la Faculté de théologie de l'Université de Louvain et ancien recteur (1962-1970), signale que la nomination fut très mal accueillie à Rome. A l'appui de cette affirmation, il cite les pièces essentielles du dossier conservées à Malines, principalement la correspondance échangée entre Merry del Val et Mercier durant la crise. Détail intéressant, qui montre qu'il était peut-être au courant de la candidature de Laminne et de ses démêlés doctrinaux avec Mercier, il cite la phrase de ce dernier selon laquelle « certains eussent préféré un autre candidat, lequel était toutefois inacceptable pour les évêques », phrase qui, comme nous allons le voir, pourrait bien s'appliquer au rival de Ladeuze¹².

Dans l'ouvrage commémorant le 550^e anniversaire de l'Université de Louvain, ensuite, l'élection de Ladeuze fait l'objet d'une mise au point très bien informée, mais où les auteurs, vulgarisation oblige, ne fournissent aucune indication sur les sources utilisées et leur interprétation¹³. Elle s'inspire cependant manifestement des archives de Malines et du témoignage de dom Lambert Beauduin. Concernant l'élection de Ladeuze, trois éléments doivent être relevés. Premièrement, la candidature de Ladeuze aurait été présentée par le recteur démissionnaire, Mgr Hebbelynck, qui au départ n'avait accepté le rectorat que pour une période limitée (« pas plus de dix ans »¹⁴) et qui, après avoir accepté en 1908 de prolonger son mandat d'un an afin de pouvoir organiser les fêtes du 75^e anniversaire de la restauration de l'Université, entendait ne plus différer son départ : l'état de sa santé, la manifestation des étudiants flamands qui avait terni les festivités commémoratives et le fait de disposer en la personne de Ladeuze d'« un candidat de première valeur »¹⁵ auraient rendu sa décision de démissionner inébranlable. Deuxièmement, Hebbelynck n'aurait alors eu aucune difficulté à rallier à la cause de son candidat, non seulement Mercier, « qui avait connu et apprécié Ladeuze

¹¹ A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)...*, col. 541-563 et col. 545-547 en ce qui concerne la nomination.

¹² Signalons, pour information, que le dossier de Mgr Descamps relatif à la rédaction de sa notice sur Ladeuze est conservé à l'administration rectorale de Louvain-la-Neuve (cfr HALLES UNIVERSITAIRES [LOUVAIN-LA-NEUVE], *Archives de Mgr A. Descamps*, Carton « I. Lettres diverses — Ladeuze — Louvain et Vatican II »).

¹³ *L'université de Louvain. 1425-1975...*, p. 236.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

à Louvain », et l'évêque de Tournai, « diocèse dont Ladeuze était originaire », mais aussi les ordinaires de Bruges et de Gand, « qui ne voyaient pas d'objection majeure à nommer recteur quelqu'un qui ne fût pas bilingue »¹⁶. Troisièmement, Mercier aurait habilement manœuvré pour imposer son candidat contre l'avis des évêques de Namur et de Liège, inquiets des hardiesses exégétiques de Ladeuze et qui auraient vu d'un bon œil l'élection de Laminne, un professeur de dogmatique à la Faculté de théologie très au fait des nouveaux développements des sciences exactes. L'archevêque, qui avait compté Laminne parmi ses détracteurs durant la crise de l'Institut supérieur de philosophie et qui subodorait qu'il serait le candidat de l'opposition, aurait réussi à obtenir discrètement de la censure romaine un jugement négatif sur certaines propositions transformistes professées par ce dernier, jugement qui, communiqué à l'évêque de Liège, l'empêchait désormais de soutenir son candidat.

Dans son article sur les rapports entre Mercier et Rutten paru en 1990¹⁷, le chanoine Aubert, qui était pour l'essentiel l'auteur de la première mise au point de 1975, apporte un certain nombre de précisions par rapport à celle-ci, notamment en termes de sources. Pour ce qui est du choix du candidat et du rapport des forces entre les évêques au moment de l'élection, tout d'abord, le récit se fonde sur deux documents : le procès-verbal officiel de la réunion (la version autographiée) et le « projet » de procès-verbal de Rutten, secrétaire de la conférence épiscopale (la version manuscrite). Dans le premier document, que le chanoine Aubert reproduit partiellement, on peut lire :

« S(.)[on] É(.)[minence] donne lecture d'une lettre par laquelle Mgr Hebbelynck déclare que l'état de sa santé l'oblige à donner sa démission des fonctions rectorales. Il prie les évêques de le remplacer par M(.)[onsieur] le chanoine Ladeuze, de la Faculté de Théologie.

Un échange de vues s'engage entre les évêques de Namur et de Liège et les autres évêques sur l'opportunité de la désignation immédiate du successeur de Mgr Hebbelynck et sur la candidature de M(.)[onsieur] le chanoine Ladeuze.

Toutefois aucun autre candidat n'est présenté.

La majorité des évêques se prononce pour la désignation immédiate du Recteur et pour le choix de M(.)[onsieur] le chanoine Ladeuze. Les évêques de Namur et de Liège se rallient à la majorité »¹⁸.

Le second document est encore plus explicite, notamment en ce qui concerne les motivations de l'évêque de Liège :

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten.

Son Ém(.)[inence] informe les évêques que Mgr Hebbelynck est forcé de donner sa démission pour motif de santé, et qu'il propose pour le remplacer M(.)[onsieu]^r le chanoine Ladeuze.

Mgr l'évêque de Namur présente quelques objections contre ce choix — objections auxquelles se rallie l'Évêque de Liège — dont les autres évêques reconnaissent en partie le fondement.

Mgr de Liège ajoute qu'il a été informé trop tard du choix à faire et demande qu'on le remette à une date ultérieure afin que chaque évêque puisse se renseigner et choisir en connaissance de cause. Lui-même ne connaît pas M(.)[onsieu]^r le chanoine Ladeuze sauf par la réputation qu'on lui fait d'être assez porté aux interprétations dites avancées de la S[ain]^{te} Écriture.

La majorité des évêques se prononcent pour le choix immédiat du Recteur et donnent leur voix à M(.)[onsieu]^r le chan(.)[oine] Ladeuze. Les Évêques de Namur et de Liège s'inclinent »¹⁹.

Sur la base de ces documents on est bien en droit de penser que Ladeuze était le candidat d'Hebbelynck et qu'il fut élu par l'ensemble de l'épiscopat, les évêques de Namur et de Liège faisant d'abord valoir contre Ladeuze des « interprétations dites avancées de la S[ain]^{te} Écriture »²⁰, mais se ralliant finalement à la majorité.

Pour ce qui est de l'hypothèse de la manœuvre de Mercier contre Laminne, par ailleurs, le chanoine Aubert souligne ici qu'il rapporte le témoignage de dom Lambert Beauduin et il fournit quelques précisions intéressantes. En fait, Mercier aurait fait extraire un certain nombre de propositions du traité *De Deo creante* que Laminne enseignait à la Faculté de théologie et les aurait soumises, sans citer l'auteur, au Saint-Office. Le professeur de dogmatique étant un partisan convaincu du transformisme, la sentence rendue par le Saint-Office aurait été celle que Mercier attendait et à laquelle on pouvait logiquement s'attendre. A la première occasion, l'archevêque aurait alors mis au courant son suffragant liégeois, ce qui l'aurait laissé assez déconcerté et expliquerait la phrase du procès-verbal : « aucun autre candidat n'est présenté ». Le chanoine Aubert conclut qu'il faut certes rester prudent quant à la valeur du témoignage de dom Lambert, mais il ajoute que « quelques lettres relatives à l'enseignement de Laminne conservées dans les archives de Malines leur donnent une certaine vraisemblance²¹ ». En fait, d'autres documents éclairent cet épisode mouvementé des relations parfois orageuses entre Mercier et Rutten, et ils confirment partiellement la thèse du « complot ».

¹⁹ *Ibid.*, Brouillon manuscrit du procès-verbal de Mgr Rutten.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Cfr R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten...*, p. 178. Il cite les lettres de Rutten des 22 et 29 juin 1908 annexées à la farde « Réunion des évêques 1908 » (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908).

2. Mercier à la manœuvre : l'apport des nouveaux documents

Telle que l'historiographie récente nous la présente, l'élection de Ladeuze au rectorat nous semble soulever trois grandes questions. Tout d'abord, quelle est la crédibilité du témoignage de dom Lambert par rapport à la démission d'Hebbelynck ? Car si l'épiscopat a été informé des intentions de ce dernier dès 1908, Mercier a certes pu manœuvrer pour éliminer Laminne, mais les autres évêques ont alors pu eux aussi travailler dans l'ombre pour tenter d'imposer un autre candidat de leur goût et qui soit moins compromis. Ensuite, que nous apprennent les deux procès-verbaux relatifs à l'élection quant à l'attitude des évêques, et conserve-t-on d'autres documents permettant d'accréditer la thèse d'une « manœuvre » électorale ? Enfin, plus simplement, quelle est l'origine de l'affaire Laminne et quel rôle Mercier y a-t-il réellement joué ?

a. La thèse de dom Lambert : questions autour d'une démission

Dans les archives de Mercier, comme le signale le chanoine Aubert, on trouve un certain nombre de documents qui confirment l'existence d'un dossier à charge de Laminne dès juillet 1908²². A première vue, la déposition de dom Lambert est donc crédible sur ce point, mais elle soulève une autre difficulté, au moins apparente, liée à la démission d'Hebbelynck. De deux choses l'une, en effet, ou bien les évêques n'ont pas été informés de l'intention d'Hebbelynck de démissionner dès 1908 et Mercier n'a pas pu se préparer à l'élection par une manœuvre contre Laminne, ou bien ils l'ont été et dans ce cas, rien n'empêchait ceux d'entre eux qui pouvaient redouter la candidature de Ladeuze de préparer une contre-attaque en cherchant un autre candidat de leur tendance et qui n'était pas compromis comme Laminne. Dom Lambert se fonde sur le postulat que Mercier seul a été « informé » à l'avance de la démission d'Hebbelynck et que les autres évêques sont restés jusqu'au bout dans l'ignorance du caractère imminent d'une prochaine échéance électorale.

D'après le chanoine Aubert, lorsqu'Hebbelynck avait accepté la charge de recteur en 1898, il y avait mis comme condition une limite chronologique très stricte (« pas plus de

²² Il faut savoir que les difficultés doctrinales de Laminne furent officiellement soulevées lors de la réunion des évêques de juillet 1908 (*ibid.*).

dix ans »²³). Cette limite fixait en principe le terme de son mandat en 1908, mais à la demande expresse des évêques, il aurait alors accepté de prolonger son mandat d'un an, afin de pourvoir à l'organisation des fêtes du 75^e anniversaire de la restauration de l'Université²⁴. Dans cette hypothèse, tous les évêques auraient dû être informés des intentions d'Hebbelynck dès 1908, au moment où ce dernier avait présenté sa démission, et se préparer à l'élection, ce qui ne fut manifestement pas le cas. On pourrait imaginer que seul l'archevêque ait été informé des intentions d'Hebbelynck en juillet 1908 et qu'il se soit alors préparé à l'élection en soumettant l'enseignement de Laminne à l'examen des évêques. Ceci expliquerait en outre la réaction très négative de Mgr Heylen et de Mgr Rutten lors de l'élection de Ladeuze en juillet 1909, alors que le reste de l'épiscopat se montrait plus ouvert : n'étant pas encore évêques en 1898, au moment de la nomination d'Hebbelynck, les évêques de Namur et de Liège ignoraient tout, à la différence de leur collègues, des intentions du recteur et furent totalement pris au dépourvu.

Qu'en est-il concrètement ? Si l'on examine les archives de Malines, on ne trouve aucune trace, parmi les documents de la conférence épiscopale ou les papiers de Mercier, d'une quelconque démission de Mgr Hebbelynck avant le 23 juillet 1909, soit quelques jours avant la réunion des évêques au cours de laquelle son successeur devait être désigné²⁵. Dans cette lettre, Mgr Hebbelynck évoque un entretien antérieur avec Mercier à propos de sa santé²⁶, mais qui doit se situer peu de temps auparavant. Il semble dès lors établi que les évêques ne furent pas officiellement saisis du problème avant cette date, et que la thèse de dom Lambert Beauduin soit ainsi confirmée en ce qui concerne les évêques : informés au mieux trois jours avant l'élection, ils n'ont pas pu s'y préparer de façon satisfaisante²⁷. Mais alors qu'en est-il de Mercier : a-t-il

²³ *L'université de Louvain. 1425-1975...*, p. 236.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, Lettre de démission d'Hebbelynck à Mercier, Louvain 23 juillet 1909, accompagnée d'une lettre d'Albert Lemaire [médecin] à Hebbelynck, Louvain 12 juillet [1909].

²⁶ On peut en effet y lire que c'est à la demande de Mercier qu'Hebbelynck a réclamé un protocole écrit à son médecin au sujet de son état de santé, ce qui suppose qu'ils aient eu au préalable un entretien à ce sujet. Cfr *ibid.*, Lettre de démission d'Hebbelynck à Mercier, Louvain 23 juillet 1909.

²⁷ Le protocole médical est daté du 12 juillet et répond à une lettre d'Hebbelynck du 11. Si l'on admet qu'Hebbelynck a entrepris sa démarche peu de temps après son entretien avec Mercier, il faut situer ce dernier vers début juillet 1909. Cfr *ibid.*, Lettre d'A. Lemaire à Hebbelynck, Louvain 12 juillet 1909

réellement été mis au courant de la démission d'Hebbelynck avant juillet 1909, soit dès avant juillet 1908, au moment où le dossier Laminne était mis à l'instruction ?

En fait, eu égard aux rapports très étroits qui unissaient le recteur de Louvain et l'archevêque de Malines à l'époque, l'idée que Mercier ait été informé oralement des intentions d'Hebbelynck bien avant les autres évêques est tout à fait plausible (beaucoup d'affaires se traitaient directement entre Malines et Louvain, sans passer par la conférence épiscopale); d'ailleurs, un document ultérieur de Mercier le suggère nettement. En effet, lorsque la nomination de Ladeuze sera contestée par Rome, ce dernier affirmera, certes pour défendre la procédure suivie, qu'il n'a été informé qu'une semaine avant l'élection (« nous-mêmes n'avons connu la décision de Mgr Hebbelynck et le conseil de son médecin que pendant la semaine qui a précédé notre réunion annuelle »²⁸), mais il reconnaîtra néanmoins s'être préparé de longue date à cette échéance (« toutefois, nous n'avons pas été pris au dépourvu, parce que, depuis deux ans, l'état de santé et de dépression morale de Mgr Hebbelynck nous avait rendu très présente la préoccupation de son remplacement éventuel »²⁹). Si l'on n'interprète pas cette confession de Mercier comme un simple argument a posteriori destiné à justifier le sérieux et la solidité de son choix face à Merry del Val, on peut admettre qu'en juillet 1909, Mercier était informé « depuis deux ans » de la démission d'Hebbelynck et que, par conséquent, le récit de dom Lambert est pour le moins vraisemblable.

(annexée à la Lettre de démission d'Hebbelynck à Mercier du 23 juillet 1909).

²⁸ *Ibid.*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909. La grosse est conservée en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 1, Dossier « Can. Ladeuze. Sua nomina a Rettore della Università Cattolica di Lovanio. Penosa impressione ». Dans la suite de ce chapitre, nous indiquerons systématiquement, lors de la première citation, l'existence d'une autre copie, minute ou grosse, conservée dans le fonds correspondant à celui du document cité à titre principal. Afin de simplifier les références, nous le ferons entre crochets, de façon à indiquer que l'information est donnée à titre complémentaire, sans qu'il faille en tenir compte dans la succession des références normales : l'indication éventuelle d'un « *ibidem* » dans la note suivante ne renvoie donc pas à la référence secondaire placée entre crochets, mais à la référence principale qui précède.

²⁹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 1, Dossier « Can. Ladeuze. Sua nomina a Rettore della Università Cattolica di Lovanio. Penosa impressione », dossier que, par souci de simplification, nous citerons ici : A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

b. Récit d'une élection sous influence

A travers l'ensemble des documents relatifs à l'élection rectorale de juillet 1909, aucune information précise ne permet d'établir un lien formel avec l'affaire Laminne et, donc, de confirmer avec certitude la thèse de dom Lambert. Au-delà du fait qu'il y avait accord entre Hebbelynck et Mercier sur le nom du nouveau recteur, une série de faits suggère que ce dernier a bel et bien habilement manœuvré pour imposer son candidat, le chanoine Ladeuze, à la conférence épiscopale. Un examen attentif des procès-verbaux de la réunion, d'une part, permet d'établir que Mercier a réussi à imposer une relation édulcorée de l'élection et ce, vraisemblablement pour endormir la méfiance du nonce, qui n'avait pas été invité à assister au scrutin. Trois témoignages ultérieurs, d'autre part, permettent de retracer pas à pas le déroulement du scrutin et de comprendre la tactique mise en œuvre par Mercier : la relation des événements rédigée après coup par Ladeuze lui-même, bien informé semble-t-il des événements liés à son élection ; une lettre adressée à Merry del Val par Mgr Rutten en novembre 1909, dans laquelle il retrace en long et en large tout le déroulement de la réunion des évêques de juillet ; et, enfin, un rapport adressé au secrétaire d'État le 4 octobre 1909 dans lequel le nonce, mis en cause pour son attitude lors de l'élection, fournit sa version des faits.

Si nous ne pouvons établir de corrélation stricte entre le dossier Laminne et l'élection de Ladeuze, une chose en revanche paraît bien certaine : c'est qu'il y avait au départ accord tacite entre Hebbelynck et Mercier sur le nom de Ladeuze. Dans la lettre de démission d'Hebbelynck, en effet, à laquelle est jointe une lettre de son médecin où l'on apprend qu'il souffre de la goutte et de neurasthénie depuis deux ans — ce qui coïncide avec le témoignage de Mercier³⁰ —, on peut lire :

« Les fonctions rectorales deviennent en effet chaque année plus absorbantes ; elles réclament la présence d'un homme valide et résistant qui ne doive ménager ni son temps ni ses forces.

Cet homme, Nosseigneurs les Évêques le trouveront aisément parmi les membres du corps académique ; ils le trouveront à l'heure actuelle plus aisément que dans un avenir plus ou moins éloigné.

Confiée à des mains vaillantes, l'Université verra s'ouvrir devant elle une nouvelle ère de prospérité et sa renommée ne fera que grandir par le prestige et l'activité de son nouveau chef³¹ ».

³⁰ A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 1, Dossier « Can. Ladeuze. Sua nomina a Rettore della Università Cattolica di Lovanio. Penosa impressione », Lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909.

³¹ *Ibid.*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, Lettre de démission d'Hebbelynck, Louvain 23 juillet 1909.

Il est donc manifeste qu'au moment où il annonce sa démission, Hebbelynck ne propose officiellement, conformément à un usage respectueux de l'autorité, aucun candidat, mais qu'il en a implicitement un en vue : l'idée que son successeur, les évêques le « trouveront à l'heure actuelle [c'est nous qui soulignons] plus aisément que dans un avenir plus ou moins éloigné »³², indique clairement, en langage ecclésiastique, qu'il avait quelqu'un à proposer aux évêques. Comme par la suite, nous le verrons, il présentera de façon constante, mais toujours verbalement il est vrai, Ladeuze comme son candidat, nous pouvons admettre qu'il y avait dès le départ consensus entre le recteur démissionnaire et l'archevêque sur le nom de ce dernier.

Quoi qu'il en soit d'Hebbelynck, une première constatation s'impose en ce qui concerne les procès-verbaux de la réunion : les archives de Malines n'en conservent pas deux versions, mais trois, dont l'une, rédigée par Mercier, est en tous points semblable au compte rendu officiel³³. Manifestement, Mercier et Rutten avaient consigné chacun leur version des débats, mais c'est la version de l'archevêque qui a prévalu sur celle de l'évêque de Liège, pourtant investi officiellement de la charge de secrétaire de la conférence épiscopale. Une comparaison attentive des deux documents montre que la copie de Mercier ne constitue guère qu'une version « expurgée » de celle de l'évêque de Liège : là où la relation de Mercier rapporte simplement qu'« un échange de vues s'engage entre les évêques de Namur et de Liège et les autres évêques sur l'opportunité de la désignation immédiate du successeur de Mgr Hebbelynck et sur la candidature de M.[onsieur] le chanoine Ladeuze »³⁴, le rapport de Rutten est beaucoup plus précis. Il n'y a pas eu simple « échange de vues »³⁵ entre les évêques de Liège et Namur et les autres prélats, mais « objections »³⁶ des deux premiers, objections partiellement partagées par les seconds ; l'évêque de Liège ne s'est pas contenté de poser la question de « l'opportunité de la désignation immédiate du successeur de Mgr Hebbelynck »³⁷, mais il a soulevé une question de procédure, estimant n'avoir pas été informé en temps utile ; la nature de ses objections était doctrinale, Ladeuze lui apparaissant comme étant

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*, Procès-verbal manuscrit de Mercier.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten.

³⁷ *Ibid.*, Procès-verbal manuscrit de Mercier.

« assez porté aux interprétations dites avancées de la S[ain]^{te} Écriture »³⁸ ; enfin, là où Mercier écrit que « les évêques de Namur et de Liège se rallient à la majorité »³⁹, il faut lire en réalité que « les Évêques de Namur et de Liège s'inclinent »⁴⁰, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Que s'est-il passé ? En réalité, deux choses sont claires : d'une part, en toute logique, c'est le document de Mgr Rutten, secrétaire en titre, qui aurait dû servir à l'élaboration du compte rendu officiel et d'autre part, le procès-verbal de Mercier, qui a servi à la rédaction de ce document officiel, s'attache systématiquement à gommer tout ce qui, dans la version de l'évêque de Liège, pourrait servir à déformer l'élection de Ladeuze. De toute évidence, Mercier a réussi à imposer une version « consensuelle » de l'élection et cela, sans doute pour des raisons qui n'apparaissent qu'en filigrane dans les procès-verbaux. En relisant attentivement les documents, en effet, un détail est frappant dans l'ensemble des relations de l'élection : c'est que, si le nonce, Mgr Tacci⁴¹, a participé à toutes les discussions de cette conférence épiscopale de deux jours, il n'a pas été invité à la courte réunion qui s'est tenue le lundi 26 juillet de 14 h 30 à 16 h. Le procès-verbal de Rutten y insiste d'ailleurs, qui qualifie cette dernière de « séance privée ». Il nous paraît dès lors vraisemblable de penser que Mercier, usant de sa position de président de la conférence épiscopale, s'est arrangé pour garder le nonce à distance et donner à Rome, par l'intermédiaire de ce dernier, une image unanimiste du choix du nouveau recteur. Cette « manipulation », à la fois du nonce (l'élection ne figurait pas à l'ordre du jour⁴² et il ne fut pas invité à participer à l'élection) et du procès-verbal (la version de Mercier a prévalu sur le texte du secrétaire en titre), cache manifestement quelque chose : s'il s'est arrangé pour que le nonce n'assiste pas à la réunion et pour qu'il ne soit pas informé des difficultés soulevées contre Ladeuze, n'est-ce pas, d'une part, qu'il prévoyait une réunion agitée où la présence du nonce aurait pu compromettre ses plans

³⁸ *Ibid.*, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten.

³⁹ *Ibid.*, Procès-verbal manuscrit de Mercier.

⁴⁰ *Ibid.*, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten.

⁴¹ Sur Giovanni Tacci (1863-1928), archevêque de Nicée, ancien délégué apostolique à Constantinople, nonce à Bruxelles de 1907 à 1916, majordome de Sa Sainteté (1916) et préfet du Sacré Palais (1918), voir C. TERLINDEN, *Un siècle de relations diplomatiques belgo-vaticanes...*, p. 45-46, et G. DE MARCHI, *Le nunziature apostoliche dal 1800 al 1956...*, p. 65-66.

⁴² *Ibid.*, Ordre du jour autographié de la réunion.

et, d'autre part, qu'il craignait à plus long terme que cette agitation ne soit connue de Rome et utilisée pour contester l'élection ?

Quant aux témoignages précis de trois acteurs (Ladeuze, Mgr Rutten et le nonce), ensuite, ils permettent de confirmer ces impressions, tout en apportant un éclairage assez vif sur les dessous d'une élection sous influence. Dans ses archives privées, en premier lieu, Ladeuze a consigné par écrit, pièces d'archives à l'appui, toutes les péripéties qu'il a dû traverser à l'occasion de son élection mouvementée⁴³. Il y apparaît qu'à la veille de l'élection, non seulement « Hebbel(.)[ynck] avait fait [le] tour de Malines, Gand, Bruges, Tournay et [avait été] assuré de leur consentement », mais encore qu'il n'avait « rien dit à l'avance aux 2 autres ». L'évêque de Namur ne fut informé que la veille de la réunion, alors qu'il se trouvait à Malines pour le sacre d'un évêque auxiliaire, et l'évêque de Liège, le jour même, entre la gare de Malines et l'archevêché. Certes, l'ordre suivi par Hebbelynck pour informer les différents évêques correspond à l'ordre de leur accession à l'épiscopat et de leur entrée dans la conférence épiscopale, mais cela suffit-il à expliquer que seuls les deux prélats les plus chatouilleux sur la question biblique n'aient pas été informés de la candidature de Ladeuze avant leur arrivée à Malines ? S'il l'avait réellement souhaité, Mercier n'aurait-il pas adressé un courrier à ses confrères dès réception de la lettre de démission d'Hebbelynck (23 juillet), voire lorsqu'il avait été informé de ses intentions (au plus tard au début de juillet) ? Et quand bien même il n'aurait pas envisagé cette éventualité, pourquoi, alors que la rentrée académique n'était prévue que pour la fin octobre, n'avoir pas reporté l'élection à une autre réunion, par exemple en septembre, comme ce fut parfois le cas pour boucler certains dossiers⁴⁴ ? N'a-t-il pas plutôt agi discrètement pour rallier à son candidat les évêques qu'il pressentait favorables à son candidat (Bruges, Gand et Tournai) et, cette majorité acquise, pour imposer une décision immédiate qui privait de

⁴³ A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Relation détaillée, de la main de Ladeuze, des événements liés à sa nomination et sa succession en 1909, s.d. (citée dorénavant : A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze).

⁴⁴ Sous l'archiépiscopat de Mercier, il y eut fréquemment des réunions d'« automne », dont certaines en septembre. Avant la guerre, on peut citer les assemblées épiscopales du 15 septembre 1906, du 27 septembre 1909 et d'octobre 1912. Pour une question aussi importante que l'élection d'un recteur, une réunion début septembre était parfaitement envisageable : elle aurait permis à chaque évêque de se prononcer en connaissance de cause, tout en laissant presque deux mois à l'heureux élu pour se préparer à ses nouvelles fonctions.

marge de manœuvre les deux autres évêques (Namur et Liège), laissés délibérément dans l'ignorance de l'élection ?

En toute hypothèse, on comprend sans peine l'indignation de l'évêque de Liège, que Ladeuze nous rapporte en style télégraphique⁴⁵. Ce dernier protesta, estimant qu'on procédait avec précipitation dans une affaire de grande importance et réclama quelques jours « pour réfléchir et s'informer »⁴⁶. Le soir, alors qu'il séjournait à Malines en vue de la réunion du lendemain, Rutten adressa une lettre de protestation à l'archevêque, stigmatisant le fait de n'avoir pas été prévenu comme les autres et interprétant cet « oubli » comme une marque de méfiance à son égard. D'où le lendemain, semble-t-il, une réunion des évêques « assez mouvementée »⁴⁷, mais où, finalement, Mgr Rutten consentit « à ce que sa lettre soit détruite et [ne soit] pas insérée au procès-verbal »⁴⁸. Le fait que le compte rendu de Mercier, qui présente une version irénique de l'élection, se soit imposé au détriment de celui de Rutten, pourtant secrétaire de la conférence épiscopale, cache donc bien une réunion très « agitée ». Par ailleurs, cette « manipulation » du compte rendu officiel ne s'explique guère que par la volonté de Mercier de dorer la pilule au nonce, le seul qui, n'ayant pas participé à la décision, pouvait se laisser abuser.

Dans son rapport circonstancié sur l'élection adressé à Merry del Val le 19 novembre 1909, en second lieu, Mgr Rutten est encore beaucoup plus précis quant au déroulement de l'élection. Début novembre, sans doute excédé par la façon dont il avait été « piégé », Rutten s'était ouvert sans détour, au terme d'une très longue lettre consacrée à la démocratie chrétienne, de ses états d'âme auprès du secrétaire d'État et lui avait proposé une confession complète :

« Par discrétion, je n'ai pas parlé de la nomination du nouveau recteur de l'Université de Louvain, mais j'ai lieu de croire que S(.)[a] S(.)[ainteté] aura été renseignée exactement sur les incidents qui l'ont accompagnée et suivie. Je me borne à dire que la nomination n'a pas été faite à l'unanimité comme des journaux l'ont annoncé. Mgr de Namur et moi-même, nous avons voté contre

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.* On trouve d'ailleurs trace de cet épisode dans le procès-verbal de Rutten : le paragraphe suivant immédiatement la relation de l'élection a été supprimé et l'on devine, sous les ratures, qu'il est question d'une « lettre à Son Éminence le Cardinal » (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten).

M(.)[onsieur] Ladeuze à cause de ses opinions avancées en matière d'exégèse, et j'ai personnellement protesté par écrit contre la précipitation avec laquelle on a procédé. Si votre Éminence désire avoir des détails plus complets, je les donnerai parce qu'il me paraît que dans une affaire aussi importante que la désignation du recteur de Louvain, le S[ain]t[-]Père a le droit d'être mis parfaitement au courant et que, vis-à-vis du Souverain Pontife, nous ne sommes pas tenus à garder le silence sur les délibérations épiscopales »⁴⁹.

Merry del Val ne se fit pas prier, et par retour du courrier, il signifia avec empressement à l'évêque de Liège tout l'intérêt qu'il portait aux détails et renseignements que ce dernier pourrait lui donner « relativement à la nomination du Recteur de l'Université »⁵⁰. Son empressement se fondait notamment sur le fait que, dans la correspondance qu'il avait échangée avec Mercier (le choix de Ladeuze, comme nous le verrons, avait fait du bruit à Rome), il avait cru comprendre que ce dernier avait parlé au nom de tous les évêques. La partie de la lettre de Rutten concernant Ladeuze est un peu longue mais, dans la mesure où elle fournit quantité de précisions qui corroborent et complètent le témoignage de Ladeuze, nous croyons utile de la reproduire in extenso :

« Le 26 juillet, je me rendis à Malines pour la réunion annuelle des évêques belges. A mon entrée au palais épiscopal, je fus accosté par Mgr Hebbelinck [*sic*], recteur de l'Université de Louvain, qui m'apprit sa démission et me nomma le candidat qu'il présentait pour le remplacer. La nomination, disait-il, devait se faire le jour même. Comme j'objectai que cela n'était pas possible, que les évêques avaient besoin de se renseigner, que la question était trop importante pour être tranchée sans examen préalable etc., il prétendit qu'il y avait urgence et chercha à me le faire comprendre. Il avait été voir les autres évêques, mais n'avait pas eu le temps de se rendre à Liège. Je ne fus pas satisfait de ces explications.

Le même jour, S(.)[on] É(.)[minence] le cardinal Mercier convoqua les évêques à une réunion particulière. Son Ém(.)[inence] nous dit qu'il fallait sans retard procéder au remplacement de Mgr Hebbelinck [*sic*], obligé de se retirer pour cause de maladie. Il expliqua que, pour se conformer à des précédents, il n'avait pas invité Son Exc(.)[ellence] le Nonce Apostolique à cette réunion. Je fis remarquer qu'on ne pouvait pas agir avec une telle précipitation, que le bien de l'Université dépendait en grande partie du choix que nous avions à faire, que pour ma part je désirais prendre des informations sur les candidats et que la question n'était pas à l'ordre du jour. Mes observations ne furent pas admises et Son Ém(.)[inence] proposa M[onsieu]r Ladeuze comme seul candidat, faisant valoir ses qualités, sa science et sa vertu. Les évêques de Gand, de Bruges et de Tournai ne firent aucune objection, mais l'évêque de Namur exposa les inconvénients de cette nomination résultant de la réputation qu'on faisait à M[onsieu]r Ladeuze d'être assez, même trop avancé dans certaines questions d'exégèse. J'appuyai les objections de Mgr de Namur et rappelai l'espèce de scandale qu'avait provoqué l'article de M[onsieu]r Ladeuze sur le *Magnificat*. Cette nomination disais-je, produirait un malheureux effet d'autant plus qu'elle viendrait peu de temps après l'encyclique de S(.)[a] S(.)[ainteté] Pie X sur le modernisme. Mgr de Tournai reconnut que M[onsieu]r Ladeuze, son diocésain, lui avait inspiré quelque inquiétude par la façon dont il s'aidait des travaux de savants rationalistes pour interpréter l'Écriture S[ain]t[e]. La piété de

⁴⁹ A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Rutten à Merry del Val, Liège 8 novembre 1909.

⁵⁰ *Ibid.*, Lettre de Merry del Val à Rutten (minute), Rome 12 novembre 1909.

M[onsieur]^r Ladeuze, d'autre part, lui donnait confiance. Son Ém(.)[inence] fut d'avis que les reproches articulés contre l'enseignement de M[onsieur]^r Ladeuze n'étaient pas assez graves ni assez démontrés pour qu'on l'écartât du rectorat et, après quelques discussions, mit la nomination de M[onsieur]^r Ladeuze aux voix. Mgr de Namur et moi, nous votâmes contre, les autres pour, et M[onsieur]^r Ladeuze était nommé par quatre voix contre deux.

A la séance suivante, S(.)[on] É(.)[minence] communiqua à S(.)[on] Exc(.)[ellence] le Nonce ce qui avait été décidé dans la réunion particulière. Au moment où la séance fut levée, Son Exc(.)[ellence] le Nonce demanda que la nomination de M[onsieur]^r Ladeuze restât secrète pendant quelques jours afin qu'il pût en informer le S[ain]t-Père avant qu'elle ne fût publiée dans les journaux. On accéda immédiatement au désir de Son Exc(.)[ellence], dont nous comprîmes parfaitement la haute convenance, et il fut décidé que rien ne serait publié avant le samedi 31 juillet.

Le soir du même jour, 26 juillet, je rédigeai une protestation contre la précipitation avec laquelle on avait procédé dans cette affaire, et je l'envoyai à Son Ém(.)[inence] le mardi matin avant la séance. Son Ém(.)[inence] réunit de nouveau les évêques belges, leur lut ma protestation et s'en montra fort ému. Je la maintins fermement avec l'approbation de Mgr de Namur. Les autres évêques se turent, sauf Mgr de Gand qui semblait partager l'indignation de Son Éminence. L'affaire n'eut pas d'autres suites⁵¹.

Rutten ne fut sans doute pas le seul à éprouver le sentiment d'avoir été floué, car après coup, il semble bien que le nonce, qui avait d'abord sagement reproduit à l'intention de Rome la version officielle de l'élection, se soit rendu compte que Mercier l'y avait bien aidé. Dans un nouveau rapport « réservé » adressé à Merry del Val le 4 octobre 1909⁵², en effet, le nonce, qui avait été mis en cause par le secrétaire d'État, jugea nécessaire de faire une mise au point sur son propre rôle dans toute cette affaire⁵³. Sa réponse fournit une série d'indications très intéressantes sur la manière dont l'élection s'était déroulée de son point de vue et où Mercier nous apparaît comme un fin négociateur. Tout comme Mgr Heylen, tout d'abord, le nonce n'apprit l'élection que la veille de la réunion, le dimanche 25 juillet, tandis qu'il était à Malines pour la consécration d'un nouvel évêque auxiliaire : alors qu'il s'apprêtait à rentrer à Bruxelles, le cardinal lui annonça, « en aparté et sur un ton confidentiel »⁵⁴, la démission de Mgr

⁵¹ *Ibid.*, Lettre de Rutten à Merry del Val, Liège 19 novembre 1909.

⁵² *Ibid.*, *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 107, Istituti di Educazione. Università di Lovanio. Istituti vari. Seminari, Une chemise « Nomina del nuovo Rettore della Università di Lovanio, Mgr Ladeuze e incidente relativo » (citée désormais : A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo »), Lettre confidentielle (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 4 octobre 1909 [également en *ibid.*, *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

⁵³ *Ibid.*, Lettre (minute) de Merry del Val à Tacci, Vatican 27 septembre 1909 [également en *ibid.*, *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »]. En fait, Merry del Val, informé du fait par Mercier, reprochait au nonce de n'avoir pas transmis son premier rapport en signalant qu'il avait mandat officiel des évêques pour informer Rome sur l'élection.

⁵⁴ *Ibid.*, Lettre confidentielle (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 4 octobre 1909 (traduction

Hebbelynck et la nécessité d'élire immédiatement un nouveau recteur. Face à son étonnement, le cardinal lui expliqua que Mgr Hebbelynck avait des raisons personnelles et surtout de santé, et ajouta : « *Che con tutta probabilità il candidato destinato a succedergli sarrebbe stato il Canonico Ladeuze di cui mi fece l'elogio* »⁵⁵. Pris au dépourvu, le nonce ne répondit rien sur le moment, mais de retour à Bruxelles, il fit des recherches dans les archives de la nonciature pour voir comment s'était comporté son prédécesseur lors de la précédente élection. Or, dans un contexte assez semblable, ce dernier avait laissé faire les évêques, avant de communiquer l'information au Saint-Siège par un simple rapport ordinaire, comme pour toute réunion épiscopale. Sur la base de ce précédent, il en avait conclu qu'il devait simplement prendre acte de cette démission et de l'élection probable du chanoine Ladeuze.

L'élection faite, ensuite, le nonce fut informé du choix des évêques et Mercier suggéra que, pour éviter les rumeurs et les commentaires désobligeants, l'on annonce immédiatement à la presse la démission d'Hebbelynck et la nomination de Ladeuze. Surpris, le nonce fit alors valoir qu'il ne convenait pas, pour une affaire si délicate et importante, d'annoncer la nouvelle aux journaux avant d'en informer le Saint-Père. Mercier — on notera que la version du nonce est ici sensiblement différente de celle de Rutten — se montra « compréhensif », mais toujours sous le motif qu'il ne fallait pas retarder l'annonce au public, il ne consentit qu'un délai de deux jours avant de transmettre l'information à la presse. Estimant à nouveau que le pape devait passer avant la presse et affirmant qu'il ne lui était pas possible, pour des raisons matérielles liées au protocole, d'adresser immédiatement un rapport à Rome comme on le lui demandait, le nonce n'obtint qu'à grand-peine un sursis de trois jours supplémentaires. Mettant alors à profit la journée du lendemain pour recueillir des informations sur le nouveau recteur, il n'avait entendu, de la bouche de l'archevêque et du recteur démissionnaire, que des éloges du nouvel élu, notamment en ce qui concerne sa « parfaite orthodoxie »⁵⁶, et c'est sur la base de ces éléments qu'il avait rédigé son premier rapport⁵⁷.

de l'italien).

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.* (traduction de l'italien).

⁵⁷ En fait, le portrait élogieux que le nonce trace de Ladeuze dans son premier rapport (*ibid.*, Rapport [minute] de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 28 juillet 1909) lui a été entièrement dicté par Hebbelynck,

Désireux de faire connaître à Mercier ses impressions quant à la procédure suivie par les évêques pour l'élection, enfin, le nonce chercha une occasion de s'en entretenir avec lui. Pressentant les sentiments du nonce, Mercier prit les devants : affirmant être conscient du fait que ce dernier ne jugeait pas trop favorablement la procédure suivie, il affirma éprouver le besoin de lui présenter ses excuses et de lui parler en toute sincérité. Dans cette affaire, il avait été averti par le doyen de la conférence épiscopale (Mgr Stillemans, évêque de Gand) que la présence du nonce n'était pas nécessaire, que l'élection était une affaire propre aux évêques de Belgique, que telle avait été la conclusion onze ans auparavant, lors de l'élection précédente à laquelle il avait pris part, et que les évêques pouvaient agir librement, comme cela avait été le cas alors, sans faire rapport au représentant du Saint-Siège. Le nonce répondit qu'il ne doutait pas de la bonne foi de l'archevêque, mais affirma qu'il était de l'intérêt des évêques que le Saint-Siège intervienne dans une affaire de cette importance, suggérant que pour les élections à venir les évêques soumettent trois candidats à l'approbation de Rome. Le cardinal lui demanda alors « *di lasciar stare per ora e di non parlare* »⁵⁸ : plus que la question en elle-même, il redoutait l'extrême sensibilité de ses collègues. Et le nonce de conclure qu'il se trouvait dans une position très délicate, coincé entre la grande susceptibilité des évêques à l'égard de ce qu'ils regardaient comme leur prérogative et les justes revendications du Saint-Siège. Quand on sait quel cas fit Mercier des prérogatives de ses collègues en matière d'élection rectorale et que l'on se souvient de ce que Mgr Rutten écrira quelques semaines plus tard à propos des droits du Saint-Siège en cette matière⁵⁹, on appréciera à leur juste valeur les confidences faites « en toute sincérité » par Mercier au nonce après l'élection.

Comme on le voit, Mercier, qui connaissait depuis début juillet au moins les intentions d'Hebbelynck, ne s'est pas seulement arrangé pour « manœuvrer » la conférence épiscopale, mais il a également agi avec beaucoup de doigté pour neutraliser le nonce en personne. Arrivé en Belgique en mars 1908, il faut souligner combien ce

au moyen d'une note écrite conservée dans les archives de la nonciature (*ibid.*, Note de Hebbelynck sur Paulin Ladeuze, annexée à la minute du rapport).

⁵⁸ *Ibid.*, Lettre confidentielle (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 4 octobre 1909.

⁵⁹ *Ibid.*, *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Rutten à Merry del Val, Liège 8 novembre 1909 : « il me paraît que dans une affaire aussi importante que la désignation du recteur de Louvain, le S[ain]t[-]Père a le droit d'être mis parfaitement au courant et que, vis-à-vis du Souverain Pontife, nous ne sommes pas tenus à garder le silence sur les délibérations épiscopales ».

dernier était inexpérimenté en ce qui concerne les affaires belges⁶⁰. Son rapport à Rome du 4 octobre 1909 en témoigne largement, puisqu'il y confesse, au secrétaire d'État lui-même, que l'annonce de l'élection l'a pris au dépourvu et qu'il a dû fouiller dans les archives de la nonciature pour arrêter sa ligne de conduite. Nul doute que Mercier connaissait bien son homme, son inexpérience certes, aisée à exploiter, mais aussi son tempérament, suspicieux en matière d'orthodoxie — dans une autre affaire, il le qualifiera plus tard de « scrupuleux et inquisiteur » à cet égard⁶¹ —, dont il convenait de circonscrire les possibles débordements. Le fait de l'avoir informé in extremis, de l'avoir laissé en dehors des débats et de ne lui avoir concédé que quelques jours pour informer Rome servait manifestement ce but.

En prévenant le nonce le jour avant la décision, tout d'abord, Mercier était certain de conserver sous contrôle l'ensemble du processus de décision : d'une part, il empêchait le nonce de prendre contact avec Rome et d'en recevoir, le cas échéant, un mandat impératif ; d'autre part, il le privait du temps nécessaire à enquêter sur son candidat et, qui sait, d'entendre, voire de partager, les arguments de l'opposition. En laissant le nonce en dehors des pourparlers de l'élection, ensuite, Mercier s'est employé à prévenir l'union des oppositions : d'une part, il a privé les évêques de Liège et de Namur d'un appui de poids susceptible de retourner sa majorité épiscopale ; d'autre part, il a laissé le représentant du Saint-Siège, comme en témoigne son procès-verbal de la réunion, dans l'ignorance des objections doctrinales formulées contre son candidat. En imposant un délai très bref pour la publication de la nomination dans la presse, enfin, Mercier savait pertinemment qu'il privait en réalité Rome de toute marge de manœuvre dans ce dossier : d'une part, le délai de cinq jours accordé au nonce était insuffisant pour permettre à l'administration romaine d'empêcher la publication⁶² ; d'autre part, une fois

⁶⁰ A l'invitation de Mercier, il avait certes participé à la conférence annuelle des 22-23 juillet 1908, mais en amateur semble-t-il, car on ne trouve aucune trace, dans les papiers de la nonciature ou de la secrétairerie d'État, d'un quelconque rapport du nonce à ce sujet. Cfr *ibid.*, *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 105, Titolo Episcopato. Diocesi. Conferenze Episcopali. Morte et Elezione di Vescovi. Generali, Chemise « Conferenze annuali dell'Episcopato Belga », Lettre de Mercier au Nonce, Malines 7 juillet 1908 et lettre (minute) du nonce à Mercier, Bruxelles 8 juillet 1908.

⁶¹ A.K.U.L., P.M.L., n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911 (réponse de Ladeuze annotée en marge).

⁶² En comptant un délai de cinq jours à partir du 26 juillet, l'éventuelle opposition de Rome aurait dû arriver à Malines le 31 au plus tard. Or, le nonce participant à la réunion du 27, il ne pourrait adresser son

connue du public, la décision était quasi coulée en forme de chose jugée et il devenait difficile au Saint-Siège, à moins de provoquer une crise grave, de désavouer publiquement l'épiscopat belge⁶³.

c. L'hypothèse de dom Lambert Beauduin : analyse des rapports entre Mercier et Laminne

S'il ne fait guère de doute que Ladeuze était bien le candidat d'Hebbelynck et de Mercier et que ce dernier a bien manœuvré pour l'imposer à la conférence épiscopale (et, par l'intermédiaire du nonce, à Rome), qu'en est-il de l'hypothèse de dom Lambert ? L'archevêque de Malines a-t-il travaillé dès 1908 à la compromission doctrinale de Laminne en vue de la nomination de Ladeuze en 1909, ou bien a-t-il, plus simplement, exploité l'instruction à charge de Laminne après coup, à un moment difficile à préciser, mais où il a perçu l'avantage qu'il pouvait en tirer lors de l'élection ? Car à côté de l'interprétation « maximaliste » de la thèse du bénédictin, une lecture médiane est possible : l'idée d'une « manœuvre » est fondée, mais comporte, comme souvent dans les souvenirs, une part de reconstruction défectueuse. Dans cette dernière hypothèse, Mercier n'aurait pas suscité le dossier Laminne en vue de l'élection, mais l'aurait simplement habilement exploité le moment venu pour discréditer le candidat de l'opposition et faire passer son prétendant.

Sur la base des documents examinés ici, la thèse d'un véritable « complot » dont Laminne aurait été le malheureux instrument est irrecevable. A l'examen des différentes pièces du dossier conservées dans les archives, en effet, il s'avère que les rapports entre Mercier et Laminne ont été plus complexes que ne le laisse supposer le témoignage de dom Lambert. S'il est clair que Mercier a nourri un temps une hostilité déclarée à l'égard de son ancien opposant dans la crise de l'Institut supérieur de philosophie — nous en conservons un témoignage irrécusable —, il n'est pas sûr qu'il ait conservé à son endroit une rancune que rien ne pouvait effacer. Ainsi, lorsqu'en 1903 Laminne

rapport à Rome que le 28. En supposant, dans la meilleure des hypothèses, que son courrier arrive le 29 et qu'une réponse y soit apportée le 30, l'opposition n'aurait été connue à Malines que le 31, jour de l'annonce à la presse. Et effectivement, comme nous le verrons, le nonce n'a écrit à Rome que le 28 juillet, tandis que la première réaction de Merry del Val n'est datée que du 3 août.

⁶³ Entre l'élection tenue le 26 juillet et la rentrée académique prévue traditionnellement aux environs du 20 octobre, il y avait quasi trois mois de délai ! Rien n'imposait donc une publication « rapide » de la nomination.

présenta à l'Académie royale de Belgique un mémoire dont Mercier avait été nommé examinateur, ce dernier ne semble pas avoir profité de l'occasion pour lui « régler son compte ». Et s'il est exact que l'enseignement dogmatique de Laminne a fait l'objet d'une enquête épiscopale à partir de la réunion de juillet 1908, Mercier y était au départ totalement étranger. Un document permet cependant d'affirmer que le cardinal a bien eu, avant l'élection de Ladeuze, une correspondance avec Rome à propos d'un candidat très sérieux — on songe immédiatement à Laminne — mais que de « très graves raisons » — les sympathies transformistes de ce dernier, par exemple — empêchaient de nommer.

Que Mercier ait eu un temps des sentiments très hostiles à l'égard de Laminne, la question ne fait aucun doute. Lorsqu'en janvier 1902 le poste de vice-recteur de l'Université fut à pourvoir, le bruit circula à Louvain que Laminne, à l'époque supérieur du petit séminaire de Saint-Trond, pourrait être désigné à cette fonction. La réaction de Mercier fut immédiate : s'adressant au cardinal Goossens en personne, il lui exposa franchement tout le mal qu'il pensait de cette candidature et supplia l'archevêque de lui éviter la nouvelle crise que cette nomination ne manquerait pas, selon lui, de rallumer autour de l'Institut supérieur de philosophie. Faisant valoir que l'Université comptait dans ses rangs bien des candidats de valeur susceptibles de soutenir avantageusement la comparaison avec l'obscur candidat de Saint-Trond, Mercier ajoutait en effet :

« Lorsque le 15 juin 1896 feu le C(.)[ardinal] Mazella, à la demande de Mgr Abbeloos, vous suggéra l'idée de me destituer de la présidence du Sém(.)[inaire] Léon XIII, c'est M(.)[onsieur] Laminne qui fut proposé pour recueillir ma succession. C'est donc lui qui était jugé le plus apte à être le chef de l'opposition que l'on montait alors contre nous. Depuis lors, Dieu merci, l'apaisement s'est fait. Le 8 oct(.)[obre 18]98, j'ai remis en vos mains, Ém(.)[inence], le dossier qui avait été constitué pour la défense de l'honneur de mes collègues et du mien ; en retour V(.)[otre] É(.)[minence], qui m'avait redemandé ce dossier, voulut bien me donner l'assurance que sa haute protection remplacerait désormais avec avantage les moyens de défense, dont, par déférence pour Elle, je me dépouillais. De fait, Ém(.)[inence], depuis cette époque, nous vivons en paix et je l'ai fait savoir à Rome avec bonheur chaque fois que j'en ai eu l'occasion. La nomination de M(.)[onsieur] L(.)[aminne] remettrait le feu aux poudres. M(.)[onsieur] L(.)[aminne] m'a t[ou]jours été, je l'affirme catégoriquement et je suis sûr de ce que j'affirme[,] hostile ; il ne m'a pas pardonné son échec ; s'il était à Louvain, n[ou]s aurions infailliblement, avant peu, une reprise des hostilités. Je prie instamment V(.)[otre] É(.)[minence] de m'épargner de [nouveau ce] conflit »⁶⁴.

Si l'argumentation de Mercier se fonde sur le rappel des événements de 1896 — et sur le rappel à l'archevêque de ses engagements antérieurs —, on notera que les craintes exprimées par rapport à Laminne sont de nature très subjective : si Mercier perçoit

⁶⁴ S.A.U.C.L., *Archives de l'Institut supérieur de philosophie*, n° 3-13, Correspondance. 1880-1927, Lettre (minute) de Mercier à Goossens, Louvain 4 janvier 1902.

effectivement ce dernier comme un véritable ennemi personnel, rien ne dit que Laminne ait été dans de telles dispositions d'esprit. Il n'est donc pas exclu que dans la suite des événements, Mercier ait été amené à assouplir son jugement.

L'année suivante, Laminne présenta à l'Académie royale de Belgique un mémoire de philosophie des sciences, où il abordait le problème de la théorie classique des quatre éléments à la lumière des développements récents de la chimie⁶⁵. Membre de l'Académie depuis décembre 1899⁶⁶, Mercier avait été nommé second commissaire préposé à l'examen du mémoire et rédigea un compte rendu détaillé du travail⁶⁷... Distinguant une partie historique, jugée par lui excellente, et une partie philosophique au mémoire, Mercier estimait qu'il aurait pu souscrire à cette dernière si l'auteur s'était contenté d'une conclusion restrictive ainsi libellée : « Il n'est pas possible de se servir de l'hypothèse des quatre éléments pour l'explication des phénomènes chimiques, en se contentant de remplacer les éléments des anciens par les corps simples de la chimie moderne ». Mais, fondamentalement, il reprochait à Laminne de mettre à mal la théorie scolastique de l'hylémorphisme⁶⁸, sans que ce dernier avance des arguments véritablement péremptoirs. Dans la première partie, l'auteur sortait de sa problématique historique pour affirmer que la théorie hylémorphique ne pouvait être ni prouvée ni contestée par la science, mais il n'abordait pas cette discussion dans la partie systématique. Dans son analyse du problème, par ailleurs, il négligeait les réponses thomistes apportées à certains arguments opposés à la théorie hylémorphique (sans

⁶⁵ J. LAMINNE, *Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse* (Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Collection in-8°, t. LXV-2), Bruxelles, Hayer, 194 p.

⁶⁶ Voir R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et l'Académie royale de Belgique*, dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 5^e sér., t. LXIX, 1983, p. 336-370, que nous citerons ici, en ce qui concerne le mémoire de Laminne, d'après la réédition de 1994 (ID., *Le cardinal Mercier [1851-1926]. Un prélat d'avant-garde...*, p. 123-124).

⁶⁷ Cfr *Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse*, par le chanoine Jacques Laminne, directeur du Séminaire de Saint-Trond. Rapport de M. D. Mercier, deuxième commissaire, dans *Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques* (Extrait des Bulletins, n° 9-10, septembre-octobre 1903, p. 606-610). Pour information, un exemplaire en est conservé dans les archives de Mercier à l'Institut : S.A.U.C.L., *Archives de l'Institut supérieur de philosophie*, n° 3-13, Correspondance. 1880-1927.

⁶⁸ La théorie est exprimée par l'adage thomiste « *forma dat esse rei* », 'la forme donne l'être à la chose'. Il manifeste le principe aristotélicien selon lequel la substance ne peut exister en dehors d'une combinaison matière/forme, où la matière constitue l'élément potentiel, indéterminé, par opposition à la forme, qui l'actualise. Voir, par exemple, C. HEDDEBAUT, *Matière et forme*, dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 887-892 (le premier point).

entrer ici dans la complexité des raisonnements scolastiques, signalons que Mercier faisait valoir que l'invariabilité substantielle des atomes était admise par les thomistes ; que ces derniers ne fondaient pas l'hylémorphisme sur la diversité des corps et de leurs propriétés, mais sur une théologie de la nature ; et qu'ils admettaient l'existence de changements substantiels dans la nature corporelle). S'il n'est pas possible, eu égard au document précédent, d'affirmer que ce compte rendu ne fait qu'exprimer un débat loyal entre deux philosophes de convictions différentes, on notera également que rien ne permet d'y voir, dans le chef de Mercier, un simple règlement de comptes avec un ennemi irréductible.

Qu'en est-il de l'enquête doctrinale sur l'enseignement de Laminne évoquée lors de la réunion de juillet 1908 ? En fait, depuis 1903, la situation des deux protagonistes avait considérablement évolué : Mercier avait été désigné comme archevêque de Malines en 1906 et Laminne, qui était chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres de Louvain depuis 1904 (il enseignait la philosophie aux Écoles spéciales et la dogmatique à la *Schola minor*), avait été nommé professeur de dogmatique spéciale à la *Schola major* en 1906 également⁶⁹. Au cours de l'année 1906-1907, ce dernier avait étudié le traité *De Deo uno et trino*⁷⁰ et l'année suivante, en 1907-1908, le traité *De Deo creante et elevante*⁷¹, une matière particulièrement délicate dans le contexte doctrinal tendu de la crise moderniste⁷². C'est dans ces circonstances que la question

⁶⁹ Sur Jacques Laminne, né à Aarschot le 18 mai 1864 et décédé à Liège le 23 octobre 1924, docteur en théologie et en philosophie de l'Université Grégorienne de Rome (1880-1886), brillant étudiant en sciences physiques et mathématiques à l'Université de Louvain en 1886-1887 (il réussit la première candidature avec la plus grande distinction), professeur (1887) puis directeur (1893) du petit séminaire de Saint-Trond, professeur à l'Université de Louvain (1904), vicaire général de Mgr Rutten (1914), évêque titulaire d'Inschilla (1919), voir J. BITTREMIEUX, *Sa G. Monseigneur Jacques-Joseph Laminne[...]*, dans *AN.U.C.L. 1920-1926*, p. X-XVI, et, dans une moindre mesure, E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique...*, t. II, p. 638, et ID., *Dictionnaire des écrivains...*, t. II, p. 1133-1134. Laminne, qui avait déjà manifesté des aptitudes pour les sciences exactes lors de ses études romaines, fut envoyé à Louvain à son retour de Rome pour y recevoir une année de formation en sciences naturelles. D'une grande érudition dans ces disciplines, il développa sa réflexion dans le domaine de la philosophie des sciences et s'y montra un défenseur nuancé du transformisme.

⁷⁰ *AN.U.C.L. 1907*, p. 89.

⁷¹ *AN.U.C.L. 1908*, p. 82.

⁷² Pour rappel, les théories évolutionnistes (ou transformistes) posaient à la théologie classique un triple problème. Sur le plan doctrinal, elles semblaient porter atteinte au dogme de la création dont le traité *De Deo creante* était l'objet : si toutes les espèces vivantes n'étaient que l'aboutissement d'une chaîne évolutive chaotique partie de la matière inorganique, était-il besoin d'un créateur pour expliquer l'origine de l'univers ? Sur le plan exégétique, quand bien même on pratiquait un « évolutionnisme

« Enseignement Laminne » fut mise à l'ordre du jour de la réunion de juillet 1908, parmi les « Questions d'ordre général »⁷³. Qui était à l'origine du dossier ?

En fait — et c'est déjà la thèse défendue en 1984 par Vera Marchand dans son étude sur la réception du darwinisme à Louvain⁷⁴ —, la responsabilité de l'accusation revient en premier lieu à Mgr Rutten, le propre ordinaire de Laminne, très tatillon, comme nous l'avons vu, en matière d'exégèse. Dans une première lettre à Mercier consacrée au problème et datée du 22 juin 1908⁷⁵, en effet, il explique que des « bruits alarmants » concernant les théories évolutionnistes de Laminne lui étaient parvenus, sans doute, comme le donne à penser le reste de son courrier, à l'occasion des thèses proposées par ce dernier à la défense de ses étudiants lors des épreuves de fin d'année (les *theses quas*)⁷⁶. Il avait alors enquêté auprès de Laminne et la réponse de ce dernier, qu'il joignait à son courrier, « ne le satisfaisait pas entièrement »⁷⁷. Il estimait que son professeur de dogmatique avait été bien mal inspiré « en permettant que des thèses aussi formelles puissent être soutenues, bien qu'elles soient strictement à l'abri du reproche

théiste », Dieu étant conçu comme le maître d'œuvre de l'évolution, comment concilier cette théorie avec le récit de la Genèse, sans pratiquer une exégèse progressiste ? Car si l'encyclique *Providentissimus* avait sonné le glas du concordisme (en admettant qu'en matière scientifique, l'auteur sacré avait parlé « selon les apparences »), elle n'avait rien dit des textes à portée historique auxquels la Genèse se rattachait également. Sur le plan philosophique, enfin, il n'était pas évident de concilier la représentation thomiste de l'homme (union substantielle de l'âme, principe formel, et de la matière corporelle) avec l'idée d'une évolution continue : matière et forme étant deux principes indissociables de l'être et la caractéristique formelle de l'être humain étant d'être doté d'une âme d'origine divine, l'origine de l'homme était inséparable, en bonne scolastique, d'une création divine spécifique (corps et âme). Sur les problèmes posés par le transformisme, voir É. AMANN, *Transformisme*, dans *D.T.C.*, t. XV, col. 1365-1396, qui fournit un bon aperçu général des aspects théologiques, et H.W. PAUL, *The Edge of Contingency. French Catholic Reaction to Scientific Change from Darwin to Duhem*, Grainesville, 1979, plus historique. Pour Louvain, voir V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de Leuvense Universiteit (1859-1914)*..., qui retrace concrètement l'attitude des théologiens et des professeurs louvanistes confrontés au problème. Signalons également, sur toutes ces questions, l'excellent *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, sous la dir. de O. TORT, 3 vol., Paris, 1996.

⁷³ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Ordre du jour manuscrit de Mercier.

⁷⁴ Cfr V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de Leuvense universiteit (1859-1914)*..., p. 79-89, pour ce qui est de l'« affaire Laminne » en général, et p. 82, pour ce qui est de son déclenchement en particulier.

⁷⁵ AN.U.C.L. 1907, p. 89.

⁷⁶ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Lettre de Rutten à Mercier, Liège 22 juin 1908.

⁷⁷ *Ibid.*

de non-orthodoxie »⁷⁸. Quant à lui, il estimait que la thèse évolutionniste n'était qu'une hypothèse et, même, que cette hypothèse n'atteignait pas « un degré de probabilité suffisante »⁷⁹, mais il s'en remettait au jugement du cardinal pour déterminer la suite à donner à cette affaire.

Quelques jours plus tard, Rutten adressa une nouvelle lettre à Mercier dans laquelle il explicitait la démarche qu'il avait eue à l'égard de son diocésain transformiste⁸⁰. Il semble en effet que, mis en cause par Rutten, Laminne ait considéré spontanément — ce qui est sans doute révélateur des tensions qui persistaient entre les deux hommes — que le coup venait de Malines et qu'il se soit alors adressé directement à l'archevêque, au grand étonnement de ce dernier. Dans son courrier à Mercier, en effet, Rutten rappelait les faits (« je m'étais plaint de ce qu'il [Laminne] avait laissé défendre des thèses qu'il savait m'être désagréables et contre lesquelles j'avais exprimé mes objections »⁸¹), mais démentait formellement avoir enjoint au professeur de dogmatique de s'expliquer avec Mercier (« Dans ma lettre, il ne fut pas question de V(.)[otre] É(.)[minence], ni d'aucune intervention auprès de moi. Est-ce que M[onsieur] L(.)[aminne] suppose que V(.)[otre] É(.)[minence] m'a écrit ? »⁸²). Et Rutten de conclure à nouveau que, s'il n'appréciait guère les thèses de Laminne (« elles me paraissent sujettes à caution et réfutables »⁸³), il laissait le soin au cardinal de décider (« V(.)[otre] É(.)[minence] appréciera s'il y a lieu de faire autre chose »⁸⁴).

Si donc le problème de l'enseignement de Laminne fut bien mis à l'ordre du jour de la réunion de juillet 1908 par Mercier, ce dernier était tout à fait étranger au déclenchement de l'affaire et semble à première vue n'avoir procédé de la sorte que par souci de donner suite à la démarche de son suffragant liégeois. Faut-il y voir davantage : la conséquence d'un vieil antagonisme persistant et déjà l'amorce d'une manœuvre pour éliminer Laminne, sinon du rectorat, du moins d'un poste à responsabilités ? C'est

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*, Lettre de Rutten à Mercier, Liège 29 juin 1908.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

difficile à dire. Il ne fut guère question de Laminne à la réunion de juillet, en effet, mais bien à celle du 14 novembre suivant, au cours de laquelle Mercier se contenta de donner lecture à Rutten de la lettre de défense qu'il avait reçue de Laminne⁸⁵. C'est qu'après la réunion de juillet, Laminne avait été invité à Malines, début octobre⁸⁶, pour s'entretenir avec Mercier des thèses qui dérangent l'évêque de Liège et lui avait adressé peu de temps après une lettre qui résumait et précisait le contenu de leur entretien. C'est cette dernière lettre qui, de toute évidence, fut lue à l'évêque de Liège lors de la réunion du 14 novembre et clôtura provisoirement le dossier...

A travers cette lettre, comme d'après l'historique de Laminne et les notes prises par Mercier à cette occasion⁸⁷, l'entrevue d'octobre 1908 porta sur deux points essentiels, que Laminne fut invité à éclaircir : il aurait enseigné que l'âme n'est pas la forme substantielle du corps et « que l'opinion qui considère le corps de l'homme comme produit par l'évolution naturelle des formes vivantes est libre au point de vue théologique »⁸⁸. Sur le premier point, Laminne répondit, citation de son cours à l'appui, qu'il avait précisément enseigné le contraire et que, par conséquent, « celui de mes étudiants qui m'attribue de nier une thèse que je lui ai au contraire présentée comme une conséquence directe des définitions de l'Église, mériterait à coup sûr qu'on lui lave les oreilles »⁸⁹ ! Quant au second point, sur lequel il ne s'attendait pas à être interrogé⁹⁰, il

⁸⁵ Dans l'ordre du jour de la réunion rédigé par Mercier figure un point : « Donner lecture de la lettre de M. Laminne à l'évêque de Liège » (*ibid.*, n° III. 9, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 14-11-1908, Ordre du jour manuscrit de Mercier).

⁸⁶ Dans une lettre de juin 1911, Laminne a retracé l'historique de l'affaire à l'intention du nouveau recteur, Mgr Ladeuze : cfr A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

⁸⁷ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 9, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 14-11-1908, Notes manuscrites de Mercier relatives à Laminne, s.d.

⁸⁸ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Courrier de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

⁸⁹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Laminne à Mercier, Louvain 3 octobre 1908.

⁹⁰ « Quant à la question de l'origine du corps de l'homme : ainsi que je l'ai dit à votre Éminence, Mgr l'évêque ne m'en a jamais parlé ni avant ni après la réunion des Évêques, quoique je lui eusse spontanément fait connaître mon attitude sur cette question. Je ne m'attendais donc pas à ce que votre Éminence m'en parle » (*ibid.*).

développa une thèse « modérément » transformiste : pour lui, il y avait eu intervention directe du créateur, pour l'âme comme pour le corps de l'être humain, mais si l'on distinguait les caractères naturels et surnaturels du corps de l'homme, il y avait, en ce qui concerne l'origine évolutionniste des caractères naturels du corps, des arguments pour et des arguments contre. Cette distinction entre caractères naturels et caractères surnaturels du corps de l'homme est assez inhabituelle, à la fois chez un scolastique et chez un transformiste, mais elle renvoyait simplement, dans l'esprit de Laminne, à une distinction entre éléments corporels communs à l'homme et aux animaux inférieurs, comme les membres, les sens, etc., et éléments corporels spécifiques à l'homme et rendant compte de sa nature « raisonnable », comme les organes du langage, un cerveau très développé, etc.⁹¹. Quel que soit son fondement, la distinction permettait de limiter l'évolution aux seuls caractères naturels du corps de l'homme et, selon Laminne, de mieux rendre compte des objections que l'on pouvait faire pour ou contre la théorie évolutionniste... En toute hypothèse, Laminne concluait : « Votre Éminence voit combien inexactement on définit mon attitude dans cette question en disant que d'après moi la question de l'origine du corps de l'homme est purement et simplement une question libre », ajoutant : « je crois avoir exposé cette question telle que de fait elle se présente aujourd'hui et je ne pense pas avoir manqué aux règles de la prudence dans mon exposé »⁹².

Accessoirement, car Mercier ne semble y avoir attaché aucune importance lors de son entretien d'octobre 1908 avec Laminne, ce dernier aurait voulu faire défendre par ses étudiants la thèse selon laquelle les trois premiers chapitres de la Genèse ne devaient

⁹¹ Laminne s'explique clairement sur cette question dans une lettre ultérieure à Ladeuze : « Si l'on distingue entre les caractères naturels et surnaturels du corps du premier homme, et que l'on demande si du moins les caractères naturels n'ont pas été produits par évolution, nous répondons : que l'on peut apporter des arguments en faveur de la solution affirmative et aussi de la solution négative ; — que ni les uns ni les autres ne sont démonstratifs (péremptoires) — que l'on pourrait proposer une troisième hypothèse d'après laquelle certains caractères naturels du corps de l'homme (ceux qui se rencontrent dans les espèces inférieures ou qui s'en rapprochent beaucoup) auraient été produits chez l'homme par l'évolution, d'autres (ceux qui sont propres à l'homme comme animal raisonnable) auraient été déterminés directement par Dieu ; que cette troisième hypothèse, moins conforme aux idées transformistes, permettrait d'autre part de résoudre certains arguments que l'on fait valoir contre les deux solutions précédentes ». Cfr A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911

⁹² A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Laminne à Mercier, Louvain 3 octobre 1908.

pas être interprétés dans le sens littéral, mais dans un sens symbolique, ce qui aurait provoqué l'opposition de Van Hoonacker⁹³. Pour le reste, Mercier ne semble pas s'être davantage inquiété de l'audace doctrinale du professeur liégeois. Sur le problème de l'origine du corps de l'homme, il se contenta de faire remarquer « que cet enseignement ne serait peut-être pas bien vu à Rome »⁹⁴, mais que, en toute hypothèse, le *De Deo creante* n'étant enseigné que tous les quatre ans, Laminne n'avait pas de déclaration à faire pour l'instant : d'ici à ce qu'il reprenne cette matière, l'autorité ecclésiastique aurait peut-être tranché la question et les choses seraient alors beaucoup plus simples. Sur le fond, Mercier fit savoir à Laminne qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que l'on adopte le transformisme, pourvu que ce soit à titre d'hypothèse »⁹⁵ — ce qui correspondait effectivement à la position de Laminne. S'il est vrai que Mercier concédera plus tard à Ladeuze, à l'occasion du rebondissement de cette première affaire en 1911, que l'attitude trop peu combative de Laminne l'avait énervé, il ne semble pas lui en avoir fait grief en 1908⁹⁶.

Au terme de ce paragraphe, il est donc certain que les difficultés doctrinales de Laminne ne doivent rien au départ à une éventuelle rancune personnelle de Mercier et que ce dernier, une fois l'affaire déclenchée à l'instigation de Mgr Rutten, est resté, du moins en apparence, fort bienveillant à l'égard de son ancien opposant. Le témoignage de dom Lambert Beauduin est donc irrecevable dans sa version « maximaliste » : Mercier n'a pas pu ourdir un complot machiavélique contre Laminne, dès lors que les ennuis doctrinaux de ce dernier trouvent leur origine chez Rutten. Mais il est très vraisemblable cependant qu'après coup, développant sa stratégie en vue d'imposer son candidat (Ladeuze), Mercier ait profité de toute cette affaire pour discréditer le prétendant probable de l'opposition (Laminne). Dans sa seconde lettre de défense de Ladeuze à Merry del Val, début octobre 1909, en effet, Mercier lui adresse ce rappel : « lorsqu'il s'est agi de la nom.[ination] de L(.)[adeuze] aucun autre candidat n'a été

⁹³ *Ibid.*, n° III. 9, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 14-11-1908, Notes manuscrites de Mercier relatives à Laminne, s.d.

⁹⁴ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*, Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911 (réponse de Mercier annotée par Ladeuze en marge). Sur cette seconde affaire, voir ci-dessous p. 916-919.

proposé par les év(.)[êques.] Il y avait bien un autre nom que le sien qui, en certains milieux eût été plus sympathique mais nous avions de très graves raisons, connues de vous, de ne point le nommer »⁹⁷. C'est donc qu'un échange de vues avait eu lieu antérieurement entre le cardinal et le secrétaire d'État, à propos d'un candidat anonyme qui a toutes les apparences de Laminne, mais nous n'en avons trouvé aucune trace.

A la lumière de tout ce qui vient d'être dit, il nous paraît raisonnable d'admettre que le témoignage de dom Lambert recèle incontestablement une part de vérité, à condition d'en donner une interprétation « minimaliste ». Ladeuze était bien « le » candidat de Mercier au rectorat et ce dernier a bien manœuvré, comme nous l'avons vu, pour l'imposer à la conférence épiscopale, malgré l'opposition déclarée de Mgr Heylen et de Mgr Rutten. Dans ce contexte, les ennuis doctrinaux de Laminne, que Mercier n'a pas lui-même provoqués, l'ont sans doute bien servi pour écarter une candidature très sérieuse et qui gênait ses plans (Laminne aurait pu être le candidat de Rutten car, malgré ses différends théologiques sur la *Genèse*, ce dernier lui conserva toute son estime et en fera, en 1914, son vicaire général...). Deux hypothèses sont ici possibles. Dans un premier temps, Mercier n'aurait pas songé à exploiter les difficultés de son ancien ennemi ; ayant consulté Rome au sujet des thèses de Laminne sans arrière-pensées, pour apporter une réponse autorisée aux craintes formulées par son suffragant liégeois, il n'aurait tiré parti de l'affaire que par opportunisme, au moment de préparer l'élection. Autre hypothèse — plus conforme au témoignage de dom Lambert : Mercier a rapidement perçu le bénéfice qu'il pouvait tirer des hardiesses dogmatiques de Laminne et s'est arrangé pour obtenir, puis faire connaître discrètement à Rutten la réprobation de Rome. C'est sans doute cette dernière hypothèse, qui explique bien l'absence d'autres candidats lors de l'élection, qu'il faut privilégier : pour que l'évêque de Liège ait renoncé, le cas échéant, à présenter la candidature de Laminne, il fallait qu'il ait été informé au préalable du blocage romain.

⁹⁷ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Second brouillon d'une lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », qui présente les mêmes réflexions, mais dans un ordre quelque peu différent].

B. Mercier contre Rome : chronique d'une crise (28 juillet 1909-9 mars 1910)

Si Mercier a habilement négocié l'élection du nouveau recteur, il n'avait sans doute pas prévu l'ampleur des réactions qu'allait susciter à Rome la désignation de Ladeuze. Après avoir pris acte, il est vrai sans enthousiasme excessif, du choix fait par les évêques et communiqué par le nonce, Merry del Val allait, après quelques semaines, réagir vigoureusement et signifier sans ambages à Malines combien cette élection avait indisposé le Saint-Père. Une première réponse du cardinal, sans doute rédigée sans la conscience claire du climat réel qui régnait à Rome, accrut le malaise plus qu'il ne le dissipa. Le secrétaire d'État adressa alors à l'archevêque un second courrier dans lequel il développait l'acte d'accusation et laissait planer la menace d'une révocation. L'affaire prenait des proportions inquiétantes et il devenait difficile à Mercier de gérer seul ce dossier délicat. Après avoir reçu un mémoire de défense de Ladeuze et pris l'avis de ses collègues, le cardinal riposta cependant avec doigté et fermeté : compte tenu des explications reçues et soucieux d'éviter un désaveu public de l'épiscopat, le Saint-Père acceptait de laisser les choses en l'état. Mais cette auguste concession avait un prix : outre que Mercier viendrait s'expliquer à Rome prochainement sur ce contentieux, Ladeuze ne se verrait pas honoré d'une prélature, gage des faveurs pontificales, tandis qu'à l'avenir, les nominations rectorales seraient soumises à l'approbation du Saint-Siège. C'est dans le contexte de ces tractations avec Rome que fut abordé le problème de la nomination de nouveaux titulaires aux cours de Ladeuze devenus vacants à la suite de sa nomination, ce qui ne se fit pas sans mal en ce qui concerne l'exégèse néo-testamentaire. Le nouveau recteur avait proposé pour lui succéder dans cet enseignement le nom de son disciple et collègue de la *Schola minor*, Honoré Coppieters, pour qui il avait une réelle estime scientifique. Dans un premier temps, les évêques ratifièrent cette proposition, mais quand ils apprirent, au cours de la même réunion, que Ladeuze était contesté, ils suspendirent immédiatement leur décision et finirent, après un certain nombre de tergiversations, par sacrifier Coppieters, en même temps d'ailleurs, du moins en apparence, que le principe de l'autonomie universitaire. Finalement, le pèlerinage effectué par Mercier à Rome en février 1910 réussit à aplanir les dernières difficultés et à normaliser la situation en obtenant la prélature pour Ladeuze.

1. Premier barrage romain (août-septembre 1909)

Intervenue le lundi 26 juillet 1909, l'élection de Ladeuze ne fut communiquée aux journaux, suite au désir exprimé par le nonce, que le dimanche 1^{er} août, de façon à lui permettre d'informer Rome avant la presse (son rapport sur l'élection est daté du 28 juillet⁹⁸). L'élus, quant à lui, mit à profit les premiers jours du mois pour se présenter aux évêques de Gand et de Bruges, et, en revenant des Flandres, au nonce lui-même. Il eut avec ce dernier une discussion assez franche sur la question biblique, où, d'après ses notes, il lui exposa nettement sa position et lui signala l'antagonisme qui existait, selon lui, entre l'école progressiste et celle des Jésuites, très hostile à l'Université de Louvain. Le nonce, à en croire les notes de Ladeuze, se montra enchanté de cet entretien, « et dit, sur [un] ton [d']approb[ati]on, qu'[il] allait [— ce qu'il ne semble pas avoir fait —] écrire [la] convers[ati]on au S[an]ct[us] P[ater] »⁹⁹. Quant à la première réaction de Rome à l'élection du nouveau recteur, en date du 2 août, elle fut prudente, mais non franchement hostile¹⁰⁰. Merry del Val écrivit au nonce qu'il espérait que le choix se révélerait bon et que le nouvel élu se montrerait à la hauteur de ses responsabilités, forcément grandes en ce qui concerne une institution scientifique aussi importante que Louvain. Du point de vue doctrinal, il attirait certes l'attention sur le fait que, dans le passé, certains avaient mis en doute la parfaite orthodoxie de Ladeuze dans le domaine biblique, mais il n'en tirait aucune conclusion particulière : le représentant du Saint-Siège était simplement chargé d'enquêter de façon approfondie sur le sujet (notamment en ce qui concerne la soumission de Ladeuze aux décisions de la Commission biblique), Rome devant être bien informée sur ceux qui étaient préposés à la direction de l'enseignement des étudiants catholiques¹⁰¹.

⁹⁸ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Rapport (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 28 juillet 1909 [également en *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

⁹⁹ A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze. Nous n'avons trouvé aucune trace, dans les archives romaines, d'un rapport spécifique faisant immédiatement suite à cet entretien. Tout au plus trouve-t-on une allusion à ce dernier dans un rapport du nonce de la mi-septembre, lorsque, chargé par Merry del Val d'enquêter sur l'orthodoxie du nouveau recteur, il l'invoquera, parmi d'autres faits, pour justifier sa bonne impression de départ (cfr *infra*, p. 858).

¹⁰⁰ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Merry del Val à Tacci, Vatican 2 août 1909 [également en *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

¹⁰¹ *Ibid.*

Trois semaines plus tard, cependant, en dehors de toute nouvelle information en provenance du nonce, l'attitude romaine s'était nettement radicalisée, et Ladeuze était devenu un dangereux hétérodoxe qu'il fallait empêcher de nuire. Dans la première lettre qu'il adressa à Mercier à ce sujet, le 27 août, soit un mois après l'élection, Merry del Val lui fit savoir sèchement que « la nouvelle, vraiment inattendue, de cette nomination a[vait] produit sur le Saint-Père un profond étonnement »¹⁰² et ce, pour trois motifs. L'élection avait été précipitée et « faite sans aucune entente préalable avec le Saint-Père et sans Son auguste agrément »¹⁰³. Il semblait « hors de doute » que le candidat retenu était « entaché d'idées non entièrement orthodoxes, ainsi qu'il résult(e)[ait] de quelques dissertations, de quelques écrits très censurables en matière d'Écriture Sainte »¹⁰⁴. Et enfin, le Souverain Pontife n'avait pas été officiellement informé du résultat de l'élection et avait dû apprendre la nouvelle par les journaux¹⁰⁵. Chargé d'exprimer à Mercier « les pénibles impressions de Sa Sainteté à ces différents égards », il lui recommandait de se « concerter sur les moyens à prendre pour obvier aux graves inconvénients qui pourraient en résulter »¹⁰⁶, c'est-à-dire, en clair, de trouver les moyens pour neutraliser la cause de toute cette affaire, Ladeuze lui-même.

La réponse de Mercier fut assez tardive, puisqu'elle est datée du 12 septembre, mais on peut imaginer que, face à une attaque aussi frontale, l'archevêque avait pris la précaution de consulter¹⁰⁷. D'une façon générale, au secrétaire d'État qui avait été

¹⁰² A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre confidentielle de Merry del Val à Mercier, Rome 27 août 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »]. Une copie de cette lettre est conservée à Gand, dans les archives de Mgr Stillemans : A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916.

¹⁰³ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre confidentielle de Merry del Val à Mercier, Rome 27 août 1909.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Ladeuze semble avoir été bien informé de ces griefs, sauf sur un point : ses notes n'évoquent pas le reproche adressé à Mercier ne n'avoir pas consulté Rome. Cfr A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

¹⁰⁶ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre confidentielle de Merry del Val à Mercier, Rome 27 août 1909.

¹⁰⁷ Le fait que l'on trouve une copie de cette première correspondance entre Rome et Malines dans les archives de Mgr Stillemans, doyen de la conférence épiscopale et rompu de longue date aux subtilités de la diplomatie vaticane, le suggère (cfr A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916).

chargé de lui dire les « pénibles impressions de Sa Sainteté », Mercier répondit sur le même ton, en écrivant : « la lettre confidentielle que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'adresser (n° 39295) m'a affecté péniblement et m'a beaucoup surpris »¹⁰⁸. De manière plus précise, en ce qui concerne le fait que le pape ait dû apprendre la nouvelle de la nomination de Ladeuze par la presse, tout d'abord, Mercier fit valoir combien il était injuste d'imputer cet état de fait à l'épiscopat : après avoir cité l'extrait du procès-verbal où le nonce demandait un délai pour annoncer lui-même la nouvelle de l'élection au pape, il concluait : « nul de nous, assurément, ne pouvait prévoir que le Nonce [— qui se fera d'ailleurs tirer l'oreille sur ce point¹⁰⁹ —] n'aurait pas rempli une mission que spontanément il s'était offert à assumer et que nous avons unanimement approuvée »¹¹⁰. Pour ce qui est de l'orthodoxie de Ladeuze, ensuite, Mercier fit un long plaidoyer où tout ce qui pouvait prouver la rectitude doctrinale du nouveau recteur était mis en avant : certes, concédait Mercier, il avait écrit un article « très imprudent sur la composition du *'Magnificat'* », mais il le regrettait vivement ; certains avaient cru pouvoir incriminer sa brochure sur la résurrection, mais Mercier estimait qu'elle avait fait le plus grand bien et qu'elle était digne des éloges pontificaux décernés à l'auteur par l'intermédiaire de dom Laurent Janssens ; comme professeur et comme président du Collège du Saint-Esprit, Ladeuze avait formé de très nombreux prêtres, mais aucun n'était devenu moderniste ; d'une piété peu commune et d'une docilité parfaite à l'autorité des évêques et du Saint Siège, Ladeuze, avait donné « son adhésion plénière non seulement aux Encycliques pontificales mais aussi aux décisions, y compris les

¹⁰⁸ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

¹⁰⁹ *Ibid.*, *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre confidentielle de Merry del Val à Tacci, Vatican 27 septembre 1909. Voir aussi, pour partie, *ibid.*, *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre (minute) de Merry del Val à Tacci, Vatican 27 septembre 1909 : « dans votre rapport du 28 juillet, vous signalez l'élection mais sans dire qu'elle a un caractère officiel pour l'épiscopat belge et l'archevêque et qu'elle est soumise à l'approbation du Saint-Siège » (traduction de l'italien). On notera que dans l'esprit des évêques, il s'agissait de communiquer officiellement la nomination de Ladeuze au Vatican, mais pas de la lui soumettre pour approbation.

¹¹⁰ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

dernières, de la Commission biblique »¹¹¹. Et Mercier, jetant tout son poids dans la balance, de conclure sur ce point :

« Je le connais d'ailleurs, personnellement et intimement, depuis de longues années. Plût à Dieu que l'exégèse catholique comptât beaucoup d'hommes aussi sûrs à la fois et aussi compétents ! J'ai entendu porter le même jugement sur lui par des théologiens de premier ordre qui le connaissent de près. Aussi l'ai-je fait entrer dans le 'Conseil de vigilance' du diocèse de Malines. S'il en est qui doutent de son orthodoxie, il les rassurera dans son premier discours public, lors de l'inauguration des Cours de l'Université »¹¹².

Quant au caractère « précipité » de l'élection, enfin, Mercier reconnaissait certes que l'élection s'était faite rapidement et sans consultation de Rome, mais il plaidait non coupable. D'une part, la démission d'Hebbelynck n'avait été connue qu'une semaine avant la réunion des évêques. D'autre part, sans dire explicitement que la nomination du recteur de Louvain relevait de la seule autorité des évêques belges, Mercier faisait comprendre discrètement à son interlocuteur qu'il s'estimait suffisamment éclairé pour trancher cette question sans devoir en référer à Rome :

Nous-mêmes n'avons connu la décision de Mgr Hebbelynck et le conseil de son médecin que pendant la semaine qui a précédé notre réunion annuelle. Toutefois, nous n'avons pas été pris au dépourvu, parce que, depuis deux ans, l'état de santé et de dépression morale de Mgr Hebbelynck nous avait rendu très présente la préoccupation de son remplacement éventuel. Nous connaissons, Dieu merci, le corps professoral de l'Université. En ce qui me concerne, j'ai passé dans ce milieu un quart de siècle et il n'est pas même nécessaire d'y faire un séjour aussi prolongé pour s'habituer à se défier et des complaisances flatteuses des uns et des défiances intéressées des autres. M.[onsieur] le Chanoine Ladeuze jouissait de l'estime et de la sympathie générale. Aussi n'ai-je pas entendu dans le corps professoral, lors de sa nomination, une seule voix discordante. Nous nous croyions donc suffisamment éclairés sur notre candidat pour ne pas surseoir à sa nomination effective, d'autant que la réunion des évêques, fin juillet, a pour but direct l'Université et ses multiples intérêts¹¹³.

Comme l'a noté Ladeuze dans ses archives, cette réponse de Mercier, pourtant datée du 12 septembre et qui dut parvenir à Rome le 14, ne devait susciter aucune réaction avant le 19 ou le 20 septembre¹¹⁴.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

2. Développement de l'acte d'accusation (septembre 1909)

Chargé le 2 août de s'informer sur la parfaite orthodoxie de Ladeuze, le nonce devait confirmer ses premières informations favorables dans un rapport du 18 septembre : Ladeuze avait bien professé « *qualche opinione un pò avanzata* », mais sans aucun esprit d'indépendance ou de rébellion, et il s'était soumis avec docilité quand on lui avait fait remarquer les hardiesses de son enseignement ; ensuite, il avait exprimé sa totale soumission à toutes les décisions de la Commission biblique et avait appuyé le Saint-Siège dans sa condamnation récente des auteurs réprouvés ; enfin, ces jugements favorables que le nonce avait recueillis étaient confirmés par un entretien qu'il avait eu avec l'intéressé lui-même, où ce dernier s'était ouvert spontanément à lui de ses opinions dans le domaine biblique¹¹⁵. Et, comme il s'en expliquera longuement dans un rapport ultérieur, si son premier jugement sur Ladeuze avait pu paraître trop favorable, c'est parce que ses informateurs, Mercier et Hebbelynck, étaient au-dessus de tout soupçon, et en raison du caractère précipité de l'élection, qui l'avait empêché de recueillir d'autres témoignages¹¹⁶. Pour Rome, cependant, la soumission et la docilité de Ladeuze à l'autorité supérieure étaient sans aucun doute bonnes et méritoires eu égard à ses idées trop avancées, mais « *il complesso delle susdette informazioni non è soddisfacente in merito ad una questione così delicata* »¹¹⁷ ! C'était d'autant plus vrai que, par ailleurs, « *così viene riferito da persona degna di fede che le tesi teologiche proposte agli esami [...], in più d'un punto erano affatto contrarie alla tradizione chiara riguardo al Nuovo Testamento* »¹¹⁸.

Pour ce qui est du plaidoyer de Mercier en faveur du nouveau recteur, les éclaircissements apportés par l'archevêque de Malines ne furent pas mieux reçus que ceux du nonce. C'est qu'à Rome, les préventions de Merry Del Val contre Ladeuze se fondaient sur des témoignages considérés comme dignes de foi et retenant, à charge de Ladeuze, une série d'informations que le secrétaire d'État énonçait dans sa réponse, comme nous allons le voir, et qui semblaient avoir échappé à Mercier. Dès lors, la

¹¹⁵ A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Rapport de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 18 septembre 1909.

¹¹⁶ *Ibid.*, Lettre confidentielle (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 4 octobre 1909 [également en *ibid.*, *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

¹¹⁷ *Ibid.*, Lettre confidentielle de Merry del Val à Tacci, Vatican 27 septembre 1909.

¹¹⁸ *Ibid.*

réponse du secrétaire d'État à ce dernier (18 septembre), loin d'aller dans le sens de l'apaisement, développait au contraire l'acte d'accusation, laissant entendre que Pie X pourrait intervenir d'autorité dans le dossier et affirmant que la grande piété de Ladeuze n'offrait aucune garantie du point de vue des problèmes doctrinaux du moment. Trop occupé par la préparation du congrès catholique qui s'ouvrait à Malines le lendemain, Mercier se contenta d'un accusé de réception (22 septembre), remettant à la semaine suivante sa réponse sur le fond¹¹⁹. Après avoir consulté ses collègues de l'épiscopat et entendu la défense circonstanciée de Ladeuze, Mercier fit alors connaître avec fermeté son point de vue, fort cette fois de l'appui de ses suffragants (3 octobre) : canoniquement, la nomination du recteur relevait de la seule autorité de l'épiscopat belge ; quoi que l'on en pense à Rome, Ladeuze était un fils soumis de l'Église et le resterait ; en toute hypothèse, la révocation de la nomination serait « un malheur pour le pays »¹²⁰.

A Rome, les craintes que Merry Del Val avait exprimées à Mercier dans son premier courrier n'avaient guère été apaisées par les explications de ce dernier. C'est que les informations que le secrétaire d'État avait recueillies sur Ladeuze contenaient d'autres éléments que ceux évoqués dans son premier courrier et auquel Mercier ne répondait pas. Il faut savoir, en effet, que, si l'on en juge par les documents conservés dans le dossier de Ladeuze à Rome¹²¹, les préventions romaines contre ce dernier se fondaient sur deux « dénonciations » : la première, transmise à Merry del Val de façon anonyme par le cardinal De Lai¹²², émanait d'un correspondant belge identifié par la Secrétairerie

¹¹⁹ Sur le congrès de 1909, voir notamment Ph. DEFOSSEZ, *Le congrès catholique de Malines 23-26 septembre 1909*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain, 1970 (dont l'auteur a tiré un article : ID., *Jeune droite et vieille droite avant le congrès catholique de Malines de 1909*, dans *Revue d'histoire contemporaine*, t. III, 1972, p. 285-332).

¹²⁰ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Second brouillon de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

¹²¹ A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione ».

¹²² Sur Gaëtan De Lai (1853-1928), secrétaire de la Congrégation consistoriale de 1908 à 1928 et un des trois hommes clés, avec les cardinaux Merry del Val et Vivès y Tuto, du pontificat de Pie X, voir la petite notice de G. JACQUEMET, *Lai (Gaëtan De)*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 1627. Entré au séminaire de Vicence en 1867, c'est au séminaire romain qu'il conquiert ses grades de philosophie, de théologie, de droit canon et de droit civil, avant d'être ordonné en 1876. Élève du *Studio* de la Congrégation du Concile, il y fut ensuite auditeur, avant d'en être nommé sous-secrétaire (1891), pro-secrétaire (1903) et secrétaire (1903 également). Fait prélat de Sa Sainteté en 1897, il devint consultant de la Commission de droit canon en 1904 et fut créé cardinal-diacre de Saint-Nicolas *in Carcere* par Pie X

d'État¹²³ comme étant le secrétaire de l'évêque de Tournai¹²⁴, et la seconde était due au Père Fonck, successeur de Delattre à la Grégorienne pour le cours d'Écriture sainte et, depuis peu, directeur de l'Institut biblique¹²⁵. Dans le premier document, l'auteur estimait — et il n'était pas seul à penser ainsi, disait-il — que « *la nomina del nuovo Rettore del Università di Lovagno non mi dà ogni sicurezza* »¹²⁶ : le nouvel élu avait écrit un article sur le *Magnificat* dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, une contribution sur le quatrième évangile (où la paternité de saint Jean était écartée) pour la *Revue biblique* et une conférence sur la résurrection du Christ, qui contenaient « *certi principii e certe insinuazioni che manifestano la mente dell'autore* »¹²⁷. Dans le second, le célèbre Père jésuite, qui voyait dans l'École biblique de Jérusalem et la Faculté de théologie de Louvain les deux bastions de l'exégèse catholique progressiste à abattre, dénonçait les thèses d'exégèse du Nouveau Testament proposées aux élèves de Louvain lors des derniers examens qui étaient, sur plus d'un point, contraires à la tradition¹²⁸. Et

en 1907. Nommé secrétaire de la Consistoriale en 1908, il ajouta bientôt à cette haute fonction celle de président de l'éconamat des Dicastères ecclésiastiques (1911). Évêque de Sabine (1911), il reçut également l'évêché de Poggio Mirteto (1925) et l'abbaye de Farfa. Il était en outre sous-doyen du Sacré Collège. Faute de mieux, voir également F. CRISPOLTI, *Corone e porpore*, 2^e éd., Milan, 1937, p. 221-226. On trouvera d'utiles précisions dans É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : la « Sapinière » (1909-1921)...*, passim, et dans L. BEDESCHI, *La curia romana durante la crisi modernista. Episodi e metodi di governo...*, p. 53, 94-95 et 99-104.

¹²³ A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Copie anonyme « *da una lettera confidenziale al Card.[inale] De Lai. Agosto 1909* » et identifiée comme émanant « *dal Segretario del Vescovo di Tournai* ».

¹²⁴ D'après l'*Annuaire complet du clergé belge et répertoire des établissements religieux* (t. XVI-XVIII, Bruxelles, [1908-1910]), l'évêché de Tournai comptait quatre secrétaires en 1909 (A. Pivet, V. Cantineau, A. Crame et A. Douterlungne). Parmi ces quatre « secrétaires », un seul nous paraît véritablement en mesure d'avoir été l'auteur de la lettre adressée à De Lai en août 1909 : Valère Cantineau, canoniste formé à Rome et ancien professeur de Ladeuze à Bonne-Espérance, qui était bien connu dans le diocèse à l'époque comme « secrétaire de l'évêché ». Il était également censeur diocésain, et poursuivra sa carrière ecclésiastique comme vicaire général et doyen du chapitre. Cfr ci-dessus, le chapitre consacré au passage de Ladeuze à Bonne-Espérance, note 293, p. 236.

¹²⁵ A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Léopold Fonck à Merry del Val, Rome 19 septembre 1909. La copie anonyme de la lettre d'août 1909 adressée au cardinal De Lai et transmise à Merry del Val mentionne d'ailleurs, en note marginale « Il P.[adre] Fonck S.J. conferma questi addebiti » (*ibid.*). Il est très vraisemblable que l'avis du Père Fonck ait été communiqué oralement à la Secrétairerie d'État avant sa lettre du 19 septembre.

¹²⁶ *Ibid.*, Lettre de Léopold Fonck à Merry del Val, Rome 19 septembre 1909.

¹²⁷ *Ibid.*, Copie d'une lettre anonyme envoyée au cardinal De Lai, août 1909.

¹²⁸ « *Quanto al nuovo rettore dell'università di Lovanio, mi permetto di aggiungere un'osservazione relativa alle tesi teologiche che sono stato proposte agli esami nell'estate passato. In più d'un punto sono*

Fonck d'ajouter que semblables thèses étaient bien accordées à celles développées par Coppieters, un disciple de Ladeuze, dans la synopse des trois premiers évangiles qu'il venait de publier¹²⁹.

C'est sur la base de pareilles « informations » que Merry del Val rédigea son second courrier à Mercier sur la nomination de Ladeuze dans lequel, loin de se montrer satisfait par les explications de l'archevêque, il s'en prenait violemment à l'orthodoxie du nouveau recteur. Certes, il reconnaissait que le nonce avait commis une erreur en ne signalant pas à Rome le caractère officiel de sa communication. Certes, en exigeant que le choix du recteur soit à l'avenir soumis à l'approbation du Saint-Père, il concédait également, de manière implicite, que la nomination de Ladeuze sans consultation du Pape avait été faite conformément au droit. Mais en tout état de cause, le secrétaire d'État faisait valoir qu'à Rome, malgré les assurances de Mercier, les « inquiétudes persist[ai]ent encore »¹³⁰. Dans sa lettre, tout d'abord, Mercier s'était imprudemment avancé, à propos du *Magnificat*, en concédant les vifs regrets de l'auteur pour ce péché de jeunesse et en faisant valoir qu'une faute confessée devait être absoute. Très logiquement, Merry del Val lui répondit qu'il n'était pas certain que l'impétrant ait fait acte de contrition et qu'en toute hypothèse, une chose était d'octroyer l'absolution, autre chose était de promouvoir un pécheur public à une charge canonique :

« M(.)[onsieur] Ladeuze, comme le rappelle Votre Éminence, a écrit un article déplorable sur la composition du '*Magnificat*' il y a quelques années, et Elle fait la remarque que puisque M(.)[onsieur] Ladeuze le regrette vivement aujourd'hui, la faute commise 'ne peut plus rester à sa charge'. Je ne sais pas si Monsieur Ladeuze a désavoué publiquement cet article, mais dans tous

affatto contrarie alla tradizione chiara riguardo al Nuovo Testamento. Si dice p.[er] e.[sempio] che per San Matteo bisogna ammettere come una delle sue fonti il Vangelo di S.[an] Marco, mentre una tradizione unanime riguardava sempre S.[an] Matteo come il primo Evangelo. In quanto alla storicità dei racconti di S.[an] Giovanni si dice, che nella narrazione della risurrezione di Lazzaro l'ammissione dell'elemento simbolico nella narrazione non distrugge la storicità di essa » (ibid., Lettre de Léopold Fonck à Merry del Val, Rome 19 septembre 1909).

¹²⁹ « Tali e simili tesi sono del resto ben d'accordo con teorie più che ardite che il discepolo del Prof.[essore] Can.[onico] Ladeuze, Prof.[essore] Coppieters della stessa Università, ha proposto nel suo libro '*Evangeliorum secundum Mattaeum, Marcum et Lucam Synopsis*'. Il testo della synopsis è stato redatto dal Prof.[essore] Camerlynck di Bruges ; ma l'introduzione, nella quale si trovano le teorie troppo moderne, è l'opera del Prof.[essore] Coppieters. Spero che troverò presto il tempo per scrivere un rendiconto del libro nella '*Civiltà cattolica*'. Per oggi basti un esempio : la confessione degli Apostoli sul lago di Gennesareth : '*Vere, Filius Dei es*' (Matteo 14,33) si rigetta come non autentica, perchè nel testo parallelo di S.[an] Marco non si trova » (ibid.).

¹³⁰ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre confidentielle de Merry del Val à Mercier, Rome 18 septembre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », qui conserve également la minute en italien].

les cas, il y a une différence très sensible entre lui reprocher une faute qu'il confesse et désavoue, et promouvoir l'auteur à la direction d'une Université Catholique aussi importante que celle de Louvain »¹³¹.

Mercier, ensuite, s'il avait évoqué et défendu la conférence de Ladeuze sur la résurrection du Christ, n'avait rien dit de l'article de ce dernier sur le quatrième évangile. Il devait donc tout ignorer de cette autre cause de scandale, qui expliquait à la fois « les préoccupations manifestées par des personnes très sérieuses et très compétentes au sujet de la récente nomination de M.[onsieur] Ladeuze » et « l'étonnement des exégètes modernistes qui ne cach[ai]ent pas leur surprise et leur joie de voir occupée la place de Recteur de l'Université par celui qu'ils [avaient] (ont) souvent signalé comme leur principal appui à Louvain »¹³² :

« Mais, cher Seigneur, il y a encore quelque chose de grave que votre Éminence ne mentionne pas dans sa lettre et qu'elle doit donc ignorer. La '*Revue Biblique*' dans son numéro du mois de Juillet 1907 publiait officiellement les décisions de la Commission Pontificale sur l'Auteur du Quatrième Évangile. Trois mois après dans la livraison d'Octobre de la même année, Monsieur Ladeuze se permit de publier un article en opposition avec ces décisions, article fortement réfuté plus tard par un autre écrivain catholique, mais que M(.)[onsieur] Ladeuze n'a pas désavoué, que je le sache. Votre Éminence comprendra la gravité de ce fait qui, ajouté à d'autres motifs de plainte contre M(.)[onsieur] Ladeuze, révèle chez lui une mentalité déplorable et qui ne le recommande pas pour le poste auquel il a été appelé aujourd'hui »¹³³.

Quant à la piété de Ladeuze, enfin, présentée par Mercier comme le meilleur rempart contre l'hérésie, Merry del Val semblait n'y voir, eu égard aux précédents — on songe ici immédiatement à Loisy — qu'une circonstance aggravante justifiant la plus grande fermeté :

« Votre Éminence loue la piété de M(.)[onsieur] Ladeuze. Je ne veux pas la contester, mais je dois remarquer que cet éloge a souvent été fait de plusieurs autres qui se sont lancés sur la pente des idées fausses et qui auraient pu être sauvés de l'abîme dans lequel ils se trouvent aujourd'hui si on les avait corrigés à temps au lieu de les excuser en alléguant leur piété »¹³⁴.

Fondamentalement, les objections contre Ladeuze étaient donc bien doctrinales, ce dernier étant purement et simplement assimilé aux « modernistes », non seulement en raison de ses écrits, « déplorables » comme l'était l'article sur le *Magnificat*, mais aussi à cause de sa mentalité, tout aussi « déplorable ». C'est que, non content de défendre

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Ibid.*

des théories « très censurables » en matière d'exégèse, Ladeuze avait eu la prétention de s'inscrire en faux publiquement contre des décisions doctrinales du magistère, tout en donnant l'image d'un prêtre irréprochable par l'expression d'une piété extérieure exemplaire. N'était-ce point là le portrait type du « moderniste » tracé par *Pascendi* : un homme enseignant l'erreur (et aux yeux des censeurs romains, comme l'illustre l'attitude du Père Fonck, toute affirmation non conforme aux idées « traditionnelles », c'est-à-dire, en fait, aux idées « habituelles » dans le milieu ecclésiastique, était suspecte de modernisme) et qui, plein d'orgueil en même temps qu'hypocrite, opposait sa doctrine pernicieuse au dogme défendu par Rome tout en protestant de son attachement indéfectible à l'Église ? En toute hypothèse, le secrétaire d'État n'était pas loin de le penser et laissait entendre dans sa lettre que la réaction du Pape pourrait être à la mesure de la gravité de la situation :

« Je soumets ces considérations à l'attention de Votre Éminence et j'ai le regret de Lui dire que le Saint-Père est loin d'être rassuré. Pourra-t-il en conscience laisser les choses comme cela ? Je n'oserais pas me prononcer, mais en toute hypothèse, j'ai la conviction que Votre Éminence mettra tout en œuvre pour corriger l'impression très pénible produite par cette nomination tant ici qu'ailleurs et pour empêcher de funestes conséquences »¹³⁵.

Incapable de répondre immédiatement sur le fond à cette nouvelle attaque (la lettre était parvenue à Malines le 22 septembre) en raison du congrès catholique qui s'ouvrait à Malines le lendemain, Mercier se contenta d'accuser réception en demandant un délai et, très diplomatiquement, en assurant par avance le Saint-Père de la filiale docilité de l'épiscopat belge tout entier (« Son auguste volonté sera ma volonté et, je crois pouvoir l'ajouter au nom de mes Vénérés Collègues de l'Épiscopat belge, notre commune volonté »¹³⁶). C'est que devant cette offensive imprévue, Mercier décida cette fois d'en référer à ses collègues et d'informer Ladeuze de ce qui se tramait. Après avoir mis l'évêque de Tournai le premier dans la confidence (dès réception de la lettre de Merry del Val), il informa ses suffragants le lendemain du congrès, le lundi 26 septembre, lors de la réunion où devait se décider la succession de Ladeuze, et transmit le jour suivant à ce dernier, le mardi 27, les deux lettres reçues de Rome. Ladeuze

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Copie de lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 22 septembre 1909.

comprit alors pourquoi, durant tout le congrès, son évêque avait paru embarrassé à son égard et pourquoi le nonce avait gardé sèchement ses distances¹³⁷.

3. La contre-attaque : défense de Ladeuze et réponse de Mercier à Rome (septembre-octobre 1909)

Le mercredi 28 septembre, soit le lendemain de la lecture de l'acte d'accusation romain, Ladeuze adressa à l'archevêque une longue lettre de défense dans laquelle il tentait de cerner l'origine de « la » dénonciation romaine, explicitait sa position sur saint Jean et définissait son attitude à court terme¹³⁸. Ce n'est cependant que la semaine suivante, début octobre, que le cardinal rédigea son apologie de Ladeuze à l'intention de Merry del Val, le défendant au sujet de son article, affirmant qu'une réprobation de sa nomination par Rome « serait un malheur pour la Belgique cathol(.)[ique] et l'Univ(.)[ersité] »¹³⁹, et réclamant pour lui une prélature. Devant pareille détermination, le Vatican finit par céder et le 14 octobre, Merry del Val adressa au nonce un courrier contenant des instructions précises pour clore le dossier sans scandale¹⁴⁰. Mercier n'en fut pas avisé directement, semble-t-il, mais par l'intermédiaire du nonce, avec qui il eut un entretien assez franc sur l'ensemble du dossier quelques jours plus tard, le 20 octobre¹⁴¹.

Dans sa lettre de défense, Ladeuze commençait par s'interroger sur l'origine de ses nouveaux déboires¹⁴². Il se disait persuadé que l'attaque venait de Belgique et avait été relayée à Rome par la nonciature. Trois éléments l'amenaient à ces considérations. Un premier élément, c'est que l'idée d'« écrivains *modernistes* qui exprimaient leur joie de

¹³⁷ Voir sur cet épisode le compte rendu des événements fait par Ladeuze (A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze).

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Merry del Val à Tacci, Vatican 14 octobre 1909 [également en *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

¹⁴¹ Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

¹⁴² A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

la nomination de *leur principal* appui à Louvain » était absurde et identifiait clairement le dénonciateur. Introduisant sans le nommer le clivage moderniste/progressiste, Ladeuze faisait remarquer que ceux qui se réjouissaient de sa nomination ne pouvaient être des « modernistes proprement dits »¹⁴³ : très confiant dans la capacité de discernement romaine, il faisait valoir qu'il s'en était toujours clairement démarqué et rappelait ses comptes rendus très critiques de Houtin et des livres publiés par la librairie moderniste Nourry à Paris dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de 1906 et 1907. S'il lui semblait clair qu'à travers lui c'était l'école du Père Lagrange qui était dans le collimateur, il estimait cependant que, pour diverses raisons, ce n'était pas lui qui s'était réjoui de son élection et qui était visé par la lettre de Merry del Val¹⁴⁴. N'ayant pas pour l'heure d'ami à Rome qui aurait pu exprimer sa joie à l'occasion de son élévation au rectorat, Ladeuze concluait que son dénonciateur devait être le jésuite belge Alphonse Delattre, le seul à sa connaissance qui pouvait qualifier ses amis progressistes d'« écrivains modernistes » :

« il y a à Bruxelles quelqu'un qui nous appelle modernistes tout court, qui m'en veut tout particulièrement parce que j'ai jadis refusé de controverser avec lui, et qui m'appelle 'le chef des modernistes belges'. C'est le P(.)[ère] Delattre, S.J. M(.)[onsieur] l'abbé Van Tichelen a tout récemment entendu ces mots de sa bouche, et, dans une lettre écrite il y a deux mois à la direction de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, il s'en prenait, sans aucune occasion, à mon article incriminé de la *Revue Biblique*¹⁴⁵.

Le second élément fondant les déductions de Ladeuze consistait dans l'utilisation par Merry del Val de l'épithète « censurable » pour désigner son article de la *Revue biblique* relatif à l'évangile de Jean. C'était précisément le terme utilisé par le Père Lahousse, un autre jésuite alors prédicateur à Tournai¹⁴⁶, pour qualifier « devant tous les professeurs

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Lagrange n'avait pas été à Rome cet été-là et, par conséquent, sa joie éventuelle de l'élection de Ladeuze ne pouvait être connue des autorités ; aux yeux de ce dernier, il n'était pas possible qu'à Rome on considère le bibliste de Jérusalem simplement comme un écrivain moderniste ; enfin, pour le directeur de la *Revue biblique*, son principal appui à Louvain n'était pas Ladeuze, mais Van Hoonacker.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Gustave Lahousse est né à Izegem le 15 novembre 1846 et décédé à Tronchiennes le 22 mai 1928. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1866, il est ordonné prêtre le 8 septembre 1880. Il fut d'abord professeur de philosophie (1882-1886) puis de théologie (1886-1907) au *Collegium Maximum* des Jésuites à Louvain. En 1908, moment où il faut probablement situer sa condamnation publique de l'article de Ladeuze sur saint Jean devant les professeurs du séminaire, il est prédicateur à Tournai. Du 29 août 1908 à 1916, il est supérieur de la Résidence jésuite de Bruges, puis prédicateur dans cette ville en 1917-1918. Il est prédicateur au collège Saint-Michel de 1919 à 1927, d'où il se retire en 1927 pour raison de santé ; il meurt à Tronchiennes en 1928. Signalons qu'il est notamment l'auteur d'un article sur *Le*

du grand Séminaire de Tournay, ledit article 'un article *censurable* qu'il n'était même pas nécessaire de déférer à Rome' »¹⁴⁷. Or — et c'était là le troisième élément du raisonnement de Ladeuze —, lors de son premier entretien avec le nonce, peu de temps après son élection, il avait évoqué, nous l'avons vu, l'existence de deux écoles catholiques en matière biblique et confessé que, pour sa part, il ne se rattachait pas à celle de certains pères jésuites, pères que le nonce avait alors très bien pu consulter :

« quand j'eus l'honneur de faire visite à S(.)[on] É(.)[minence] le Nonce apostolique, il me parla longuement de la question biblique. Je ne saurais pas user d'hypocrisie scientifique et professer extérieurement des doctrines que je ne tiens pas en réalité. Et je me rappelle parfaitement avoir terminé l'entretien sur cette question en disant au Nonce qu'il n'y avait pas à se dissimuler l'opposition de deux écoles également catholiques en matière biblique et que pour ma part, tout en recevant toutes les directions de l'Église, je ne me rattachais pas à celle de certains Pères Jésuites. Cette déclaration, pour être franche, manquait peut-être de prudence diplomatique. Quoi de plus obvie que de penser que le Nonce a interrogé les R(R)(.)[évérands] P(P)(.)[ères] ? »¹⁴⁸.

Si Ladeuze concédait qu'« il se pourrait toutefois qu'on m'ait accusé directement à Rome et que de Rome on ait averti le Nonce de ces accusations d'origine belge », il ne semblait cependant pas douter que l'origine de ses ennuis était à chercher en Belgique.

Qu'en est-il au juste des suppositions de Ladeuze quant à ses ennuis : étaient-ils le fait exclusif de compatriotes ayant agi par l'intermédiaire du nonce ou directement à Rome et que penser des éventuels agissements des Pères Delattre et Lahousse dans ce dossier ? A la lecture des documents conservés dans le dossier romain¹⁴⁹, deux éléments doivent être soulignés : d'une part, le nonce, qui était au départ favorable à Ladeuze comme nous l'avons vu, n'a jamais relayé d'accusation à Rome ; d'autre part, les seuls noms de « dénonciateurs » qui apparaissent dans les archives vaticanes sont ceux « du »

problème johannique (Revue apologétique, 16 juin, 16 août et 16 septembre 1907), qui donne une certaine crédibilité aux allégations de Ladeuze. Sur Lahousse, voir G. MARSOT, *Lahousse (Gustave)*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 1626-1627, et Ch. MARTIN, *Lahousse (Gustave)*, dans *D.T.C. Tables*, t. II, col. 2857. Les archives ne permettent pas d'en savoir davantage sur son implication dans les ennuis de Ladeuze (cfr ARCHIVARIS JEZUÏTENHUIS, *Dossiers personnels*, Gustave Lahousse, ARCHIVES DE LA PROVINCE BELGE MÉRIDIONALE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, *Dossiers personnels*, Gustave Lahousse, et CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES RELIGIEUSES, *Dossiers personnels*, Gustave Lahousse).

¹⁴⁷ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Cfr A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », pour le dossier de la nonciature, et *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », pour celui de la Secrétairerie d'État.

secrétaire de l'évêché de Tournai et du Père Fonck, un belge certes, mais également un « romain » d'adoption. Pour ce qui est de la première question, par conséquent, deux conclusions s'imposent : le nonce est resté étranger au déclenchement de l'affaire et les ennuis de Ladeuze s'expliquent autant par les agissements de certains compatriotes inquiets de ses hardiesses (cas du secrétaire de l'évêché de Tournai), que par la tendance propre de certaines autorités romaines hostiles à toute forme d'exégèse progressiste (cas du Père Fonck).

Pour ce qui est de la seconde question, l'identité des dénonciateurs belges, la réponse doit être plus nuancée. Même si les noms de Delattre et de Lahousse n'apparaissent pas dans les archives romaines, il est clair qu'ils ont pu intervenir indirectement, par exemple en exerçant leur influence sur le Père Fonck ou le secrétaire de Tournai. Si la chose est quasi acquise pour Delattre (il était violemment hostile à Ladeuze, comme nous l'avons vu¹⁵⁰, et entretenait les meilleurs rapports avec le Père Fonck, son successeur à la Grégorienne pour l'Écriture sainte), elle est cependant moins évidente pour Lahousse : un témoignage du 3 juin 1907, en effet, nous assure que ce dernier avait recommandé Ladeuze auprès du comité de rédaction de la *Revue apologétique* pour un volume sur le Nouveau Testament¹⁵¹ et qu'il était donc à l'époque favorable à l'exégète louvaniste. Il est vrai que ce témoignage est antérieur à l'article de Ladeuze sur saint Jean et que cet écrit a pu faire changer d'avis le Père Lahousse, mais nous n'avons trouvé aucune trace de son éventuelle intervention directe dans le dossier. Plus simplement, il est possible que l'intervention de Lahousse au séminaire de Tournai dont parle Ladeuze explique indirectement la dénonciation romaine du secrétaire de l'évêché, mais ici non plus, rien ne permet de le vérifier.

Après ces considérations liminaires, Ladeuze en venait au cœur du débat en rappelant et défendant les positions exposées dans son écrit sur le problème johannique. Ayant rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un article proprement dit, mais d'un compte rendu d'un ouvrage de Marius Lepin, il montrait, citations à l'appui, qu'il y avait nettement défendu la paternité de Jean sur son évangile ainsi que le caractère et la valeur historiques de ce dernier, et qu'il avait même apporté de nouveaux arguments à la défense de la thèse traditionnelle. Ladeuze reconnaissait avoir relevé « des difficultés

¹⁵⁰ Cfr ci-dessus, notre présentation de l'« incident Delattre », p. 732-755.

¹⁵¹ A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907.

contre la composition *pure et simple* de l'Évangile par S(.)[aint] Jean », mais il ajoutait immédiatement : « ces difficultés je les ai relevées en rapporteur, pour signaler que M(.)[onsieur] Lepin avait omis d'en parler [...] sans toutefois vouloir défendre ici pour mon propre compte une solution qui les résoudrait »¹⁵². Parmi les solutions possibles, certes, Ladeuze avait évoqué celle — qui avait sa préférence — d'une rédaction par un disciple de Jean agissant sous son contrôle, mais essentiellement pour signaler son existence et faire grief à Lepin de ne l'avoir pas envisagée dans son ouvrage :

« Je tiens fermement que S(.)[aint] Jean est l'auteur du IV^e Évangile. Mais *comment* ? Là-dessus, je n'ai pas d'opinion *arrêtée*, parce qu'il me semble que les arguments *suffisants* manquent. Toutefois il y a une opinion qui me sourit davantage, celle 'd'un disciple de S(.)[aint] Jean écrivant en son nom, sous ses yeux et son inspiration' (p. 583) et dont l'ouvrage est reconnu et lancé par l'Apôtre lui-même. Or cette hypothèse, M(.)[onsieur] Lepin ne la mentionne pas. Restant dans mon rôle de rapporteur, je lui ai reproché cette omission »¹⁵³.

Ladeuze terminait sa défense en affirmant que cette solution, qu'il n'avait pas à proprement parler défendue — Ladeuze maîtrise parfaitement la technique du compte rendu... —, lui paraissait cependant tout à fait conciliable avec les décisions de la Commission biblique. Et il concluait : « je ne crois donc pas encore une fois avoir mérité d'excommunication pour cet article incriminé après tous les autres »¹⁵⁴.

Pour ce qui était de son attitude à court terme, enfin, Ladeuze, après avoir exposé combien sa situation était difficile à gérer, insistait auprès du cardinal pour qu'il lui obtienne au moins la prélature et lui soumettait le texte de son discours inaugural dans lequel il insisterait sur son attachement au Saint-Siège. Officiellement nommé recteur par les évêques mais susceptible d'être révoqué par Rome, Ladeuze se disait tout d'abord « bien embarrassé par ce point d'interrogation posé si tard devant [s](m)on

¹⁵² A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Ibid.* L'argumentation était assez péremptoire, Ladeuze affirmant qu'il ne faisait qu'appliquer au problème johannique le principe que la Commission biblique avait elle-même mis en œuvre dans la question mosaïque : « Celle-ci a répondu '*Joannem Apostolum et non alium quarti Evangelii auctorem esse agnoscendum*'. Or en 1906, dans sa réponse sur le Pentateuque, la même Commission sous le chiffre romain I établit que les cinq livres '*Moysem habere Auctorem*' et sous le n° II cependant, elle déclare qu'on peut défendre l'hypothèse '*eorum qui existimant cum opus ipsum a se sub divinae inspirationis afflatu conceptum alteri vel pluribus commisisse scribendum ita ut... opus ab eodem Moyse principe inspiratoque auctore probatum ipsiusmet nomine vulgaretur*'. Voilà pour Moïse, auteur du Pentateuque, l'équivalent de ce que certains disent pour S(.)[aint] Jean, auteur du IV^e Évangile ».

rectorat »¹⁵⁵. C'est qu'au fur et à mesure que la date de rentrée se rapprochait, une série de mesures s'imposaient (déménagement, achat d'une toge, etc.) qu'il n'était pas possible de différer sans éveiller des soupçons et alimenter les rumeurs. Il était donc décidé — comme l'évêque de Gand l'y invitera d'ailleurs quelques jours plus tard¹⁵⁶ — à aller résolument de l'avant, quoique, disait-il, « je ne tiens guère à ajouter à d'autres déconvenues, celle de ma bourse »¹⁵⁷. Se disant « profondément humilié [...] de devoir 'désirer le violet', pour user d'une expression universitaire », Ladeuze insistait ensuite pour obtenir la prélatrice dès la rentrée, dignité indispensable, selon lui, au bon exercice de sa nouvelle fonction :

« Quant à la prélatrice, je me permets de prier Votre Éminence de marquer qu'il s'agit de prélatrice et, si possible, pour le 15 octobre. Si on allait me donner une dignité inférieure ou retarder la promotion après la Messe du S(.)[aint-]Esprit, ce serait, vu les coutumes et les idées reçues, étaler à tous les yeux un différend entre le S(.)[aint-]Siège et les Évêques belges dont Rome elle-même vantait encore récemment l'union avec la *Cathedra Petri*. Car tout le monde se dirait que c'est à cause de mes idées scientifiques qu'on tarde à m'accorder ce qu'on accorde à tous les recteurs, même des plus petits Instituts catholiques, et beaucoup en feraient des gorges chaudes »¹⁵⁸.

Enfin, Ladeuze soumettait à Mercier son projet de discours de rentrée, dans lequel deux passages significatifs traiteraient longuement de l'attachement indéfectible de Louvain au Siège apostolique et de la totale soumission de son nouveau recteur au magistère¹⁵⁹. Il disait espérer « que ces mots, écrits sans arrière-pensée d'apologie personnelle, suffir[ai](o)nt à cette apologie devenue nécessaire » et confessait sa profonde détresse devant la mise en cause de son sens catholique :

« Que Votre Éminence me permette de Lui dire combien il m'est pénible de devoir songer à pareille apologie et comment j'ai été blessé jusqu'au plus profond de mon âme sacerdotale, en voyant mises en doute, et cela par le Cardinal Secrétaire du Saint-Père, avec ma soumission au Siège Apostolique, ma piété sacerdotale et ma vertu sacerdotale elles-mêmes »¹⁶⁰.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain s.d. [peu avant le 19 octobre 1909, date de la rentrée académique cette année].

¹⁵⁷ *Ibid.*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Cfr *infra*, p. 884-885. La description et les extraits qu'il donne ici correspondent de façon rigoureuse à la version publiée ultérieurement dans *l'Annuaire* (P. LADEUZE, *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 19 octobre 1909, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans AN.U.C.L. 1910, p. VIII-X).

¹⁶⁰ *Ibid.*

Quelques jours plus tard, Mercier entreprit de rédiger une seconde défense de son candidat. Le plaidoyer ne fut pas simple à mettre au point, car l'archevêque dut s'y reprendre à deux fois pour arrêter son argumentaire définitif¹⁶¹. Deux problèmes étaient abordés : le problème formel de la procédure de nomination et le problème de fond de l'orthodoxie de Ladeuze. Après avoir signalé parler au nom de l'ensemble des évêques — qui, tous, regrettaient la peine faite au Saint-Père, mais déclaraient ne l'avoir pas prévue —, Mercier rappelait qu'ils avaient agi conformément au droit : le règlement de l'Université approuvé par Grégoire XVI et la pratique constante depuis la restauration de l'Université en 1834 faisaient indiscutablement de l'élection du recteur une prérogative exclusive de l'épiscopat. « rien, écrivait donc Mercier, ne pouvait n[ou]s faire croire ni soupçonner qu'il était d[an]s les vœux augustes du S(.)[aint]-P(.)[ère] de la retirer ou de la confirmer »¹⁶². Et en affirmant que, « du point de vue de l'avenir », les évêques se disaient heureux que l'archevêque se rende prochainement à Rome pour conférer avec le pape et le secrétaire d'État de « cette grave, tellement grave question »¹⁶³, Mercier sous-entendait habilement que, pour le passé, la décision était coulée en forme de chose jugée.

Quant au problème de fond, l'orthodoxie de Ladeuze, Mercier faisait valoir deux ordres de considération. D'une part, il réaffirmait, arguments de l'accusé à l'appui, la parfaite orthodoxie de son protégé : ce dernier était « indiscutablement un fils soumis de l'Église et acceptera[it] de bon cœur ses décisions »¹⁶⁴ ; dans l'article incriminé de la *Revue biblique* — qui lui avait effectivement échappé —, Ladeuze avait cru pouvoir tenir comme rapporteur un langage qu'il n'aurait jamais tenu comme auteur ; c'était la pensée de Lepin qu'il avait discutée, pas la sienne propre ; par ailleurs, jamais Ladeuze n'avait eu d'élève moderniste et toujours il avait publiquement pris ses distances avec les auteurs suspects (Mercier renvoyait aux comptes rendus de ce dernier dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*). D'autre part, Mercier faisait valoir trois éléments extrinsèques à Ladeuze, mais touchant à son orthodoxie : le droit à l'erreur — idée

¹⁶¹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Deux brouillons de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909.

¹⁶² *Ibid.*, Second brouillon de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909 [c'est évidemment la seconde version de la lettre de Mercier qui se retrouve sans modification en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ *Ibid.*

centrale dans la conception scientifique de Mercier — pour ceux qui cherchaient honnêtement la vérité, comme Ladeuze, et la nécessité pour l'Église d'encourager ces chercheurs honnêtes¹⁶⁵ ; l'absence — allusion probable au cas de Laminne — d'autres candidats aussi orthodoxes que le candidat retenu; et, enfin, la garantie doctrinale offerte par les évêques eux-mêmes, quant à leur choix du nouveau recteur¹⁶⁶. Et Mercier de conclure, pour éviter un désaveu public de l'autorité religieuse, à la nécessité de laisser les choses en l'état et d'accorder une prélature à Ladeuze, conformément à l'usage :

« N[ou]s(.) sommes unanimes à penser que si S(.)[a] S(.)[ainteté] désavouait publiquement l'acte des év(.)[êques], ce serait 'un malheur pour le pays'. C'est le jugement exprès du doyen d'âge de notre épiscopat, Mgr l'év(.)[êque] de G[an]d, et il a été ratifié par n[ou]s(.) t[ou]s.

Notre ascendant moral vis-à-vis de l'Univ(.)[ersité] serait fort compromis et, à l'heure où nous avons tant besoin de t[ou]tes nos forces p[ou]r maintenir nos rangs serrés, une atteinte grave serait portée au prestige de l'autorité religieuse »¹⁶⁷.

Pour des raisons qui n'apparaissent pas dans les documents, mais qu'il faut sans doute interpréter comme la manifestation de la désapprobation du pape à son égard, la réponse de Rome ne fut pas adressée directement à Mercier, mais lui fut communiquée oralement par le nonce, après, semble-t-il, avoir été portée à la connaissance de l'évêque de Gand¹⁶⁸, la référence du métropolitain dans toute cette affaire¹⁶⁹. Au cours de l'entrevue, qui eut lieu le 20 octobre à Malines, soit le lendemain de la rentrée

¹⁶⁵ « Les déviations du droit chemin sont assurément déplorables [...], mais la perfection d[an]s le vrai pas plus que d[an]s le bien n'est de ce monde et il y a aussi un grave danger à décourager les travailleurs consciencieux, de façon à ne plus laisser la parole et la plume qu'aux ennemis de l'Église » (*ibid.*).

¹⁶⁶ « Je répète, au nom de tous mes Vén(.)[érés] Coll(.)[ègues], ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire en prenant leur adhésion, que n[ou]s(.) sommes tous soumis de cœur et d'esprit au S(.)[aint-]P(.)[ère] et je ne crois pas que S(.)[a] S(.)[ainteté] ait jamais eu la moindre raison de mettre en doute notre orthodoxie et notre docilité » (*ibid.*).

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ Cfr A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916, Traduction d'une lettre non identifiée qui correspond en fait au courrier adressé par Merry del Val au nonce en date du 14 octobre (cfr *supra*, note 140). Au terme de cette traduction, on peut lire un ajout du nonce disant que « V(.)[otre] Seigneurie est donc autorisée à porter ceci à la connaissance du Cardinal Mercier », ajout qui laisse supposer que Mercier n'a pas encore été informé et que la primeur de l'information a été réservée à Mgr Stillemans.

¹⁶⁹ Comme Mercier l'affirme à plusieurs reprises et comme en témoignent les archives de Mgr Stillemans, qui conservent une copie complète de la correspondance échangée entre Mercier et Merry del Val au sujet de l'affaire (*ibid.*).

académique, le cardinal, qui « avait reçu le Nonce et s'était expliqué assez nettement »¹⁷⁰ avec lui, écouta « très attentivement »¹⁷¹ la sentence pontificale et réclama communication du texte italien des instructions relatives aux futures nominations rectorales¹⁷². Le nonce, qui avait exprimé ses regrets à Mercier pour son intervention maladroite¹⁷³, lui communiqua ces instructions romaines avec empressement le lendemain¹⁷⁴, tandis qu'à Louvain, Ladeuze n'était informé de cette sentence que le surlendemain, par Mercier¹⁷⁵. Compte tenu des explications fournies par le nonce et par Mercier, et surtout, semble-t-il, eu égard au caractère public de la décision, le Saint-Père avait décidé, dans son auguste bonté, de ne rien faire¹⁷⁶. À l'avenir, cependant, les évêques devaient comprendre d'eux-mêmes que, si leur droit n'était nullement mis en cause, leur choix serait dorénavant soumis à l'approbation de Rome¹⁷⁷. En ce qui concerne la prélature demandée pour Ladeuze, par ailleurs, le Saint-Père ne jugeait pas opportun, pour l'heure (« *per ora* »), de lui donner ce « témoignage public de sa souveraine considération »¹⁷⁸. Mercier assura au nonce qu'il comprenait « la sollicitude du Saint-Père » et qu'il lui était reconnaissant d'avoir « laissé les choses

¹⁷⁰ A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

¹⁷¹ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre (minute) du Nonce à Merry Del Val, Bruxelles 25 octobre 1909 [également en A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

¹⁷² *Ibid.*, Lettre de Tacci (minute) à Mercier, Bruxelles 21 octobre 1909.

¹⁷³ A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

¹⁷⁴ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Tacci (minute) à Mercier, Bruxelles 21 octobre 1909.

¹⁷⁵ A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe E (Carte de visite de Mercier à Ladeuze, Malines 21 octobre 1909).

¹⁷⁶ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Merry del Val à Tacci, Vatican 14 octobre 1909.

¹⁷⁷ La formule est superbe : « *Onde però evitare in avvenire il ripetersi di uguali inconvenienti, sarà, senza dubbio, necessario che l'Episcopato del Belgio si persuada, da sè, dell'opportunità e della convenienza di stabilire che la scelta del Rettore dell'Università di Lovanio, liberamente fatta — a norma dei precedenti privilegi — dallo stesso Episcopato Belga, venga, ogni volta, sottoposta, come è solito a farsi dalle altre Università Cattoliche, al gradimento ed all'approvazione della Santa Sede, prima che la medesima nomina sia notificata all'interessato, e resa di pubblica ragione* » (*ibid.*).

¹⁷⁸ Cfr A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916, Traduction de la lettre de Merry del Val au nonce en date du 14 octobre.

en l'état », évitant ainsi « une grave mortification » à tout l'épiscopat¹⁷⁹. Mais au fond de lui même, l'archevêque ne savourait-il pas déjà sa victoire, certain qu'il était d'obtenir finalement gain de cause sur toute la ligne ? Dans sa lettre à Ladeuze à ce sujet, en effet, il concluait, sûr de son affaire, que la prélature ne tarderait pas (« la nomination est ratifiée et je crois que la distinction sollicitée ne tardera pas ; on déclare seulement que '*per ora*' on estime prudent de ne pas la concéder ») et que toutes ces difficultés étaient au fond plutôt de bon augure (« il me semble que vos épreuves ont une signification providentielle : un Recteur d'Univ(.)[ersité] cath(.)[olique] doit être baptisé »¹⁸⁰).

4. Tergiversation et concession de l'épiscopat : la non-nomination de Coppieters (octobre-novembre 1909)

Si Mercier, puissamment soutenu par Mgr Stillemans, tint bon jusqu'au bout en ce qui concerne Ladeuze, il ne réussit pas, malgré les efforts de l'évêque de Gand, à imposer la nomination d'Honoré Coppieters comme successeur de Ladeuze dans l'enseignement de l'exégèse néo-testamentaire. C'est que, examinée parallèlement aux tractations avec Rome concernant le rectorat de Ladeuze, la succession de ce dernier apparut rapidement à certains évêques comme faisant partie intégrante du contentieux. Disciple de Ladeuze, Coppieters était le coauteur d'une synopse du nouveau Testament¹⁸¹ dont les tendances « *troppo moderne* » avaient irrité le Père Fonck, et le très conservateur directeur du nouvel Institut biblique pontifical ne s'était pas privé de le faire savoir en haut lieu¹⁸². Bien au courant du fait, l'évêque de Tournai s'était dès

¹⁷⁹ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre (minute) du Nonce à Merry Del Val, Bruxelles 25 octobre 1909.

¹⁸⁰ A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe E (Carte de Mercier à Ladeuze, Malines 21 octobre 1909).

¹⁸¹ A. CAMERLYNCK et H. COPPIETERS, *Evangeliorum secundum Matthaeum, Marcum et Lucam. Synopsis juxta vulgatam editionem cum introductione de quaestione synoptica et appendice de harmonia quatuor evangeliorum*, Bruges, Charles Beyaert, 1908, XXXIV-197 p. L'ouvrage était précédé d'une introduction présentant la question synoptique de manière critique et reconnaissant l'antériorité de Marc sur Matthieu, contrairement à la tradition ecclésiastique de l'époque.

¹⁸² A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Léopold Fonck à Merry del Val, Rome 19 septembre 1909, où, après avoir dénoncé les thèses de Ladeuze, il s'en prend à celles défendues par son disciple (cfr *supra*, note 129).

lors opposé immédiatement à la nomination de Coppieters, jugée provocatrice dans le contexte de la crise avec Rome, et, après moult péripéties, il réussit à faire prévaloir son point de vue.

Le 23 septembre 1909, alors qu'il n'était pas encore informé des menaces qui pesaient sur lui (pour rappel, Mercier ne lui communiquera les deux lettres de Merry del Val que le 28), Ladeuze avait posé le premier acte de son rectorat en adressant aux évêques ses premières propositions en matière de nominations, de façon à pourvoir à sa succession¹⁸³. D'accord avec Mgr Hebbelynck, et sur son invitation disait-il, Ladeuze proposait de nommer Coppieters à la chaire d'Écriture sainte (Nouveau Testament) à la *Schola major*, tout en lui conservant son cours élémentaire d'hébreu. Lebon, qui venait de défendre brillamment sa thèse de doctorat en patrologie et avait écrit quelques articles excellents pour la *Revue d'histoire ecclésiastique* et l'*Annuaire* de l'Université, obtiendrait le cours de patrologie à la *Schola maior*, succéderait à Coppieters pour le cours d'exégèse à la *Schola minor*, tandis que ses bonnes connaissances des langues orientales pourraient rendre des services plus tard. Enfin, les trois années passées par Lebon comme sous-régent au Saint-Esprit, son autorité sur les étudiants, sa capacité à les enthousiasmer et sa grande distinction de manières le désignaient comme nouveau président de cette institution.

Examinées lors de la réunion des évêques du 26 septembre tenue au lendemain du congrès de Malines (c'est-à-dire celle où Mercier informa ses collègues des difficultés romaines), ces propositions furent, au dire de Ladeuze, acceptées, mais immédiatement suspendues eu égard à la situation. Dans ses notes à ce sujet, ce dernier écrit en effet : « on admit là mes propositions de nomination. Seulement, à la fin, q[uel]qu'un fit remarquer qu'il serait bon de ne pas publier [la] nomination de mon successeur, tant que Rome semblait laisser planer un doute sur la mesure »¹⁸⁴. Si le procès-verbal de la réunion présente une version légèrement différente (les nominations de Lebon et Coppieters aux cours laissés vacants par Ladeuze n'auraient pas été suspendues mais ajournées¹⁸⁵), nous savons néanmoins, grâce à un témoignage ultérieur de Mgr Rutten, que Ladeuze avait été correctement informé¹⁸⁶.

¹⁸³ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze aux évêques, Louvain 23 septembre 1909.

¹⁸⁴ A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

¹⁸⁵ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Procès-

Une bonne quinzaine de jours plus tard (le 16 octobre), Ladeuze reçut de son évêque, Mgr Walravens, une lettre dictée par les circonstances où ce dernier invitait son diocésain à faire acte public de soumission au Saint-Siège et lui recommandait instamment de pas présenter la candidature de Coppieters¹⁸⁷. Sa synopse avait été très mal reçue à Rome et, contrairement à ce qui avait été dit, le Père Fonck ne s'était nullement rétracté. Dans ces conditions, la nomination en question serait jugée provocatrice et c'était « une faute grave » de la maintenir¹⁸⁸. Dans ce contexte nouveau, Ladeuze prit le train pour Malines le lendemain (le 17 octobre) dans l'espoir d'obtenir des instructions claires de Mercier. En apparences, les choses n'étaient cependant pas plus claires pour l'archevêque, car ce dernier décida de mander immédiatement son émissaire louvaniste à Gand, pour prendre l'avis du doyen du corps épiscopal : Ladeuze pouvait-il agir comme recteur sans réponse de Rome et fallait-il nommer Coppieters ? D'un point de vue juridique, Gand répondit par l'affirmative aux deux questions, en précisant, pour ce qui est de Coppieters, que s'il avait été nommé à la dernière réunion, l'affaire était entendue, et que, sinon, il fallait envoyer une nouvelle circulaire aux évêques¹⁸⁹.

Entre-temps cependant, le collaborateur envoyé par Mercier en gare de Malines pour recueillir l'avis de Stillemans au retour de Ladeuze était arrivé après le passage du train, et celui-ci en fut quitte pour un courrier express à l'archevêque¹⁹⁰. Sur le fond, l'avis de l'évêque de Gand allait en fait dans un sens diamétralement opposé à celui de Tournai :

« Monseigneur [Stillemans] estime qu'il est désirable qu'il [Coppieters] soit nommé, et il s'est même exprimé assez catégoriquement. D'abord, dit-il, s'il n'est pas nommé, c'est un homme

verbal manuscrit de Mercier, point III : « les évêques estiment qu'il y a lieu de surseoir à la désignation des titulaires de ces cours, mais nomment M(.)[onsieur] Lebon président du Collège du S(.)[aint]-Esprit ».

¹⁸⁶ Voir ci-dessous, p. 882 et note 217, la présentation de l'élection faite par Rutten à Merry del Val à la mi-novembre.

¹⁸⁷ A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

¹⁸⁸ *Ibid.*, Annexe A (Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 15 octobre 1909).

¹⁸⁹ *Ibid.* Comme l'indique Mgr Rutten dans sa relation de la réunion à Merry del Val (A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre Rutten à Mercier, Liège 19 novembre 1909), Stillemans avait quitté la réunion avant que Mercier n'évoque les difficultés romaines de Ladeuze et que les évêques ne suspendent les nominations de Lebon et Coppieters. C'est sans doute pour cette raison que, même si pour lui la nomination de Coppieters semblait acquise, il a évoqué les deux cas de figure.

¹⁹⁰ A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe B (Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 18 octobre 1909).

déconsidéré (et il n'a pas mérité de l'être). En second lieu, nous ne savons pas quelle est l'autorité du P(.)[ère] Fonck, tandis que nous avons toute raison de nous fier à l'évêque de Bruges, qui a revu tout l'ouvrage incriminé. Écarter M(.)[onsieur] C(.)[oppieters] pour cet ouvrage, ce ne serait pas très flatteur pour Mgr(.) de Bruges. »¹⁹¹.

Mercier répondit le lendemain (le 18 octobre) qu'il se ralliait « à l'avis de Mgr de Gand »¹⁹², à condition qu'on en informe Tournai et qu'on lui demande l'autorisation d'annoncer, sans la bénédiction de Rome, la nomination de Coppieters le jour de la rentrée académique. Si, après cela, son suffragant tournaisien maintenait son opposition, Mercier estimait qu'on ne pouvait passer outre, étant entendu que ce désaccord persistant serait signalé à Rome et empoisonnerait la situation. C'était d'autant plus prudent que, comme en témoigne la suite de sa lettre, l'évêque de Liège était déjà hésitant sur la candidature de Lebon, en raison des audaces de sa thèse de doctorat sur le monophysisme sévérien, réduit à un monophysisme verbal.

Dès qu'il eut reçu la lettre de Mercier (le 18 octobre toujours), Ladeuze télégraphia la requête de Malines à son évêque (« Gand demande annonce nomination Cop[pieters]. Discours demain. Malines se rallierait. Puis-je annoncer ? »¹⁹³), mais la réponse attendue ne vint pas¹⁹⁴. Le lendemain matin, c'est-à-dire le jour même de la rentrée académique (le 19 octobre), vers 8 heures, un télégramme de la curie épiscopale parvint à Louvain pour signaler que l'évêque n'était pas à Tournai et qu'aucune instruction n'avait été donnée : « Monseigneur absent[.] Ignorons ici affaire[.] Pouvez sans doute passer outre sinon télégraphiez Binche »¹⁹⁵. Ladeuze n'avait donc pas le feu vert de son évêque et, conformément à la lettre du cardinal reçue la veille, il décida de ne pas annoncer la nomination de Coppieters. Sage décision, car vers 9 heures, le vicaire général de Malines, Mgr Van Roey, arrivait à Louvain pour donner les nouvelles

¹⁹¹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain s.d. [le 17 octobre 1909]. Il est difficile de préciser s'il faut entendre le terme « autorité » dans le sens hiérarchique ou dans le sens intellectuel, celle du Père Fonck étant mise en balance avec celle de Mgr Waffelaert, évêque de Bruges certes, mais également docteur en théologie de Louvain.

¹⁹² A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe B (Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 18 octobre 1909).

¹⁹³ *Ibid.*, Annexe D (Télégramme de Ladeuze à Walravens, Louvain s.d. [le 18 octobre 1909, vers 5 heures]).

¹⁹⁴ *Ibid.*, Relation de la nomination de Ladeuze.

¹⁹⁵ *Ibid.*, Annexe A (Télégramme de Durez à Ladeuze, Tournai 19 octobre).

instructions de l'archevêque : le nonce avait demandé une audience et il fallait garder le silence sur les nominations. Excédé, Ladeuze s'exclama qu'il fallait un président au Saint-Esprit et l'on convint dès lors que, sauf avis contraire, il annoncerait l'après-midi que Lebon était nommé au collège des théologiens et professeur de patrologie¹⁹⁶. L'avis contraire arriva cependant vers 14 heures, sous la forme d'un télégramme de Malines qui donnait ordre à Ladeuze de ne rendre publique que la nomination de Lebon au Saint-Esprit¹⁹⁷. *Ita factum*, au grand étonnement de la communauté universitaire, surprise que la succession n'ait pas été évoquée¹⁹⁸...

Entre-temps, dès le 18 octobre, Mercier avait adressé une lettre circulaire à ses collègues faisant le point sur la situation. Ladeuze avait initialement projeté d'annoncer dans son discours de rentrée les nominations de Coppieters et de Lebon, mais à la suite d'une lettre reçue de son évêque, défavorable à la nomination de Coppieters, il s'abstiendrait, sur son conseil et contrairement à l'avis officieux de l'évêque de Gand, d'une annonce publique. Il était cependant urgent d'arrêter d'un commun accord les nominations définitives, la Faculté de théologie ne pouvant pas rester sans titulaires pour les deux cours laissés vacants par la promotion du nouveau recteur. Aussi invitait-il ses collègues à lui faire part le plus vite possible de leurs sentiments sur les deux nominations proposées par Ladeuze¹⁹⁹.

Gand ne cacha pas son irritation en ce qui concerne son candidat (« n'avions-nous pas été d'accord pour la nomination de M(.)[onsieur] Coppieters ? »²⁰⁰) et insista pour que l'on s'en tienne à la décision initiale : d'une part, tout le monde s'attendait à ce choix et si l'on changeait de cap, la réputation du candidat évincé en souffrirait injustement ; d'autre part, Coppieters était « un homme très modeste et se conformera[it] sans aucun doute aux conseils autorisés qu'on lui donnera[it] »²⁰¹(.)

¹⁹⁶ *Ibid.*, Relation de la nomination de Ladeuze.

¹⁹⁷ *Ibid.*, Annexe Dbis (Télégramme de Mercier à Ladeuze, Malines 19 octobre [14h. 30]) : « Annoncez présidence seulement, pas professorat ».

¹⁹⁸ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 19 octobre 1909.

¹⁹⁹ *Ibid.*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre circulaire de Mercier aux évêques, Malines 18 octobre 1909.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Ibid.*

« Ignorant les raisons (ou les craintes ?) de Mgr de Tournai et ne connaissant pas l'issue de la correspondance engagée avec le S[ain]t[-]Siège, dont nous avons fait dépendre la nomination définitive de M[onsieu]r((.)) Coppieters »²⁰², Bruges, n'osait pas se prononcer. Tournai fit valoir, comme auprès de Ladeuze, l'hostilité déclarée du Père Fonck à l'égard de la synopse de Coppieters et interrogea à nouveau : « dans ces tristes conditions, cette nomination ne sera-t-elle pas considérée comme une provocation ? »²⁰³. Quant à Namur et Liège, ils estimèrent tous deux que, eu égard aux précisions apportées par Tournai, la nomination de Coppieters ne pouvait être maintenue²⁰⁴.

Signée par l'évêque de Liège le 25 octobre, la lettre revint alors à Malines et Mercier dut bien constater, comme il l'écrivit à Ladeuze le 27, que la majorité était hostile à l'option Coppieters : « seul l'évêque de Gand se prononce ouvertement pour Coppieters. L'évêque de Bruges hésite, les évêques de Tournai, de Namur et de Liège sont nettement défavorables à cette candidature »²⁰⁵. Dans ces conditions, Mercier invita Ladeuze à lui faire une nouvelle proposition et, comme il supposait que son choix se reporterait sur Lebon, de lui envoyer un dossier sur le « nouveau » candidat pour qu'il puisse le soumettre à ses collègues. Le nouveau recteur, fraîchement confirmé dans ses titres et fonctions par le *nihil obstat* concédé par Rome, s'exécuta immédiatement²⁰⁶. Proposant effectivement Lebon comme unique successeur, il avançait que le candidat, d'une grande valeur sacerdotale, réunissait « d[an]s un très heureux mélange les qualités du philos[ophe] et de la passion [*sic*] des thèses scolastiques avec les qualités de critique et de l'orientaliste »²⁰⁷, qu'il était l'auteur de plusieurs articles remarquables dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* et d'une thèse méritoire sur le monophysisme

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ Voir également : A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

²⁰⁵ *Ibid.*, Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 27 octobre 1909.

²⁰⁶ Cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 27 octobre 1909 et A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Lettre (brouillon) de Ladeuze à Mercier, [Louvain 29 octobre 1909].

²⁰⁷ *Ibid.*

sévérien, et, enfin, qu'il possédait les langues orientales et pourrait donner au besoin l'un ou l'autre cours facultatif²⁰⁸.

Par lettre circulaire datée du 30 octobre 1909, Mercier soumit les nouvelles propositions du recteur à l'épiscopat, tout en l'informant du prix exigé par Rome pour le maintien de Ladeuze (refus de la prélature, droit de regard du Saint-Siège sur les prochaines nominations rectorales et voyage prochain du cardinal à Rome pour « explications »)²⁰⁹. Deux questions clôturaient sa lettre : quels étaient les commentaires de ses vénérés collègues et fallait-il une nouvelle réunion collective pour en débattre ? Gand fit savoir qu'il s'inclinait devant le souhait de la majorité d'écarter Coppieters, mais qu'il souhaitait une réunion pour traiter du problème des futures élections rectorales. Bruges ayant fait savoir qu'il n'y avait pas à discuter les souhaits de Rome en matière rectorale et qu'il se ralliait à la candidature de Lebon si son évêque le soutenait, les autres lui emboîtèrent le pas : on soumettrait désormais le choix du recteur à l'approbation de Rome et, puisque l'évêque de Namur avait certifié les vertus doctrinales de son théologien, Lebon était nommé. Cette dernière nomination fut signifiée à Ladeuze par Mercier le 8 novembre, soit une vingtaine de jours après la rentrée académique²¹⁰, tandis que, la mort dans l'âme semble-t-il, Stillemans acceptait une modification du règlement organique de l'Université, au chapitre des nominations rectorales²¹¹.

Après bien des tergiversations, l'épiscopat avait donc fini par faire des concessions, à première vue importantes, aux exigences, réelles ou supposées, du Saint-Siège : pas de prélature pour Ladeuze, du moins temporairement (« *per ora* ») ; droit de regard de Rome dans le choix du recteur ; voyage réparateur du primat de Belgique auprès du Souverain Pontife ; sacrifice de Coppieters, jugé compromis du seul fait de l'opposition du Père Fonck, et, par conséquent, *de facto*, mise sous contrôle implicite des

²⁰⁸ Voir également *ibid.*, Relation de la nomination de Ladeuze.

²⁰⁹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre circulaire de Mercier aux évêques, Malines 30 octobre 1909.

²¹⁰ A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe F (Lettre de Mercier à Ladeuze, 8 novembre 1909).

²¹¹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Réponses des évêques à la lettre circulaire de Mercier, 2-10 novembre 1909.

nominations ecclésiastiques importantes²¹². Comme nous allons le voir, le problème de la prélature fut rapidement réglé, à l'occasion du voyage à Rome entrepris par Mercier en février 1910 pour s'expliquer. En principe, les évêques avaient concédé un droit de regard au Saint-Siège en matière de nomination rectorale, mais, habileté ou oubli, on ne procéda pas à une révision du règlement général de l'Université. Ladeuze ayant connu quatre pontificats (Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII) et étant mort en laissant l'impression d'un très grand rectorat, plus personne ne songea, lorsqu'il fut question de nommer son successeur, aux incidents de 1909. Restent les problèmes de Coppieters et du contrôle de l'Université.

Écarté de la *Schola major*, le meilleur élève de Ladeuze ne devait jamais réussir à trouver la place qui lui revenait à la Faculté de théologie. Quelques mois après sa non-nomination, il fut consulté par Chabot à propos de l'orthodoxie de deux notes que ce dernier avait rédigées sur les évangiles. Coppieters ne lui cacha pas son impossibilité, pour motifs doctrinaux, à l'appuyer efficacement : « je suis très peu qualifié pour émettre un jugement sur l'orthodoxie des deux notes que vous voulez bien me soumettre, parce que ma propre orthodoxie est mise en doute... »²¹³. Après s'être confessé de son crime (« avoir trop vivement défendu la priorité de Marc par rapport au Matthieu grec, et admis une différence réelle entre l'œuvre araméenne de Matthieu et le Matthieu grec »), il concluait : « c'est assez dire que vous ne pouvez invoquer mon autorité ? »²¹⁴. Il ajoutait qu'il trouvait les thèses de Chabot parfaitement orthodoxes, mais qu'en Belgique, on refuserait également de les approuver et qu'il valait mieux — technique déjà utilisée par Ladeuze dans son article sur saint Jean — les exposer à l'occasion d'un compte rendu, sans en assurer formellement la paternité. Il se disait

²¹² Lorsqu'en juillet 1910, par exemple, les évêques choisirent le nouveau président du séminaire Léon XIII à Louvain, une approbation formelle et explicite sera demandée à Rome (voir la correspondance échangée à ce sujet en A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 105, Titolo Episcopato. Diocesi. Conferenze Episcopali. Morte et Elezione di Vescovi. Generali, Chemise « Conferenze annuali dell'Episcopato Belga », et *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 2, Chemise « Bruxelles Nunzio », les documents relatifs à la réunion de juillet 1910). Il est vrai qu'ici, l'obligation de soumettre la nomination à l'approbation de Rome était prévue par les statuts (cfr *ibid.*, Lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 27 juillet 1910). Sur cette affaire, voir également *ibid.*, Lettres (minutes) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 28 juillet et 1^{er} août 1910 ; Lettre de Merry del Val à Tacci, Rome 4 août 1910.

²¹³ S.A.U.L., *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, n° 30, Publications de J.-B. Chabot. Les Évangiles, Lettre de Coppieters à Chabot, Louvain 20 février 1910.

²¹⁴ *Ibid.*

persuadé que « dans les circonstances actuelles », c'était la meilleure façon de procéder, ajoutant qu'« il y a[vait] également en Belgique des censeurs haut placés qui se refus[ai]ent à admettre des transpositions dans les Synoptiques »²¹⁵. Et Coppieters de conclure, résigné : « Que faire ? Je ne le sais pas. Mais je sais par expérience qu'on ne peut être trop prudent »²¹⁶. Même si l'exégète devait terminer sa carrière ecclésiastique comme évêque de Gand, il faut néanmoins souligner qu'il finit par demander à être déchargé de son enseignement à la *Schola minor* au profit du travail pastoral et que celui qui avait été nommé à sa place, Lebon, renonça après quelques années à l'exégèse pour laquelle il n'avait jamais eu aucun goût.

Pour ce qui est du contrôle exercé par Rome sur les nominations ecclésiastiques, il est clair que l'élimination de Coppieters constitue un paradigme exemplaire de la crise moderniste. Jamais instruit officiellement, le dossier romain de Coppieters se résume au jugement du Père Fonck, qui avait décrété une fois pour toutes que la synopse de l'exégète louvaniste souffrait de tendances « *troppo moderne* ». Mgr Stillemans eut beau faire valoir auprès de ses collègues que l'autorité de l'évêque de Bruges, qui avait donné canoniquement l'*imprimatur* à l'ouvrage, l'emportait sur les considérations privées du censeur romain, rien n'y fit. Sans guère d'autres préoccupations que de se soumettre à la volonté supposée du Saint-Siège, une majorité d'évêques opta pour l'autocensure et révoqua la nomination antérieure. Sur le plan ecclésiastique, c'était sans aucun doute de bonne politique, eu égard aux difficultés suscitées par la nomination de Ladeuze, mais cela pose néanmoins une fois de plus le problème du fonctionnement interne de l'Église durant la répression antimoderniste.

Comme l'illustre bien la crise louvaniste de 1909, Rome a entendu, sous prétexte de pourchasser l'hérésie, s'immiscer de plus en plus dans des décisions qui ne relevaient pas canoniquement de son autorité. Elle l'a fait, tantôt directement, par voie hiérarchique (c'est le cas dans la nomination de Ladeuze), tantôt indirectement, en donnant de fait un véritable pouvoir de censure à des gens qui, comme Fonck, n'en avaient pas été investis officiellement (c'est le cas dans la « révocation » de Coppieters). Et Rome a pu compter, pour ce faire, sur l'appui d'un certain nombre d'évêques qui, formés dans le contexte de l'ultramontanisme caractéristique de la seconde moitié du XIX^e siècle, n'avaient que trop tendance à majorer la primauté de Pierre. La

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ *Ibid.*

présentation que fera Mgr Rutten de la non-nomination de Coppieters auprès du nonce illustre bien de cette tendance :

« Le 3 octobre, Son Ém(.)[inence] nous proposa deux candidats pour remplacer M[onsieu]r Ladeuze comme professeur d'Écriture S[ain]te et comme président du Collège du S[ain]t-Esprit. Des objections furent faites contre le premier [Coppieters] qui avait aussi émis certaines théories assez avancées. Il fut cependant nommé. A la fin de la séance, son Ém(.)[inence] nous communiqua la correspondance échangée avec le S[ain]t-Siège au sujet de la nomination de M[onsieu]r Ladeuze. Les évêques de Gand et de Namur étant partis, les évêques restés présents firent observer que la nomination, que nous venions de faire, devait être suspendue jusqu'à la solution définitive de la question Ladeuze. Son Ém(.)[inence] en comprit la nécessité. Quelques semaines plus tard, la majorité des évêques a révoqué la nomination du professeur plus ou moins suspect, et en a désigné un autre [Lebon] qui, d'après l'avis de Mgr de Namur son évêque, donne toute garantie. C'est là un premier résultat heureux de l'intervention du S[ain]t-Siège »²¹⁷.

Pour nuancer quelque peu le propos, il faut ajouter que tous les évêques belges ne s'inscrivaient pas dans cette perspective (Mercier et Stilleman étaient très sourcilleux sur leurs prérogatives épiscopales) et que le renforcement de la centralisation romaine a aussi profité des antagonismes locaux où Rome était appelée comme allié par une des parties (ce fut le cas pour Mercier, à l'époque de la crise de l'Institut supérieur de philosophie).

5. Ultime résistance de Rome : le problème de la prélature

Ayant cédé aux instances de Mercier en décidant de « laisser les choses en l'état », Pie X ne s'était nullement résolu à octroyer à Ladeuze la prélature, « témoignage public de sa souveraine considération »²¹⁸. Pour Ladeuze, cependant, le nommer recteur sans lui octroyer immédiatement un titre ecclésiastique n'était qu'une inconséquence, puisque cela revenait en fait à exprimer publiquement le désaccord entre Rome et l'épiscopat que l'on avait cherché à taire en ne le révoquant pas : « si on allait me donner une dignité inférieure ou retarder la promotion après la Messe du S[ain]t-Esprit, ce serait, vu les coutumes et les idées reçues, étaler à tous les yeux un différend entre le S[ain]t-Siège et les Évêques belges dont Rome elle-même vantait encore récemment

²¹⁷ A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre Rutten à Mercier, Liège 19 novembre 1909.

²¹⁸ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Second brouillon de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909.

l'union avec la *Cathedra Petri* »²¹⁹. Par ailleurs, l'exercice correct de son autorité de recteur réclamait selon lui cette distinction : « car tout le monde se dirait que c'est à cause de mes idées scientifiques qu'on tarde à m'accorder ce qu'on accorde à tous les recteurs, même des plus petits Instituts catholiques, et beaucoup en feraient des gorges chaudes »²²⁰.

Il est donc manifeste que, tant dans le chef de Rome que dans celui de Ladeuze, la prélature était l'objet d'un enjeu symbolique important et que dans ce contexte, son octroi ou son refus signifiait *de facto* une normalisation de la situation ou, au contraire, un pourrissement du conflit. Il n'est donc pas étonnant qu'une fois informé de l'opposition romaine à sa nomination, Ladeuze ait réclamé résolument de Mercier l'obtention d'une prélature, ornement futile mais indispensable de son autorité. Tout en laissant à Mercier le soin de mener les difficiles négociations avec Rome, Ladeuze s'était résolu à faire face comme il le pouvait, à savoir en utilisant son discours de rentrée comme un instrument d'apologie destiné à prouver son sens vraiment catholique. A en juger par le temps mis pour obtenir « le violet », selon l'expression utilisée dans sa lettre²²¹, les déclarations d'attachement au Saint-Siège et de soumission au magistère que contenait son discours eurent du mal à convaincre les autorités romaines : ce n'est qu'à la fin février 1910, dans le contexte du voyage de pacification entrepris par Mercier à Rome, que Pie X concéda le titre tant convoité.

En fait, l'idée de profiter du premier discours inaugural pour se refaire une virginité doctrinale n'avait, dans le chef de Ladeuze, rien d'original. Elle fait partie de la panoplie ordinaire de tout homme d'Église rompu à la tactique ecclésiastique et apparaît d'ailleurs chez Mercier dès le début de la crise²²². On la retrouve chez Mgr Stillemans, assortie d'une publication immédiate du discours, pour ne pas étonner par un changement d'usages ou s'exposer à des reproductions infidèles par les journaux²²³, et

²¹⁹ *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ *Ibid.*

²²² *Ibid.*, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909 : « S'il en est qui doutent de son orthodoxie, il les rassurera dans son premier discours public, lors de l'inauguration des Cours de l'Université ».

²²³ *Ibid.*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain s.d. [peu avant le 19 octobre 1909, date de la rentrée académique cette année].

chez l'ordinaire de Ladeuze, Mgr Walravens²²⁴, qui y voyait l'occasion d'une véritable profession de foi antimoderniste, seule susceptible d'assainir définitivement l'atmosphère :

« Vous devez savoir que votre nomination a rencontré à Rome une sérieuse opposition. Elle est motivée par la tendance de votre enseignement. Voici mon conseil. Il faut *vaincre* cette opposition qui nous tourmente beaucoup et qui pourrait nous mettre tous dans une situation bien fâcheuse. Il faut la vaincre par une déclaration nette *formelle, explicite* de soumission pleine et entière, d'esprit et de cœur à la direction donnée aux savants qui s'occupent des études bibliques et par le S[ain]t[-]Père lui-même et par les décisions de la commission biblique. A mon humble avis, si vous ne le faites pas, le *moindre inconvénient* sera de rester toujours suspect aux yeux de Rome. Voyez quelle situation sera la vôtre.

Je vous en supplie, ne vous contentez pas d'une déclaration générale ; elle ne donnera pas satisfaction »²²⁵.

Comme son évêque le lui avait recommandé, Ladeuze, qui avait soumis son projet au cardinal²²⁶, ne se contenta pas « d'une déclaration générale ». Dans les deux passages de son discours destinés à son apologie personnelle, il rappela sa soumission à *Pascendi* et au magistère, confessa sa fidélité indéfectible à l'Église et au pape, et prit la peine de réfuter explicitement les idées de Loisy en matière d'évolution dogmatique :

« [...] notre foi et nos convictions religieuses. Nous ne laissons passer aucune occasion de les affirmer à la face du monde ; nous les avons proclamées tout récemment soit au lendemain de l'encyclique *Pascendi*, soit à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie X ; à la veille même de nos fêtes, le 25 mars dernier, nous répétions encore en présence de Son Excellence le Nonce apostolique, lors de la visite officielle qu'Elle daigna nous faire, 'la promesse de notre constant et filial attachement au Saint-Siège apostolique' et notre volonté de nous 'distinguer toujours davantage par la parfaite harmonie de (nos) doctrines avec... les enseignements de la Sainte Église'²²⁷.

[...]

Recteur d'Université, c'est la culture de la science que j'ai à promouvoir ; la tâche est facile, quand on est entouré d'un corps professoral aussi célèbre. Recteur d'université catholique, j'entreprends ces fonctions dans les dispositions que Mgr Cartuyvels célébrait naguère chez Mgr Laforêt, avec ce sentiment 'qui attache par le plus intime de son âme le chef d'une institution vraiment catholique à l'Église mère et maîtresse de toutes les Églises et qui fera toujours du Recteur de Louvain..., parmi les enfants du Christ, l'un des plus dévoués pour la défense et l'honneur de l'Église sa mère. Une grande école scientifique et religieuse n'a pas de gloire plus fondamentale ni d'intérêt plus sacré que son étroite et indissoluble union avec la Chaire apostolique, centre de

²²⁴ Sur son intervention, voir aussi : A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

²²⁵ *Ibid.*, Annexe A (Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 15 octobre 1909).

²²⁶ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

²²⁷ En note : « Discours de Mgr Hebbelynck lors de la visite du Nonce, Mgr Tacci-Porcelli ».

l'unité chrétienne, colonne et fondement de la vérité religieuse'²²⁸. Cette union, nous entendons la maintenir par notre soumission pleine et entière aux directions du Saint-Siège dans les difficultés de l'heure actuelle, qu'il s'agisse de questions philosophiques et scientifiques, d'Écriture Sainte, ou d'histoire des dogmes, comme Mgr Laforêt, comme tous nos prédécesseurs surent la maintenir dans des difficultés d'un autre genre. Une inviolable fidélité à défendre les prérogatives doctrinales du Vicaire de Jésus-Christ, n'est-ce pas un des traits caractéristiques de notre Université que dès 1561, Pie IV appelait, pour cette raison, 'la fille dévouée et fidèle de la Sainte Église romaine' ? L'autorité de l'Église catholique, on a voulu de nos jours la réduire au rôle d'interpréter les sentiments religieux de la collectivité des âmes chrétiennes et de les énoncer en des formules dogmatiques, qui ne restent vraies qu'en changeant perpétuellement de sens pour s'adapter à toutes les fluctuations de la vie de l'humanité. Quant à nous, fidèles à nos traditions, nous ne pervertissons pas la notion de vérité et nous conservons intacte la conception catholique de l'autorité enseignante ! En recevant d'elle, avec une simplicité d'enfant, la doctrine immuable révélée par le Christ, nous ne fermons les yeux à aucune lumière de la raison. Mais, comme le disait Mgr Abbeloos, 'tenant par deux anneaux la chaîne de la vérité, nous cherchons par le travail de la pensée l'harmonie de cette double lumière dans une synthèse supérieure où sont pleinement sauvegardés les droits de la raison et pleinement respectés les droits de Celui qui est la Vérité même' »²²⁹.

Et, ayant conçu son discours comme un instrument de réhabilitation, Ladeuze lui assura immédiatement la publicité que commandait l'efficacité de la manœuvre. Sa première démarche fut pour Mercier, à qui il tint à faire parvenir le texte exact de « sa profession de foi antimoderniste »²³⁰, telle qu'elle avait été prononcée, comme s'il s'agissait d'un texte de portée juridique que l'archevêque ne pouvait pas ne pas posséder... Cependant, publié dans la presse avant d'avoir été imprimé en brochure, malgré la recommandation de l'évêque de Gand, le discours fut expédié le 25 octobre à la Secrétairerie d'État par le nonce²³¹, et le lendemain seulement par Ladeuze²³². Destiné au Saint-Père, ce dernier exemplaire adressé à Merry del Val était accompagné d'une nouvelle déclaration de soumission que Ladeuze espérait cette fois convaincante :

²²⁸ En note : « *Quelques-unes des œuvres oratoires de Mgr Cartuyvels*. Louvain, J. Claes, 1909, p. 237 ».

²²⁹ P. LADEUZE, *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 19 octobre 1909, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *AN.U.C.L. 1910*, p. VIII et IX-X.

²³⁰ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 19 octobre 1909. Dans sa lettre, Ladeuze reproduisait le passage de son discours rectoral cité ci-dessus, des mots « Recteur d'Université catholique » jusqu'à « Celui qui est la vérité même ».

²³¹ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre (minute) du Nonce à Merry del Val, Bruxelles 25 octobre 1909 (avec, en annexe, un exemplaire du discours emprunté au *Supplément* du journal *Le XX^e siècle* du dimanche 24 octobre) [également en A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », avec, ici, le discours emprunté au *Journal de Bruxelles*].

²³² *Ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Ladeuze à Merry del Val, Louvain 26 octobre 1909.

« Je serais grandement reconnaissant à Votre Éminence, si Elle daignait présenter ce discours au Saint Père [*sic*]. Je ne puis que répéter ici l'expression de mon entière et filiale soumission au Vicaire de Jésus-Christ, que j'ai eu à cœur d'affirmer solennellement devant nos professeurs et nos étudiants réunis. Daigne le Souverain Pontife croire à l'entière sincérité de ces sentiments ! Il m'a été particulièrement doux de pouvoir, à l'heure présente, rappeler que, dès sa fondation au XV^e siècle, l'Université de Louvain s'est distinguée par sa fidélité à défendre les prérogatives doctrinales du Saint-Siège et que, pour répudier toute infiltration du modernisme, nous n'avons eu qu'à rester fidèles à nos traditions académiques »²³³.

Le discours et son expédition eurent-ils l'effet escompté à Rome ? C'est difficile à dire, dès lors que la réponse adressée au nonce par le secrétaire d'État s'apparente à une circulaire administrative²³⁴ et que l'accusé de réception envoyé à Ladeuze est purement protocolaire (« le Souverain Pontife qui a agréé cet hommage de votre filiale soumission et de votre entier dévouement, vous envoie la Bénédiction apostolique, gage des faveurs divines »)²³⁵. On peut cependant en douter, dans la mesure où, reçu en audience par Merry del Val peu de temps après²³⁶, Hebbelynck ne parvint pas à en tirer la moindre concession, malgré l'encens qu'il s'efforçait de répandre autour du nouveau recteur : « Il n'a pas été dit un mot des griefs formulés à votre sujet. Je suis donc resté muet aussi, et n'ai pas cru pouvoir m'informer prudemment de la question de la prélature, de crainte de gâter les choses »²³⁷. Manifestement, l'affaire n'était pas entendue.

Si à Rome les choses n'avaient pas l'air de bouger, en Belgique, par contre, elles évoluaient à grands pas, du moins sur papier. Le 25 octobre, en effet, tous les journaux catholiques belges avaient annoncé la prélature et Ladeuze, submergé d'adresses de

²³³ *Ibid.*

²³⁴ *Ibid.*, *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Merry del Val à Tacci, Vatican 2 novembre 1909.

²³⁵ *Ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre (minute) de Merry del Val à Ladeuze, Vatican 3 novembre 1909. Voir également A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], *Autorités ecclésiastiques*, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Lettre de Merry del Val à Ladeuze, Vatican 3 novembre 1909, et *ibid.*, *A.P.L.*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Lettre recommandée de Merry del Val à Ladeuze, Vatican 3 novembre 1909 (copie manuscrite de Ladeuze).

²³⁶ A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe G (Lettre de Hebbelynck à Ladeuze, Rome 3 novembre 1909).

²³⁷ *Ibid.*

félicitations, ne savait que faire pour se dépêtrer de la fâcheuse posture où l'avait placé la rumeur, comme il s'en ouvrait à Mercier venu aux nouvelles²³⁸ :

« C'est [l'obtention de la prélature] en réalité un canard ! Et on lui avait donné de bonnes ailes ; il a volé dans tous les journaux. Me voilà maintenant parfaitement ridicule devant tout le pays ! Je suis accablé de lettres de félicitations et de visites. Que faire ? Je ne puis pas accepter ces félicitations ; et je ne puis pas les refuser, ni démentir la nouvelle dans les journaux, car alors tout le monde saurait positivement que je suis en difficulté avec Rome. Donc, je me tais absolument, même vis-à-vis de Mgr l'Évêque de Tournai qui vient de m'adresser ses chaleureuses félicitations lui aussi »²³⁹.

Avec cette fausse nouvelle, la situation déjà difficile de l'infortuné recteur, demeuré simple chanoine malgré ses hautes fonctions, était devenue littéralement intenable. Mercier ne s'en était pas d'emblée convaincu (« les annonces erronées dans les journaux ne m'avaient pas décidé de me départir de mon silence »²⁴⁰), mais l'annonce de la promotion de Ladeuze à la prélature par la très officielle *Semaine religieuse du diocèse de Tournai* le décida à tenter d'assouplir l'intransigeance romaine. Constatant que c'était par l'intermédiaire du nonce que Merry del Val lui avait fait « part des intentions augustes du S(.)[ouverain] P(.)[ontife] concernant la concession de cette prélature »²⁴¹, c'est à lui que Mercier s'adressa, faisant valoir, avec discrétion (« je croirais manquer de réserve envers le Saint-Siège en insistant à l'heure présente, pour obtenir au nouveau Recteur de l'Université une distinction honorifique »²⁴²), combien cette nouvelle « révélation » de l'organe officiel du diocèse de Ladeuze révélait le caractère incompréhensible de l'attitude de Rome. Le nonce lui répondit immédiatement que la publication de cette information par la presse catholique était « regrettable », et que compte tenu du climat qui régnait dans cette affaire, il lui était impossible d'intervenir à Rome : « vu la forme si catégorique dans laquelle Rome s'exprime à ce sujet et dont V.[otre] Éminence a pu se rendre compte dans le texte confidentiel que je lui ai adressé, je n'ose pas écrire par crainte d'être indiscret »²⁴³.

²³⁸ Sur cet épisode, voir aussi : *ibid.*, Relation de la nomination de Ladeuze.

²³⁹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 27 octobre 1909.

²⁴⁰ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Mercier au nonce, Malines 30 octobre 1909 [également en A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon].

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon,

Les choses en restèrent là jusqu'à la mi-décembre. C'est alors seulement que le nonce, faisant rapport à Rome à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur du nouveau recteur, se risqua à évoquer la question de la prélature²⁴⁴. Les évêques, disait-il, avaient ressenti très durement le refus du titre pontifical, Mercier, suite à une indiscretion de la presse, avait tenté une démarche auprès de lui, et la situation du nouveau recteur, dont tous les prédécesseurs et deux professeurs avaient la prélature, était humiliante. Rien n'y fit ! En fait le pape ne se décida que deux bons mois plus tard, après avoir entendu de vive voix les explications de Mercier, lors de la première audience du voyage réparateur qu'il s'était engagé à faire début octobre²⁴⁵. Quelle fut la nature des explications fournies, la part jouée par l'acte de soumission de Ladeuze, etc. ? Nous l'ignorons, mais il semble que, bon connaisseur des mœurs vaticanes, Mercier ait vu juste en proposant un pèlerinage dans la Ville éternelle²⁴⁶. La coïncidence entre sa visite pontificale et le bref d'élévation de Ladeuze à la prélature domestique²⁴⁷ montre que c'était le geste que Pie X attendait et que les premières explications de Mercier, loin d'avoir convaincu, avaient plutôt créé de réelles tensions qu'il convenait de désamorcer. En toute hypothèse, l'affaire de la prélature montre qu'à Rome la nomination de Ladeuze avait été considérée comme une véritable affaire d'État. Si par la suite, comme nous allons le voir, les rapports entre Pie X et Ladeuze semblent s'être normalisés, certains ne lui pardonneront jamais ses sympathies progressistes et il lui faudra beaucoup de doigté — et probablement surtout, l'appui constant de Mercier — pour gérer certains dossiers délicats dans les dernières années du pontificat.

Lettre du Nonce à Mercier, Bruxelles 1^{er} novembre 1909.

²⁴⁴ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 14 décembre 1909 [également en A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

²⁴⁵ *Ibid.*, Lettre de Mercier à Tacci, Rome 23 février 1910, dans laquelle le cardinal informe confidentiellement le nonce du fait que, dès la première audience, le Saint-Père lui a donné l'assurance de la prélature pour Ladeuze, qu'il a confirmé sa promesse le jour même et qu'il pourra disposer du bref le lendemain. Ladeuze en fut informé sans doute le 9 mars, par Mercier (cfr *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Ladeuze à Merry del Val et à Pie X, Louvain 9 mars 1910).

²⁴⁶ Nous n'avons rien trouvé dans le dossier de Mercier relatif à ce voyage à Rome (cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° XI. 3, Romereis. Februari 1910).

²⁴⁷ Le bref de Pie X est daté du 16 février. Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [18], Un « paquet » numéroté « I » et désigné « Mgr Ladeuze. Doss. I (Décorations, ordination, etc.). Grades académiques ».

ÉPILOGUE.

LES DÉBUTS DIFFICILES D'UN RECTORAT (1909-1914)

En octroyant la prélature au nouveau recteur, Pie X s'était engagé dans la voie de la normalisation, à l'égard tant de Mercier que de Ladeuze. Si ce dernier avait pu craindre que ce geste d'apaisement ne soit surtout destiné à l'archevêque, il fut pleinement rassuré à l'occasion de son voyage à Rome effectué en mars 1911. Reçu en audience par Pie X et un certain nombre de responsables de la curie, il put en effet constater que l'accueil qui lui était réservé était bon et que sa nomination n'était plus contestée. Le dossier romain de Ladeuze est cependant plus complexe dans la mesure où, à côté de signes manifestes d'apaisement, quelques indices témoignent de suspicions persistantes. Dans les premières années de son rectorat, par ailleurs, la gestion des questions théologiques ne s'est pas limitée aux affaires de routine (nominations, programmes, etc.) et quelques dossiers sont venus lui rappeler que, même sans faire de l'exégèse biblique, on touchait vite à des domaines dogmatiquement sensibles.

A. Ladeuze et Rome : lumières et clairs-obscurs

En mars 1911, soit un an après l'obtention de la prélature, Ladeuze entreprit de se rendre à Rome, vraisemblablement dans l'intention de prendre la température et de

rassurer ceux qui pouvaient encore nourrir quelque inquiétude à son sujet¹. D'après les notes consignant ses impressions de voyage qu'il a laissées, ses contacts avec le Souverain Pontife et la curie furent très positifs et de nature à le rassurer, malgré la lourdeur du climat en ces temps de réaction intégriste. Après ce pèlerinage romain, le rectorat de Ladeuze ne devait plus jamais être contesté ; on peut même dire que le Saint-Siège lui témoignera ultérieurement son attachement en lui octroyant une seconde prélature, en 1916, en attendant l'épiscopat, en 1928. Mais quelques indices indiquent cependant que certains, dans l'entourage des autorités romaines, conservaient des doutes malgré tout.

1. Le voyage de Rome (mars 1911) : l'éclaircie

A Rome, Ladeuze n'eut pas seulement l'occasion de s'entretenir avec Pie X. Après son audience avec le Saint-Père, le recteur de Louvain eut l'occasion de rencontrer plusieurs hauts personnages romains dont le nom comptait à l'époque et qui lui permirent de se faire une meilleure idée de l'état des esprits : le cardinal Rampolla, ancien secrétaire d'État de Léon XIII (1897-1903), concurrent malheureux de Sarto au conclave de 1903 et qui avait ensuite été nommé par Pie X secrétaire du Saint-Office et président de la Commission biblique² ; le Père Fleming, secrétaire de cette dernière Commission jusqu'en 1905³ ; le Père Genocchi⁴, à l'époque membre progressiste mais

¹ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], *Autorités ecclésiastiques*, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 ».

² Cfr *supra*, p. 731 et note 208.

³ Cfr *ibid.*, p. 701 et note 92.

⁴ Ordonné prêtre en 1883, Giovanni Genocchi (1860-1926) commença sa carrière ecclésiastique comme professeur d'Écriture sainte au séminaire de Ravenne. Entré dans la congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun en 1886, il fut rapidement engagé dans l'action missionnaire à l'étranger (1886-1896), action qu'il dut cependant interrompre après une dizaine d'années pour raison de santé. Après un bref passage au scolasticat de sa congrégation en France, où il enseigna notamment l'exégèse, il s'établit définitivement à Rome en 1897, où il s'occupa dans un premier temps de questions bibliques. A partir de 1911, il fut employé au service de la diplomatie du Saint-Siège et ne devait plus s'occuper d'exégèse. Cfr F. TURVASI, *Genocchi (Giovanni)*, dans *D.H.G.E.*, t. XX, col. 488-493. Voir également ID., *Giovanni Genocchi and the Indians of South America (1911-1913)* (*Miscellanea historiae pontificiae*, vol. 55), Rome, 1988.

peu influent de cette même instance⁵ ; Merry del Val, le cardinal secrétaire d'État de Pie X⁶ ; le cardinal Ferrata, ancien nonce à Bruxelles (1885-1888) et alors préfet de la Congrégation des Évêques et des Réguliers⁷ ; et, enfin, le cardinal Vivès y Tuto⁸, l'influent consultant du Saint-Office et préfet de la Congrégation des religieux.

Dans le domaine biblique, le Père Giovanni Genocchi compta sans conteste au nombre des figures les plus attachantes. Au cours de la crise moderniste, Genocchi devait être violemment attaqué, notamment à propos de son enseignement biblique romain mais, protégé par le pape, il échappa aux condamnations qui à l'époque n'épargnaient personne, pas même les serviteurs les plus éclairés de l'Église.

⁵ Malgré les incompréhensions du milieu romain quant à son enseignement, sa compétence lui avait valu rapidement l'estime des savants, catholiques et protestants, qui s'étaient engagés sur la voie des études critiques et c'est dans ce contexte qu'il avait été choisi par Léon XIII pour faire partie de la Commission biblique. Il y développa une activité intense dans le sens de l'exégèse nouvelle, mais sans toutefois réussir à infléchir l'inspiration de plus en plus conservatrice de la Commission sous Pie X. En 1903, il ne réussit pas à obtenir la révision du décret du Saint-Office de 1897 sur l'authenticité du comma johannique et ce, malgré l'unanimité de la Commission sur ses conclusions réformistes. En 1904, il présenta un *votum* sur la théorie des citations implicites en vue de la première réponse de la Commission. A la veille de la réponse sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque (27 juin 1906), il invita la Commission à ne pas rejeter la thèse critique. Lors de la préparation de la réponse sur le livre d'Isaïe (28 juin 1908) il défendit énergiquement l'idée d'une pluralité d'auteurs. Quant à l'historicité des premiers chapitres de la Genèse, enfin, il soutint la position nuancée de Lagrange.

⁶ Pour rappel, voir ci-dessus, p. 724, note 182.

⁷ Ordonné prêtre en 1869, Dominique Ferrata (1847-1914) exerça diverses fonctions dans l'administration et l'enseignement romains avant d'entamer une carrière dans la diplomatie vaticane (il fut notamment nonce à Bruxelles de 1885 à 1889, dans le contexte délicat du rétablissement des relations diplomatiques entre Bruxelles et le Saint-Siège, et à Paris, de 1891 à 1899, pour y mettre en œuvre la politique du « ralliement »). Créé cardinal en 1896, il rentra à Rome et, après un bref passage aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires, fut successivement préfet de quatre Congrégations : des Indulgences (1899), des Rites (1900), des Évêques et Réguliers (1902) et de la Discipline des Sacrements (1908). Nommé secrétaire d'État au lendemain de l'élection de Benoît XV, il mourut subitement un mois plus tard. Voir R. AUBERT, *Ferrata (Domenico)*, dans *D.H.G.E.*, t. XVI, col. 1229-1234, qui renvoie aux travaux et notices disponibles.

⁸ Sur le capucin José Vivès y Tuto (1854-1913), consultant, à partir de 1884, des Congrégations du Saint-Office, de la Propagande, du Concile et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et enfin, préfet de la Congrégation des religieux (1908), voir, faute de mieux, BONAVENTURA V. M., *Vivès y Tutó, José Calasanz*, dans *L.T.K.*, t. X, col. 830-831.

a. L'audience pontificale

Élément décisif du voyage, comme en témoigne la part qui y est consacrée dans sa relation des événements, l'audience pontificale de 1911 concrétisait sans aucun doute pour Ladeuze le projet longtemps caressé d'exprimer enfin, après tant de suspensions, sa totale soumission au pape et de l'assurer de sa loyauté catholique : « mon âme me pressait à apporter au plus tôt à Votre Sainteté le témoignage de la vénération, de l'obéissance... » s'exclama Ladeuze en débutant l'entretien, propos que Pie X interrompit immédiatement, faisant comprendre à son interlocuteur qu'il savait tout cela et qu'il connaissait mieux que lui les formules⁹... Si cette entrée en matière pouvait paraître abrupte, Pie X était cependant très bien disposé à l'égard du nouveau recteur de Louvain et le lui fit d'emblée comprendre : « Vous ne devez pas remercier, c'est moi qui vous remercie d'avoir accepté cette charge si difficile. Et je souhaite que tous vous aidiez toujours de toutes leurs forces dans l'exercice de cette charge très ingrate »¹⁰. Une fois le ton donné, la discussion se poursuivit de façon décontractée, le Saint-Père évoquant d'abord la situation de l'Université.

A propos de Louvain, il ne fut nullement question de l'élection de Ladeuze. Après s'être entendu dire que tout allait bien, le Saint-Père souhaita que cela continue et affirma sans hésitation que la doctrine était saine. A Ladeuze, qui espérait « que de ce point de vue doctrinal, aucune difficulté n'a[it] été agitée contre nous ces derniers temps », il répondit par la négative et s'enquit alors des statistiques d'inscription. Citant le chiffre de 2 600 étudiants, Ladeuze précisa qu'il en recevait beaucoup de consolation, « grâce à leur travail, leur piété, leur religion »¹¹. De ce point de vue, Ladeuze fit état du nombre important d'adorations eucharistiques chaque mois, ce que le pape interpréta comme « le signe d'une piété intime et sincère »¹². Manifestement, l'atmosphère était à la décrispation et Pie X ne semblait pas douter un seul instant que l'Université de Louvain et son recteur ne fussent dans la ligne doctrinale qu'il avait tracée. La

⁹ A.K.U.L., P.M.L., n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 », Relation de la visite du recteur à Pie X (traduction du latin). On trouvera le texte latin in extenso de cette relation en Annexe XIV.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

discussion se poursuivit sur les problèmes de la Belgique et, plus spécialement, sur la question flamande.

Interrogé sur les affaires belges, Ladeuze évoqua spontanément les difficultés de l'unité du parti catholique, tiraillé à l'époque entre conservateurs et démocrates chrétiens. Le pape sourit et comprit immédiatement que son hôte faisait allusion aux catholiques liégeois lorsque ce dernier affirma que « l'union est retrouvée même dans ces parties où elle était le plus souhaitée »¹³. Il faut savoir qu'en interdisant à son clergé toute collaboration avec le journal démocrate chrétien *La Dépêche* (juillet 1907), Rutten avait nettement pris parti pour les conservateurs, ce qui avait provoqué des divisions insurmontables dans les troupes catholiques : aux élections du 24 mai 1908, les démocrates chrétiens s'étaient présentés sur des listes distinctes et, sans tourner à la catastrophe, le scrutin n'avait pas été un triomphe¹⁴. Après quelques essais infructueux de compromis, Mercier avait été pressenti pour intervenir et « finalement, d'après le chanoine Aubert, les choses s'arrangèrent plus ou moins dans le courant de l'hiver 1909-1910, sans doute à la suite d'un avis de Rome à Mgr Rutten »¹⁵. C'est effectivement ce que Pie X concéda à Ladeuze en souriant : « Nous avons dû recourir aux exhortations, aux prières instantes, aux menaces... non ! Non, nous n'avons pas dû en arriver aux menaces, mais aux demandes les plus pressantes »¹⁶.

Passant alors à question flamande, l'autre problème du moment qui divisait les catholiques belges et opposait notamment Mercier et Rutten¹⁷, le pape interrogea son visiteur sur ce qu'il en pensait. En fait, la question de l'usage de la langue flamande dans l'enseignement secondaire ayant trouvé une première solution en 1906, les revendications du mouvement flamand portaient à l'époque sur un enseignement

¹³ *Ibid.*

¹⁴ R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LVII, 1990, p. 161-200, que nous citerons d'après ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde...*, p. 167-200, ici p. 179-186. Sur cet épisode, voir R. REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique. 1842-1909* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4^e sér., fasc. 13), Louvain, 1958, p. 365-369, et P. GÉRIN, *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles, 1959, p. 447-450.

¹⁵ *Ibid.*, p. 184.

¹⁶ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 », Relation de la visite du recteur à Pie X (traduction du latin).

¹⁷ Voir R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten...*, p. 186-189.

universitaire en néerlandais¹⁸. Ladeuze ne cacha pas que, pour lui : « Tous les catholiques sont tenus d'empêcher de toutes leurs forces qu'on ne crée une université flamande. Il est vraiment abominable que les catholiques favorisent cette œuvre dans la ruine de la patrie, en mettant la cause de la religion en second lieu »¹⁹. Il s'agissait vraisemblablement, dans le chef de Ladeuze, de prévenir la flamandisation de l'Université d'État de Gand — une proposition de loi avait été déposée en ce sens au Parlement en 1909 — qui présentait à ses yeux un réel danger pour l'Université de Louvain et, à travers elle, pour l'avenir de la cause catholique en Belgique. C'est que, comme nous l'avons vu à travers l'analyse de ses conférences spirituelles, le dédoublement des cours à Louvain supposait pour lui des ressources que les catholiques n'avaient pas²⁰. Or, en flamandisant l'Université de Gand, on obligerait l'Université catholique à lui emboîter le pas, au moins partiellement, ce qui aurait en réalité pour conséquence, à terme, de priver tous les catholiques, tant flamands que wallons, d'une université digne de ce nom et, par là, de priver le camp catholique des élites dont il avait besoin²¹.

A la fin de l'entretien, Pie X invita le recteur à dire à tous les professeurs et étudiants que le Souverain Pontife leur portait une grande affection et les bénissait tous avec un amour spécial. Puis, prenant congé de lui, il le remercia par deux fois de sa visite en le gratifiant d'un « *Caro Signore* » ('Cher Seigneur')²². Pour Ladeuze, cette rencontre était une victoire, en ce sens qu'elle constituait une consécration définitive de sa position et une reconnaissance officielle de l'orthodoxie de Louvain. C'est sans doute ce qui

¹⁸ Sur ce problème, voir le point « *Hooger onderwijs* » de la notice *Onderwijs en Vlaamse Beweging*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tielt-Amsterdam, 1973, p. 1115-1134 (p. 1124-1131 pour Louvain), et R. BOUDENS, *Kardinaal Mercier en Vlaamse Beweging*, Leuven, 1975, p. 78-99.

¹⁹ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 », Relation de la visite du recteur à Pie X (traduction du latin).

²⁰ Cfr ci-dessus, le premier chapitre de cette partie, p. 581 et note 248.

²¹ Notons que Ladeuze se montrera très vite sans illusions sur la flamandisation de Gand et que, dès juillet 1911, il préconisera, pour y répondre anticipativement, le dédoublement de certains cours à Louvain. Cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 14, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 24-25 juli 1911, Annexe au Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université (1911) relative à « la question de la flamandisation de l'enseignement à l'Université de Louvain », 14 p., *passim*.

²² A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 », Relation de la visite du recteur à Pie X (traduction du latin).

explique que, une fois rentré au pays, il déféra immédiatement aux vœux du Saint-Père de voir transmettre sa bénédiction spéciale à toute la communauté universitaire. Un avis fut affiché aux valves de l'Université et une circulaire adressée à tous les professeurs, qui tiraient publiquement les leçons du voyage :

« Répondant au désir formellement exprimé par le S(.)[ain]t Père d[an]s(.) l'audience partic[.]lière qu'Il a bien voulu lui accorder, le Recteur de l'Univ[er]sité est heureux et fier de porter à votre connaissance le témoignage de particulière estime que Sa Sainteté a daigné rendre à l'*Alma Pater* [sic]. '*Dices o[mn]ibus professoribus et alumnis tuis*, a ajouté Pie X, *quod Summus Pontifex eos praediligit ipsisque omnibus speciali cum amore benedicit*' »²³.

Pour ceux qui avaient douté de la rectitude doctrinale de Ladeuze ou qui s'étaient félicités de ses démêlés avec Rome, le message était clair.

b. Quelques échos de la curie

Parmi les autres hauts dignitaires romains rencontrés, il convient à notre sens de distinguer ceux qui exerçaient une fonction générale de gouvernement (Rampolla, Merry del Val, Ferrata et Vivès) et ceux dont les compétences bibliques (Fleming et Genocchi) en faisaient des interlocuteurs privilégiés pour comprendre la crise de 1909 et les derniers soubresauts de la question biblique. Ce n'est pas seulement un problème de compétences, mais aussi une question de perspective et de liberté de parole. Fortement engagés dans la conduite des affaires, les premiers s'inscrivirent dans une perspective plus politique et diplomatique, à laquelle leur devoir de réserve les cantonnait, tandis que les seconds, davantage centrés sur la problématique intellectuelle et moins soumis aux contraintes de l'exercice du pouvoir, disposaient d'une plus grande latitude pour exprimer un point de vue personnel.

Dans les entretiens de Ladeuze avec les cardinaux Rampolla, Merry del Val, Ferrata et Vivès, il ne fut guère question de l'Université comme telle ni de ses problèmes concrets, encore moins des événements liés à sa nomination. Tous se situèrent dans le contexte de la politique globale du Saint-Siège et soulignèrent le rôle essentiel que jouaient à leurs yeux l'Université de Louvain et la Belgique sur le terrain doctrinal et politico-religieux. C'est le cardinal Rampolla qui, d'après les notes de Ladeuze,

²³ *Ibid.*

exprima le mieux ce point de vue stratégique, affirmant l'« importance de l'Univ(.)[ersité] de Louvain, la seule univ(.)[ersité] catholique somme toute, et bien fidèle au S(.)[aint-]Siège et à ses directions »²⁴ et expliquant, du point de vue des rapports entre l'Église et l'État, que la Belgique constituait à Rome un exemple qui pouvait être opposé à l'Italie et à la France (« [il] faut bien une Nation qui console le S(.)[aint-]Père »²⁵). Et, comme l'exposa le cardinal Ferrata, ces deux aspects étaient en fait intimement mêlés : c'est l'Université de Louvain « qui fai[sai]t la Belgique catholique » et c'est cette Belgique catholique qui constituait elle-même « un grand argument apologétique contre [les] attaques contre l'Église »²⁶. Sans que la chose ne soit formellement exprimée, on sent bien que ces explications constituaient aussi une forme de justification implicite des « précautions » prises par Rome lors de la nomination de Ladeuze. C'est peut-être aussi par allusion à ces événements que le cardinal Vivès y Tuto mit un bémol au concert de louanges qu'il adressa à Louvain, au cardinal Mercier et à la Belgique : l'Université donnait pleinement satisfaction sur le plan doctrinal, du moins « généralement »²⁷.

A propos de ses rencontres avec les Pères Genocchi et Fleming, Ladeuze a noté que ce dernier était « + [plus] modéré d[an]s ses idées critiques et d[an]s ses paroles que [le] P(.)[ère] G(.)[enocchi] »²⁸. Et, de fait, autant le premier paraît, selon le témoignage de Ladeuze, avoir été bien à sa place à la Commission biblique, autant le second semble désabusé et aigri par les derniers développements de la question biblique²⁹. Alors que pour Fleming, le « S(.)[aint-]P(.)[ère] ne connaît pas ces questions mais est intelligent »³⁰, pour Genocchi, il est non seulement peu au fait des problèmes, mais encore borné : « il n'y a rien à faire maintenant, pas moyen de faire entrer une idée d[an]s [la] tête du p(.)[ape] qui est ignorant »³¹. Selon ce dernier, Pie X avait peur de la

²⁴ *Ibid.*, Une note désignée « Affiché à mon retour de Rome aux Valves ».

²⁵ *Ibid.*, Fiche « Rampolla ».

²⁶ *Ibid.*, Fiche « Ferrata ».

²⁷ *Ibid.*, Fiche « Vivès ».

²⁸ *Ibid.*, Fiche « P. Fleming ».

²⁹ Nommé visiteur apostolique pour l'Amérique du Sud en juillet 1911, Genocchi renoncera d'ailleurs définitivement à l'exégèse quelques mois après son entretien avec Ladeuze.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*, Fiche « P. Genocchi ».

science et la seule attitude tenable était l'attentisme : « [il] faut attendre [un] autre p(...)[ape]. [La] Consigne est de se taire »³². C'était d'autant plus justifié, d'après lui, qu'il fallait tenir compte, allusion claire aux menées intégristes, des « délations » et du jeu des influences occultes (« [il y a] 2 cercles au V(.)[atican] l'un agissant à l'insu de l'autre, et cet autre étant d'ailleurs mal disposé »³³). On peut noter ici que tous deux évoquèrent incidemment les positions du Père Fonck, l'un à propos du transformisme³⁴, l'autre à propos de la synopse de Coppieters³⁵, ce qui tend à montrer qu'à Rome, ses jugements avaient bien plus de poids que de simples idées personnelles.

2. La part de l'ombre

Rentré à Louvain confirmé par le pape lui-même et la tête haute, Ladeuze était en droit de penser que son dossier romain avait été classé sans suite, même si, au cours de ses entretiens, il avait bien dû se rendre compte de l'attention sourcilleuse que Rome portait à Louvain et de l'extrême prudence que réclamaient plus que jamais les controverses bibliques. En toute hypothèse, rien ne devait venir officiellement le détromper de cette conviction jusqu'à la fin de son rectorat : si certains projets universitaires seront parfois contenus dans des limites assez strictes, jamais sa rectitude doctrinale ne sera plus contestée. Bien plus, Ladeuze obtiendra une seconde prélature en 1916, il est vrai sous Benoît XV³⁶, et l'épiscopat en 1928³⁷, après avoir raté

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*, Fiche « P. Fleming ». Après avoir affirmé que la « q(.)[uestion] du transformisme au p.[oint] de vue du dogme et de la Bible ne provoque plus de défiance à Rome », que l'« on ne s'en préoccupe plus d[an]s les Congrég(.)[ations] » et que, d'après lui, « on peut prudemment, d[an]s l'état actuel des choses, enseigner le transformisme catholique », Fleming ajoute cependant : « P(.)[ère] Fonck est beaucoup + [plus] réservé sur cette question ».

³⁵ *Ibid.*, Fiche « P. Genocchi » : « on a fait beaucoup de bruit à Rome autour de [la] Synopse de Coppieters (surtout [le] P(.)[ère] Fonck) ».

³⁶ Ladeuze fut nommé pronotaire apostolique *ad instar participantium* par un bref de Benoît XV daté du 19 février 1916 et transmis à Mercier par lettre du cardinal Gasparri le jour même. Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [18], Un « paquet » numéroté « I » et désigné « Mgr Ladeuze. Doss. I (Décorations, ordination, etc.). Grades académiques ».

³⁷ Il fut élevé à l'épiscopat le 21 octobre 1928. *Ibid.*, Un ensemble de documents relatifs à l'épiscopat.

l'archevêché de Malines en 1926, comme en témoigne le baron van der Elst³⁸, mais pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec son orthodoxie doctrinale³⁹. Malgré cette position enviable cependant — position confirmée par l'absence de dossier au Saint-Office⁴⁰ —, il semble que d'aucuns aient réussi à entretenir, dans certains cercles proches du Vatican du moins, la suspicion à son égard. En témoigne, notamment, l'enquête menée à la demande de la Congrégation des Séminaires et des universités en 1916-1917 sur l'état de l'enseignement ecclésiastique en Belgique.

Le 17 juillet 1916, en effet, le préfet de cette Congrégation, Mgr Bisletti⁴¹, adressait au secrétaire d'État Gasparri⁴² des instructions précises afin que le nonce de Bruxelles

³⁸ Sur Léon van der Elst (1856-1933), docteur en droit de l'Université de Louvain (1878), avocat près la Cour d'appel de Bruxelles avant de faire carrière dans l'administration et les cabinets ministériels, voir É. VANDEWOUE, *Elst (Léon-Georges-Joseph-Marie-Philomène, baron van der)*, dans *B.N.*, t. II, col. 385-398 et, plus récent, ID., *Elst, baron Léon Georges Joseph Marie Philomène van der*, dans *N.B.W.*, t. IX, col. 231-241. Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de 1905 à 1917, ambassadeur de Belgique à Madrid (1917-1919), van der Elst était à la retraite quand il fut chargé par le roi Albert d'obtenir à Rome la nomination de Ladeuze à l'archevêché de Malines, en 1926.

³⁹ Voici comment van der Elst résume l'origine de sa mission : « Dans les derniers jours de sa vie, le Cardinal Mercier lui avait dit [au roi] que le moment était venu de faire rentrer dans l'ordre un clergé insubordonné et que Monseigneur Ladeuze, par sa science et sa vertu, était le seul homme dont le prestige et l'autorité semblait [sic] assez grands pour résister aux flamingants. Il inspirerait d'ailleurs une absolue confiance à l'élite des prêtres et des laïcs de son diocèse. Le roi partageait ses idées, et à la prière du Cardinal, il lui avait solennellement promis de ne rien négliger pour faire triompher la candidature de Monseigneur Ladeuze » (cfr ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, *Papiers Léon van der Elst*, n° 196, « Mission de L. van der Elst au Vatican, chargé par le roi Albert d'obtenir la nomination de P. Ladeuze comme successeur du cardinal J.-D. Mercier, archevêque de Malines, décédé. 1926 », Une note dactylographiée intitulée « Ma mission à Rome »). A Rome, cette démarche étonna le pape dans la mesure où Mercier s'était plaint à plusieurs reprises du fait que son origine wallonne l'avait empêché d'exercer pleinement son autorité sur le clergé flamand, majoritaire dans son diocèse. Très bien disposé à l'égard de Ladeuze, le Souverain Pontife estimait cependant que ce dernier était bien à sa place à Louvain et qu'il était inutile de le charger d'une tâche où il risquerait de s'épuiser sans succès.

⁴⁰ Si, comme c'est toujours la règle, nous n'avons pas pu avoir accès aux archives du Saint-Office, il nous a été assuré (par le Père Marino Maccarelli, secrétaire de l'actuelle Commission biblique pontificale au moment où nous avons cherché à nous informer sur ces archives, en janvier 1991) qu'il n'y a jamais eu, ni à la Commission biblique ni au Saint-Office, d'instruction sur Ladeuze.

⁴¹ *Nel cinquantesimo anniversario del sacerdozio di Sua Eminenza il Cardinale Gaetano Bisletti : le università cattoliche e i seminari in omaggio* (Vita e pensiero), Milan, 1929.

⁴² Pierre Gasparri (1852-1934), nommé secrétaire d'État par Benoît XV à la mort du cardinal Ferrata (13 octobre 1914), demeura à ce poste jusqu'en février 1930. Brillant élève du Collège romain où il conquist trois doctorats en philosophie, en théologie et en droit canonique, il fut ordonné prêtre en 1877 et enseigna la théologie sacramentaire au Collège romain, puis le droit canonique au Collège urbain de la Propagande. En 1880, il est nommé à la chaire de droit canonique de l'Institut catholique de Paris où il restera dix-huit ans. En 1898, il est nommé archevêque titulaire de Césarée et commence une carrière

enquête sur l'état des séminaires belges et de l'Université de Louvain. D'une manière générale, la raison avancée était que « *da autorevoli persone si sono avute informazioni non troppo favorevoli in quanto all'insegnamento come alla disciplina ed alla formazione ecclesiastica* »⁴³. Le nonce était plus spécialement chargé de s'assurer du respect des « très graves prescriptions du S[ain]t-Siège [traduction de l'italien] »⁴⁴ en matière d'enseignement ecclésiastique, plus précisément des dispositions contenues dans les décrets *Sacrorum Antistitum* (1^{er} septembre 1910)⁴⁵ et *Doctor Angelici* (29 juin 1914)⁴⁶, car la réponse adressée par l'Université à la Congrégation le 7 mars précédent n'avait pas donné tous les apaisements voulus à cet égard. Plus clairement dit, le nonce devait enquêter « *sul Collegio Americano di Lovanio e l'attuale Rettore a riguardo del quale sono stati fatti alcuni addebiti* »⁴⁷. Pareille enquête, alors que la guerre battait son plein en Belgique et en France depuis presque deux ans et que l'Université de Louvain avait fermé ses portes dès le début du conflit, est pour le moins étonnant et en dit long sur le décalage entre certains organes du gouvernement de l'Église à l'époque et les problèmes de l'heure. En raison des circonstances de la guerre, du reste, le nonce ne pourra en fait s'acquitter personnellement de sa mission et demandera rapport à deux religieux « distingués et vertueux [traduction de l'italien] »⁴⁸ connaissant bien les institutions en question: dom Columba Marmion, abbé de Maredsous, et le Père Arthur

dans la diplomatie vaticane : délégué apostolique en Amérique latine (1898), secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1901) et secrétaire d'État (1914). Après sa démission en 1930, il occupe d'autres fonctions importantes : camerlingue de la Sainte Église romaine (1916), préfet des Saints Palais apostoliques (1914-1918) et préfet de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1925-1930). Comme secrétaire d'État, il a joué un rôle central dans l'œuvre de codification du droit canonique et dans la conclusion de nombreux concordats. Cfr Ch. LEDRÉ, *Gasparri (Pierre)*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1765-1768, et surtout R. AUBERT, *Gasparri (Pietro)*, dans *D.H.G.E.*, t. XIX, col. 1365-1375, qui fournit une abondante bibliographie.

⁴³ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 91, Durante la guerra III° 1 : documents divers dont une chemise « Seminari », Copie de la lettre de Bisletti à Gasparri, Rome 17 juillet 1916.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Cfr *supra*, p. 465, note 208.

⁴⁶ Décret qui rappelait l'obligation impérative de prendre la philosophie de saint Thomas comme base de l'enseignement des sciences sacrées. Cfr *Actes de S. S. Pie X...*, t. VII, p. 68-76. En principe, le décret ne valait que pour l'Italie, mais il semble qu'à Rome on lui ait donné une portée plus large.

⁴⁷ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 91, Durante la guerra III° 1 : documents divers dont une chemise « Seminari », Copie de la lettre de Bisletti à Gasparri, Rome 17 juillet 1916.

⁴⁸ *Ibid.*, Lettre (minute) de Locatelli à Gasparri, [Bruxelles] 18 octobre 1917.

Vermeersch, professeur de droit canon au collège des Jésuites de Louvain⁴⁹. Les rapports en question seront alors transmis au cardinal Bisletti vers fin novembre 1917, sans que l'on sache très bien quel traitement leur réservera la Congrégation des Séminaires et des universités⁵⁰. Ce qui est certain, en toute hypothèse, c'est qu'en 1916 encore, les griefs formulés par d'aucuns à l'égard du recteur de Louvain restaient suffisamment crédibles pour justifier une enquête d'un préfet de congrégation romaine⁵¹.

B. Ladeuze et Louvain : les premiers dossiers théologiques

Sur le plan religieux et théologique, le « premier rectorat » (1909-1914) coïncide avec la fin du pontificat de Pie X et la réaction intégriste. Dans ce que nous pouvons appeler la gestion des affaires courantes de la Faculté de théologie, Ladeuze ne semble pas avoir été trop gêné par le climat qui régnait alors. En termes de personnel, une fois réglée l'épineuse question de sa succession, il n'a plus rencontré de difficultés particulières, ce qui n'est sans doute que le corollaire de l'absence de nomination importante à effectuer. En matière de programmes, il mit en route en 1909-1910 une réforme modérée, la première depuis la restauration de l'Université, mais dont le principe avait été arrêté dès la fin du rectorat d'Hebbelynck. Moins anodine fut peut-

⁴⁹ *Ibid.* Sur Arthur Vermeersch (1858-1936), prêtre de la Compagnie de Jésus (1889), docteur en théologie et droit canonique de la Grégorienne (1886-1892), professeur de théologie morale et de droit canonique au collège théologique des jésuites à Louvain (1892-1918), professeur de théologie morale, et bientôt de philosophie du droit et de sociologie, à la Grégorienne (1918-1934), voir : É. BERG, *Vermeersch (Arthur-Marie-Théodore)*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 803-807 ; J. DE GHELLYNCK et G. GILLEMANN, *Vermeersch Arthur*, dans *D.T.C.*, t. XV, col. 2687-2693 ; et J.M. UPTON, *Vermeersch Arthur*, dans *N.C.E.*, t. XIV, col. 618-620. A la bibliographie fournie par ces notices il convient d'ajouter : R. WOLAK, *Method in Moral Theology : a Critical Analysis of the Theologico-Moral Method of Arthur Vermeersch, S.J. in his Treatment of Lying (De Mendacio)* (Pontificia Universitas Gregoriana. Facultas theologiae), Rome, 1984. La seule biographie d'ensemble est celle de J. CREUSEN, *Le Père Arthur Vermeersch, S.J. L'homme et l'œuvre* (Museum Lessianum. Section ascétique et mystique, n° 45), Paris, 1947.

⁵⁰ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 91, *Durante la guerra III° 1* : documents divers dont une chemise « Seminari », Lettre de Gasparri à Locatelli, Vatican 30 novembre 1917. En raison de son intérêt documentaire, le rapport de dom Marmion est reproduit en Annexe XIII.

⁵¹ Citons un autre témoignage ultérieur : une lettre de dénonciation à Rome de juillet 1927, à la suite de l'attribution du doctorat honoris causa de l'Université de Louvain au Père Lagrange (cfr Annexe XV).

être la décision des évêques d'aligner l'enseignement de la dogmatique sur les prescriptions du motu proprio *Doctor Angelici* (29 juin 1914), qui, en principe, ne s'appliquaient qu'à l'Italie. Sur le plan pédagogique, enfin, nous pouvons signaler la création, en 1910, d'un musée biblique dont Ladeuze avait sans doute conçu le plan durant la dernière année de son enseignement.

En marge de l'expédition des affaires courantes, Ladeuze fut cependant confronté à une série de dossiers plus sensibles, qui témoignent tout à la fois de son engagement prudemment progressiste et des difficultés du travail théologique au cours de ces années de crise : une seconde affaire Becker (1909), à qui l'on reprochait de ne pas défendre plus vigoureusement, dans l'exposé des controverses théologiques médiévales, la pérennité du dogme catholique ; le début des Semaines d'ethnologie religieuse (1911-1912), auxquelles Ladeuze prit une part active, mais que Rome considérait comme très dangereuses pour des esprits « insuffisamment formés » ; les suites de l'affaire Laminne (1911), lequel, inquiété en 1908 pour avoir envisagé positivement les thèses évolutionnistes, attendait des instructions claires sur ce qu'il pouvait officiellement enseigner ; et, enfin, la reprise par Louvain et Washington du *Corpus scriptorum christianorum orientalium* (1912-1913), qui administra à Ladeuze la preuve que, même le domaine qu'il croyait tranquille de la patrologie pouvait être contaminé par le modernisme.

1. Les affaires courantes

En matière de nominations à la Faculté de théologie, le premier rectorat de Ladeuze se caractérise essentiellement par la stabilité. Après les tractations difficiles autour de Lebon et Coppieters et en marge des promotions « statutaires », le corps enseignant à titre définitif ne connaîtra aucune modification jusqu'à la guerre. En fait, si Ladeuze introduira dans le corps professoral quelques nouveaux chargés de cours et maîtres de conférences, ceux dont le destin ne sera pas perturbé par la guerre ne seront nommés définitivement, le cas échéant, qu'au début de l'Entre-deux-guerres⁵². Au-delà des noms, ce qu'il importe de souligner ici concerne plutôt la politique globale des

⁵² Cfr la rubrique *Personnel de l'Université des Annuaire*s, pour la Faculté de théologie (AN.U.C.L. 1909/1920-1926).

nominations en théologie. Sur la base des documents d'archives⁵³, on peut dire que les difficultés suscitées par la candidature de Coppieters ne se sont pas reproduites et que les propositions faites par Ladeuze ont presque toujours été bien accueillies par l'épiscopat⁵⁴. Du point de vue de Ladeuze, il convient d'insister sur deux aspects de son action en matière de nominations. D'une part, il semble avoir développé une politique plus systématique, en constituant, à travers la nomination de chargés de cours, une véritable réserve de recrutement (ses prédécesseurs n'utilisaient ce grade que comme la première étape d'une nomination définitive). D'autre part — et c'est une nouveauté —, il introduisit des maîtres de conférences chargés de compléter la formation théologique des étudiants dans certaines disciplines qui émergeaient (histoire des religions et liturgie) et pour lesquelles il n'était pas possible de nommer un professeur définitif.

En matière de programmes, les études théologiques furent certes refondues avant la Première Guerre, mais il s'agit d'une réforme qui avait été mise en chantier par Mgr Hebbelynck dès 1908 et qui ne fut appliquée qu'en 1909-1910, au moment où Ladeuze entra en fonction⁵⁵. Débattue à la Faculté de théologie au début de 1908, la révision du programme avait été soumise par le recteur à Mercier en mars⁵⁶ et examinée par les évêques à la fin juillet, lors de leur réunion annuelle⁵⁷. Si ce n'est pas le lieu ici de retracer l'ensemble du cheminement du projet — auquel Ladeuze prit d'ailleurs une part

⁵³ Voir ici, pour la période 1910-1914, A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), et A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 13-17, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 25-26 juli 1910/ Sessie van 28-30 juli 1914.

⁵⁴ La seule divergence significative nous paraît concerner la nomination éventuelle, en 1912, d'un professeur laïc, Paul van den Ven, pour l'enseignement du grec du Nouveau Testament aux théologiens : Ladeuze n'y était pas hostile, mais les évêques lui opposèrent un non catégorique et définitif. Cfr *ibid.*, n° III. 15, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 1912, Chemise 22-23 juli 1912, Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université (1912). Sur Paul van den Ven, cfr *supra*, partie I, chapitre IV, p. 380, note 251.

⁵⁵ Cfr *Distribution des cours et conditions pour la formation aux grades dans la Faculté de Théologie*, dans *AN.U.C.L. 1910*, p. 79-82. Le règlement est signé par Hebbelynck à la date du 20 décembre 1908.

⁵⁶ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 7, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 05-03-1908, Un ensemble de documents relatifs à la réforme de la Faculté de théologie, Une lettre d'Hebbelynck à Mercier, Louvain 15 mars 1908.

⁵⁷ *Ibid.*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Rapport de Mgr Hebbelynck sur l'Université (1908), Notes de Mercier annexées au rapport, Notes de Mercier prises en vue de la réunion intitulées « 23 juillet » et Procès-verbal autographié de la réunion.

modeste comme conseiller de Mercier⁵⁸ —, disons qu'il poursuivait un triple objectif : actualiser un règlement suranné, introduire davantage de spécialisation et diminuer la longueur du doctorat, de façon à rendre le diplôme plus attractif. Ladeuze, pour sa part, était très attaché au maintien de quatre années d'études effectives et soucieux d'éviter une spécialisation trop rapide. Les évêques, de leur côté, étaient surtout préoccupés, à en juger par l'attitude de Mercier, par une réduction du cursus théologique. L'objectif était d'augmenter le nombre d'étudiants, tant en provenance de Belgique, où le nombre de docteurs en théologie était jugé insuffisant, qu'en provenance de l'étranger, où la longueur des études était perçue comme dissuasive. Ils décidèrent dès lors de remplacer la formule précédente de six années⁵⁹ par un cursus plus court de quatre ans⁶⁰, mais à la condition que les candidats aient suivi préalablement au moins trois années de théologie dans un séminaire ou à la *Schola minor*⁶¹. Deux objectifs étant ainsi atteints, puisque la durée des études était ramenée à cinq ans et qu'une certaine spécialisation était introduite au niveau du doctorat grâce à la faculté octroyée aux étudiants de choisir au moins une heure de cours par jour, les évêques laissèrent le soin à Mgr Hebbelynck d'actualiser le règlement⁶².

⁵⁸ Cfr *ibid.*, n° II. 81, Briefwisseling P. Ladeuze. 1908-1924, Lettres de Ladeuze à Mercier, Louvain 16 janvier 1908 (avec un projet de réforme en annexe) et Louvain 8 février 1908. Voir également *ibid.*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Lettre de Ladeuze à Van Roey, Louvain 22 février 1908 (transmise à Mercier en vue de la réunion des évêques de juillet 1908).

⁵⁹ Pour rappel, deux années de cours pour le baccalauréat, deux années de cours pour la licence et deux années de recherches personnelles pour le doctorat.

⁶⁰ Une année de cours pour le baccalauréat, deux années de cours pour la licence et une année de recherches personnelles pour le doctorat au cours de laquelle les étudiants devraient suivre au moins une heure de cours au choix par jour.

⁶¹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Procès-verbal autographié de la réunion.

⁶² Ce qu'il fit pour l'essentiel en adaptant la liste des cours. Pour la théologie, le programme imposé comprenait trois heures de dogmatique générale, trois heures de dogmatique spéciale (plus une heure d'exercices dialectiques), trois heures de morale, deux heures d'Ancien Testament, trois heures de Nouveau Testament, deux heures d'hébreu, trois ou quatre heures d'histoire ecclésiastique (une heure d'introduction, deux heures de cours théorique et une heure facultative de conférences historiques), une heure de patrologie et une heure de théologie médiévale. Les étudiants pouvaient en outre choisir un cours à option facultatif de deux heures à l'Institut supérieur de philosophie, des cours de langues sémitiques complémentaires, des cours de droit canonique et, de façon générale, tout cours inscrit au programme général de l'Université (cfr *Distribution des cours et conditions pour la formation aux grades dans la Faculté de Théologie*, dans *AN.U.C.L. 1910*, p. 79-82).

Plus significative que cette révision de programme à laquelle il ne prit qu'une part marginale est l'intervention de Ladeuze auprès des évêques à la suite de la promulgation du motu proprio *Doctor Angelici* du 29 juin 1914, qui rappelait l'obligation impérative, en Italie, de prendre la philosophie de saint Thomas comme base de l'enseignement des sciences sacrées⁶³. Ladeuze développa trois considérations. Tout d'abord, le décret n'impliquait aucune obligation pour Louvain : il visait l'Italie et rien ne permettait de penser qu'il fallait lui donner une portée plus large. Ensuite, son contenu n'était pas clair, car ce que l'on groupait sous le vocable de doctrines thomistes n'était pas homogène (il citait notamment les molinistes, qui affirmaient trouver dans la *Somme* le fondement de certaines de leurs doctrines) : s'il s'agissait en fait d'enseigner selon les principes thomistes, auxquels le motu proprio se référait constamment, ils avaient toujours été enseignés à Louvain. Enfin, si l'on voulait appliquer le décret à la Faculté de théologie, il convenait de préciser quels cours seraient concernés et en quel sens il fallait entendre la *Somme* de saint Thomas⁶⁴...

La position de Ladeuze quant au caractère facultatif du décret était sans doute inattaquable, mais, par prudence sans doute, les évêques décidèrent de lui donner suite à Louvain. A l'Institut supérieur de philosophie, on aborderait dans le texte l'un ou l'autre traité du saint docteur au cours de métaphysique, et à la Faculté de théologie, on ajouterait une heure de dogmatique au programme, tandis que, pour chaque question, on étudierait ex professo la position du docteur angélique, texte de la *Somme théologique* en main⁶⁵. Les évêques, plus sensibles aux subtilités et contraintes de la politique vaticane que Ladeuze, avaient certainement vu juste car, malgré les mesures prises, les informations fournies par l'Université à la Congrégation des Séminaires et des universités en mars 1916 furent jugées insuffisantes sur ce point. C'est bien, entre autres choses, pour vérifier l'application à Louvain des « très graves prescriptions du S[ain]t-Siège »⁶⁶ contenues dans les décrets *Sacrorum Antistitum* et *Doctor Angelici* que le nonce, comme nous l'avons vu⁶⁷, fut chargé en juillet 1916 d'enquêter sur l'état de

⁶³ Cfr *Actes de S. S. Pie X...*, t. VII, p. 68-76.

⁶⁴ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), Chemise « Juillet 1914 », Note manuscrite, p. 6.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 91, Durante la guerra III° 1 : documents divers dont une chemise « Seminari », Copie de lettre de Bisletti à Gasparri, Rome 17 juillet 1916.

⁶⁷ Cfr ci-dessus, p. 899.

l'enseignement ecclésiastique en Belgique. En toute hypothèse, l'événement montre que Ladeuze avait conservé intacte, malgré les accusations répétées dont il avait été victime et le climat ambiant, une conception très « équilibrée » du rôle des congrégations romaines en matière doctrinale. En ce sens, il nous apparaît, de manière caractéristique, comme un théologien formé sous le pontificat de Léon XIII et qui en perpétue l'esprit.

Une fois nommé recteur, Ladeuze, contrairement à ses deux prédécesseurs, renonça définitivement à ses « vieilles études »⁶⁸, mais il eut à cœur de concrétiser un projet qu'il avait sans doute caressé comme professeur d'exégèse et qui, pour l'enseignement de la théologie, constituait une petite révolution pédagogique : la création à Louvain d'un musée biblique. Nous sommes mal informé sur l'origine de l'entreprise, mais on peut raisonnablement penser que l'idée lui en était venue à l'occasion de son voyage en Terre sainte, en mars-mai 1909⁶⁹, où il avait été accueilli à l'École biblique de Jérusalem et où il avait pu mieux mesurer l'importance de l'archéologie et de l'histoire de l'art pour une meilleure compréhension de la Bible⁷⁰. Ses premières notes à ce sujet, qui datent, d'après ses indications de classement, de décembre 1909, résument bien son intention : réunir une collection d'objets mentionnés dans la Bible ou en relation avec elle et dont la vue ou l'étude facilitent l'intelligence des textes sacrés⁷¹. Soumis aux évêques à l'occasion de leur réunion annuelle de juillet 1910, le projet fut approuvé et bénéficia d'un subside extraordinaire d'installation de 2 000 francs⁷². D'après les

⁶⁸ *L'Université de Louvain. 1425-1975...*, p. 236.

⁶⁹ Cfr *supra*, chapitre II de cette partie, p. 625 et note 165.

⁷⁰ Dans sa proposition aux évêques, d'ailleurs, Ladeuze évoque son pèlerinage à Jérusalem (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 13, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 25-26 juli 1910, Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université [1910], p. 2) : « grâce aux relations que j'ai contractées l'an dernier à Jérusalem, j'ai déjà pu me procurer un nombre assez considérable d'éléments pour constituer ce musée, et de nouveaux envois sont promis ».

⁷¹ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise de documents relatifs au Corpus scriptorum christianorum orientalium (1919-1934) et à un projet de création d'un Musée biblique (1909-1920), Un ensemble de papiers désigné par Ladeuze « 1910. Lettres et pièces relatives à la création d'un Musée Biblique » (décembre 1909-août 1920), Un document intitulé « Musée biblique de Louvain. Notes descriptives ». L'extension de la notion d'« objet biblique » était très large, puisqu'elle couvrait non seulement toutes les antiquités bibliques proprement dites (devaient y être présentés : la flore et la faune, des poids et des monnaies, des vases et des lampes usuels, des bijoux et des ornements vestimentaires, des dessins ou photographies de sites historiques, des maquettes, etc.), mais aussi l'archéologie des peuples anciens du Moyen-Orient (Canaanéens, Assyro-babyloniens, Égyptiens, etc.).

⁷² *Ibid.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), Chemise « Juillet 1910 », Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université (1910), p. 2.

*Annuaire*s de l'Université, il fut installé en 1913 dans les nouveaux bâtiments de l'Institut de Spoelbergh (à la *Kraekenstraat*), où il côtoyait le Musée d'ethnographie congolaise et le Musée d'archéologie classique, et reçut Honoré Coppieters comme directeur⁷³. Si nous ignorons tout du développement ultérieur de ce Musée et sur le rôle qu'il joua dans la formation des théologiens à l'époque, sa création confirme, en tout état de cause, les liens, personnels et intellectuels, qui unissaient Ladeuze au Père Lagrange.

2. Les dossiers chauds

a. La « seconde affaire Becker » (1909)

A peine remis des émotions de sa nomination rectorale, Ladeuze fut confronté à ce qu'il a appelé lui-même la « seconde affaire Becker », du nom d'un professeur de dogmatique de la *Schola minor*⁷⁴ dont l'enseignement avait été sérieusement mis en cause à partir de 1903⁷⁵. Penseur difficile à comprendre et intransigeant, Léon Becker dispensait un enseignement peu conventionnel pour les étudiants et, après diverses plaintes, il avait été invité par les évêques à soumettre son cours de dogmatique au jugement de la Faculté de théologie. S'étant dans un premier temps soldée par de simples corrections à apporter à son cours et par la promesse d'obtenir un autre

⁷³ AN.U.C.L. 1913, p. 33.

⁷⁴ Sur Léon Becker (1867-1925), prêtre du diocèse de Namur (1892), docteur en philosophie et en théologie de la Grégorienne (1893), vicaire à Ciney (1893), professeur de rhétorique au collège Saint-Joseph de Virton (1894), professeur de philosophie au petit séminaire de Bastogne (1896) et professeur à Louvain à partir de 1898, voir N. BALTHASAR, *Éloge funèbre de M. le chanoine Becker [...]*, dans AN.U.C.L. 1920-1926, p. CCLXX-CCLXXXIX et, dans une moindre mesure, P. LADEUZE, *Discours prononcé par Monseigneur Ladeuze, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, le 27 juin 1925, aux funérailles de M. le professeur L. Becker, ibid.*, p. CCLXII-CCLXIX. Nommé en 1898 professeur de dogmatique à la *Schola minor* et de théodicée à l'Institut supérieur de philosophie, Léon Becker fut relevé en 1904 de son cours de théologie à la *Schola minor* et chargé, tout en conservant son enseignement à l'Institut de philosophie, du cours d'histoire de la théologie au moyen âge à la *Schola maior*. On notera que seul J. BITTREMIEUX, [Léon Becker], dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. II, 1925, p. 648-649, évoque, de façon évasive, ses difficultés doctrinales.

⁷⁵ A.K.U.L., P.M.L., n° [74], Affaire Becker (1902-1909).

enseignement mieux adapté à sa personnalité à la *Schola maior*, l'affaire avait cependant vite connu de nouveaux développements. Tandis que le chanoine de Dorlodot avait écrit à son collègue que son cours n'était qu'un tissu d'hérésies⁷⁶, une plainte avait été déposée à Rome et peu après, au printemps de 1904, alors que les évêques enquêtaient de manière approfondie sur son cas, un avis du Saint-Office demandant des renseignements sur sa doctrine et ses écrits était parvenu à Malines. Les évêques avaient répondu par un mémoire et bientôt, grâce à l'intervention d'Hebbelynck, c'est le Père Lepidi, maître du Sacré Palais⁷⁷, qui avait été chargé de régler le dossier. Après examen par deux censeurs⁷⁸ et diverses tractations, une liste de propositions signées par Becker avait été adressée au Père Lepidi (15 novembre 1904), tandis qu'un procès-verbal de toute l'affaire avait été dressé à l'intention du Saint-Père pour clore le dossier (15 décembre 1904)⁷⁹.

A propos de cette première affaire, on notera que, lorsqu'il avait été question, en novembre 1903, de trouver un enseignement plus approprié pour Becker à la *Schola maior*, Mgr Hebbelynck, toujours très soucieux de régler sans vagues les problèmes doctrinaux, s'était convaincu qu'une bonne solution aurait été de fractionner l'enseignement patrologique de Ladeuze pour confier l'étude des IV-V^e siècles au professeur en difficulté. A côté d'objections d'ordre scientifique, Ladeuze en fit valoir « une plus subjective et personnelle », que nous avons déjà évoquée, mais qui en dit long sur ses dispositions d'esprit à l'époque :

⁷⁶ Le professeur était l'auteur d'un cours autographié, qui circulait à Louvain et qui fournit à ses détracteurs une arme facilement utilisable contre lui (cfr L. BECKER, *De ordine supernaturali. De redemptione Christi. De donis justitiae. Notiones et principia in usum auditorum*, Louvain, J. Feyaerts, 1902).

⁷⁷ Sur Alberto Lepidi (1838-1925), entré chez les dominicains de Sainte-Sabine en 1855, professeur de philosophie au *studium* dominicain de Louvain (1862), maître des étudiants et professeur de dogmatique à Flavigny (1868), régent des études à Louvain (1872), régent du Collège de la Minerve à Rome (1885), assistant du maître général (1891) et maître du Sacré Palais (1897), voir H.D. SAFFREY, *Lepidi (Alberto)*, dans *Catholicisme...*, t. VII, col. 405. La principale étude disponible est celle de G. SESTILLI, *Il padre Alberto Lepidi, O.P., e la sua filosofia*, Turin-Rome, 1930. On notera que le Père Lepidi, qui exerça la fonction de maître du Sacré Palais jusqu'à sa mort, a eu une influence modératrice dans les controverses doctrinales soulevées par la crise moderniste.

⁷⁸ Dont Columba Marmion, à l'époque prieur à l'abbaye du Mont-César (sur son intervention dans l'affaire, voir M. TIERNEY, *Dom Columba Marmion. A Biography...*, p. 91-94.

⁷⁹ Cfr A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [74], Affaire Becker (1902-1909), Un ensemble de documents intitulés « 1903-1904. 1^{ère} affaire », Note récapitulative de Ladeuze, s.d.

« J'ai toujours préféré les études de Patrologie à celles du Nouveau Testament. Et les communications que vous m'avez faites hier, ne peuvent certes que me confirmer dans ces goûts. Je désire donc vivement ne pas restreindre mes occupations patrologiques. Qui sait s'il ne viendra pas un jour où, accusé et condamné à mon tour, je serais très heureux d'avoir conservé mes anciens auteurs ecclésiastiques pour me consoler avec eux ? »⁸⁰.

Toujours dans ce contexte, Hebbelynck avait ensuite proposé à Cauchie de déléster son cours d'histoire ecclésiastique de l'histoire du dogme au profit de Becker. La réponse fut, comme à l'habitude avec Cauchie, diplomatique et pleine de tact :

« Je prends la respectueuse liberté de vous dire que jusqu'ici j'ai toujours estimé que l'histoire du dogme était une partie intégrante de l'histoire ecclésiastique dont l'enseignement m'est confié. Et je crois même ne pas manquer de modestie en rappelant que, si j'en crois les gens compétents, j'ai fait quelque honneur à cette partie de mon enseignement.

Comme il s'agit de m'enlever cette partie de mon cours, je crois de mon devoir de vous adresser ma démission de professeur d'histoire ecclésiastique.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments de profonds respects »⁸¹.

Becker finit par obtenir un cours d'histoire de la théologie médiévale à la *Schola maior* et à s'en porter très bien, jusqu'au jour où il fut à nouveau mis en cause, auprès de Ladeuze cette fois, en raison des « ambiguïtés » de son enseignement. En décembre 1909, en effet, ce dernier reçut d'un correspondant connu de lui mais qu'il n'identifie pas, un document anonyme émanant selon toute vraisemblance d'un étudiant et qui développait l'acte d'accusation⁸². Dans ses exposés historiques relatifs à la théologie des sacrements, Becker avait fait état des divergences entre l'Église grecque et l'Église latine en ce qui concerne la confirmation, l'eucharistie et le baptême. Mais au lieu d'en tirer profit pour montrer la pérennité du dogme catholique, il avait au contraire souligné les difficultés doctrinales posées par ces divergences et conclu à la trop grande propension de l'Église latine à vouloir tout préciser et disséquer dans ses formulations dogmatiques. Cette attitude, systématique à l'égard de la théologie catholique, créait, selon son détracteur anonyme, une impression pénible et troublante chez les étudiants et appelait une réaction.

Ladeuze régla l'affaire discrètement par un échange de lettres entre le mystérieux accusateur et son professeur contesté, mais il invita ce dernier à la plus grande

⁸⁰ *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 10 novembre 1903.

⁸¹ *Ibid.*, Un ensemble de documents intitulés « 1909. 2e affaire », Lettre de Cauchie à Hebbelynck, Louvain 22 décembre 1903.

⁸² *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Becker, 12 décembre 1909.

prudence : il fallait éviter de souligner les difficultés, ne jamais laisser entendre qu'un problème n'avait pas de réponse, toujours prévenir d'éventuels troubles dogmatiques chez les élèves, soit positivement, en s'appuyant sur un auteur catholique sérieux ou une solution personnelle, soit négativement, en montrant que le dogme bien compris n'était pas ébranlé⁸³. S'il est clair, à travers cette « seconde affaire », que le tempérament intellectuel de Becker ne fut pas étranger à ses nouvelles difficultés, il est tout aussi clair que le climat général de suspicion doctrinale de l'époque ne prêtait guère au questionnement théologique, surtout dans un domaine aussi sensible que l'histoire des dogmes. Ladeuze le fit clairement comprendre à son professeur d'histoire de la théologie médiévale, lorsqu'il accusa réception de son texte de défense : ce texte était « tout à fait satisfaisant », mais « à raison des circonstances », il était nécessaire, « dès qu'il s'agi[ssai]t d'une difficulté dogmatique », de s'arranger pour ne laisser planer aucun doute quant à son attachement personnel au dogme⁸⁴.

b. Ladeuze et la première Semaine d'ethnologie religieuse (1911-1912)

Début avril 1911, Ladeuze reçut d'Angleterre une longue lettre (15 pages) du Père Frédéric Bouvier, professeur au scolasticat des jésuites français de Ore Place (Hastings)⁸⁵, lui exposant ses idées concernant un projet de création d'une semaine internationale d'ethnologie religieuse⁸⁶. Les débuts difficiles de cette entreprise, qui devait se concrétiser à Louvain en 1912⁸⁷, sont bien connus, notamment grâce à un article du chanoine Aubert consacré au rôle joué dans ce dossier par le cardinal

⁸³ *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Becker, 12 décembre 1909 (note manuscrite annexe).

⁸⁴ *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Becker, 17 décembre 1909.

⁸⁵ Sur Frédéric Bouvier (1871-1916), disciple du Père de Grandmaison, professeur au scolasticat des jésuites français en Angleterre (Ore Place) de 1909 à 1914 et un des premiers collaborateurs des *Recherches de science religieuse*, voir la notice de L. DE GRANDMAISON, *Frédéric Bouvier. In memoriam*, dans *Études*, t. CXLIX, 1916, p. 281-292, et le témoignage de son frère H. BOUVIER, *Une apologétique vivante. Frédéric Bouvier, de la Compagnie de Jésus. Récit d'un frère*, Paris, 1924.

⁸⁶ A.K.U.L., P.M.L., n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept[embre]1911 », Lettre du P. Bouvier à Ladeuze, Ore Place 11 mars 1911 (envoyée seulement le 2 avril 1911), p. 5-6.

⁸⁷ Les « Semaines d'ethnologie religieuse » connurent cinq éditions : Louvain (1912 et 1913), Tilburg (1922), Milan (1925) et Luxembourg (1932).

Mercier⁸⁸. Il y relate notamment la part d'initiateurs prise par Wilhelm Schmidt, missionnaire allemand de la congrégation des Pères du Verbe Divin⁸⁹, et, dans une moindre mesure, par Frédéric Bouvier et le Père de Grandmaison⁹⁰, l'opposition irréductible, dès la réunion préparatoire de septembre 1911, du chanoine Colinet, professeur d'orientalisme à Louvain⁹¹, l'intervention de Rome dans les préparatifs suite à la dénonciation de ce dernier, et, enfin, le concours décisif de Mercier pour faire triompher l'entreprise malgré les réticences romaines. Sans vouloir reprendre un dossier déjà bien exploré, il importe cependant d'y apporter ici quelques éclaircissements, notamment quant au rôle joué par Ladeuze.

⁸⁸ R. AUBERT, *Aux origines des Semaines d'ethnologie religieuse. Le cardinal Mercier et la curie romaine*, dans *Studi in onore di Lorenzo Bedeschi* (Fonti e Documenti, t. XIV), t. II, Urbino, 1985, p. 581-622, que nous citerons ici d'après ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde...*, p. 141-166.

⁸⁹ Sur le Père Wilhelm Schmidt (1868-1954), prêtre de la Société du Verbe divin (1892), professeur au scolasticat de Mödling, en Autriche (1895), privat-dozent à l'Université de Vienne (1921) et professeur à l'Université de Fribourg (1939-1951), voir, pour une première information, J. RIES, *Schmidt (Wilhelm)*, dans *Catholicisme...*, t. XIII, col. 924-927. En 1906, le Père Schmidt, ethnologue de premier plan, avait fondé la revue *Anthropos*, un périodique international d'ethnologie et de linguistique, destiné à la fois à permettre aux missionnaires de publier leurs observations ethnologiques et de recevoir une formation critique dans ce domaine. A l'origine des Semaines d'ethnologie religieuse (1912), il jouera un rôle important dans le développement de l'ethnologie scientifique. Voir également : J. HENNINGER, *P. Wilhelm Schmidt S.V.D. 1868-1954. Eine biographische Skizze*, Fribourg, 1956 (extrait de *Anthropos*, t. LI, 1956), notamment p. 19-20 pour la bibliographie ; G. VAN BULCK, *Un demi-siècle d'ethnologie, le R.P. Wilhelm Schmidt*, dans *Zaire*, t. X, 1954, p. 1029-1042 ; F. BORNEMANN, *P. Wilhelm Schmidt S.V.D. 1868-1954* (Analecta SVD, 59), Rome, 1982.

⁹⁰ Sur Léonce Loizeau de Grandmaison (1868-1927), prêtre de la Compagnie de Jésus (1898), professeur de théologie à Cantorbéry et à Ore Place (1898-1908), directeur des *Études*, la revue des jésuites parisiens (1908), et fondateur des *Recherches de science religieuse* (1910) ainsi que des *Nouvelles religieuses* (1918), voir en premier lieu les notices des grands dictionnaires : [R. AUBERT,] *Grandmaison (Léonce de)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXI, col. 1128-1129 ; J. DANIELLOU, *Grandmaison (Léonce de)*, dans *D.S.*, t. VI, col. 770-773 ; H. DU PASSAGE, *Grandmaison (Léonce de)*, dans *D.T.C. Tables*, t. I, col. 1892-1893 ; ID., *Grandmaison (Léonce Loizeau de)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 190-191 ; H. BEYLARD, *Grandmaison (Léonce Loizeau de)*, dans *D.B.F.*, t. XVI, col. 982-983. La biographie de référence reste celle de J. LEBRETON, *Le Père Léonce de Grandmaison*, 2^e éd., Paris, 1932. Arrivé à la tête des *Études* en pleine crise moderniste, il sut prendre part aux débats d'une façon très modérée et nuancée, qui contraste avec l'esprit polémique du temps. C'est pour échapper à cet esprit et tenter d'apporter une réponse positive aux problèmes posés qu'il fonda les *Recherches de science religieuse*.

⁹¹ Auquel Ladeuze s'était opposé, comme nous l'avons vu, alors qu'il collaborait à la revue *Le Muséon* (cfr *supra*, p. 586-588).

Dans sa mise au point sur l'origine des Semaines, le chanoine Aubert précise⁹², sur la base des recherches récentes du Père Bornemann⁹³, que l'idée en aurait germé dans l'esprit du P. Schmidt à la suite d'un entretien avec Mercier au cours de l'été 1910. Ce dernier aurait regretté le retard pris par les catholiques dans le domaine de l'étude des religions et aurait estimé fort utile, dans une perspective apologétique, de former un certain nombre de prêtres à cette discipline. Le P. Schmidt aurait d'abord hésité à se charger de l'entreprise, mais à la suite de nouveaux appels, notamment du Père de Grandmaison, directeur des *Recherches de science religieuse*, et de Mgr Ladeuze, il se serait finalement décidé, en juin 1911, à soumettre un avant-projet aux supérieurs des divers ordres et congrégations missionnaires. Le chanoine Aubert signale également combien cette version des faits corrige l'exposé du Père de Grandmaison qui, dans sa notice sur le Père Bouvier de 1916, lui attribuait la paternité des Semaines⁹⁴ et, dans une moindre mesure, celui, déjà plus nuancé, du frère de Frédéric Bouvier en 1924⁹⁵.

Si le dossier de Ladeuze conservé dans les archives universitaires⁹⁶ confirme les lignes essentielles de ce récit, il y apporte cependant un certain nombre de précisions utiles. C'est que dans sa longue lettre à Ladeuze du 11 mars 1911, le Père Bouvier s'était attaché, à l'intention du recteur de Louvain dont il sollicitait le concours, à retracer toute la genèse du projet⁹⁷. L'idée d'une semaine internationale s'était développée dans l'esprit du Père Schmidt, après qu'il eut constaté que les missionnaires, qui étaient pourtant les mieux placés pour mener des enquêtes d'ethnologie religieuse, n'avaient aucune formation scientifique pour le faire⁹⁸. Il s'en était ouvert aux Pères de

⁹² R. AUBERT, *Aux origines des Semaines d'ethnologie religieuse. Le cardinal Mercier et la curie romaine...*, p. 142.

⁹³ Il cite F. BORNEMANN, *P. Wilhelm Schmidt S.V.D. 1868-1954...*, le chapitre 8 intitulé « Die Religions-ethnologische Woche 1911-1929 », p. 94 et suivantes, en signalant que le Père Bornemann ne fournit aucune référence, mais qu'il a eu accès aux papiers du P. Schmidt.

⁹⁴ L. DE GRANDMAISON, *Frédéric Bouvier. In memoriam*, dans *Études*, t. CXLIX, 1916, p. 284. J. LEBRETON, *Le Père Léonce de Grandmaison...*, p. 238, reprend cette version.

⁹⁵ H. BOUVIER, *Une apologétique vivante. Frédéric Bouvier, de la Compagnie de Jésus. Récit d'un frère...*, p. 71.

⁹⁶ A.K.U.L., P.M.L., n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 ».

⁹⁷ Eu égard à son intérêt, nous l'avons reproduite in extenso en Annexe XVI.

⁹⁸ D'après la première lettre de Bouvier à Ladeuze, il ne semble pas que l'entrevue de l'été 1910 entre Mercier et le Père Schmidt ait joué un rôle dans la genèse du projet. Si aucune mention n'en est faite dans

Grandmaison et Bouvier, et tous trois avaient aussitôt éprouvé le désir d'élargir le projet en direction des apologistes et de l'histoire des religions en général. Devant les hésitations du Père Schmidt, que la crainte de se mettre trop en avant paralysait, le Père Bouvier avait pris l'initiative de se faire auprès de Ladeuze le « *simple intermédiaire* d'un projet, dont la première initiative et tout l'honneur revient [*sic*] au P(.)[ère] Schmidt »⁹⁹.

Dans sa lettre, Bouvier s'expliquait longuement sur la suite de l'entreprise et réclamait l'aide de Louvain, indispensable selon lui pour faire aboutir le projet. Intéressant tous les missionnaires, censée répondre à un problème qui se posait à tous les catholiques européens et devant faire appel à toutes les ressources intellectuelles disponibles, l'œuvre devait être internationale. Elle devait dès lors avoir son siège dans un pays central et de langue française (la Belgique ou la Suisse) et, élément capital en ces temps difficiles — nous sommes en pleine réaction intégriste —, avoir l'aval des plus hautes autorités religieuses et scientifiques du pays d'accueil. Spontanément, les Pères Schmidt, Bouvier et de Grandmaison s'étaient accordés sur la Belgique et sur Louvain, convaincus d'obtenir un accueil favorable dans le chef de Mercier et de Ladeuze. Il est manifeste que les promoteurs redoutaient des difficultés avec les autorités ecclésiastiques et cherchaient à s'en prémunir grâce à l'autorité de Mercier :

« Ce que nous comptons demander au *cardinal Mercier* (la démarche n'est pas encore faite), ce qui nous semble, après y avoir mûrement réfléchi, *essentiel* à la réussite du projet, c'est le *haut patronage*, — tout au moins *ad honorem* et *ad tutelam*, de l'entreprise —, qui doit garder, pour être utile à plusieurs pays, un caractère nettement *international* et *interuniversitaire*. Or en ces temps où les questions les plus délicates et les plus complexes ne peuvent se discuter, entre catholiques de tous pays, avec une entière sécurité, sans un contrôle plus ou moins immédiat, officieux ou officiel des autorités ecclésiastiques, il nous a semblé, et il nous semble que le choix du cardinal Mercier, comme président d'honneur et patron officiel de la réunion internationale était une garantie, à la fois nécessaire, et suffisante, aux yeux des plus exigeants. Le cardinal jugerait ultérieurement, s'il veut et s'il doit en outre demander pour cette œuvre nouvelle la

la lettre de ce dernier demandant à Mercier son haut patronage (S.A.U.L., Fonds privés, *Fonds Désiré Mercier*, 46-79, Correspondance reçue par D.J. Mercier, professeur de philosophie, cardinal et archevêque de Malines, n° 63, 1911, Lettre du Père F. Bouvier à Mercier, Ore Place 25 juin 1911), le Père Schmidt la lui rappela cependant dans son premier courrier avec émotion : « je me souviens trop bien du si bienveillant accueil qu'Elle [Votre Éminence] nous a accordé à mon confrère et à moi, l'année passée à Malines, et du grand intérêt qu'Elle a montré juste pour ces études d'ethnologie et d'histoire comparée des religions » (*ibid.*, Lettre du Père J. Schmidt à Mercier, 27 juillet 1911).

⁹⁹ A.K.U.L., P.M.L., n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre]1911 », Lettre du P. Bouvier à Ladeuze, Ore Place 11 mars 1911, p. 1.

bénédiction et les encouragements de Rome. Il faut, bien entendu, que l'œuvre existe avant de songer à la faire bénir »¹⁰⁰.

C'est donc dans ce contexte de stratégie ecclésiastique semble-t-il, que Mercier avait été pressenti pour patronner l'œuvre nouvelle, bien plus qu'en raison de son intérêt, ancien et manifeste, pour l'histoire des religions¹⁰¹.

A côté du patronage moral de Mercier, dont ils espéraient obtenir le soutien grâce à Ladeuze, les organisateurs comptaient également sur l'appui intellectuel et logistique de ce dernier :

« C'est pour lui assurer l'existence d'une façon *efficace*, que nous nous adressons à vous, Monseigneur le Recteur, avant même de tenter une démarche auprès du cardinal Mercier, si accueillant que nous le sachions à toute entreprise regardant l'avancement de la science catholique. Il nous semble que l'Université de Louvain, que vous représentez avec tant de hauteur de vue, est toute désignée pour fournir à un *comité international*, en votre personne un *président effectif*. Ce serait naturellement à vous de voir, si vous voulez et pouvez ajouter ce fardeau à tant d'autres charges importantes. Vous voudriez bien, en ce cas, désigner à titre de *secrétaire résident*, un de vos professeurs, ayant une compétence reconnue en ces questions. Vous n'aurez, si je suis bien renseigné, que l'embarras du choix »¹⁰².

Si par la suite Ladeuze ne devait pas jouer un rôle de premier plan dans les controverses relatées dans l'article du chanoine Aubert, sauf peut-être comme conseiller de Mercier¹⁰³, on peut dire que, par son accueil favorable, il occupa une place non négligeable, dans la mise en œuvre concrète du projet. A la fin du mois d'avril, en effet, Ladeuze adressa au Père Bouvier une réponse circonstanciée dans laquelle il se montrait très favorable à l'idée, tout en attirant l'attention de son correspondant sur les difficultés de l'entreprise. D'une manière générale, il jugeait l'idée excellente, tant du point de vue

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 5-6.

¹⁰¹ Mercier s'intéressait depuis longtemps à l'histoire des religions, dans laquelle il voyait un merveilleux instrument au service de l'apologétique. Outre le témoignage du Père Schmidt cité ci-dessus, note 345, voir par exemple R. AUBERT, *Un projet avorté d'une association scientifique internationale catholique au temps du modernisme*, dans *Archivum historiae pontificae*, t. XVI, 1978, p. 223-312, ici p. 229, qui reproduit une note d'octobre 1907 relative au projet d'association internationale et dans laquelle l'histoire des religions apparaît au centre de ses préoccupations. Parmi les « œuvres déterminées que les catholiques sont spécialement indiqués pour accomplir », Mercier cite notamment : « une étude comparée des religions : quelle apologie magnifique de la religion catholique ! ».

¹⁰² A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre]1911 », Lettre du P. Bouvier à Ladeuze, Ore Place 11 mars 1911, p. 7.

¹⁰³ Voir ci-dessous, la suite de ce paragraphe.

de la science catholique que du point de vue de l'apologétique, et estimait que la réalisation du projet « serait une gloire pour Louvain » ¹⁰⁴. L'Université pourrait accorder son patronage, mettre ses locaux à disposition et assurer aux organisateurs le concours de ses professeurs et d'un certain public. Si le cardinal marquait son accord, Louvain était effectivement assez indiquée, et Ladeuze était persuadé que même si ce dernier n'avait pas le rôle principal dans l'affaire, il ne ferait pas d'objection pour accorder son patronage à l'œuvre.

Malgré cet accueil globalement favorable, une série de difficultés lui venaient cependant à l'esprit. La première, et non des moindres, était liée au climat de suspicion qui régnait dans les milieux catholiques à l'époque : le moment était-il opportun ? La seconde était financière : l'Université ne disposerait pas d'un budget pour couvrir les frais, d'autant qu'il n'y avait pas véritablement de demande à Louvain qui aurait justifié la création d'une école spécialisée : on n'y attirerait pas la masse des missionnaires comme tels, mais plutôt leurs formateurs. La meilleure solution consistait dès lors, selon lui, dans une formule combinant des leçons (pour former) et un congrès (pour attirer du monde). La troisième difficulté était logistique ; l'Université était incapable d'organiser elle-même la manifestation : aucun professeur n'était versé dans l'ethnologie religieuse et ce serait au comité projeté d'arrêter tous les détails de l'organisation pratique. Concernant la présidence effective du comité, Ladeuze ne pouvait y songer, faute de temps et de compétences, et il ne voyait aucun professeur susceptible de s'en charger. Pour lui, la meilleure solution était de confier cette tâche au Père Schmidt, le mieux placé pour lancer l'affaire et recruter les adhésions, d'autant que, venant d'un missionnaire, le projet ne serait pas victime des rivalités interuniversitaires¹⁰⁵.

En apparence modeste, cette intervention de Ladeuze fut en fait décisive, car son adhésion chaleureuse au projet et la promesse du patronage de l'Université de Louvain décidèrent le Père Schmidt à se lancer à l'eau¹⁰⁶. C'est d'autant plus vrai que, au départ,

¹⁰⁴ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept.(.)[embre]1911 », Brouillon de réponse de Ladeuze, Louvain 21 avril 1911.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ *Ibid.*, Lettre de Schmidt à Ladeuze, Mölding 11 juillet 1911. Estimant qu'il aurait dû écrire plus vite à Ladeuze pour le « remercier de tout cœur de la grande bienveillance avec laquelle [il avait] (vous avez) accepté d'encourager le projet du R.P. Bouvier et de moi », le Père Schmidt ajoutait : « Nous vous

si Mercier avait soutenu avec force l'entreprise, il s'était déclaré incompétent pour présider le comité de patronage et que, concrètement, seul le soutien de Ladeuze constituait alors une avancée significative pour les promoteurs de l'entreprise¹⁰⁷. Ladeuze devait d'ailleurs faire davantage, même si, à sa propre demande, on devait lui réserver une place discrète dans les préparatifs en cours¹⁰⁸. C'est lui qui, de fait, joua le rôle de secrétaire du projet pour Louvain, contrôlant tous les documents, cherchant les informations pratiques, etc.¹⁰⁹. C'est lui qui invita les professeurs de Louvain concernés à la réunion préparatoire de septembre 1911 (Van Crombrughe, Forget, Noël, Remy, Colinet, Carnoy, De Jonghe, Brohée, Cauchie, Van Hoonacker, Coppieters)¹¹⁰. C'est lui qui, à la demande de Mercier¹¹¹, rédigea un projet de réponse¹¹² à la lettre du cardinal De Lai torpillant le projet¹¹³. Etc.

Au-delà des tractations et des controverses bien exposées par le chanoine Aubert sur la base des archives de Malines — dont les archives de Louvain ne sont qu'un double rectoral —, il reste à souligner le climat paralysant d'une époque et les mérites de ceux

sommes extrêmement obligés de l'assistance que vous avez bien voulu nous accorder car c'est seulement par elle que nous avons obtenu la première possibilité de réaliser ce projet ».

¹⁰⁷ C'est ce qui explique que dans la lettre où il remerciait Mercier de son soutien tout en regrettant son refus de présider le Comité de patronage, le Père Bouvier ait insisté sur l'aide concrète apportée par Ladeuze : « nous sommes on ne peut plus reconnaissant pour les offres généreuses d'hospitalité que veut bien nous faire Mgr Ladeuze ». Cfr S.A.U.L., Fonds privés, *Fonds Désiré Mercier*, 46-79, Correspondance reçue par D.J. Mercier, professeur de philosophie, cardinal et archevêque de Malines, n° 63, 1911, Lettre du Père F. Bouvier à Mercier, Ore Place 16 juillet 1911.

¹⁰⁸ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre] 1911 », Lettre du P. Bouvier à Ladeuze, Ore Place 25 juin 1911.

¹⁰⁹ Voir par exemple : *ibid.*, Un ensemble de documents désignés par Ladeuze « Correspondance avec P. Schmidt et P. Bouvier fin 1911-comm[encemen]t 1912, avant les difficultés provoquées à Rome. Préparation du programme et des cours ».

¹¹⁰ *Ibid.*, Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre]1911 », Note de Ladeuze à différents professeurs de l'Université pour les inviter à la réunion de septembre 1911.

¹¹¹ *Ibid.*, Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Difficultés à Rome », Carton de Mercier à Ladeuze, Malines 21 février 1912.

¹¹² *Ibid.*, Une note intitulée « Résumé du projet de réponse pour cardinal ».

¹¹³ *Ibid.*, Lettre de De Lai à Mercier, Rome 12 février 1912 (copie dactylographiée sur papier à en-tête de l'archevêché). Pour information, ce document est reproduit dans R. AUBERT, *Aux origines des Semaines d'ethnologie religieuse. Le cardinal Mercier et la curie romaine...*, p. 159.

qui l'ont traversée en se souciant de l'avenir intellectuel du catholicisme¹¹⁴. En un temps, celui de la réaction intégriste, où toute avancée scientifique sur le terrain des sciences religieuses était d'emblée suspectée de trahison dogmatique, soutenir, même discrètement, un projet comme celui des Semaines d'ethnologie religieuse n'était pas sans risques. Pour Ladeuze, cependant, désertir un domaine scientifique sous prétexte qu'il était miné sur le plan doctrinal, c'était trahir le ministère intellectuel d'une université catholique : il fallait au contraire occuper le terrain et, par la connaissance des faits et la rigueur de la démarche, y faire prévaloir son point de vue¹¹⁵. Fidèle au projet progressiste de son professorat, Ladeuze a cherché, avec discrétion et prudence, à maintenir ce cap au cours des premières années de son rectorat. Comme l'illustre à merveille le dossier des Semaines d'ethnologie religieuse, il n'a pu le faire qu'avec le soutien de Mercier, avec qui il partageait un même idéal scientifique, et dont l'autorité intellectuelle, le prestige moral, l'habileté manœuvrière aussi, ont permis tant d'avancées.

c. Les suites de l'affaire Laminne (juin 1911)

En juin 1911, tandis qu'il était occupé aux préparatifs de la nouvelle année académique et de la réunion de septembre du comité d'ethnologie religieuse, Ladeuze fut sollicité par son professeur de dogmatique spéciale à la *Schola maior*, Jacques Laminne, pour qu'il obtienne des instructions claires de l'épiscopat en matière de transformisme¹¹⁶. Dans une première lettre destinée au recteur, Laminne ne cachait pas son amertume quant à l'ambiguïté de la situation qui était la sienne depuis ses difficultés de 1908 : il pouvait certes ne rien enseigner ni publier sur la question, mais il

¹¹⁴ Sur le début des Semaines d'ethnologie religieuse, voir également : A.K.U.L., *P.M.L.*, Carton n° [73], Affaires ecclésiastiques, Chemise « Colinet » (1888-1914), et S.A.U.L., Fonds privés, *Fonds Désiré Mercier*, 46-79, Correspondance reçue par D.J. Mercier, professeur de philosophie, cardinal et archevêque de Malines, n° 63, 1911, la correspondance avec les Pères Bouvier et Schmidt.

¹¹⁵ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désignés par Ladeuze. « Difficultés à Rome », Une note intitulée « Résumé de projet de réponse pour cardinal ».

¹¹⁶ *Ibid.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Courrier de Laminne à Ladeuze (comprenant une lettre introductive destinée à Ladeuze et une lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

estimait que cela n'aiderait pas à résoudre la question et il s'étonnait de ne pas pouvoir traiter de façon théologiquement et scientifiquement satisfaisante des théories qui traînaient, souvent sous une forme abâtardie, dans la presse ou chez des auteurs couverts par l'*imprimatur* : les propos tenus par le Père Fleming lors du voyage rectoral à Rome n'invitaient-ils pas à plus de souplesse¹¹⁷ ? De quoi s'agissait-il précisément ?

Dans sa lettre destinée — si Ladeuze le jugeait utile — aux évêques¹¹⁸, Laminne rappelait qu'en 1908, il avait été appelé chez le cardinal et s'était clairement expliqué sur son enseignement¹¹⁹ : si jamais il n'avait professé que l'âme n'est pas la forme substantielle du corps, il avait par contre admis, à titre d'hypothèse, un évolutionnisme partiel en ce qui concerne l'origine des caractères naturels du corps de l'homme. Comme nous l'avons vu, Mercier, qui ne s'était pas opposé à l'enseignement du transformisme, pourvu que ce fût à titre d'hypothèse, lui avait laissé entendre que sa thèse pourrait n'être pas appréciée à Rome. En toute hypothèse, son enseignement sur cette matière ne revenant que quatre ans plus tard, il n'y avait qu'à attendre : d'ici là, l'autorité ecclésiastique aurait peut-être parlé et les choses seraient alors beaucoup plus simples. Le temps ayant passé et Laminne devant reprendre l'enseignement du *De Deo creante* l'année suivante, il souhaitait recevoir des consignes claires. Il estimait sa doctrine parfaitement orthodoxe et croyait utile de pouvoir aborder le problème publiquement, de façon à pouvoir faire prévaloir un point de vue acceptable, mais si tel n'était pas le jugement des autorités, il s'y soumettrait.

Quelques jours plus tard, Laminne revint à la charge, sans doute pour donner plus de poids à un aspect de son dossier qui l'irritait particulièrement : le fait qu'on l'empêchait d'exposer son point de vue, alors qu'on laissait à d'autres, beaucoup moins scrupuleux en matière d'orthodoxie catholique, le droit de s'exprimer¹²⁰. Il évoquait ainsi les conférences d'un certain Lebrun, dont le contenu, bien plus problématique que son enseignement, n'avait suscité aucune réaction de l'autorité. Il s'agissait sans aucun doute d'Hector Lebrun, à l'époque professeur de zoologie à l'Université de Gand, qui,

¹¹⁷ *Ibid.*, Courrier de Laminne à Ladeuze (lettre introductive), Louvain 17 juin 1911.

¹¹⁸ *Ibid.*, Courrier de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

¹¹⁹ Cfr *supra*, le point A de ce chapitre, p. 917.

¹²⁰ A.K.U.L., P.M.L., n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911.

comme ancien étudiant de Louvain¹²¹, avait été invité en 1908-1909 à donner une série d'exposés sur la problématique de l'évolutionnisme à l'Institut supérieur de philosophie¹²². Dans un de ses exposés, d'après les informations de Laminne, Lebrun avait enseigné les origines animales du corps de l'homme, sans référence à un contexte surnaturel et sans distinguer le problème de l'âme de celui du corps. Et il concluait amèrement : « Voilà encore un exposé imparfait et bien plus sujet à la critique que le mien. Est-ce à moi seul qu'il sera défendu de parler de cette question ? »¹²³.

Devant tant d'insistance, Ladeuze eut un entretien avec Mercier à ce sujet le 25 juin¹²⁴, mais sans que le problème soit évoqué par l'évêque¹²⁵. D'une manière générale, le cardinal lui répondit qu'il fallait être extrêmement prudent et ne pas laisser courir de bruits en matière d'orthodoxie, notamment en raison du nonce, qui était « scrupuleux et inquisiteur »¹²⁶. Et la remarque ne valait pas seulement pour Laminne, mais pour tout « le groupe des transformistes de Louvain »¹²⁷ (parmi lesquels il citait nommément de Dorlodot). De façon précise, ce que Mercier disait avoir regretté chez Laminne en 1908, c'est qu'il ait laissé à son auditoire l'impression que les catholiques étaient en mauvaise position dans ce dossier, qu'il n'était pas si facile pour la foi de se tirer des données de la science, mais que cela, c'était l'affaire de la théologie. On notera

¹²¹ Sur Hector Lebrun (1866- ?), docteur en médecine (1890) et en sciences (1897) de l'Université de Louvain, où il fut assistant de Carnoy de 1892 à 1897, aide naturaliste (1898) puis conservateur (1906) au Musée d'histoire naturelle de Bruxelles et professeur de zoologie à l'Université de Gand (1909), voir *Université de Gand. Liber memorialis. Notices biographiques*, t. II, *Faculté des sciences et Écoles spéciales [...]* *Faculté de Médecine*, Gand, 1913, p. 397-399. A partir de 1909, il avait publié plusieurs études sur l'évolutionnisme, notamment dans la *Revue néo-scholastique* en 1911.

¹²² Voir V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de Leuvense Universiteit (1859-1914)*..., p. 66-67.

¹²³ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911.

¹²⁴ *Ibid.*, Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911 (la réponse de Mercier est annotée par Ladeuze en marge).

¹²⁵ On n'en trouve aucune trace dans les archives de la conférence épiscopale (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 14, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 24-25 juli 1911).

¹²⁶ A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911 (la réponse de Ladeuze annotée en marge).

¹²⁷ *Ibid.*

que si la première partie de la réponse de Mercier se comprend aisément, la seconde est nettement plus problématique, dans la mesure où l'on ne trouve nulle part trace, dans le dossier de Laminne, de l'attitude décrite. Faut-il y voir l'expression a posteriori des sentiments réels de Mercier en 1908 ou, plus simplement, la rationalisation acceptable d'un différend personnel ? C'est difficile à dire.

Il est peu vraisemblable que Laminne ait été informé de l'entretien de Ladeuze avec Mercier, car en décembre de la même année, il écrivit à nouveau au recteur pour lui demander une approbation de l'enseignement qu'il comptait donner et qu'il reproduisait dans une longue annexe¹²⁸. On peut imaginer que s'il avait reçu une réponse à ses deux lettres de juin, cette démarche eût été pour lui sans objet. En tout état de cause, Ladeuze lui répondit oralement que son enseignement était « certainement *orthodoxe* »¹²⁹, mais qu'il devait y souligner nettement la pérennité du dogme de la création et tirer habilement son épingle du jeu. En ce qui concerne l'aspect doctrinal, il fallait bien insister sur l'affirmation catégorique de la création divine de l'âme et des caractères surnaturels du corps humain, et montrer que l'opinion évolutionniste modérée s'accordait parfaitement avec l'unité de l'espèce humaine et l'idée d'un Dieu intelligent et providentiel. Et pour se prémunir contre les problèmes d'orthodoxie, il suffisait de « noter que vous faites l'exposé critique de la controver[se], sans prendre *nettement* parti pour [l']évolution[isme] »¹³⁰. Décidément, à défaut de pouvoir exprimer son point de vue, rien ne valait un bon compte rendu pour distiller discrètement sa pensée sans donner prise formellement à la censure.

d. Autour de la reprise du Corpus scriptorum christianorum orientalium (février 1912-janvier 1913)

Le 3 février 1912, Ladeuze reçut de Jean-Baptiste Chabot¹³¹, le fondateur du *Corpus scriptorum christianorum orientalium*¹³², une longue lettre dans laquelle il lui exposait

¹²⁸ *Ibid.*, Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 19 décembre 1911.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ Sur Chabot, voir ci-dessus, le chapitre IV de cette partie, p. 806, note 142.

son projet de faire reprendre sa publication par les Universités de Louvain et de Washington¹³³. L'idée était née d'un dialogue avec son principal collaborateur, Henri Hyvernât, prêtre d'origine française mais professeur à l'Université catholique de Washington¹³⁴, et avec l'ancien recteur de Louvain, Mgr Hebbelynck, qui s'était fait, à cette occasion, l'ambassadeur de son ancienne université. Partie de l'idée qu'il ne convenait pas que les universités catholiques abandonnent aux institutions protestantes le monopole des grandes publications scientifiques, la discussion avait glissé, sous l'impulsion d'Hyvernât, sur l'éventualité d'un transfert du *Corpus* à une institution universitaire catholique. Interpellé, Chabot répondit qu'après tant de travail il voyait enfin venir le moment où son entreprise serait rentable, mais que, « désireux avant tout d'en assurer la continuation »¹³⁵, il était ouvert à pareille éventualité.

Mgr Hebbelynck laissa entendre qu'il n'était pas impossible que l'Université de Louvain s'entendît avec celle de Washington pour s'assurer l'honneur de cette reprise et qu'en toute hypothèse, il se faisait fort d'obtenir le soutien de l'évêque de Gand, si son successeur agréait le projet. Ancien de Louvain, Chabot confessait n'avoir aucun rapport avec Washington, mais envisager « avec beaucoup de plaisir que Louvain profitât de [s](m)es labeurs antérieurs »¹³⁶. « Il est certain, disait-il, que cette entreprise est d'une part digne d'une université, et d'autre part qu'elle ne présente au point de vue de la 'censure' aucun danger »¹³⁷. Le seul obstacle serait la petite contribution

¹³² Sur *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, lancé en 1903 et qui comporte quatre séries (écrivains syriens, coptes, arabes et éthiopiens), voir la brève notice de G. BARDY, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* (C.S.C.O.), dans *Catholicisme...*, t. III, col. 215.

¹³³ *Ibid.*, A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Lettre de Chabot à Ladeuze, 3 février 1912. Sur cette entreprise, voir les quelques lignes qu'y consacre C.J. NUESSE, *The Catholic University of America. A Centennial History...*, p. 182.

¹³⁴ Sur Henri Hyvernât (1858-1941), élève du séminaire de Saint-Sulpice d'Issy (1887-1879) et de Paris (1877-1879), ordonné prêtre à Lyon en 1882, chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome (1882-1885) où, tout en étudiant la théologie et le droit canonique, il se spécialisa dans les langues orientales, professeur d'assyriologie et d'égyptologie à l'Apollinaire (1885-1888), traducteur pour la Congrégation de la Propagande (1885-1889) et professeur d'archéologie biblique et d'orientalisme à l'Université de Washington (à partir de 1889), voir J. TRINQUET, *Hyvernât (Henri)*, dans *Catholicisme...*, t. V, p. 1150-1152.

¹³⁵ A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Lettre de Chabot à Ladeuze, 3 février 1912.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ *Ibid.*

financière qui serait demandée aux deux universités au cours des premières années, mais Washington y avait d'ores et déjà consenti. Après avoir dressé un état des lieux financier, Chabot soumettait l'idée au recteur de Louvain et proposait, si l'idée l'agréait, d'ouvrir immédiatement des négociations directes pour concrétiser le projet.

Après une semaine de réflexion, Ladeuze écrivit à Chabot tout le bien qu'il pensait de l'entreprise et le remercia pour le dévouement dont il faisait preuve à l'égard de l'*Alma Mater*¹³⁸. Sans aucun doute, le projet considéré en lui-même le séduisait grandement : il réveillerait et entretiendrait à Louvain la vieille tradition de l'étude des langues orientales ; il procurerait, grâce aux échanges, de grands avantages pour la bibliothèque ; enfin et surtout, il permettrait à Louvain de rivaliser avec Berlin et Vienne dans la publication d'une grande collection. Cependant, outre les objections financières qu'il redoutait de la part des évêques, Ladeuze voyait encore une autre difficulté : en se chargeant de l'édition du *Corpus*, Washington et Louvain ne risquaient-elles pas de se brouiller avec Paris, qui assurait l'édition de la *Patrologia orientalis* ¹³⁹? Ne faudrait-il pas profiter de l'occasion pour fondre les deux publications et éviter ainsi à tous une dépense de temps et d'argent parfaitement inutile ? Était-ce envisageable ? En toute hypothèse, Ladeuze marquait son accord de principe pour tenter l'aventure, demandait à son interlocuteur de lui faire part franchement de ses impressions quant aux obstacles qu'il avait évoqués et suggérait qu'on obtienne rapidement un accord de principe des évêques américains, ce qui serait de nature à impressionner les évêques belges, dont la prochaine réunion était prévue en juillet.

Il est sans grand intérêt pour notre propos de retracer en détail les tractations qui suivirent et qui portèrent surtout, comme on peut s'en douter, sur le volet financier de l'opération. Washington ayant signifié son accord au recteur de Louvain le 3 juillet 1912 par l'intermédiaire d'Hyvernât¹⁴⁰, Ladeuze défendit chaleureusement le dossier auprès des évêques lors de leur réunion des 22-23 juillet suivants¹⁴¹. Les risques

¹³⁸ *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Chabot, Louvain 9 février 1912 (brouillon).

¹³⁹ Comme nous allons le voir dans les pages qui suivent, la *Patrologia orientalis* était l'œuvre de Mgr Graffin (cfr ci-dessous, note 147) qui avait lancé en 1894 une *Patrologia syriaca*, à laquelle avait bientôt succédé cette *Patrologia orientalis*.

¹⁴⁰ *Ibid.*, Lettre d'Hyvernât à Ladeuze, Rome (Saint-Louis-des-Français) 3 juillet 1912.

¹⁴¹ A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 15, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 1912, Chemise 22-23 juli 1912, Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université (1912), ou A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), Chemise « Juillet 1912 ».

financiers étaient minimales (moyennant quelques sacrifices au départ, l'affaire pourrait même être rentable à moyen terme), les avantages matériels réels (échanges, etc.) et les bénéfices moraux considérables :

« Elle ferait revivre parmi nous la culture des langues [o] (a)rientales qui a fait longtemps la gloire de Louvain. Ce serait un encouragement donné aux savants catholiques, en leur assurant la publication de leur travaux dans ce domaine très spécial. Grâce à cette entreprise, l'Université prendrait place dans le monde savant à côté de celles de Berlin et de Vienne. Notre réputation scientifique y gagnerait considérablement, et avec elle la gloire littéraire de l'Église. Enfin, l'occasion est excellente d'établir une union de travail plus étroite entre les diverses Universités Catholiques du monde, à l'imitation des Académies qui forment des Associations internationales pour assurer en conséquence de vastes publications »¹⁴².

Les évêques acceptèrent, semble-t-il, sans difficultés¹⁴³, et, le temps d'accomplir diverses formalités, la convention entre Chabot et les universités de Louvain et de Washington fut signée à Paris le 2 décembre 1912¹⁴⁴.

Si l'affaire fut rondement menée, à la grande satisfaction cette fois du cardinal De Lai¹⁴⁵, un point mérite cependant que l'on s'y attache, parce qu'il est révélateur des problèmes de l'époque : la difficulté soulevée initialement par Ladeuze concernant la concurrence que pourrait faire le nouveau *Corpus* à la *Patrologia orientalis* de Paris et son idée de fusion entre les deux publications. Dès réception de la lettre de Ladeuze, Chabot s'était expliqué avec réserve sur ce point¹⁴⁶. D'une part, la *Patrologia orientalis* était l'affaire de Mgr Graffin¹⁴⁷ et n'avait aucune attache, ni directe, ni indirecte, avec l'Institut catholique de Paris ; il n'y avait donc pas l'ombre d'une difficulté de ce côté.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ Les documents conservés dans le dossier relatif à la réunion de juillet 1912 ne signalent rien à ce propos (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 15, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 1912, Chemise 22-23 juli 1912), mais dans ses notes prises à la réunion, Ladeuze a simplement indiqué « accepté » (A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), Chemise « Juillet 1912 »).

¹⁴⁴ Cfr *ibid.*, A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Le document intitulé « Traité ».

¹⁴⁵ *Ibid.*, Carte de visite de De Lai à Ladeuze, Rome 17 mai 1914.

¹⁴⁶ *Ibid.*, Lettre de Chabot à Ladeuze, Paris 10 février 1912.

¹⁴⁷ Sur René Graffin (1858-1941), ordonné prêtre à Rome en 1884 et reçu docteur en théologie en 1885, formé aux langues orientales à l'Université d'Innsbruck, professeur de syriaque (1886) et d'hébreu (1893) à l'Institut catholique de Paris, éditeur, à partir de 1894, de la *Patrologia syriaca* (3 vol.) puis de la *Patrologia orientalis* (25 vol.) et, à partir de 1896, de la *Revue de l'Orient chrétien* (30 vol.), voir F. GRAFFIN, *Graffin (René)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 181-182. Prélat de Sa Sainteté en 1906, il fut nommé consultant de la Congrégation de l'Église orientale en 1917.

D'autre part, l'idée d'une fusion entre le *Corpus* et la *Patrologia* l'avait effleuré, mais Hyvernât ne l'avait pas suivi. Eu égard à la personnalité de Graffin, cette fusion ne devrait être tentée qu'une fois le *Corpus* transféré et sans se bercer d'illusions : « Tant que la chose n'est pas conclue, il n'y a aucun espoir de réussite. Y en aurait-il après ? Je n'en suis pas certain »¹⁴⁸. Cette première explication n'avait guère satisfait Ladeuze, car plus il se convainquait de l'intérêt du *Corpus* pour Louvain, plus l'objection Graffin l'embêtait :

« J'ai encore beaucoup réfléchi à la combinaison que vous nous proposez et, avec votre permission, j'en ai dit un mot à M(.)[onsieur] Forget : Plus j'y pense et plus elle me sourit. Une seule chose me chiffonne pour vous parler franchement ; c'est la difficulté Graffin. M(.)[onsieur] F(.)[orget] vient encore de me dire la mauvaise impression produite dans les milieux non catholiques, par la dualité qui existe. Les Universités Catholiques n'auront-elles pas à en souffrir ? Au moins me laissez-vous, sans aucune arrière-pensée, les coudées franches pour tenter de faire disparaître cette dualité ! Cela posé, vous pouvez écrire à Washington que le recteur de Louvain est tout disposé à appuyer auprès des évêques de Belgique le projet de collaboration qui serait proposé par Washington. Naturellement, je ne puis pas me porter garant du succès mais je travaillerai de toutes mes forces à l'obtenir »¹⁴⁹.

Par retour du courrier, Chabot consentit à lui donner un peu plus d'explications. Il était en principe favorable au rapprochement avec la *Patrologia*, mais il était convaincu qu'avant la reprise du *Corpus*, Graffin ne se prêterait pas à l'arrangement et que, pire encore, en cas d'échec de cette fusion, ce dernier exploiterait cette situation contre lui et compromettrait l'avenir du *Corpus* lui-même. A l'occasion, il s'en expliquerait de vive voix, mais il suggérait à Ladeuze d'évoquer confidentiellement ce problème avec le recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart¹⁵⁰. Ladeuze semble s'être provisoirement contenté de cette explication, mais dès qu'il eut signé la convention de reprise (le 2 janvier 1913), il prit contact avec Graffin pour tenter le rapprochement qu'il souhaitait tant (lettre du 5 janvier 1913)¹⁵¹. Il le fit de manière diplomatique, en lui indiquant que, Louvain ayant repris le *Corpus* avec Washington, il ne pourrait plus collaborer avec lui à l'avenir pour d'éventuelles publications orientales, comme il s'y

¹⁴⁸ A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Lettre de Chabot à Ladeuze, Paris 10 février 1912.

¹⁴⁹ S.A.U.L., Fonds privés, *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, n° 216, [Correspondance] Ladeuze (Louvain), 1900-1910, Lettre de Ladeuze à H. H.[yvernât] (copie destinée à Chabot), Louvain 26 février 1912.

¹⁵⁰ A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum orientalium*. 1912-36, Lettre de Chabot à Ladeuze, Paris 27 février 1912.

¹⁵¹ *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Graffin (brouillon), Louvain 5 janvier 1913.

était engagé antérieurement. Dans ce contexte nouveau, l'existence de deux publications catholiques consacrées à l'édition des mêmes textes lui paraissait regrettable et si Graffin n'était pas hostile à une fusion, il serait heureux d'en être informé. Graffin se manifesta immédiatement et fit le voyage de Louvain le 11 janvier 1913. Son contentieux avec Chabot était cependant beaucoup plus profond que Ladeuze ne l'avait imaginé et se fondait, comme ce dernier le découvrit, sur des considérations doctrinales¹⁵².

Pour Graffin, Chabot n'avait offert son *Corpus* à Louvain et à Washington que parce qu'il était dans l'impossibilité de le continuer. Le mécène qui lui permettait de financer sa publication venait de connaître un revers boursier et Chabot était sans le sou : « voilà pourquoi il vous a roulé »¹⁵³ ajoutait Graffin. Plus grave, Chabot était un « moderniste avéré »¹⁵⁴. Sa traduction des évangiles le prouvait. A l'occasion du banquet organisé lors du 25^e anniversaire de son ordination, « des discours ultra-modernistes »¹⁵⁵ avaient été tenus et l'archevêque de Tours en avait été averti. Plus grave encore : « il fréquente Loisy assidûment et dîne avec lui quelques fois »¹⁵⁶. Dans les traductions du *Corpus*, enfin, ses tendances modernistes perçaient insidieusement et c'était pour qu'on ne s'en aperçoive pas qu'il publiait les traductions séparément. Quant à son collaborateur, Hyvernât, c'était « un homme taxé, déconsidéré »¹⁵⁷, depuis qu'il avait accepté de publier les manuscrits de la collection Morgan, un protestant... Aussi Graffin n'accepterait de discuter qu'à des conditions très strictes dont il dicta la teneur à Ladeuze dans un « Projet de convention »¹⁵⁸.

¹⁵² S.A.U.L., Fonds privés, *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, n° 216, [Correspondance] Ladeuze (Louvain), 1900-1910, Un ensemble « Note manuscrite de Chabot intitulée 'Monologue entre Graffin et le Recteur' », s.d. [11 janvier 1913].

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Un ensemble de documents intitulé « Chabot-Graffin », *Projet de convention* entre le *Corpus scriptorum christianorum orientalium* et la *Patrologia orientalis* signée par Graffin, Louvain 11 janvier 1913.

Le projet de contrat, qui serait passé entre Ladeuze, représentant les Universités de Louvain et de Washington, et Graffin, agissant en son nom et au nom de l'abbé Nau¹⁵⁹, comportait quatre clauses, toutes à caractère doctrinal, même celle relative à la « disposition » (point a.3), comme on peut le déduire des accusations de Graffin quant à la motivation doctrinale de la publication non juxtaposée de la traduction dans le *Corpus* de Chabot :

« a.1 Cette publication sera faite d[an]s(.) un esprit purement cathol(.)[ique]. On évitera soign[eusemen]^t, notamment d[an]s(.) les n(.)[otes] et les préf(.)[aces], t[ou]te tendance moderniste condamnée par S(.)[a] S(.)[ainteté] Pie X. L'*imprimatur* sera demandé à l'aut(.)[orité] comp(.)[étente].

a.2 Tout bon à tirer sera nécessairement communiqué t[an]t à Mgr Ladeuze qu'à Mgr Graffin, et l'un et l'autre auront droit d'y faire t[ou]te correction nécessitée par l'art(.)[icle] 1.

a.3 La publication sera faite d[an]s(.) [le] format et suivant la disp(.)[osition] des P(.)[atologies] gr(.)[ecque] et lat(.)[ine] de l'abbé Migne.

a.4 T[ou]te contestation sera portée devant S(.)[on] É(.)[minence] le Cardinal arch(.)[evêque] de Malines et le Card(.)[inal] Gasparri. Leur jugement sera sans appel »¹⁶⁰.

Informé des conditions de Graffin, Chabot fit clairement savoir à Ladeuze qu'il restait « en dehors de la combinaison »¹⁶¹. D'une manière générale, la fusion aurait quelques avantages extérieurement, mais la présence de Graffin présenterait bien plus d'inconvénients. L'article 1 convenait parfaitement à Chabot quant à son contenu, mais sa formulation l'énervait : « cette déclaration paraît inutile et semble suspecter ce qui a été fait ». L'article 2 devait être modifié de façon à mettre les deux parties sur le même pied : « Il est difficile d'admettre que Mgr Graffin ait une autorité comparable à celle des recteurs. Il devrait, comme moi, abandonner son autorité et la soumettre à celle du Conseil de Direction ». Quant à l'article 3, il posait des problèmes pratiques insurmontables du point de vue du *Corpus*. Incontestablement, ce projet ne plaisait ni à

¹⁵⁹ Sur François Nau (1864-1931), ordonné prêtre en 1887, docteur ès sciences mathématiques en 1897, professeur d'astronomie et de mathématiques à l'Institut catholique de Paris (1890-1931), voir J. TRINQUET, *Nau (François-Nicolas)*, dans *Catholicisme...*, t. IX, col. 1114-1116. Venu à l'étude du syriaque pour se délasser de ses activités scientifiques, il devint un maître de la discipline dès 1889 et publia un grand nombre de documents. Fondateur, avec Mgr Graffin, de la *Patrologia orientalis*, il en fut secrétaire de 1905 à 1911, avant de devenir directeur de la *Revue de l'Orient chrétien*, de 1911 à 1919. A partir de 1927, il fut en outre chargé de l'enseignement du syriaque à l'École pratique des hautes études.

¹⁶⁰ A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Un ensemble de documents intitulé « Chabot-Graffin », Projet de convention entre le *Corpus scriptorum christianorum orientalium* et la *Patrologia orientalis* signée par Graffin, Louvain 11 janvier 1913.

¹⁶¹ *Ibid.*, Lettre de Chabot à Ladeuze, Paris 21 janvier 1913.

Chabot, ni à Hyvernat¹⁶², et après examen par le comité de direction, Ladeuze dut bien constater l'impasse¹⁶³ : si le comité était fermement décidé à ne pas tolérer de tendances anticatholiques dans les publications, il était unanime à constater l'impossibilité radicale de changer de méthode d'édition et renonçait au projet¹⁶⁴.

Comme on le voit, en un temps que d'aucuns ont qualifié de « canicule de l'intégrisme »¹⁶⁵, il était impossible d'exercer des responsabilités dans le domaine de la théologie sans être confronté très rapidement au spectre du modernisme et à son cortège de dénonciations anonymes, d'interdits arbitraires, d'autocensures navrantes et de suspicions paralysantes. Sans parler des menaces de mise à l'Index de Van Hoonacker en 1913¹⁶⁶, les quelques affaires évoquées ici le montrent à suffisance. Si le nom de Ladeuze a circulé sur les listes noires de Mgr Benigni¹⁶⁷, point n'était besoin de ce privilège redoutable, comme l'a très bien montré Émile Poulat, pour aller au-devant des difficultés¹⁶⁸. A la différence de Mercier qui, en prenant la défense des syndicats chrétiens du Père Rutten (de la « tendance Cologne »¹⁶⁹), s'était irrémédiablement compromis aux yeux de la *Correspondance de Rome*¹⁷⁰, Ladeuze n'avait encore guère

¹⁶² *Ibid.*, Lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Rome 28 janvier 1913.

¹⁶³ *Ibid.*, n° 448, Corpus scriptorum christianorum orientalium 1912-36, Brouillon de lettre de Ladeuze à Graffin, 28 février 1913.

¹⁶⁴ Voir également *ibid.*, P.M.L., n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise de documents relatifs au Corpus scriptorum christianorum orientalium (1919-1934) et à un projet de création d'un Musée biblique (1909-1920).

¹⁶⁵ A. BLANCHET, *Histoire d'une mise à l'Index. La « sainte Chantal » de l'abbé Bremond...*, p. 141.

¹⁶⁶ Cfr *supra*, partie I, p. 343-344.

¹⁶⁷ Ladeuze est cité, il est vrai de façon indirecte et marginale, dans le *Mémoire anonyme* de 1921 (cfr É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : La « Sapinière » [1909-1921]...*, p. 552). Ladeuze ne sera informé du fait que bien plus tard, grâce aux révélations de la revue *Le mouvement des faits et des idées*, dont il lira à deux reprises, en 1923 et en 1924, les informations le concernant (cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [9ter], Coupures de presse, *Le mouvement des faits et des idées*, 1^{ère} année, n° 3, mai 1923, p. 3, col. 2 et 2^e année, n° 18, décembre 1924, p. 175, col. 2).

¹⁶⁸ Cfr ci-dessus, le chapitre introductif de cette partie, p. 484-488.

¹⁶⁹ Pour rappel, voir É. POULAT, *La dernière bataille du Pontificat de Pie X...*, *passim*.

¹⁷⁰ É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : La « Sapinière » (1909-1921)...*, *passim*. Notons que dès 1914, Mercier sera informé de l'existence des agissements de Mgr Benigni en Belgique, grâce à l'enquête menée par le secrétaire du Père Rutten, Floris Prims, auprès du correspondant gantois de la *Correspondance de Rome*, l'avocat Jonckx (cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° VI. 53, *Intégrisme*. 1914). Sur Floris Prims (1882-1954), prêtre du diocèse de Malines

d'attaches claires avec la démocratie chrétienne avant la guerre. Si, à travers les trois exposés qu'il fit comme recteur aux Conférences de Saint-Vincent de Paul¹⁷¹ de Louvain avant 1914¹⁷², on sent émerger des idées qui s'apparentent à celles de la démocratie chrétienne¹⁷³, voire qui préfigurent certains principes de l'action catholique des milieux ouvriers¹⁷⁴, on ne peut pas dire qu'il ait été très engagé de ce côté à l'époque. Plus simplement, les obstacles qu'il a rencontrés s'expliquent par un état

(1905), professeur au collège de Berchem (1906), licencié en sciences historiques de l'Université de Louvain (1907) et, à partir de 1912, responsable du secrétariat général des syndicats chrétiens de Gand et de l'Institut de documentation de Bruxelles, en même temps que secrétaire du Père Rutten, voir J. VAN DEN NIEUWENHUIZEN, *Prims, Forentinus Hubertus Ludovicus*, dans *N.B.W.*, t. V, col. 696-702 (la biographie de départ reste celle d'A. PRIMS et K.C. PEETERS, *Kannunik Dr Floris Prims. 1882-1954. Gedenkboek samengesteld door zijn vrienden*, Anvers, 1957). Pendant la guerre, il s'occupera de l'accueil des réfugiés belges en Angleterre (1914-1919), avant d'être nommé, après quelques années d'activités dans le domaine social et dans l'enseignement, archiviste de la Ville d'Anvers (1925-1948). Sur ce dossier, voir également A. VAN BENEDEN, *Integrisme contra modernisme. D. Mercier, Fl. Prims, G. Rutten in het strijdperk tegen het integrisme*, dans *De gids op maatschappelijk gebied*, t. LXII, n° 4, avril 1971, p. 331-353.

¹⁷¹ Sur les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, fondées en 1833 à Paris par Frédéric Ozanam (1818-1853) et quelques étudiants, voir de G.H. BARDY, *Saint-Vincent-de-Paul (Société de)*, dans *Catholicisme...*, t. XIII, col. 608.

¹⁷² P. LADEUZE, *Discours prononcé le 12 décembre 1909 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1910, 8 p. ; ID., *Allocution prononcée le 8 décembre 1910 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1911, 7 p. ; et ID., *Frédéric Ozanam. Les origines et l'esprit de la Conférence de S. Vincent de Paul. Allocution prononcée le 8 décembre 1912 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1912, 17 p. Pour information, un exemplaire de ces conférences est conservé dans les archives de Ladeuze (cfr A.K.U.L., A.P.L., n° 2, Un « paquet » numéroté « XVI », Un ensemble de documents désignés « Allocutions de S. Vincent de Paul »).

¹⁷³ Ainsi, dans la conférence de 1909, Ladeuze souligne, malgré certains relents paternalistes, que la bienfaisance n'a de sens que si elle débouche sur une société plus équitable : « La charité ne veut pas seulement porter remède au mal dont le prochain souffre déjà ; elle tend à prévenir ce mal et à l'empêcher de fondre sur lui. Et elle n'a qu'un moyen efficace d'exercer ce rôle préventif, c'est de faire croître et progresser l'équité et la justice dans l'humanité » (P. LADEUZE, *Discours prononcé le 12 décembre 1909 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain...*, p. 6). En d'autres termes, le rôle des élites catholiques est « de promouvoir le progrès social », c'est-à-dire « de travailler efficacement à une répartition de plus en plus équitable entre tous les membres de la société humaine, des avantages et des charges que procure la vie sociale » (*ibid.*, p. 6-7).

¹⁷⁴ Dans sa conférence de 1910 — et cela préfigure les idées de Cardijn sur la nécessité d'une auto-émancipation des classes laborieuses —, il insiste sur l'exigence du respect de la dignité humaine : l'assistance aux nécessiteux ne doit pas seulement répondre aux besoins matériels, elle doit encore s'exercer de manière à rendre à celui qui la reçoit sa dignité d'homme (P. LADEUZE, *Allocution prononcée le 8 décembre 1910 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain...*, *passim*). Si Ladeuze n'aperçoit pas encore que la seule façon d'atteindre cet objectif, c'est de transformer la société, non par le haut, mais par le bas, il a déjà bien pressenti les limites du système paternaliste.

général de l'Église, dans laquelle toute forme d'expression non conventionnelle du catholicisme était d'emblée perçue comme une dangereuse compromission avec le « monde moderne ».

CONCLUSION

En commençant ce travail, deux ordres de préoccupations étaient présents à notre esprit dans la mise en œuvre de notre enquête : approfondir, dans les limites chronologiques retenues, notre connaissance des données biographiques de Paulin Ladeuze, d'une part, suivre son itinéraire intellectuel en rapport avec la crise religieuse du début du siècle, d'autre part. Dans ces deux registres, un certain nombre de résultats ont été obtenus qui permettent de mieux connaître sa personnalité et la place qu'il a occupée dans les controverses bibliques du début du siècle.

En ce qui concerne la biographie, seuls deux aspects avaient déjà été sommairement évoqués dans les études antérieures au départ des imprimés disponibles il y a un demi-siècle : les études secondaires à Bonne-Espérance par Lucien Cerfaux et tout ce qui touche à l'activité scientifique de Ladeuze au cours de son professorat, en ce compris sa formation scientifique antérieure, par Joseph Coppens. L'exploitation systématique des archives, souvent fragmentaires il est vrai, a néanmoins permis de combler certaines lacunes et de préciser certaines esquisses du portrait antérieur. Le milieu d'origine dans lequel Ladeuze s'enracine a pu être bien circonscrit, même si l'on sait peu de choses de ses proches et de ses ancêtres. Son parcours scolaire a pu être reconstitué, sommairement pour l'école primaire, mais de façon détaillée pour les humanités à Bonne-Espérance, grâce aux archives du séminaire et, surtout, grâce au roman *Latiniste*, qui constitue une évocation très vivante de l'établissement au cours des « années Ladeuze ». La formation sacerdotale à Bonne-Espérance puis à Tournai constitue sans doute, faute de documents et de travaux disponibles, la période la moins connue de la vie de Ladeuze, mais les indications recueillies concernant le corps professoral et les manuels utilisés suffisent pour se faire une idée correcte de la formation religieuse et théologique qu'il a reçue. Si le doctorat en théologie à Louvain n'a guère laissé plus de traces dans les archives; la documentation imprimée et les nombreux travaux relatifs à

L'Université permettent cependant de mieux cerner les contours et le contenu de sa formation scientifique. Enfin, pour le professorat, certains aspects généralement négligés ou traités rapidement — l'homme et le prêtre, l'enseignant et le président du Collège du Saint-Esprit — ont fait l'objet de mises au point documentées.

Pour ce qui est du parcours intellectuel de Ladeuze au début du siècle, le présent travail apporte un éclairage neuf sur l'accueil réservé à ses travaux exégétiques et, par la même occasion, sur le déroulement de la crise moderniste en Belgique. En fait, la plus grande partie des difficultés rencontrées par Ladeuze au cours de son professorat sont restées confidentielles. Peu de choses, en effet, ont filtré dans le public de ses ennuis successifs : en février 1902, de la dénonciation anonyme de son enseignement auprès des évêques ; à partir d'octobre 1903, de ses problèmes, soulevés par son article sur le *Magnificat*, tant avec l'épiscopat qu'avec certains milieux romains ; en 1904, de la controverse engagée avec le Père Delattre à propos du livre programme *La méthode historique* du Père Lagrange ; en 1906, de la mise en cause épiscopale de son enseignement sur la question des *fratres domini* ; en 1908, de la contestation de la reconnaissance pontificale de son écrit sur la résurrection et de la nouvelle mise en cause épiscopale de ses idées ; en 1909, enfin, de l'opposition de Rome à sa nomination comme recteur de l'Université de Louvain. Les premiers biographes de Ladeuze, qui n'ont pas ou peu exploité les archives, en sont donc toujours restés, dans ce domaine, à une approche assez superficielle : Coppens n'a vu aucune archive et donne du professorat de Ladeuze une image épurée ; Cerfaux a eu accès aux archives privées de Ladeuze, mais il n'en a jamais tiré profit dans une publication ; Descamps a consulté les archives de Malines, mais il ne les utilise sommairement que pour évoquer la nomination contestée de Ladeuze au rectorat. L'exploitation systématique des documents inédits nous a donc permis de rectifier et de préciser plusieurs points.

Une biographie revisitée

En ce qui concerne les origines familiales de Ladeuze, il convient de corriger l'image que fait naître spontanément la qualification de « fermier » ou de « paysan » utilisée par ses premiers biographes et à laquelle nous avons spontanément adhéré au départ de ce travail. En réalité, Ladeuze a vu le jour dans un milieu privilégié sur le plan matériel et fort d'un capital intellectuel et moral exceptionnel. Ce milieu, c'est celui d'une véritable bourgeoisie rurale, qui constitue une élite à laquelle sa position sociale, juste au-dessous

de la noblesse de campagne, a conféré une nette prééminence sur le reste des villageois jusqu'à la guerre 1914-1918 au moins. C'est également un milieu favorisé sur les plans culturel et religieux, comme en témoignent la scolarisation élevée des membres de sa famille (tous les hommes avaient mené à terme au moins des études secondaires complètes) et la présence de deux oncles prêtres de formation universitaire et occupant une position importante dans le diocèse. Il n'est donc pas étonnant que le jeune Paulin ait fait preuve d'aptitudes intellectuelles précoces. De ce point de vue, les premières biographies de Ladeuze n'ont pas, déformation du genre oblige, amplifié à l'excès ses talents : il apparaît effectivement comme un sujet extrêmement doué, à l'intelligence nettement supérieure à la moyenne et faisant constamment preuve, au cours de sa formation, d'une maturité peu commune. Son parcours scolaire, de Bonne-Espérance à Louvain, donne l'image d'un élève modèle à tout point de vue, appelé à se distinguer quel que soit le domaine d'action choisi.

Sur le plan psychologique, il n'est pas simple de cerner sa personnalité considérée pour elle-même, tant il est vrai qu'à travers notre étude, celle-ci ne s'est laissée appréhender qu'au travers de ses dimensions intellectuelles. Esprit davantage soucieux de profondeur et de fermeté que d'éclat, Ladeuze était d'un tempérament mesuré, alliant à une pénétration de jugement peu commune un grand sens des réalités, à la fois matérielles et humaines. Pour utiliser une métaphore empruntée à l'histoire de la littérature, on peut dire que, hermétique aux débordements affectifs du romantisme, il était attaché à tout ce qui caractérise la sensibilité classique (le respect des règles, la méthode, la rigueur, etc.), mais sans excès de formalisme. De ce point de vue, il apparaît comme le produit le plus achevé, comme il le dira lui-même, des humanités classiques traditionnelles, soucieuses avant tout de former l'intelligence tout en veillant à l'harmonie de toutes les facultés. Adulte, Ladeuze s'est révélé un intellectuel de grande classe, sans pour autant devenir un clerc coupé des réalités. Dans sa gestion du Collège du Saint-Esprit, il s'est montré un gestionnaire avisé, animé d'un grand sens du concret et très conscient des nécessités du progrès, tout autant qu'un pasteur ouvert, plein de bon sens et de finesse dans la guidance des jeunes prêtres qui lui étaient confiés. Véritable bourreau du travail, il n'était pas un ecclésiastique chagrin : à travers ses séjours de détente en famille, il apparaît comme un homme au tempérament jovial, aimant les plaisirs simples et retrouvant avec bonheur le contact des choses et des gens du pays.

Sur le plan religieux, la vocation sacerdotale du jeune Ladeuze semble avoir été précoce et « spontanée » : d'après son frère Bruno, Paulin a toujours pensé à la prêtrise. Pieux, les Ladeuze n'étaient pas dévots et il ne semble pas que sa mère ait joué un rôle déterminant dans sa vocation. Par contre, l'influence de ses oncles ecclésiastiques, de Florimond Ladeuze surtout, qui surveilla de très près l'éducation de son filleul à Tournai puis à Bonne-Espérance, semble avoir été déterminante. En humanités, l'adolescent a toujours fait preuve de convictions fortes, servies par une piété nourrie, qui ne faisaient pas douter de son engagement sacerdotal. Il faut dire que, entré au séminaire dans un contexte de reprise des ordinations sacerdotales, originaire d'un village rural parmi les plus féconds en vocations du diocèse, issu d'un milieu paysan et d'une famille nombreuse, le jeune séminariste offrait, en termes de sociologie religieuse, les caractères types du parfait candidat au sacerdoce de l'époque. Dans l'ensemble, la formation religieuse et théologique reçue par lui à Bonne-Espérance et à Tournai se caractérise par son classicisme et sa rigueur disciplinaire. Comme en témoignent ses exercices littéraires d'humanités et de philosophie, il s'est totalement identifié au modèle du prêtre tridentin, véritable médiateur, à travers l'eucharistie notamment, entre le monde des hommes et le ciel. Dans la même perspective, ses carnets de retraites nous le montrent très préoccupé de l'accomplissement scrupuleux de ses exercices de piété. Animé d'une spiritualité très rationalisée, sous-tendue par une anthropologie réaliste et équilibrée dans la ligne du thomisme de Mercier, Ladeuze s'était imposé, comme en témoignent ses résolutions de retraite, une discipline sacerdotale très stricte. Tout son engagement intellectuel au service de l'idéal progressiste procède d'un attachement profond à la foi catholique et d'une volonté de servir l'Église conformément à la seule voie qu'il croyait en conscience devoir suivre. Être fidèle à sa vocation sacerdotale, en effet, c'était pour lui accomplir le mieux possible son devoir d'état là où la Providence l'avait placé, en l'occurrence sur le terrain de l'apostolat intellectuel.

Sur le plan scientifique, un élément est frappant : comme souvent dans le milieu ecclésiastique, rien, dans le cheminement de Ladeuze, ne le prédisposait à la patrologie et moins encore à l'exégèse. C'est par un enchaînement de hasards, hasards des rencontres et hasards des attributions de cours, qu'il est devenu un orientaliste brillant et l'un des exégètes catholiques les plus avancés de sa génération. Jusqu'à son doctorat, en effet, Ladeuze a reçu une formation qui brillait par son caractère traditionnel et où l'intérêt pour la théologie positive était extrêmement réduit. Même au cours de sa licence en théologie, il ne semble pas avoir subi profondément l'influence de

Van Hoonacker, le seul qui aurait pu éveiller chez lui un intérêt pour les études historiques ou l'exégèse : au terme de ses quatre années de théologie, c'est en dogmatique qu'il avait d'abord choisi de faire sa thèse, et sur un sujet, la causalité des sacrements, qui ne distinguait pas par sa radicale nouveauté. C'est à la suite d'un contact avec le chanoine Carnoy, un des grands réformateurs de l'Université à la fin du siècle passé, que Ladeuze s'est converti à la théologie positive et c'est sous l'influence de Carnoy encore qu'il a fait la rencontre qui a sans doute le plus compté dans sa vie intellectuelle, celle d'Alfred Cauchie. C'est ce dernier qui l'a formé à la critique historique et qui lui a transmis son idéal scientifique, celui d'une histoire religieuse sans concession, conduite selon les principes rigoureux de la science historique contemporaine. Et la grande chance de Ladeuze, comme exégète cette fois, c'est d'être venu à la discipline sans y avoir été spécialement préparé : formé par Cauchie dans le domaine moins exposé de l'orientalisme, Ladeuze a réussi aisément, en s'appuyant il est vrai sur les conceptions de Lagrange en matière d'inspiration et d'inerrance, à transférer sans restriction la méthode critique de la littérature chrétienne aux textes du Nouveau Testament.

A travers son enseignement, Ladeuze s'est avant tout préoccupé de transmettre à ses élèves une initiation vivante à la méthode critique, refaisant au cours le cheminement intellectuel qu'il avait lui-même effectué pour aboutir à ses conclusions. Renforçant l'influence de Van Hoonacker et de Cauchie en matière de théologie positive, il a largement contribué à initier toute une génération de théologiens à la méthode critique, que ce soit en patrologie ou en exégèse du Nouveau Testament, domaine autrement plus délicat que l'Ancien dans le contexte de l'époque. Si l'apport de Ladeuze à la Faculté de théologie a été décisif, c'est bien grâce au combat sans concession qu'il a mené — et remporté grâce au soutien de Mercier — dans ce dernier secteur pour donner droit de cité à l'exégèse critique dans l'enseignement du Nouveau Testament. Dans une large mesure, il a ainsi contribué à en légitimer l'usage dans le clergé belge, notamment à travers la formation de personnalités qui allaient jouer un rôle de premier plan dans l'Église de Belgique au cours des années ultérieures. Même s'il est parfois difficile d'isoler l'influence d'un professeur au sein d'une formation — et l'influence de Cauchie se devine souvent ici en arrière-fond —, on peut néanmoins signaler le nom de quelques-uns de ses élèves les plus illustres et qui lui doivent certainement quelque chose : Théophile Sanders, Gaston Rasneur, Maurice Vaes, Ernest Van Roey, Camille Van Crombrughe, Joseph Lebon, Honoré Coppieters et Édouard Tobac. Tous ont

exercé des responsabilités importantes dans l'enseignement théologique en Belgique, voire, pour quatre d'entre eux, dans la hiérarchie.

Dans les tendances religieuses en présence au début du siècle, Ladeuze occupe une place centrale, en raison à la fois de l'importance de son apport et du lieu qu'il occupe dans la géographie des tendances en présence. Comme historien de l'Église, son nom reste attaché à la première thèse critique en orientalisme de la Faculté de théologie de Louvain, ainsi qu'à la fondation de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, dont le programme résume son idéal scientifique : débattre sereinement de tous les problèmes nés du progrès de la méthode historique et en débattre sur le seul terrain approprié, celui de la science historique. Comme exégète catholique, Ladeuze doit être remarqué à un double titre, même si le temps lui a manqué pour produire une œuvre qui attache son nom à l'histoire de l'exégèse. D'une part, il a été l'un des premiers à introduire la critique littéraire dans l'étude du Nouveau Testament, fait qui suffit à le classer parmi les éléments les plus avancés de sa génération. D'autre part, s'il est vrai, comme le fait remarquer Cerfaux, qu'il a surtout produit dans le domaine de la critique au détriment de l'exégèse proprement dite, cela correspondait aux problèmes de l'heure. En outre, il l'a fait avec une maîtrise telle qu'on peut déceler, dans certaines de ses analyses littéraires, une préfiguration de l'école des formes. A l'image d'un livre rédigé d'un trait par l'auteur inspiré sous la dictée de Dieu, il substitue déjà la perception d'un ensemble de fragments d'origines diverses, laborieusement assemblés par l'évangéliste en fonction de contraintes littéraires et de nécessités liées « à l'évangélisation et à l'édification ».

Dans le diagramme des forces qui se disputent l'exégèse, Ladeuze appartient au groupe des catholiques progressistes qui, à l'égal de Lagrange, défendent un usage « raisonnable » de la critique, c'est-à-dire qui intègre la méthode historique, tout en respectant la règle de foi. Par rapport aux conservateurs, il estime qu'il faut appliquer la critique historique aux documents bibliques comme à n'importe quel texte profane. Par rapport aux protestants libéraux et aux rationalistes, l'usage modéré de la critique doit permettre de défendre les positions du catholicisme en matière dogmatique et de prouver de facto qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la science et la foi. Par rapport à Loisy, deux « ruptures » méthodologiques, nous semble-t-il, les séparent, comme le montre le problème central de la résurrection : l'une est herméneutique, l'autre est épistémologique. Sur le plan herméneutique, Ladeuze reste attaché à une certaine littéralité des textes, tandis que Loisy prend davantage en compte leur dimension

symbolique : là où Ladeuze interprète les témoignages sur la résurrection comme renvoyant à une donnée physique, Loisy les interprète comme renvoyant plutôt à une prise de conscience mystique. Sur le plan épistémologique, tandis que Loisy opère une nette séparation entre le domaine de l'histoire comme science et les données de la foi (la résurrection est un fait qui n'est ni prouvé, ni prouvable), Ladeuze en est resté à une compréhension précritique du dogme (la résurrection est un « fait historique »). En cela, il partage les limites de l'ensemble de l'école catholique progressiste de l'époque, limites qui ont cependant permis au catholicisme d'intégrer très progressivement les méthodes de l'exégèse critique, avant d'en tirer, avec Pie XII et surtout Vatican II, les conclusions qui s'imposaient.

Controverses bibliques : tentative de bilan

Le parcours de Ladeuze à travers la crise moderniste fut celui d'un combattant de première ligne. Convaincu que l'Église n'avait rien à craindre de la méthode critique en exégèse, Ladeuze s'est constamment efforcé d'en promouvoir un usage « mesuré » dans les milieux catholiques. Deux phases se succèdent dans son activité exégétique. Dans un premier temps, de 1903 à 1906, fort de son credo progressiste, il s'est donné avec optimisme à une défense franche et directe de la méthode historique, persuadé que l'avancée serait rapide et aisée. Plusieurs incidents l'ont ébranlé dans cette conviction et l'ont conduit à une plus grande prudence, puis à une plus grande réserve : l'affaire du *Magnificat*, qui se situe dans le prolongement d'une première dénonciation anonyme, sa controverse avec le Père Delattre et la question des *fratres Domini*. Dans un second temps, à partir de 1906-1907, Ladeuze s'est appliqué à se refaire une virginité doctrinale (prises de position contre Houtin et Loisy, et conférences apologétiques sur l'eucharistie et la résurrection), tout en tentant un dernier compromis (article sur le IV^e Évangile). Cette dernière tentative ayant échoué (campagne de dénigrement à Rome et nouvelle mise en cause de son enseignement devant la conférence épiscopale), Ladeuze, de plus en plus inquiet de l'évolution de la situation (notamment à cause de la destitution de Batiffol), s'est retiré de cette bataille inégale et a renoncé à certaines publications (à son commentaire de saint Matthieu pour les *Études bibliques* de Lagrange, notamment). C'est dans ce contexte qu'intervient sa nomination au rectorat, en 1909, nomination vivement contestée par Rome en raison de ses positions exégétiques jugées hétérodoxes. Vigoureusement défendu par Mercier, Ladeuze survivra à l'épreuve et

clarifiera sa situation par rapport à Rome, mais comme recteur, il devra continuer à agir prudemment dans un certain nombre de dossiers sensibles.

Sur le plan méthodologique, on peut dire que Ladeuze est le prototype du savant progressiste. Il partage avec Lagrange les mêmes conceptions en matière d'inspiration et d'inerrance, et défend les mêmes principes d'interprétation. Introduisant la critique littéraire dans l'approche du Nouveau Testament (articles sur le *Magnificat* et sur le IV^e Évangile), il a défendu l'idée que le texte sacré, comme n'importe quel autre écrit profane, devait être soumis à une enquête historique minutieuse. Si l'inspiration couvrait toutes les affirmations de l'auteur et garantissait leur inerrance, les documents bibliques restaient cependant tout entiers des œuvres humaines, impliquant un travail de rédaction et comportant d'inévitables imperfections. En termes de rédaction, l'origine littéraire médiate d'un texte évangélique — thèse qu'il avait défendue pour le *Magnificat* — n'affectait en rien son inerrance : quelle que soit l'origine littéraire d'un document, dès lors que l'auteur inspiré avait choisi ce document pour exprimer sa pensée, celui-ci offrait la même valeur dogmatique qu'un texte composé par un témoin direct. Quant aux « imperfections » de la Bible sur le plan historique (l'exégèse typologique — que Ladeuze appelait « typique » — mise en œuvre par saint Matthieu, par exemple, convaincante de son temps, mais sans valeur aux yeux de la critique moderne), elles tenaient aux circonstances de rédaction dont il fallait tenir compte dans l'interprétation. Ladeuze défendait notamment, sans les nommer, la théorie des genres littéraires (n'avait-on pas toujours tenu compte, dans leur interprétation, du statut particulier des paraboles ?) et celle des apparences historiques (ce que *Providentissimus* avait concédé pour les sciences, ne pouvait-on l'étendre à l'histoire ?). Appliquées au Nouveau Testament, ces conceptions représentaient une avancée considérable, qui, si elles n'avaient été endiguées par la répression antimoderniste, auraient permis aux catholiques de combler une partie de leur retard sur l'exégèse protestante. En fait, il faudra attendre l'encyclique *Divino afflante Spiritu* de Pie XII, en 1943, pour que les idées défendues par Ladeuze au début du siècle puissent à nouveau s'exprimer.

Dans l'affirmation de ces conceptions, Ladeuze s'est heurté à un double barrage officiel, à la fois de la part de la conférence épiscopale et de la part des autorités romaines, barrage dont l'affaire du *Magnificat* en 1903 est le meilleur révélateur. Pour les évêques — à l'époque, Mercier n'était pas encore membre de la conférence épiscopale et ne pouvait y exercer son influence positive —, l'analyse destructrice du chant marial pratiquée par Ladeuze péchait par trois transgressions inacceptables : elle

s'éloignait de la tradition et des règles d'interprétation traditionnelles ; elle empruntait beaucoup aux méthodes rationalistes ruinant la valeur des Livres saints ; elle ébranlait la confiance des fidèles. A ces trois griefs, que l'on retrouve régulièrement dans la bouche des conservateurs face à l'exégèse progressiste, Ladeuze avait pourtant de bons arguments à opposer. En matière de tradition, tout d'abord, il s'inscrivait en faux contre l'usage abusif que l'on faisait constamment, selon lui, de ce terme : appartenait à la tradition ce qui pouvait être rattaché historiquement à l'enseignement apostolique et non ce qui était habituellement reçu dans le milieu ecclésiastique. A problèmes nouveaux, par ailleurs, solutions nouvelles : la théorie des apparences historiques exposée par Léon XIII dans son encyclique *Providentissimus* était, elle aussi, une nouveauté ; il ne fallait donc pas craindre d'innover quand cela était nécessaire. Pour ce qui est de l'adoption de la méthode critique en exégèse, ensuite, Ladeuze faisait valoir que tout emprunt à la méthode historique ne constituait pas un emprunt à la science rationaliste : il convenait de distinguer radicalement la critique modérée — celle d'un Lagrange, par exemple, qui se donnait comme règle de rejoindre la tradition théologique — de la critique indépendante — celle d'un Loisy, par exemple, qui s'était affranchie de toute théologie traditionnelle. Quant à la foi des fidèles, enfin, Ladeuze faisait valoir que ceux-ci finiraient tôt ou tard par rencontrer les difficultés soulevées par la critique indépendante : plutôt que de se voiler la face, il était urgent d'éclairer leur piété et de les familiariser avec les nouveaux problèmes posés. En outre, pour ce qui est plus spécialement de son enseignement, ce n'était pas jeter le trouble dans le peuple que d'étudier dans une chaire d'Université des questions qu'il était impossible de ne pas rencontrer.

Parmi ces trois griefs, le motif essentiel du blocage nous paraît être le recours, considéré comme un emprunt rationaliste, à la critique littéraire et l'acceptation de la nouvelle conception du texte sacré qui en découlait : la Bible n'était plus un livre « dicté » par Dieu, mais le fruit d'une élaboration documentaire complexe dans le chef de l'auteur sacré. N'ayant reçu aucune formation à la critique historique dans le domaine profane, les évêques n'en avaient pas une compréhension intérieure et ne voyaient dans son application au domaine sacré qu'un emprunt sacrilège à la science rationaliste ruinant inmanquablement les principes d'inspiration et d'inerrance : en mars 1904, ils rappelèrent qu'il fallait se garder d'opposer des « hypothèses gratuites, des conjectures, des probabilités » aux assertions des auteurs sacrés « prises dans leur sens naturel et traditionnel » ; en juillet 1904, ils renouvelèrent leur mise en garde et leurs recommandations, précisant que l'école du Père Lagrange n'était pas un gage

d'orthodoxie et qu'ils ne pouvaient, à propos de la méthode critique, approuver un « système emprunté aux rationalistes » ; etc. En fait, n'abordant pas le texte sacré dans une logique d'étude des sources, ils en restaient sans doute, comme Lepin dans sa réaction à la recension de Ladeuze sur l'Évangile de Jean, à une analyse du contenu là où il fallait raisonner en termes de formulation. Et, n'étant pas entrés dans le nouveau rapport au texte sacré que fondait la méthode historique, ils n'entraient pas davantage dans la conception renouvelée de l'inspiration proposée par Ladeuze qui pourtant garantissait l'inerrance. En fait, il faut parler ici de choc culturel entre deux univers intellectuels que rien ne permet de rapprocher et se demander si, eu égard à leur formation antérieure, des évêques comme Rutten ou Heylen étaient capables d'avoir une autre attitude. Le fait qu'il faille sans doute répondre par la négative constitue un des aspects véritablement dramatiques de la crise moderniste.

Si nous sommes moins bien renseignés sur les motivations précises de l'hostilité des milieux romains aux conceptions exprimées par Ladeuze dans son article sur le *Magnificat*, il est probable qu'elles se rapprochaient sensiblement des griefs épiscopaux. Le principal blocage venait sans doute ici aussi de la critique littéraire. Dans la première intervention de dom Laurent Janssens auprès de Ladeuze, en effet, ou lors de la nomination de Ladeuze au rectorat, les griefs romains concernaient précisément ses deux écrits (sur le *Magnificat* et le IV^e Évangile) mettant en œuvre les principes de la critique littéraire. Comme le montrent, dans l'affaire du *Magnificat*, les commentaires de Frans Janssens, qui avait eu avec son frère Laurent de sérieuses discussions à ce sujet, les problèmes soulevés par l'article de Ladeuze venaient également de la très grande difficulté pour ceux-ci de passer, du point de vue de l'analyse littéraire, d'une attention au contenu des documents à la prise en compte des questions posés par leur formulation. Pour donner une idée de l'ampleur de l'obstacle que constituait cette analyse, on peut citer une lettre ultérieure de dom Laurent Janssens à Ladeuze dans laquelle il lâche, manifestement en visant l'article sur le *Magnificat* : « vous donnez le nom de critique historique à des élucubrations dont l'apriorisme et l'absurdité intrinsèque révoltent mon bon sens non moins que ma foi »... En toute hypothèse, il est clair que pour la Rome du temps de Pie X, tout emprunt à la méthode historique était bel et bien assimilé à emprunt à la méthode rationaliste. Que ce soit à travers les rapports du nonce au sujet de la réception de *Lamentabili* et de *Pascendi* en Belgique (dans lesquels le progressisme de Louvain était identifié purement et simplement à du modernisme) ou à travers la correspondance entre Mercier et Merry del Val au sujet de la nomination de Ladeuze au rectorat (dans laquelle le nouveau recteur était présenté

comme le principal appui des « modernistes » à Louvain), il ressort clairement que Rome n'entraînait aucunement dans la distinction opérée par Ladeuze entre critiques modérés et critiques indépendants.

En fait, l'espoir de Ladeuze de rallier l'Église à un usage franc et décidé de la critique modérée s'est constamment heurté à une fin de non-recevoir. S'il a bénéficié d'un certain nombre d'appuis importants qui l'ont aidé dans son combat pour l'exégèse progressiste, ceux-ci n'ont pas permis le ralliement net qu'il avait espéré. Parmi ces soutiens, il faut évidemment citer en premier lieu le Père Lagrange, avec qui Ladeuze était en relation suivie et qu'il a plus d'une fois invoqué dans ses défenses comme un modèle en matière d'exégèse. Mais, comme le lui avaient fait remarquer les évêques et dom Laurent Janssens à propos de l'affaire du *Magnificat*, Lagrange, aussi suspect que lui, n'était pas un gage d'orthodoxie dans le domaine. Dans le même ordre d'idées, si la nomination de Mercier à l'archevêché de Malines en 1906 a été providentielle pour Ladeuze et, plus largement, pour tous les savants progressistes, elle n'a pas permis d'assurer le succès du programme progressiste. Si Mercier, en effet, a efficacement défendu Ladeuze lors des conférences épiscopales de juillet 1906 et de mars 1908, si c'est lui qui l'a véritablement hissé à la tête de l'Université et maintenu contre la volonté de Pie X et de Merry del Val, il l'a fait, du moins par rapport à Rome, en déformant volontairement la pensée de l'exégète : dans son premier plaidoyer, Mercier fait de l'écrit sur le *Magnificat* un article très imprudent que son auteur regrette vivement et, dans sa seconde intervention, il présente la thèse de Ladeuze sur l'Évangile de Jean comme des propos que ce dernier a cru pouvoir tenir comme rapporteur, mais n'aurait jamais tenus comme auteur. En fait, en 1909, le barrage de Rome contre la critique modérée est total, et l'on peut se demander ce qu'il serait advenu de Ladeuze si sa promotion au rectorat n'avait pas mis fin prématurément à sa carrière d'exégète. Nul doute, si l'on fait abstraction d'une probable protection de Mercier, que celui-ci aurait été amené, d'une manière ou d'une autre, à cesser de produire des travaux critiques. Finalement, c'est sans conteste à travers son enseignement oral, véritable initiation à la méthode critique, que Ladeuze a le plus contribué, à long terme, à la réalisation de son idéal scientifique.

D'une manière générale, on considère que le modernisme n'a pas fait de disciples en Belgique et l'on y voit une conséquence de l'enseignement de Louvain qui, par son orientation progressiste, a su faire face aux problèmes posés par la critique indépendante tout en se préservant des dérives. Si ce jugement paraît pertinent, il ne faudrait

cependant pas en conclure trop vite que la crise moderniste s'est déroulée chez nous de manière irénique. Du point de vue de l'enseignement, il est clair que Ladeuze, le plus avancé des exégètes louvanistes, est toujours resté, comme Lagrange, un thomiste convaincu, à cent lieues des présupposés philosophiques de Loisy. Son affirmation selon laquelle la résurrection est un « fait historique » montre d'ailleurs combien, de ce point de vue, il est resté dans l'orthodoxie définie par *Pascendi*. Mais, comme le montre toute notre étude, il n'a cessé, de la dénonciation anonyme de février 1903 à sa nomination contestée en 1909, d'être la cible des attaques conservatrices mettant en cause son orthodoxie. À côté du cas exemplaire de Ladeuze, par ailleurs, où l'on retrouve les ingrédients habituels de la répression antimoderniste (mêmes types de dénonciation, en ce compris les dénonciations anonymes, mêmes soupçons de « modernisme », mêmes attaquants, avec, comme pour le Père Lagrange, les jésuites Fonck et Delattre, mêmes oreilles réceptives à Rome, avec les cardinaux Merry del Val et De Lai, dom Laurent Janssens, etc.), une série d'affaires plus ponctuelles montrent combien l'absence de condamnation fracassante, comme en France ou en Italie, par exemple, ne doit pas être interprétée comme une absence de difficultés.

Outre que cette absence de condamnation s'explique largement par le soutien décisif de Mercier aux savants progressistes — nous songeons non seulement à Ladeuze, à qui l'archevêque de Malines a évité une destitution à la Batiffol, mais également à Delehay et à Van Hoonacker, auxquels il a épargné en 1913 l'opprobre de l'Index —, il faut rappeler une série d'incidents que nous avons rencontrés et qui illustrent les retombées pénibles de la crise moderniste en Belgique. Pour s'en tenir à la question biblique, on peut rappeler quelques faits qui montrent combien la Belgique, les condamnations exceptées, a partagé le sort commun : l'imposition par Mgr Walravens, en 1907, d'une ligne rigoureusement conservatrice en matière biblique dans l'ensemble de l'enseignement de son diocèse ; la mise en cause de l'enseignement de Laminne concernant le traité *De Deo creante*, en 1908, notamment en raison du problème posé par l'interprétation des premiers chapitres de la Genèse ; le refus de donner la succession de Ladeuze à Coppieters, en 1909, à cause de ses tendances progressistes à l'œuvre notamment dans sa synopse condamnée par le Père Fonck ; et, enfin, la « promotion » de Rasneur dans le ministère pastoral, en 1911, parce qu'il était jugé trop avancé dans son enseignement exégétique au grand séminaire de Tournai. Nul doute qu'en creusant davantage, on trouverait d'autres manifestations de la crise et de nouvelles victimes. Si ces affaires n'ont pas entraîné, comme en France ou en Italie, des conséquences irrémédiables pour les personnes incriminées (Coppieters et Rasneur

deviendront évêques, par exemple), elles ont néanmoins exercé une influence durable sur l'enseignement et la recherche exégétiques en Belgique.

Nouveaux jalons pour une biographie en cours

Arrivé au terme de notre enquête, il nous reste à suggérer les pistes de recherches susceptibles d'en prolonger les conclusions. En termes de contenu, tout d'abord, le présent travail n'a fait qu'entamer la biographie de Ladeuze, qui reste à écrire pour tout ce qui touche au rectorat comme tel. On notera que certains chapitres de ce complément, auquel nous comptons nous atteler prochainement, devraient toucher également aux séquelles de la crise moderniste après la Première Guerre mondiale, puisqu'on y trouve le dossier du chanoine de Dorlodot, évolutionniste convaincu qui s'était rendu aux fêtes du centenaire de la naissance de Darwin à Cambridge en 1909, ou encore une dénonciation de l'Université de Louvain et de son recteur auprès de la Congrégation Consistoriale, en 1927, pour l'octroi du doctorat *honoris causa* au Père Lagrange. Pour la période couverte par notre étude, certains aspects que nous n'avons fait qu'esquisser pourraient être approfondis. Nous songeons notamment au contenu précis de l'enseignement de Ladeuze, pour l'étude duquel on conserve l'ensemble de ses notes de cours (une cinquantaine de carnets totalisant plusieurs milliers de pages), ou à ses conceptions dans le domaine ascétique, dont on conserve un témoignage précieux à travers ses conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit (quatre cahiers dont nous n'avons retenu ici que quelques éléments essentiels).

Du point de vue de la problématique du modernisme ensuite, il serait intéressant d'enquêter systématiquement sur la manière dont les problèmes ont été vécus et gérés dans une série d'institutions ecclésiastiques en Belgique durant la crise. La mise au pas de l'enseignement biblique dans le diocèse de Tournai en 1907, par exemple, ou la mutation imposée en 1911 à Rasneur en raison de son enseignement trop avancé en exégèse au grand séminaire de Tournai, mériteraient, si les sources le permettent, une étude approfondie et suggèrent des recherches semblables à effectuer dans les autres diocèses. Les institutions d'enseignement (facultés universitaires, grands séminaires, scolasticats, etc.) ne devraient pas être les seules concernées par cette enquête. Nous songeons notamment ici aux revues catholiques, revues scientifiques comme *Le Muséon* ou la *Revue bénédictine*, mais aussi revues de vulgarisation comme la *Revue apologétique*, dont l'étude systématique pourrait révéler des surprises. Nous savons, par

exemple, qu'un recentrage dans le contenu de la *Revue bénédictine*, dont nous ignorons la raison, est intervenu sous l'impulsion de dom Donatien de Bruyne en 1909, ou que la *Revue apologétique*, qui comptait pourtant dans son comité de rédaction un théologien comme Laminne, a publié à l'époque de nombreux articles très conservateurs en matière d'exégèse. A côté des institutions, enfin, une série de personnalités qui ont été au centre des controverses, que ce soit du côté conservateur comme Delattre ou Halflants, ou du côté progressiste comme Van Hoonacker ou Cauchie, mériteraient des biographies approfondies ou renouvelées.

Quant aux sources, enfin, même si le présent travail a, à la suite d'une heuristique assez large, exploité l'essentiel de la documentation disponible, certains fonds pourraient sans doute apporter des lumières complémentaires sur certains points. A côté des fonds de professeurs louvanistes contemporains, comme les archives de Joseph Coppens conservées à Leuven, par exemple, qui pourraient nous révéler l'origine des documents qu'il a utilisés dans sa biographie de Ladeuze ou nous en révéler d'autres, un certain nombre de dépôts pourraient faire l'objet de prospections systématiques. Nous pensons notamment à des institutions religieuses dont certaines activités et préoccupations étaient proches de celles de Ladeuze : les bollandistes à Bruxelles, le collège théologique des jésuites de Louvain, les bénédictins de Maredsous, etc. On n'y trouverait sans doute pas de dossier exceptionnel, mais peut-être, à travers l'une ou l'autre correspondance, des précisions intéressantes sur l'un ou l'autre problème mal connu ou ignoré jusqu'ici. L'enquête pourrait d'ailleurs être étendue à la France, où Ladeuze, notamment comme directeur de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, a certainement dû avoir des correspondants, épisodiques ou réguliers, autres que ceux rencontrés dans notre travail (nous songeons notamment à des personnalités comme Duchesne, Batiffol, etc.). Plus fondamentalement cependant, un regret nous vient constamment à l'esprit en matière de documentation : celui de ne pas avoir cherché du côté des papiers du cardinal De Lai, préfet de la Congrégation Consistoriale. Ayant croisé à plusieurs reprises son nom derrière des lettres de dénonciation anonymes transmises par lui à Merry del Val ou Satolli, nous avons quelques soupçons quant aux auteurs réels de ces courriers et le sentiment qu'il a joué un rôle, important mais occulte, dans plus d'une affaire de Belgique. Enfin, nul doute que les archives du Saint-Office, qui sont accessibles depuis quelques mois, permettraient d'apporter un certain nombre de précisions sur une série de dossiers délicats de l'époque.